

Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15785 – 7 F JEUDI 26 OCTOBRE 1995 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le groupe Havas prendrait le contrôle de « L'Express » et du « Point »

LE GROUPE HAVAS devrait annoncer, mercredi 25 octobre, l'acquisition par sa filiale CEP-Communication du pôle presse de la Générale occidentale (GO), propriété du groupe Alcatel-Alsthom. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la restructuration entamée par le nouveau PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk. Le pôle presse de la GO est principalement constitué de *L'Express*, du *Point* et de *Courrier international*. Christian Brégou, PDG de CEP-Communication et du Groupe de la Cité, devrait être nommé PDG de *L'Express*. Avec cette opération, le groupe Havas, présidé par Pierre Dauzier, confirme sa volonté de jouer un rôle dans la presse française. A la Bourse de Paris, la cotation des titres Havas et CEP-Communication a été suspendue, à l'ouverture des marchés, mercredi.

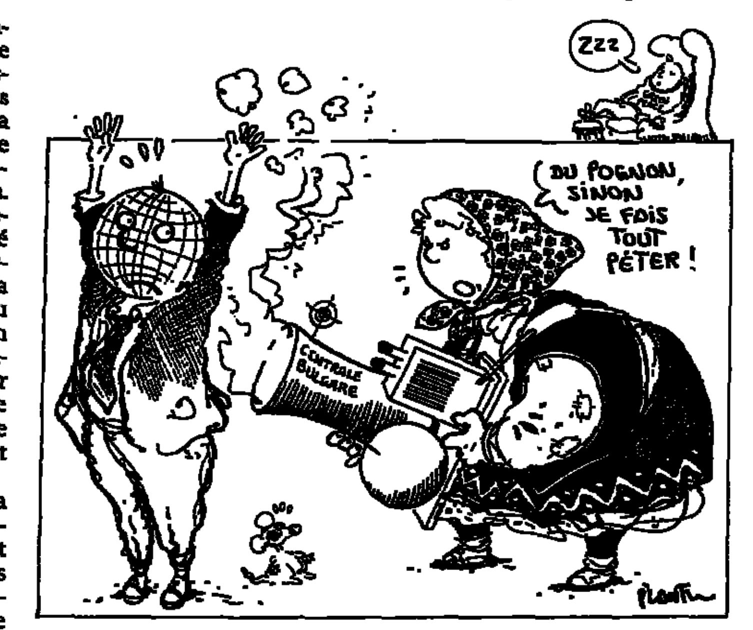
Lire page 32

Les Occidentaux soulignent le danger des centrales nucléaires de l'Est

Paris et Bonn s'inquiètent des installations de Kozlodouy en Bulgarie

À L'APPROCHE du dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl en avril 1986, la question de la sûreté nucléaire dans les pays de l'ancien bloc communiste a dominé les travaux de la conférence paneuropéenne sur l'environnement, du 23 au 25 octobre à Sofia. A cette occasion, la France et l'Allemagne ont de nouveau exprimé leurs inquiétudes après le redémarrage de la première tranche de la centrale bulgare de Kozlodouy. Au nom de l'Union européenne, Bonn et Paris ont proposé une aide temporaire à la Bulgarie pour alimenter le pays en électricité cet hiver. Une proposition qui a peu de chance d'être acceptée car la Bulgarie y voit une *« inadmissible pression »*.

Au-delà de cette polémique, la conférence de Sofia a illustré le dialogue de sourds entre l'Est et l'Ouest sur le risque nucléaire dans les anciens pays socialistes. Les Occidentaux considèrent qu'une grande partie du parc nucléaire est-européen présente des dangers pour la sûreté. Tout en reconnaissant que certaines de leurs installations ne sont pas aux normes occidentales, les dirigeants de l'Est sont irrités par ses critiques. Ils dénoncent ce qu'ils perçoivent comme un double langage des Occidentaux, qui ne seraient pas prêts à mobiliser les fonds nécessaires pour la rénovation du parc de production.



Lire page 2

500 000 Français contaminés par le virus de l'hépatite C

Cette épidémie alarme les autorités sanitaires

ÉLISABETH HUBERT, ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, devait rendre public, mercredi 25 octobre en fin de matinée, un rapport du réseau national de santé publique (RNSP) sur l'épidémie d'hépatite C. Cette affection virale est l'une des principales préoccupations des autorités sanitaires dans les pays industrialisés, qui s'inquiètent de la gravité des contaminations depuis la fin des années 80. Transmissible par voie sanguine et sexuelle, cette infection peut, au fil du temps, évoluer vers une hépatite chronique, une cirrhose, voire un cancer du foie. En dépit de certaines avancées de la recherche, on ne dispose pas encore de thérapeutique véritablement efficace, la molécule utilisée dans le traitement ayant des résultats limités.

Commandé par le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, le rapport a été rédigé par un groupe d'une trentaine de spécialistes (épidémiologistes, virologues, hépatologues) dirigés par le docteur Jean-Claude Désenclos et le professeur Jacques Drucker, directeur du RNSP. Conclusion de ces experts : *« En France, entre 500 000 et 600 000 personnes seraient actuellement infectées par le VHC. »* Pour la première fois se trouve ainsi décrite l'exacte dimension de cette maladie – dont les facteurs importants de contamination sont la toxicomanie intraveineuse et certaines pratiques médicales. Les auteurs du rapport estiment *« que l'application stricte des précautions universelles vis-à-vis du sang et des règles de stérilisation et de désinfection doit être plus renforcée que jamais »*.

Outre les problèmes sanitaires, les pouvoirs publics vont être confrontés à la question de l'indemnisation des personnes infectées à la suite d'une transfusion. Leur nombre est évalué à 100 000. Cette indemnisation a été mise à l'étude en 1993 par Philippe Douste-Blazy lorsqu'il était délégué à la santé. Elle pourrait atteindre 500 000 francs par victime, soit un coût total de 50 milliards de francs.

Lire page 22

Un cinéaste inventif et contesté



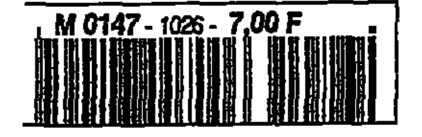
EMIR KUSTURICA

À QUARANTE ANS, il est certainement le cinéaste le plus récompensé de sa génération. Si, en 1979, son premier long-métrage a été interdit par les autorités de la Yougoslavie d'alors (une forme d'hommage), les cinq suivants ont tous obtenu un prix de haut rang dans les grands festivals internationaux. Dont, privilège rarissime, deux Palmes d'or à Cannes pour *Papa est en voyage d'affaires* (1985) et *Underground*, qui sort mercredi 25 octobre en France.

Bref, Emir Kusturica et ses œuvres ne laissent pas indifférents. Ce Sarajévien cosmopolite (il a enseigné et tourné *Arizona Dream* aux Etats-Unis, il vit aujourd'hui en France) impose une présence qui force toujours l'attention. La luxuriance de son style, son talent cinématographique peuvent aussi susciter la polémique lorsqu'ils se confrontent à l'histoire de l'ex-Yougoslavie et à l'actuelle guerre dans les Balkans. *Underground*, acclamé à Cannes, a aussi été fêté à Belgrade. Dans la capitale de la Bosnie, en revanche, ce triomphe laisse perplexes et amers les anciens amis de celui qui fut l'une des figures les plus flamboyantes de la vie intellectuelle de Sarajevo. C'était avant la guerre.

Lire pages 26 et 27 et le texte d'Emir Kusturica page 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1026 - 7,00 F

Des billes de « pachinko » à la Bourse de Tokyo

TOKYO
de notre correspondant

Jusqu'à présent, le jeu était traité avec condescendance par les milieux d'affaires. La probable cotation à la Bourse, au printemps, d'entreprises de *pachinko* (sorte de billard électrique japonais) remédiera à cet injuste sort.

Le *pachinko* n'est pas que le passe-temps le plus populaire chez les Japonais. C'est aussi un énorme marché : 20 000 milliards de yens (1 000 milliards de francs) de chiffre d'affaires annuel, soit le montant du marché automobile. Le ministère des finances et l'Association des cambistes sont favorables à la cotation en Bourse de deux des plus grosses sociétés de *pachinko* : Maruhan, de Kyoto, et PARK, de Tokyo.

Que viennent chercher les Japonais dans la cacophonie des salles de *pachinko*, assis sur d'inconfortables tabourets devant un tableau vertical où s'affolent des billes argentées ? Le gain (cigarettes, produits ménagers, ours en peluche), ou l'état d'ataraxie mécanique que procure la débâcle des billes d'argent libérées par la machine ? Avec un geste compulsif du poignet pour lancer les billes ou l'immobilité des flegmatiques qui bloquent la manette avec une allumette à l'endroit où l'effet de pulsion paraît le meilleur, les joueurs, yeux vides et le cerveau entre parenthèses, se laissent porter par les puissances fantasques du sort. Pas de regard subreptice sur le voisin ou de commentaires : seules règnent les billes et leur vacarme sur fond de marches militaires.

Les sociologues restent perplexes devant cette figure du ludique populaire. Mais plaisir il doit y avoir puisque le *pachinko* a résisté à toutes les récessions et à la vogue des jeux électroniques. Aucun substitut n'a été trouvé à ce qui fut un plaisir du pauvre avant de devenir le passe-temps de la vieille dame au visage chiffonné comme de l'étudiant, de l'employé de bureau ou de la serveuse de café qui fréquentent les 18 000 salles de *pachinko* aux quatre millions de machines. En dix ans, le chiffre d'affaires du *pachinko* a augmenté de 230 % !

Ce jeu a fait son apparition en 1920, à Nagoya, sous le nom de *pachi pachi* (onomatopée du bruit des billes). Destiné aux enfants, il connut son premier âge d'or auprès des adultes au lendemain de la guerre, grâce, dit-on, à un surplus de roulement à billes d'usines désaffectées. Le *pachinko* n'a cessé depuis de se moderniser. Il est désormais *on line*. On peut y jouer *via* un modem sur un ordinateur personnel.

En dépit de ses profits, le *pachinko* a eu une image interlope : il a été associé à la pègre, qui gère le lucratif échange des lots contre de l'argent liquide, et à la communauté coréenne – du Nord comme du Sud – au Japon (c'est notamment une source de devises pour Pyongyang). La cotation en Bourse d'entreprises de *pachinko* devrait conférer sa respectabilité à une activité que le commentateur des faits de société, Tetsu Murobushi, considère comme une industrie d'avenir qui pourrait connaître une destinée internationale comparable à celle du *karaoke*, cette version modernisée du radio-crochet dans des bars équipés d'écrans vidéo.

Philippe Pons

La France en panne d'ambition maritime

ENCORE maire de la capitale, *Jacques Chirac*, qui fut dans sa prime jeunesse pilotin sur un cargo, avait-il en tête le mot de Victor Hugo – *« J'ai deux affaires dans ma vie, Paris et l'Océan »* – lorsque, pendant la campagne présidentielle, il allait du Havre à Saint-Nazaire en proclamant la nécessité pour la France de retrouver une ambition maritime et de créer un grand ministère de la mer ? Les choses en tout cas ont bien mal commencé quand le secrétaire général de l'Elysée a annoncé, le 18 mai, la composition du gouvernement : on avait oublié la mer ! Et il a fallu qu'en catastrophe Philippe Vasseur explique *urbi et orbi* qu'outre l'agriculture et l'alimentation il avait *« évidemment aussi »* en charge la pêche, comme son prédécesseur, en attendant – fait rarissime – qu'un décret rectificatif au *Journal officiel* entérine l'intitulé définitif des attributions du ministre et mette, provisoirement, un terme à la bévue.

Déclaration de politique générale du premier ministre, lettre de mission à Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, commande urgente adressée au contrôleur d'Etat Bernard Dujardin sur l'adaptation éventuelle des structures gouvernementales, discours du président de la République à Rochefort pour le 20e anniversaire du Conservatoire du littoral, publication des propositions du député en mission Yvon Bonnot (Côtes-d'Armor, UDF) sur l'avenir de nos côtes, lancement de la concertation sur la future loi d'orientation de la pêche, sortie du « rapport-bombe » de Jacques Dupuydauby relatif aux ports et aux dockers... Après le flottement des premiers jours, voilà que, dans le courant de l'été, on a assisté à une frénésie d'initiatives du pouvoir, d'injonctions et d'objurgations.

« Grande puissance, ambition, rang, renaissance, réussite, rayonnement, reconquête, souveraineté... » : les mots les plus nobles s'égrenaient au fil des messages officiels, tandis que le chef de l'Etat en appelait aux mânes des Surcouf, Duguay-Trouin, La Motte-Picquet, à l'honneur des hommes de l'île de Sein et au génie de Richelieu. De Dunkerque aux îles Sanguinaires, les gens de mer tendaient l'oreille. Ils n'avaient toujours pas de ministre, mais il y aurait une politique.

François Grosrichard

Lire la suite page 14

ENVIRONNEMENT La troisième conférence paneuropéenne des ministres de l'environnement, qui réunit quarante-neuf pays sous l'égide des Nations unies, devait s'achever mercredi 25 octobre à Sofia (Bulgarie). L'essentiel des travaux a porté sur l'aide occidentale aux pays de l'Est, en particulier en matière de sûreté nucléaire. ● LA CENTRALE bulgare de Kozlodouy a fait l'objet de vives discussions à la conférence de Sofia, car les experts jugent son plus ancien réacteur dangereux, alors que la Bulgarie refuse de se soumettre aux pressions occidentales lui demandant d'en arrêter le fonctionnement. ● EN FAIT, c'est une partie importante du parc nucléaire est-européen qui présente un danger. Ou bien, en effet, c'est la conception même du réacteur qui n'est pas sûre, ou bien l'argent manque pour assurer l'entretien indispensable d'un parc vieillissant.

La bataille pour la sûreté nucléaire à l'Est est mal engagée

Lors de la conférence de Sofia, la centrale bulgare de Kozlodouy, jugée dangereuse, a fait l'objet de vives discussions. Mais ce sont tous les pays de l'ex-bloc socialiste qui sont, faute d'une aide occidentale massive, condamnés à gérer un parc de réacteurs vieillissant

A L'APPROCHE de chaque hiver, les autorités bulgares remettent en marche, jusqu'au printemps suivant, la première – et plus ancienne – tranche de la centrale nucléaire de Kozlodouy, qui fournit 45 % de l'électricité du pays. Sans elle, la petite Bulgarie de neuf millions d'habitants serait littéralement menacée d'asphyxie énergétique.

A ce constat répond un concert d'inquiétudes d'un autre ordre en Occident. Cette année encore, après le redémarrage de Kozlodouy le 4 octobre, la Commission européenne, le Parlement de Strasbourg, les ambassadeurs du G7, ainsi que les gouvernements français et allemand ont demandé aux Bulgares de revenir sur leur décision en raison des critères de sécurité jugés *« insuffisants »* pour assurer un fonctionnement *« sans risques »* de la centrale. En fin de chaque année, donc, les Bulgares se demandent comment ils vont passer l'hiver, tandis que le spectre d'un *« nouveau Tchernobyl »* fait frémir l'Europe, même si Kozlodouy n'est pas équipée des mêmes types de réacteurs que la centrale ukrainienne, qui explosa en 1986.

Ce dialogue de sourds entre la raison économique et celle de la prévention est au cœur du débat sur la sécurité nucléaire à l'Est. Tout en reconnaissant la vétusté de leurs installations, les anciens pays socialistes ne peuvent se passer du nucléaire : selon les données de l'AIEA, le pourcentage de l'électricité d'origine nucléaire est de 76,3 % en Lituanie, 49 % en Slovaquie, 45,6 % en Bulgarie, 43,7 % en Hongrie, 34,2 % en Ukraine, 28,2 % en République tchèque, 11,3 % en Russie (et de 75 % en France). De son côté, la communauté internationale, en dépit de ses fréquentes mises en garde, rechigne à mobiliser – et surtout à garantir – les fonds colossaux nécessaires pour procéder à la rénovation des centrales de l'Est, dont le coût a été évalué de 9 à... 24 milliards de dollars par la Banque mondiale.

« Nous ne tirons pas la sonnette d'alarme en disant qu'il y aura un accident cet hiver à l'Est », constate sobrement David Kyd, porte-parole de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). *« Mais un fait est certain,* poursuit-il : *les cinquante-sept réacteurs de conception soviétique toujours en service dans l'ancien bloc communiste ne seraient pas autorisés à fonctionner en Occident. »* La principale différence, souligne cet expert, est l'absence d'enceinte de confinement autour des réacteurs pour empêcher la dissémination des radiations en cas d'accident.

PAS DE SOLUTION DE RECHANGE

Parmi les cinquante-sept réacteurs de l'Est, seuls douze sont de la « famille Tchernobyl » (RBMK), dont dix situés en Russie et en Ukraine, tandis que les deux plus gros en service se trouvent à la centrale d'Ignalia en Lituanie. Les anciens pays satellites d'Europe de l'Est ont, eux, été équipés des réacteurs plus récents, de type VVER. A l'exception de la Roumanie : au nom de sa politique d'*« indépendance nationale »*, le défunt dictateur Ceausescu avait fait appel à une entreprise canadienne pour équiper la centrale de Cernavoda. Mais près de vingt ans plus tard, la construction n'est toujours pas achevée...

Après l'effondrement du communisme, la Pologne a gelé pour dix ans la construction de son unique réacteur sur la mer Baltique, alors que l'Allemagne réunifiée décidait de fermer les quatre réacteurs de Greifswald dans l'ex-RDA. Deux autres pays, l'Arménie, après le tremblement de terre de 1988, et la Bulgarie, ont dû interrompre l'activité de leurs centrales mais pour des raisons de force majeure. Ne bénéficiant pas, comme l'Allemagne de l'Est, de la manne financière d'un puissant « cousin » occidental, les pays de l'Est ont été contraints de « faire avec » leur encombrant héritage nucléaire.

Faute de ressources budgétaires et de solutions de rechange énergétique, les centrales de l'Est – *« des chevaux de ferme par rapport à des chevaux de course en Occident »*, selon l'expression d'un expert – ont été maintenues en service malgré leurs imperfections. Ne disposant pas, ou peu, de pétrole ou de gaz, les pays d'Europe centrale et orientale estiment, en outre, que le développement du nucléaire permet de limiter leur dépendance énergétique par rapport à la Russie. On se souvient encore à Budapest comment Moscou avait pesé de tout son poids pétrolier au moment des négociations sur le retrait de l'armée rouge du pays en 1990 en interrompant, à intervalles réguliers, l'approvisionnement de l'oléoduc vers la Hongrie. De plus, les centrales thermiques brûlant du lignite ont provoqué de tels ravages écologiques dans la région, notamment dans les forêts de Bohême, que le nucléaire est généralement perçu comme étant plus « propre ».

Le cas de la Russie est différent. En raison de ses immenses réserves de matières premières, elle est moins dépendante du nucléaire, qui fournit cependant 11 % de son électricité. Toutefois, les Russes veulent garder une grande partie de leur pétrole et de leur gaz pour l'exportation, nettement plus rentable que le marché intérieur, où les prix sont toujours artificiellement bas et où la plupart de gros consommateurs, notamment l'armée, prennent des libertés avec le règlement de leurs factures.

Malgré les incertitudes sur les niveaux de sécurité, David Kyd, le porte-parole de l'AIEA, pense néanmoins que des *« efforts louables »* ont été réalisés dans les centrales de l'Est depuis la chute du communisme. Et, précise-t-il, *« la plupart des améliorations ont été faites par les techniciens sur place, et non par des entreprises étrangères »*. En privé, des experts estiment, en outre, que le *« lobby nucléaire »*, dont les débouchés se tarissent en Occident, a parfois tendance à entretenir une vision légèrement apocalyptique.

UNE AIDE « TOUJOURS REPORTÉE »

Une fois dressé le constat des difficultés, reste à déterminer comment les surmonter. En dépit des déclarations d'intentions, le montant de l'assistance technique occidentale à la rénovation des centrales de l'Est reste globalement *« décevant »*, selon David Kyd de l'AIEA. Celle-ci est d'ailleurs très difficile à évaluer pour deux raisons : d'une part, beaucoup de financements consentis l'ont été au niveau bilatéral, car les pays créditeurs veulent que les fonds accordés profitent à leurs industries nationales sous forme de commandes. Ensuite, la Commission européenne, chargée de coordonner les programmes d'assistance des pays membres, refuse de dévoiler le montant des fonds débloqués. Interrogé, Norbert Jousten, le chef du département du programme Phare et Tacis pour la sécurité nucléaire à Bruxelles, affirme que 367 millions d'écus ont été *« engagés budgétairement »* entre 1990 et 1994, mais il précise que le chiffre des sommes effectivement déboursées *« n'est pas public »*. *« Si la somme était importante, la Commission européenne aurait tout intérêt à le faire savoir »*, remarque un diplomate, constatant un certain décalage entre l'alarmisme souvent affiché et les moyens effectivement mobilisés sur le terrain.

La surenchère est, certes, parfois de règle dans les pays de l'Est, assoiffés de devises pour financer leur transition économique. Le cas le plus flagrant est celui de l'Ukraine, qui réclame 4 milliards de dollars pour arrêter définitivement Tchernobyl, tandis que les pays du G 7 évaluent les besoins à 800 millions de dollars. *« L'aide occidentale pour fermer Tchernobyl est toujours reportée »*, a indiqué à l'AFP Alexandre Slavis, porte-parole de la centrale. Avant de conclure, sèchement : *« Si l'Occident ne nous aide pas financièrement à fermer Tchernobyl, qu'il nous laisse tranquilles ! »*

Yves-Michel Riols

Une capacité de production vieillissante

100 km

KOLA
SOSNOVY-BOR
KALININ
Moscou
Volga
IGNALINA
SMOLENSK
BALAKOVO
Dniepr
KURSK
TCHERNOBYL
NOVOVORONEZH
ROVNO
ZAPOROZHE
DUKOVANY
KHMELNITSKI
BOHUNICE
NIKOLAEV
PAKS
OKTEMBERYAN

La production d'électricité d'origine nucléaire dans l'ancien bloc communiste varie grandement d'un pays à l'autre : elle représente deux tiers des besoins de la petite Lituanie et seulement 11 % en Russie. Cinquante-neuf réacteurs (soit 46 000 MW installés) sont toujours en activité dans l'est de l'Europe. Les plus anciens (RBMK) sont au nombre de quinze et appartiennent au type de "Tchernobyl". Les autres sont au nombre de quarante-quatre. Ce sont des réacteurs à eau pressurisée (VVER), dont seuls les plus récents présentent des critères de sûreté acceptables.

RÉACTEURS EN SERVICE

VVER ●
RBMK ▲

La fragilité des réacteurs d'origine soviétique VVER-230

LA CENTRALE nucléaire bulgare de Kozlodouy comprend six réacteurs à eau sous pression (PWR) de conception soviétique. Deux de ces réacteurs, des VVER-320 d'une puissance unitaire de 1 000 mégawatts, sont assez comparables dans leur conception aux réacteurs à eau sous pression de type occidental. Les quatre autres, des VVER-230 d'une puissance de 440 mégawatts chacun, ont été conçus dans les années 60.

Ces onze VVER-230 (quatre en Russie, un en Arménie et six en Europe de l'Est) posent de sérieux problèmes de sécurité. En 1993, les Bulgares eux-mêmes ne le contestaient pas. Avant de redémarrer en décembre 1992, la tranche n° 2 de Kozlodouy avait fait l'objet d'une série de 137 améliorations conduites sous la responsabilité de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire français (IPSN), de son homologue allemand GRS et d'une équipe de techniciens et d'ingénieurs à majorité EDF placée sous le contrôle du Syndicat mondial des exploitants de centrales nucléaires (WANO).

Certains officiels bulgares de passage à Paris avaient même précisé que, pour repartir, la tranche n1 devrait faire l'objet de nombreuses améliorations. *« Si c'est trop coûteux, nous fermerons »*, disaient-ils, rassurants. Las, le gouvernement de Sofia en a décidé autrement, malgré les inquiétudes manifestées par les experts occidentaux à l'égard de la cuve du réacteur.

Dans une lettre adressée le 22 septembre aux autorités bulgares, les experts franco-allemands estiment *« qu'un accident grave lié à une rupture de la cuve ne peut pas être exclu »*. L'acier utilisé pour la fabrication de cette énorme pièce soudée est en effet rendu fragile par les impuretés de phosphore et de cuivre qu'il contient. Or l'arrangement des atomes de métal de la cuve est perturbé par le flux des neutrons produits dans le cœur du réacteur.

DÉFAUTS MAJEURS

Sous les chocs répétés de ces particules, les atomes se réarrangent dans des positions qui créent des « vides ». Ces micro-défauts peuvent être éliminés en procédant à un « recuit », une opération délicate qui consiste à chauffer à 470o C pendant cent cinquante heures cette énorme pièce. L'opération permet aux atomes du métal de reprendre leur juste place. Mais l'efficacité de cette technique est moindre lorsque l'acier, comme c'est le cas pour Kozlodouy n1, contient beaucoup d'impuretés.

Les experts occidentaux avaient donc demandé que des échantillons de métal – en particulier au niveau des soudures – soient prélevés sur la cuve pour étudier son état et se prononcer sur la validité de ce difficile recuit. Les Bulgares ne les ont pas fournis et ont affirmé que les contrôles qu'ils avaient faits n'avaient pas révélé de défauts et qu'ils pouvaient donc redémarrer. Face à ce refus, l'IPSN et le GRS ont décliné toute responsabilité sur l'avenir de cette tranche, qui souffre par ailleurs de deux autres défauts majeurs. Le premier tient à l'insuffisance des moyens de refroidissement de secours, car le risque de brèches dans le circuit primaire est sous-estimé. Le second est dû à l'absence d'une enceinte de confinement capable de retenir les émanations radioactives en cas d'accident grave. Mais cet invonvénient, selon les spécialistes d'EDF, est partiellement compensé par la très grande inertie thermique de ces réacteurs, qui, à Greifswald (Allemagne) et à Kola (Russie), a permis à de telles installations de fonctionner pendant plusieurs heures avec leurs pompes de refroidissement arrêtées.

Jean-François Augereau

Les habitants de Kozlodouy maudissent la pollution... roumaine

KOZLODOUY (Bulgarie)
de notre envoyé spécial

« Lorsque l'on touche à Kozlodouy, c'est à la Bulgarie tout entière que l'on s'attaque. » Planté sur le pont de son bateau amarré sur la rive bulgare du Danube, le capitaine du *Radetzki* ne fait pas dans la nuance. *« Kozlodouy,* affirme Vladimir Todorov, *est un lieu saint, un symbole de la liberté, du progrès et du patriotisme bulgare. »* Et si, depuis plusieurs années, des voix se font entendre à l'étranger pour demander l'arrêt de la centrale nucléaire bulgare située à proximité de la ville, le capitaine Todorov est convaincu qu'il ne peut s'agir que *« d'un complot international contre son pays »*.

Bombant le torse, le capitaine rappelle que c'est à Kozlodouy (200 kilomètres au nord de Sofia) que l'un des héros bulgares de la résistance aux Ottomans, le poète Hristo Botev – le « Victor Hugo bulgare » –, a gagné sa place dans le panthéon national à la fin du siècle dernier. Comme beaucoup d'autres, le capitaine Todorov laisse donc entendre que *« remettre en cause la sécurité de la centrale revient à souiller l'âme du héros »*.

Avec une profonde sérénité, les habitants de Kozlodouy sont non seulement certains qu'il n'existe pas de risque d'accident nucléaire, mais ils tentent même une contre-attaque sur le front écologique. Ils ne manquent jamais une occasion de maudire les fumées polluantes échappées des usines chimiques de Turnu Magurele et de Giurgiu situées sur l'autre rive du Danube, en... Roumanie.

« LA VILLE NOUS APPARTIENT »

Lassés par ce *« tapage médiatique créé sans raison »*, ils reviennent invariablement à ce qu'ils considèrent comme autrement plus important. Toutes les têtes sont, en effet, tournées vers les élections locales du 29 octobre. Sur les murs de la ville, les affiches des six candidats en lice parlent de protection sociale ou de l'achèvement de la construction de l'hôpital. L'avenir des deux plus vieux réacteurs de conception soviétique construits à 2 kilomètres du centre-ville est singulièrement absent du débat.

Il faut dire que Kozlodouy n'a pas vraiment le choix. Sous un portrait géant du héros Botev, le maire intérimaire de la ville, Stoian Mitrev, souligne que, sans la centrale, ils habiteraient toujours *« un pauvre village d'agriculteurs »*. Il est vrai qu'à une époque marquée par l'exode rural la population de la commune a triplé, passant de 5 000 âmes en 1970, date du début des travaux, à plus de 15 000 actuellement. Mais peu sont ceux qui ont conservé leur activité agricole dans cette plaine coincée entre la chaîne des Balkans et le Danube. En cette journée ensoleillée d'automne, on ne rencontre guère que des vieux, accroupis devant les portes de leurs maisons basses, occupés à effeuiller les épis de maïs entassés sur les trottoirs à l'ombre des marronniers. Attirés par les salaires du nucléaire – 13 000 lev en moyenne (environ 185 dollars) soit plus du double de la moyenne nationale – les jeunes ont préféré quitter les champs pour s'entasser dans les immeubles gris de la ville nouvelle greffée sur l'ancien village.

« Presque tout le monde a un membre de sa famille qui travaille à la centrale », résume Ordanka Stoyanova, porte-parole de l'exploitant nucléaire Kozlodouy-NPP. Et de conclure : *« On peut dire que la ville nous appartient. »*

Christophe Chatelot

M. Chirac tente de rassurer les Allemands sur les engagements européens de la France

Des économistes allemands suggèrent une interprétation flexible des critères de Maastricht

La première visite officielle du président Chirac en Allemagne s'inscrit dans un contexte délicat pour les relations franco-allemandes. La reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique a irrité une large partie de l'opinion outre-Rhin. Mais ce sont surtout les enjeux européens qui devraient être évoqués lors du dîner de travail prévu mercredi 25 octobre entre Jacques Chirac et le chancelier Kohl.

BONN
de notre correspondant

« Malaise », « irritations », « arythmie » : tels sont quelques-uns des mots qui reviennent le plus souvent, outre-Rhin, pour qualifier l'état des relations franco-allemandes depuis l'arrivée de Jacques Chirac au pouvoir. C'est dans ce contexte délicat que le président français effectue une visite de travail à Bonn, mercredi 25 octobre dans la soirée, pour y rencontrer le président de la République Roman Herzog et le chancelier Helmut Kohl. Ce premier voyage officiel en Allemagne s'imposait notamment parce que le nouveau président passe pour « l'homme de Mururoa » auprès d'une très large partie de l'opinion publique allemande. Vue de Bonn, cette visite doit surtout permettre un surcroît de *« clarté »* quant aux engagements européens de la France.

La France sera-t-elle prête à temps pour entrer dans l'Union économique et monétaire européenne ? Telle est, depuis quelques semaines, l'une des toutes premières préoccupations des dirigeants allemands. On se demande régulièrement, à Bonn ou à Francfort, si la France a la volonté durable de poursuivre sur la voie de la convergence économique avec l'Allemagne. En évoquant nommément la France, le ministre de l'économie, Günter Rexrodt, a récemment proposé de repousser l'introduction de la monnaie unique *« de un ou deux ans » – « une solution préférable,* disait-il, *à toute modification des critères »* prévus par le traité de Maastricht.

Or, pour la première fois, des économistes allemands ont proposé, mardi 24 octobre, une interprétation flexible des critères de convergence prévus par le traité de Maastricht. Dans leur traditionnel rapport d'automne, les six principaux instituts économiques allemands, dont l'autorité scientifique est grande, soulignent que le critère de la dette publique (qui ne doit pas dépasser 60 % du PIB dans le traité) *« n'est pas une bonne référence pour la solidité de la politique financière »*, et proposent de *« le relativiser, voire de le négliger »*.

« PAVÉ DANS LA MARE »

Plus novateur encore : les six instituts proposent de ne pas interpréter à la lettre le critère du déficit public, en soulignant que le *« déficit structurel »* d'un pays est seul à prendre en compte, alors que le *« déficit conjoncturel »* peut très bien varier en fonction des aléas de la croissance. *« Du point de vue de la stabilité économique, les instituts ne sont pas d'avis qu'il faut empêcher la hausse d'un déficit conjoncturel par des coupes budgétaires forcées ou des hausses d'impôts »*, souligne le rapport.

Cette opinion, résolument anticonformiste, a provoqué un scandale immédiat. Le ministre des finances, Theo Waigel, a indiqué, mardi 24 octobre, qu'il s'agissait d'*« interpréter et de respecter de la manière la plus stricte les critères »*, et que l'Allemagne souhaitait, en outre, aboutir à *« un accord de stabilité supplémentaire pour la troisième phase de l'Union économique et monétaire »*, avis que partagent les instituts. D'une manière générale, à Bonn, on ne souhaite pas *« déficeler »* l'écheveau de critères prévus par le traité : *« Sinon, les Italiens, les Portugais, les Grecs... prétendront eux aussi avoir le droit d'entrer rapidement dans l'UEM. »*

Quoi qu'il en soit, le « pavé dans la mare » lancé par les instituts économiques allemands devrait alimenter le débat entre Paris et Bonn sur la monnaie unique. Jusqu'ici, en effet, les dirigeants des deux pays adoptent, sur ce dossier, une attitude qu'un connaisseur résume par la formule célèbre : *« Y penser toujours ; n'en parler jamais. »* D'un point de vue français, les remarques des six instituts économiques sont *« guidées par le bon sens »*.

A Bonn ou à Francfort, certains commencent en outre à se demander si, à la fin de 1997, l'Allemagne remplira, de son côté, les critères du traité de Maastricht. L'Etat fédéral vient de découvrir qu'il allait subir un manque à gagner de plus de 20 milliards de marks (70 milliards de francs) sur la période 1995-1996, en raison d'une mauvaise appréciation antérieure des rentrées fiscales. Le nouveau dérapage des dépenses de l'assurance-maladie et, à plus long terme, de l'assurance-vieillesse, ne devrait pas faciliter la tâche des artisans du budget allemand.

« PASSAGE À L'ACTE »

Deuxième grand sujet de discussions entre la France et l'Allemagne : la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996. La venue de Jacques Chirac à Bonn devrait être l'occasion de rappeler la volonté des deux pays d'aboutir à une position commune sur la réforme des institutions européennes. Sur les grands objectifs, il n'y a pas de différence majeure entre les deux capitales (il s'agit de rendre les institutions européennes plus efficaces). Mais sur les moyens d'y parvenir, et les priorités du calendrier, on est encore loin de s'entendre.

Tant sur l'ordre du jour que sur la durée de la conférence de 1996, Paris et Bonn ne se sont pas encore mis d'accord : du côté allemand, on sent poindre l'impatience d'aborder l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, alors même que la question de l'approfondissement institutionnel n'a pas été réglée.

Dans les coulisses, il ne se passe pas une semaine sans que de hauts fonctionnaires français et allemands se rencontrent, à Paris ou à Bonn, pour faire progresser le débat. Mais il manque encore une prise de position politique à haut niveau. On estime, à Bonn, que la France n'a pas encore suffisamment fait connaître ses choix politiques pour l'Europe de demain : demeurera-t-elle inspirée par la philosophie de la coopération intergouvernementale ou osera-t-elle ce qu'un conseiller du chancelier Kohl appelle *« le passage à l'acte »*, grâce à l'élargissement des décisions communautaires ?

Dans l'immédiat, le président français et le chancelier allemand ne devraient pas faire connaître d'initiative spectaculaire. A Paris comme à Bonn, on s'efforce d'adopter une attitude suffisamment discrète et flexible pour ne pas effrayer les petits pays de l'Union européenne. Une prochaine rencontre au niveau des ministres des affaires étrangères, le 13 novembre prochain à La Celle-Saint-Cloud, puis le sommet franco-allemand de Baden-Baden le 7 décembre, permettront sans doute de préciser, par petites touches, les intentions européennes de Paris et de Bonn.

Lucas Delattre

Lire notre éditorial page 14

Essais nucléaires : après la Commission, le Parlement européen absout Paris

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Hormis quelques propos de circonstance, le Parlement européen a accepté, mardi 24 octobre, la position de la Commission de Bruxelles sur la reprise des essais nucléaires français, que le président Jacques Santer est venu exposer en personne aux députés, réunis en séance plénière à l'Assemblée de Strasbourg. Le collège des commissaires avait décidé lundi soir que l'ouverture d'une procédure d'infraction contre la France, auprès de la Cour de justice de Luxembourg, pour exiger de nouvelles mesures de protection sur le site des tirs, ne se justifiait pas. L'attitude de Bruxelles a été accueillie avec soulagement à Paris. *« Cette attitude responsable a et aura, j'en suis sûr, beaucoup de conséquences positives (...) pour l'image de la Commission dans nos pays »*, a immédiatement souligné le RPR Jean-Bernard Raimond, ancien ministre des affaires étrangères.

Le président de l'exécutif communautaire est ainsi parvenu à mettre un terme à un débat qui durait depuis l'annonce, en juin, de la reprise des essais. La gauche de l'Assemblée de l'Union était montée en première ligne pour dénoncer la décision de Jacques Chirac. Le chef de l'Etat avait été proprement chahuté, en juillet, alors qu'il présentait devant les députés les résultats du sommet de Cannes. La menace avait été brandie, en août, d'une commission d'enquête parlementaire et d'une motion de censure contre la Commission.

PROFIL BAS

Au début du mois, Pauline Green (Royaume-Uni), présidente de la formation socialiste, le groupe le plus nombreux à Strasbourg (217 sièges), invitait Bruxelles à saisir les juges européens dans le but de condamner la France pour atteinte à l'article 34 du traité Euratom sur les *« expériences particulièrement dangereuses »*.

Aujourd'hui, il n'est plus question de tout cela. Seuls les Verts évoquent encore la possibilité de mettre en place une commission d'enquête sans réellement y croire. Même Pauline Green a adopté un profil bas, dénonçant tout de même l'*« attitude coloniale de la France »* en Polynésie pour faire bonne figure.

En présentant la position de la Commission, Jacques Santer n'a pas fait plus de concessions qu'il n'en fallait. Contrairement à l'argumentation de Paris, il a indiqué que, pour la Commission, le traité Euratom, notamment son article 34, est applicable *« aux expériences tant civiles que militaires »*. Il a annoncé que des informations supplémentaires seraient demandées à Paris sur de *« possibles accidents géologiques »*. Mais il a souligné que les expertises, validées par l'Institut de Karlsruhe (qui fait partie du Centre commun de recherche nucléaire de l'Union), ont fait apparaître que le niveau de radiation sur les sites des tirs atteint tout juste 2 millièmes des normes autorisées par la législation européenne. En outre, a expliqué le président de la Commission, les intallations de contrôle de la France *« fonctionnent de façon efficace »* et Paris a fourni *« dans des délais extrêmement brefs des informations additionnelles très importantes »*.

Marcel Scotto

L'avenir de l'ONU n'a pas été éclairci à l'occasion de son cinquantenaire

La déclaration finale ne contient aucune idée neuve

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Ils sont venus, ils ont parlé, ils sont partis. Mais les 184 chefs d'Etat et de gouvernement réunis à New York n'ont pas su donner l'élan attendu pour tracer l'avenir de l'ONU. Le fait que peu de délégués aient été encore présents, mardi 24 octobre, lors de l'adoption de la déclaration finale du cinquantième anniversaire, symbolise assez bien le peu d'enthousiasme avec lequel les chefs d'Etat souscrivent aux idéaux de l'organisation.

En contraste avec la Charte des Nations unies, document « révolutionnaire », rédigé avec poésie en 1945 par Archibald Mac Liesh, secrétaire d'Etat américain, le document de 1995 est dénué de toute originalité et de tout enthousiasme. Il ne présente aucune idée nouvelle et se lit comme un amalgame de tous les documents de l'ONU. Cette déclaration, qui devait donner une nouvelle vie et indiquer une nouvelle direction à l'organisation internationale, n'est guère que le plus petit commun dénominateur entre les Etats membres.

Il est toutefois intéressant de souligner que la déclaration finale met davantage l'accent sur le rôle de l'ONU dans le domaine du développement social que dans celui du maintien de la paix : *« La célébration du cinquantième anniversaire de l'organisation doit être l'occasion de mettre celle-ci plus pleinement au service de l'humanité, en particulier de ceux qui souffrent et sont les plus déshérités : c'est le défi concret et moral de notre temps. »* Insistant sur l'importance de la diplomatie préventive, le document note que les actions entreprises pour assurer la paix et la sécurité dans le monde *« resteront vaines si les besoins économiques et sociaux des peuples ne sont pas satisfaits »*.

Les rédacteurs du texte ont pris le plus grand soin de n'offenser personne. Ainsi, tout en affirmant les grands principes sur l'universalité des droits de l'homme, les Etats membres soulignent *« l'importance des spécificités nationales et des divers contextes historiques, culturels et religieux »*.

CRISE FINANCIÈRE

Quant à la préoccupation immédiate des responsables de l'ONU, à savoir la crise financière, le texte souhaite que l'ONU entre dans le XXI[e] siècle *« dotée de moyens financiers »*. Pour rappeler aussitôt, comme le souhaitent les Etats-Unis qui comptent réduire leur contribution, que les contributions au budget de l'ONU *« doivent être arrêtées sur la base de critères rencontrant l'assentiment des Etats membres et considérés par ceux-ci comme équitables »*.

Sur les initiatives, tant attendues, concernant la réforme de l'ONU, les Etats membres proposent, sans précision aucune, que le Conseil de sécurité soit élargi et que les secrétariats des différents organismes dépendant de l'ONU se montrent *« nettement plus efficaces dans l'administration et la gestion des ressources... »*

Une des rares interventions inspirées des trois derniers jours à la tribune de l'Assemblée générale fut celle du président de la République tchèque, M. Vaclav Havel. *« Ma vision pour l'ONU est celle d'un instrument au service de tous les habitants de notre planète,* a-t-il déclaré. *J'ai la vision d'une Assemblée générale ressemblant à un Parlement des citoyens du monde, un Conseil de sécurité qui inclut les pays les plus peuplés, une organisation universelle avec une force armée permanente capable de mettre fin à l'agression. »*

Interrogé sur sa candidature éventuelle au poste de secrétaire général de l'ONU, le président tchèque – qui, selon certaines sources, aurait été pressenti à ce poste *« par au moins un membre permanent »* du Conseil de sécurité – a répondu : *« Telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, je ne suis pas la personne pour diriger l'ONU, il faut un diplomate professionnel qui, en plus, parle plusieurs langues. »*

Afsané Bassir Pour

M. Arafat expulsé d'un concert par la mairie de New York

Accueilli à l'ONU comme un chef d'Etat, Yasser Arafat a été publiquement insulté par le maire républicain de New York, Rudi Giuliani. S'étant rendu, comme tous les autres chefs d'Etat, à la salle de concert du Lincoln Center, lundi soir 23 octobre, pour écouter *L'Hymne à la joie* de Beethoven, joué par l'Orchestre philharmonique de New York, le chef de l'Autorité palestinienne a été expulsé de la salle par les gardes de sécurité, à la demande du maire Giuliani. Indigné par cet incident diplomatique, le représentant de l'OLP à l'ONU, Nasser El-Kidoua, a accusé la mairie de New York d'avoir été *« détournée par les extrémistes »*. Le maire, quant à lui, est resté imperturbable : *« Il n'aurait pas dû venir, il n'était pas invité,* a dit M. Giuliani. *Je n'inviterai Arafat à aucun moment, nulle part. »*

Une trentaine de listes devraient s'affronter lors des élections législatives du 17 décembre en Russie

MOSCOU
de notre correspondante

Il y aura pléthore de partis lors des élections du 17 décembre prochain à la Douma, alors même que la Chambre basse du Parlement ne joue qu'un rôle insignifiant dans la prise des décisions politiques en Russie, *prérogative du président.*

Une explication courante de ce phénomène est qu'un siège à la Douma, qui exige une mise de fonds bien plus importante qu'il y a deux ans, assure à son titulaire un double privilège : celui de pouvoir s'enrichir grâce aux « lobbys » dont l'activité parlementaire n'est pas réglementée, et de jouir d'une immunité judiciaire quasi totale, privilège recherché en période d'édification du capitalisme sauvage.

Lundi 23 octobre, on apprenait que les partis et blocs électoraux en lice seront une trentaine, sur les 69 qui en avaient manifesté l'intention. Parmi eux, seuls 43 ont pu remettre à la date limite – dimanche à minuit – les 200 000 signatures de soutien qu'ils devaient recueillir. Une dizaine encore seront exclus pour n'avoir pas respecté diverses règles, a prévenu à l'avance la *commission électorale centrale*, chargée d'éplucher, d'ici au 2 novembre, les candidatures. L'embouteillage a permis aux commissaires d'exclure huit partis, dont les « démocrates radicaux » arrivés en queue de file, dimanche soir, devant leur porte.

CANDIDATS « RIPOUX »

La commission électorale, qui a besoin de prendre un ascendant moral sur les partis pour justifier sa rigueur, a donc choisi de révéler, lundi, les noms de 85 candidats enregistrés, qui ont été condamnés en justice ou qui font actuellement l'objet d'enquêtes. Ils seront interdits de campagne, et les partis qui les défendront soumis à l'opprobre publique. C'est celui de Vladimir Jirinovski qui en compte le plus dans ses rangs (12), suivi du parti d'Alexandre Routskoï (6), et du Parti communiste (4). Trois « ripoux » figurent sur la liste de l'ex-ministre des finances, Boris Fedorov, et deux chez le démocrate Grigori Iavlinski, comme chez les Agraires.

Mais le célèbre chanteur, devenu négociant en pétrole, Iossif Kobzon, auquel les Etats-Unis avaient refusé un visa en raison de ses liens mafieux, est candidat à la Douma sans figurer au nombre des « 85 ». Les exemples d'omissions du même genre abondent. Le couperet ne tombe que sur ceux qui, n'étant plus utiles, peuvent être sacrifiés en période préélectorale.

Le maître d'oeuvre de ces nettoyages est le nouveau chef du FSB (ex-KGB), Mikhaïl Barsoukov, ami du tout-puissant garde du corps du président Eltsine. Lundi, il a livré aux médias le nom d'un académicien de soixante et un ans, Anatoly Koutsevitch, ex-haut responsable du secteur des armes chimiques, accusé de ventes illégales *« au Moyen-Orient »* et qui vient d'être rayé de la liste des candidats du parti de Jirinovski.

Début octobre, le général Barsoukov avait déjà obtenu, en révélant une autre « affaire », le renvoi du procureur général par intérim de Russie, Alexandre Illiouchenko, devenu contre-productif par sa servilité trop apparente envers le Kremlin. Boris Eltsine lui a trouvé pour remplaçant un juriste respecté, dont le seul défaut serait d'être l'homonyme du chef de la garde d'Ivan le Terrible : Iouri Skouratov, quarante et un ans, a été investi à l'unanimité, mardi, par le Conseil de la Fédération, la Chambre haute, qui avait toujours refusé d'approuver la nomination de son prédécesseur. Le nouveau procureur, qui a travaillé pour l'ex-KGB au début des années 90, semble conscient de ce qu'on attend de lui : *« Je ne vous promets pas de changer rapidement la situation dans le domaine de la criminalité »*, a-t-il dit aux députés. Peu importe : sa nomination est un nouveau point marqué par Boris Eltsine – après le bruyant « succès » de sa rencontre avec Bill Clinton – dans sa propre campagne électorale en prévision du scrutin présidentiel de juin 1996.

Sophie Shihab

Le Congrès vote le transfert de Tel-Aviv à Jérusalem de l'ambassade américaine

Bill Clinton est opposé à cette décision favorable à Israël

Le Sénat et la Chambre des représentants ont adopté, mardi 24 octobre, un projet de loi qui prévoit le transfert de l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem. Bill Clinton s'oppose à cette bonne manière faite à Israël et à ce signal adressé à l'influent électorat juif, à un an de l'élection présidentielle, car le sort de Jérusalem, annexée en 1967, est un sujet particulièrement sensible au Proche-Orient.

WASHINGTON
de notre correspondante

Pour ceux qui en doutaient encore, la campagne pour l'élection présidentielle américaine de 1996 est bel et bien ouverte : l'adoption, mardi 24 octobre, par les deux Chambres du Congrès, d'un projet de loi demandant le transfert de l'ambassade des Etats-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem en est un signe incontestable.

Le texte, dont l'initiative revient au sénateur Bob Dole, le candidat le mieux placé pour le moment pour la nomination républicaine en 1996, a été adopté à une majorité écrasante, tant au Sénat – 93 voix contre 5 – qu'à la Chambre des représentants – 374 voix contre 37. M. Clinton a regretté cette initiative susceptible de *« freiner le processus de paix »* au Proche-Orient, où la question de Jérusalem, annexée par Israël en 1967, est un sujet très sensible. Réalisant que le Congrès disposait d'une majorité suffisante pour passer outre à un veto présidentiel, le président américain s'est abstenu d'en agiter la menace. Selon un communiqué de la Maison Blanche, le président usera cependant de la clause lui permettant de repousser le transfert de l'ambassade de six mois en six mois pour *« protéger les intérêts américains de sécurité nationale »*.



Cette disposition, introduite par le Sénat, est en fait l'artifice qui a permis une adoption rapide du projet de loi, alors que sa version initiale, déposée en mai, demandait que les opérations de transfert commencent en 1996 et soient achevées le 31 mai 1999, date qui coïncide avec la fin de la période transitoire prévue par la Déclaration de principes sur l'autonomie palestinienne. Le texte soumis au vote, mardi, ne fait plus mention du début des travaux en 1996.

Pourquoi ce projet de loi est-il venu subitement devant le Congrès ? Le démocrate Lee Hamilton, ancien président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, a justifié cette démarche par la visite du premier ministre israélien, Itzhak Rabin, attendu mercredi 25 octobre, au Capitole, à l'occasion du trois millième anniversaire de l'entrée du roi David dans Jérusalem. *« Ce n'est pas du processus de paix qu'il s'agit,* a reconnu M. Dole, *c'est de la reconnaissance de la capitale d'Israël. »*

Bien que les voix juives ne représentent qu'une infime partie de l'électorat, démocrates et républicains ont toujours à cœur de les cultiver en période électorale. Le sénateur Dole avait choisi, en mai, un auditoire juif, l'influent American-Israel Public Affairs Committee, pour annoncer son intention de déposer un projet de loi demandant le transfert de l'ambassade à Jérusalem, sujet récurrent dans les campagnes présidentielles américaines. Une semaine plus tôt, devant le World Jewish Congress, le président Clinton avait promis d'imposer un blocus total sur les relations commerciales avec l'Iran.

Sylvie Kauffmann

Djénine la Cisjordanienne se prépare à reprendre sa destinée en main

DJÉNINE
de notre envoyé spécial

Le compte à rebours est enclenché. Dans quinze jours et trois semaines, si tout se passe bien, les 35 000 habitants de cette petite ville palestinienne ne seront plus soumis, chez eux, à l'arbitraire des soldats et des policiers israéliens qui occupent la localité depuis vingt-huit ans. La troupe sera redéployée à l'extérieur de la cité . Djénine, première sur la liste des six villes de Cisjordanie qu'Israël a promis d'évacuer avant la fin de décembre, se prépare activement à reprendre sa destinée en main. Et il y a du pain sur la planche...

La ville entière s'est pavoisée de drapeaux palestiniens, de banderoles de bienvenue et d'affiches multicolores à l'effigie du « président » Arafat. Le chef de l'Autorité palestinienne autonome n'a pas prévu de visiter l'endroit, mais, mercredi 25 octobre, une première escouade de dix ou quinze officiers de sa police devait entrer dans la ville pour rencontrer leurs homologues israéliens et coordonner le futur retrait. Pour couvrir les graffitis de la défunte Intifada, tous les commerçants ont été invités à repeindre les rideaux de fer de leurs boutiques d'une couleur unique : ivoire. Et chacun s'est activé, tandis que les employés municipaux, renforcés par des bataillons de chômeurs embauchés à la journée, ont tenté de toiletter les murs et les trottoirs de la ville.

La légende dit que Djénine, *« le verger »* en arabe, fut fondée au XIV[e] siècle par une fille de Gengis Khan, qui avait trouvé l'endroit magnifique. Au cœur d'une oasis de caroubiers, de figuiers et de dattiers, la ville a dû être belle. Mais, aujourd'hui, poussiéreuse, galeuse et surpeuplée, elle n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Entourés de hauts murs et de longues frises de barbelés, le poste de police et la prison sont toujours occupés par les Israéliens. De temps en temps, un *command car* militaire se fraye un chemin dans la circulation anarchique, à grands coups de sirène et d'interpellations en hébreu lâchées d'un haut-parleur poussé au maximum. Doucement, les voitures, les charrettes à bras ou à mulet s'écartent. *« Ils vont nous em.... jusqu'à la dernière minute »*, maugrée un jeune homme en jeans. *« Encore un peu de patience et c'est fini »*, lui répond un quinquagénaire en keffieh. Abou Walid, le maire, a passé douze ans dans les geôles israéliennes pour appartenance à un mouvement naguère révolutionnaire, le Fatah, fondé jadis par Yasser Arafat. Le chef de la police préventive locale, Ahmed Tayeb, quarante ans, a fait dix ans de prison pour le même motif. Ce sont des fidèles du « président ».

« *Ici,* affirme M. Tayeb, *l'opposition islamiste n'existe quasiment pas. Lorsque les Israéliens seront partis, nous aurons un millier de policiers en armes dans la ville. Nous n'aurons aucun mal à établir l'ordre.»* Adnan El Sabbah, quarante et un ans, est d'accord sur ce point. Ecrivain la nuit, agent d'assurances le jour, il est l'une des rares personnes, à Djénine, à avoir le courage de critiquer les accords signés par Yasser Arafat avec Israël sans réclamer l'anonymat. *« Dans quelque temps, c'est vrai, on ne verra plus d'Israéliens en ville. Mais chacun sait bien qu'ils seront là, juste à l'extérieur. »*

A la sortie sud de la ville, sur un terrain qui jouxte une base militaire qui restera en place, les bulldozers israéliens applanissent le terrain sur lequel est édifié le bureau de coordination du district. A la sortie nord, sur le haut d'une colline qui domine la ville, une flottille de poids lourds dépose les bâtiments préfabriqués qui abriteront les sections de soldats chargés de la protection d'une colonie juive située à 3 kilomètres du centre de Djénine.

« Lorsque les Israéliens seront partis, nous n'aurons aucun mal à établir l'ordre »

Gannim abrite une cinquantaine de familles juives. Pour les servir et les protéger, l'armée a percé une route d'une dizaine de kilomètres à travers les champs des Palestiniens, en direction d'Israël. *« Ils sont arrivés, un matin, avec leurs bulldozers,* se souvient le vieil Abou Khalil, du village voisin d'Abbah, *et ils ont percé leur route à travers mon champ, écrasant au passage les serres de plastique sous lesquelles je cultivais des légumes. Que pouvais-je faire ? »*

Représentant du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), un mouvement laïc en congé de l'OLP depuis que son chef, Nayef Hawatmé, a condamné de son exil de Damas les accords israélo-palestiniens, Adnan El Sabbah reconnaît que son parti ne représente plus grand monde en Cisjordanie. *« A titre personnel »*, il serait même plutôt d'accord pour participer, dans l'opposition, aux élections prévues pour janvier ou avril prochains. *« Mais sans illusion aucune. La nature des accords signés fait qu'Israël continuera de contrôler nos vies. Il leur suffira, quand ils le voudront, de boucler notre ville comme ils le font régulièrement pour Gaza ou Jéricho, et nous serons instantanément asphyxiés. »*

Sis à dix minutes de voiture d'Israël proprement dit, *« le verger »*, c'est d'abord et avant tout un marché, un grand bazar oriental où l'on trouve tout ou presque. *« Trente-cinq mille habitants la nuit, cent mille le jour »*, résume-t-on ici. Des milliers d'Arabes israéliens, ceux qu'on appelle ici *« les Palestiniens de 1948 »*, viennent, chaque jour, de Nazareth et d'Oum el Fahm, deux villes arabes aujourd'hui israéliennes, faire leurs emplettes à Djénine. Qu'Israël décide, pour *« raisons de sécurité »*, de leur fermer l'accès à la nouvelle enclave palestinienne autonome et c'est la fin.

Patrice Claude

Le tribunal pour l'ex-Yougoslavie repousse le procès de Dusan Tadic

LA HAYE. Les juges et le procureur du tribunal pour l'ex-Yougoslavie (TPI) ont répondu favorablement à la requête de M[e] Wladimiroff, l'avocat de Dusan Tadic, soupçonné de nombreux meurtres et tortures et actuellement emprisonné à La Haye, de repousser la date de son procès au 6 mai 1996 alors qu'il aurait pu commencer en novembre. L'avocat dit avoir d'énormes difficultés pour contacter des témoins à décharge, qui habitent principalement la région de Prijedor et de Banja Luka, villes difficiles d'accès. En outre, M[e] Wladimiroff affirme que les émoluments versés par le TPI à la défense sont insuffisants. Sans un supplément de temps et d'argent, *« le procès ne serait pas équitable »*, affirme-t-il. – *(Corresp.)*

La France propose des satellites militaires au Qatar

DOHA. En visite au Qatar, le ministre français de la défense, Charles Millon, a déclaré, mardi 24 octobre, que le Qatar discute avec la France de la possibilité d'acquérir des chars Leclerc, des avions Rafale et, pour la première fois, des satellites d'observation militaire. Qatar a une armée équipée à raison de 70 % de matériels français et a signé un accord de défense avec Paris en 1994. Par ailleurs, M. Millon a remis à l'émir du Qatar une invitation de Jacques Chirac à venir en France. Auparavant, le ministre français avait séjourné dans les Emirats arabes unis (EAU), liés eux aussi à la France par un accord de défense. Le Rafale, qui sera exposé à la mi-novembre à un Salon de l'armement à Abu Dhabi, est en compétition – pour quelque quatre-vingts exemplaires – avec des avions américains pour équiper l'armée de l'air des Emirats. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : la reprise des négociations russo-tchétchènes n'a pas** eu lieu, comme prévu, mardi 24 octobre à Grozny, où les incidents se multiplient : la police du maire « pro-russe » de Grozny a tiré, pour la première fois, contre des manifestants indépendantistes, alors que trois soldats russes ont été tués après avoir écrasé des passants avec leur blindé. – *(Corresp.)*

■ **ALLEMAGNE : le gouvernement de Bonn** a décidé, mardi 24 octobre, de mettre moins de 4 000 hommes à la disposition de l'OTAN pour la force chargée de surveiller l'application des accords de paix en Bosnie. Il s'agira d'unités non combattantes qui seront stationnées en Croatie et composées, à côté des soldats de métier et des engagés, d'appelés volontaires.

MAGHREB

■ **MAROC : les dix-sept passeurs d'armes, récemment arrêtés dans** la région d'Oujda (nord-est), travaillaient pour le compte des maquisards algériens du Groupe islamique armé (GIA), a-t-on appris, mardi 24 octobre, à Rabat, de sources judiciaires. Agés de vingt-cinq à quarante ans, les passeurs, douze Marocains et cinq Algériens, sont pour la plupart des petits commerçants ou des chômeurs. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : l'ayatollah Mehdi Rouhani,** chef spirituel de la communauté chiite en Europe, se déclare inquiet pour le sort de son frère, Mohamad Sadegh Rouhani, placé en résidence surveillée dans la ville sainte iranienne de Qom et privé par les autorités de la visite d'un médecin spécialiste alors qu'il est malade. L'ayatollah Mohamad Rouhani, qui est considéré comme l'une des plus éminentes personnalités religieuses chiites, serait, selon son frère, sanctionné pour avoir *« dénoncé la scandaleuse attitude du gouvernement, qui, au nom de l'islam, séquestre »* les chefs spirituels ou de simples citoyens.

ASIE

■ **JAPON : un premier membre de la secte Aum** a commencé d'être jugé, mardi 24 octobre, à Tokyo. Tomomasa Nakagawa, trente-deux ans, médecin personnel et proche lieutenant du gourou Shoko Asahara, a avoué avoir fabriqué du sarin, ce gaz qui, répandu le 20 mars dans le métro de Tokyo, a fait 11 morts et 5 500 intoxiqués. La secte avait toujours nié avoir fabriqué du sarin. Nakagawa a aussi admis avoir étranglé, en 1994, un membre d'Aum qui avait *« trahi »*. Il risque la pendaison. Le procès du gourou lui-même devait commencer jeudi. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **GRANDE-BRETAGNE : la confiance des chefs d'entreprise** a connu, au cours des quatre derniers mois, sa plus forte baisse depuis octobre 1992, selon l'enquête du patronat publiée mardi 24 octobre. Cependant, les entreprises prévoient toujours une progression des commandes et de la production, et comptent poursuivre des investissements de capacité sur les quatre prochains mois. – *(AFP.)*

■ **CANADA : la banque centrale du Canada** a annoncé, mardi 24 octobre, qu'elle relevait son taux d'escompte à 7,65 % contre 6,67 % initialement. Cette hausse importante de 0,98 point fait suite à une chute du *« huard »* (dollar canadien) provoquée, selon les spécialistes, par la remontée du « oui » à la souveraineté du Québec dans les sondages. Le référendum se déroulera le 30 octobre et les trois dernières études d'opinion acordent une légère avance au « oui » sur le « non ». Il y a trois semaines, le « non » devançait le « oui » de cinq à dix points. – *(AFP, Reuter.)*

■ **UNION MONÉTAIRE : le passage à la monnaie unique** ne sera pas soumis en France à un vote du Parlement a déclaré mardi 24 octobre, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances à l'Assemblée nationale. Le traité de Maastricht a déjà été *« ratifié par référendum (...). Le peuple français a tranché »*. Le ministre a confirmé une nouvelle fois que Paris souhaitait participer à l'union monétaire *« au 1[er] janvier 1999 »*.

L'IME fixe les étapes du passage à la monnaie unique

FRANCFORT. L'accord s'est fait sur le scénario du passage à la monnaie unique lors de la troisième phase de l'Union économique et monétaire, a déclaré, mardi 24 octobre à Francfort, Alexandre Lamfalussy. Selon le président de l'Institut monétaire européen (IME), le Système européen des banques centrales, à savoir la Banque centrale européenne plus les banques centrales des pays concernés, utiliseront dès le 1[er] janvier 1999 la monnaie unique pour leurs transactions monétaires avec les instituts de crédit et pour les opérations de change. Les instituts de crédit devront installer un système de conversion mais l'IME mettra un tel système à disposition de ceux qui voudraient continuer à travailler avec leur seule monnaie nationale jusqu'à 2002. La diffusion des billets de banque débutera *« quelque trois ans après l'entrée dans la troisième phase »*. Les billets pourront immédiatement être utilisés comme moyen de paiement. La nouvelle monnaie circulera parallèlement aux monnaies nationales pendant six mois, au terme desquels ces dernières perdront leur statut de moyen de paiement. M. Lamfalussy a souligné que le secteur privé sera libre d'utiliser ou non la monnaie européenne tout au long de la phase intermédiaire. – *(AFP.)*

Les présidents des Etats-Unis et de la Chine conviennent de reprendre un « dialogue honnête »

Des cicatrices restent pourtant de la récente crise taïwanaise

Les présidents Clinton et Jiang Zemin ont eu, mardi 24 octobre à New York, un important entretien, le premier depuis l'éclatement, en juin, de la crise consécutive à la visite privée du président taïwanais dans l'université américaine où il avait fait ses études. Les deux chefs d'Etat ont estimé que le poids respectif de leurs pays les obligeait, pour le bien du monde, à rechercher un *« dialogue honnête »* par-delà leurs divergences.

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Les Etats-Unis et la Chine sont deux pays dont l'influence sur la scène internationale est trop déterminante pour qu'ils laissent leurs relations se dégrader davantage. Ayant abouti à ce constat identique, Washington et Pékin ont décidé de reprendre celles-ci au niveau atteint avant la visite du président taïwanais Lee Teng-hui aux Etats-Unis, en juin, voire d'élargir le champ de leur coopération. Tel est le principal résultat de la rencontre, qui a eu lieu mardi 24 octobre à New York, entre Bill Clinton et son homologue chinois Jiang Zemin. Compte tenu du caractère *« stratégique »* des relations sino-américaines, les deux hommes sont convenus d'appréhender dorénavant leurs divergences – qui demeurent – dans un esprit de *« dialogue honnête »*.

La « crise taïwanaise » avait entraîné une grave détérioration des relations bilatérales, sans précédent depuis la sanglante répression des manifestations liées au « printemps de Pékin », en juin 1989. Si, officiellement, la page est tournée, l'épisode a pourtant laissé des cicatrices. Le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Chen Jian, l'a reconnu lundi soir, en utilisant une élégante métaphore : *« On ne peut traverser deux fois la même rivière »*, a-t-il souligné. Le président chinois souhaitait être invité pour une visite d'Etat aux Etats-Unis, ce que l'administration américaine ne lui a pas accordé.

Le climat de cette troisième rencontre entre les présidents Clinton et Jiang Zemin (ils s'étaient déjà vus aux sommets du Forum de coopération économique Asie-Pacifique – APEC – à Seattle en 1993, et en Indonésie en 1994) a été salué en termes positifs par les porte-parole des deux gouvernements, qui ont cependant fait une « lecture » sensiblement différente du contenu des entretiens. Ainsi, selon Winston Lord, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires asiatiques, Pékin admet aujourd'hui que la question taïwanaise constitue *« un problème parmi beaucoup d'autres »*. Or, si M. Chen a reconnu que la rencontre a été à la fois *« sincère, amicale, positive et utile »*, il a également rappelé que la question de Taïwan demeure *« centrale »* pour Pékin. La Chine a, certes, noté avec intérêt une *« amélioration »* des déclarations américaines à ce sujet au cours des dernières semaines ; mais elle ne souhaite plus *« d'autres incidents »* de ce type.

« DROIT DU PEUPLE »

Si d'aventure le Congrès (à majorité républicaine) décidait d'inviter le président taïwanais à Washington, Pékin ne *« tolérerait pas »* une telle ingérance dans ses affaires intérieures : Taïwan est, plus que jamais, une *« province renégate »* de la Chine. A la demande du président Jiang Zemin, Bill Clinton a rappelé que les Etats-Unis s'en tiennent à la politique officielle d'*« une seule Chine »*, qui est une constante de la diplomatie américaine depuis 1972.

Sur la question des droits de l'homme, les divergences demeurent vives, tout comme la susceptibilité de la Chine. On l'a vu lundi, lorsque la délégation chinoise a exigé, avec un préavis de quelques heures, un changement du lieu de la rencontre. Celle-ci devait se tenir à la New York Library, où une exposition sur la liberté d'expression était organisée au même moment (mais dans une aile différente) ; et, parmi les documents exposés, figurait un tract lié aux événements de la place Tiananmen en 1989... Soucieux de ne pas gâcher à l'avance les chances d'une reprise du dialogue, les Américains ont obtempéré. Selon Winston Lord, Bill Clinton a évoqué la situation des droits de l'homme, citant deux cas particuliers, ainsi que la situation au Tibet. Le porte-parole chinois s'est refusé à confirmer une référence aussi précise, se bornant à ajouter : *« Nous pouvons avoir un dialogue à ce sujet au lieu d'une confrontation. »*

Comme il l'avait fait le matin même, lors de son intervention devant l'Assemblée générale de l'ONU, le président Jiang Zemin a expliqué que, pour la Chine, *« le droit du peuple à la subsistance et au développement est le premier et le plus important des droits de l'homme »*. Cette question, de toute façon, ne doit pas empêcher les relations commerciales, une position qui est aussi celle des Etats-Unis. M. Clinton a plaidé en faveur d'un rééquilibrage des échanges, marqué par un fort déficit au détriment des Etats-Unis (environ 38 milliards de dollars à la fin de l'année). Le dialogue de sourds sur ce point n'est pas près de prendre fin, notamment parce que Pékin conteste la méthode de calcul retenue par les Américains.

Chen Jian a, d'autre part, relevé la *« position contradictoire »* des Etats-Unis qui, tout en se plaignant de la fermeture du marché de leur grand partenaire asiatique, refusent, selon lui, d'accorder des facilités aux industriels américains souhaitant investir en Chine. Il a aussi estimé que M. Clinton a manifesté une certaine compréhension à propos de la controverse liée à l'entrée de Pékin au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), allant même jusqu'à s'engager à favoriser cette adhésion à *« une date proche »*. En réalité, l'administration américaine ne semble pas parvenue à la conclusion que les Chinois ont fait suffisamment d'efforts pour « mériter » de rejoindre l'OMC.

De même, une nette ambiguïté demeure à propos de la coopération nucléaire entre la Chine et l'Iran. Washington, a souligné Winston Lord, se félicite de la décision de Pékin de ne pas donner suite à un contrat de vente de deux réacteurs nucléaires de 300 mégawatts à l'Iran. Or, a dit Chen Jian, son pays n'a pas *« encore »* honoré ce projet...

Les désaccords entre Chinois et Américains restent donc nombreux. Bill Clinton et Jiang Zemin ont paré au plus pressé en renouant un dialogue bilatéral dont les retombées intérieures sont importantes dans chaque pays : Jiang Zemin, qui tente d'imposer son image d'héritier de Deng Xiaoping, ne souhaite pas apparaître comme l'homme qui aura favorisé une nouvelle ère de tension avec l'Amérique. Soucieux de présenter un bilan de politique étrangère aussi positif que possible avant l'élection présidentielle de 1996, le chef de la Maison Blanche fait un raisonnement identique.

Laurent Zecchini

L'éclipse solaire et le séisme du Yunnan réveillent les peurs ancestrales chinoises

Le tremblement de terre a fait au moins 36 morts

PÉKIN
de notre correspondant

Le tremblement de terre qui a provoqué la mort, selon des bilans encore incomplets, d'au moins trente-six personnes, faisant en outre quelque deux cent cinquante blessés, dans une région montagneuse du sud-ouest de la Chine, mardi 24 octobre au matin, n'est pas seulement un des plus meurtriers à s'être produits dans la phase d'activité sismique que traverse le pays. Il est aussi survenu quelques heures avant l'éclipse solaire qui a traversé l'Asie du Sud-Est. A ce titre, il comporte aussi son lot de symbolique superstitieuse pour une population à la culture attachée au lien spirituel avec le ciel.

Les autorités chinoises s'efforçaient, mercredi, de traiter sur un plan dépassionné le séisme survenu dans la province du Yunnan, contiguë des pays du Sud-Est asiatique où était visible l'éclipse. Un déploiement massif de secours était en route pour atteindre la région de Wuding, affectée par cette secousse de 6,5 sur l'échelle de Richter, qui a été suivie de nombreuses autres secousses inférieures, provoquant l'effondrement de centaines d'habitations. La région est habitée de montagnards proches de certaines ethnies assimilables aux Tibétains. La presse officielle a laissé entendre que, à la différence d'un précédent séisme ressenti en juillet dans un district plus proche de la frontière birmane, qui avait été prévu par les sismologues et avait fait onze morts et cent trente-six blessés, celui-ci n'avait pas pu faire l'objet d'une alerte.

La Chine est entrée dans une phase d'activité sismique en 1988, après douze ans de répit suivant la secousse de Tangshan en 1976, qui avait fait de deux cent cinquante mille à sept cent mille morts selon les sources. La brutalité des dernières secousses, qui ont touché des régions variées sur le territoire chinois (jusqu'à plus de 7,3 degrés sur l'échelle de Richter), n'a pas provoqué de panique.

FIN DE RÈGNE

Cette activité réveille cependant des peurs associées à la dimension surnaturelle que les Chinois placent dans leurs rapports avec l'univers, et, peut-être encore plus que leurs frères d'Asie, dans leur conception de l'organisation du pouvoir politique. Le tremblement de terre de Tangshan avait été suivi de la mort de Mao. L'éclipse de mardi projetait des augures mitigées sur la rencontre du chef de l'Etat chinois avec Bill Clinton à New York, le même jour. D'autant que Pékin n'a pas voulu que ce phénomène soit la seule propriété des pays du sud du continent : il l'a mise à profit pour affirmer qu'elle s'était également déroulée *« en Chine »* puisqu'elle était visible dans les îles Spratleys, en mer de Chine méridionale, qu'il revendique.

Le pouvoir, ainsi, ne répugne pas à jouer sur le registre symbolique quand cela l'arrange. Il ne peut donc s'étonner que, réciproquement, la population retourne la pratique en forme de question à son intention : quelle place donner au séisme du Yunnan dans les catastrophes qui sont censées accompagner une difficile fin de règne ? semble-t-elle demander.

Francis Deron

PROTECTION SOCIALE Les décisions de rigueur pour 1996, annoncées le 16 octobre par le ministère de la santé publique, inquiètent les responsables des hôpitaux. Ceux-ci prévoient le « gel » d'environ 8 000 emplois et des restrictions sur les dépenses médicales. ● SELON UN RAPPORT commandé par les caisses d'assurance-maladie et rendu public mercredi 25 octobre, l'offre de soins en chirurgie a un caractère *« pléthorique »* qui pèse sur les dépenses. Le rapport relève en outre de fortes disparités régionales et estime que le *« niveau technique »* requis est *« moins bien respecté dans le public que dans le privé »*. ● LE PATRONAT a présenté, mercredi, un rapport qui préconise principalement une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses sociales, dont le taux de croissance ne devrait pas excéder, selon lui, la moitié de celui du PIB.

Les hôpitaux redoutent les effets de la rigueur sur l'emploi

La Fédération hospitalière de France (FHF) estime qu'avec un taux d'évolution de leur budget de 2,1 %, les établissements vont être obligés de « geler » 8 000 postes en 1996. Le « rééquilibrage » annoncé par Alain Juppé entre les hôpitaux sera d'autant plus difficile

À PEINE REMIS de l'annonce de la rigueur en 1996, les hôpitaux ont commencé à faire leurs comptes. Les résultats des premières évaluations sont sans ambiguïté, même si les difficultés varient d'un établissement à l'autre : leur situation financière sera plus que tendue l'an prochain. La décision du gouvernement de limiter le taux d'évolution de leurs dépenses à 2,1 % au lieu de 3,8 % en 1995 (*Le Monde* du 18 octobre) va les obliger à faire des choix douloureux et à geler des postes, redéployer des personnels, réduire des dépenses médicales.

S'il veut faire respecter cette enveloppe – elle ne l'a jamais été depuis la généralisation du budget global en 1985 (*voir graphique*) –, le ministère de la santé publique et de l'assurance-maladie va devoir suivre mois par mois l'évolution d'un poste de dépenses qui représente la moitié de la consommation médicale totale des Français (668 milliards de francs en 1994).

Le président de la Fédération hospitalière de France (FHF), André Damien, ancien maire (UDF-CDS) de Versailles, a fait part au gouvernement de son *« extrême préoccupation »*. Il estime que le taux de 2,1 %, *« notoirement sous-évalué »*, ne permettra pas *« la reconduction des moyens mis en œuvre en 1995 et de faire face aux engagements salariaux »* et qu'il va entraîner le gel d'environ 8 000 emplois. François Delafosse, président de la FEHAP (hôpitaux privés sans but lucratif), est plus alarmiste encore. *« C'est un taux d'étranglement*, déclare-t-il dans un entretien publié le 20 octobre par *Le Quotidien du médecin. Il va donc falloir sans doute licencier du personnel. »*

Au cours des « forums » régionaux de la protection sociale, qu'Alain Juppé a présentés comme des lieux de débats préparatoires à une réforme imminente de la Sécurité sociale, les syndicats ont également exprimé leurs craintes pour l'emploi et la qualité des soins. Lors de la réunion de Lyon, le 23 octobre, un représentant de la CFDT a affirmé que deux cents à trois cents postes risquent d'être *« supprimés »* aux Hospices civils de Lyon.

Les gestionnaires hospitaliers partagent l'inquiétude des salariés, même si ces derniers savent que leur statut de fonctionnaires les met à l'abri des licenciements. *« La mise en cause de la gestion des hôpitaux est injuste*, affirme Hubert Garrigue-Guyonnaud, directeur général adjoint du CHU de Poitiers (1,3 milliard de budget, 3 400 agents hors médecins). *Il y a des dépenses que nous ne maîtrisons pas, comme les mesures salariales spécifiques pour les personnels. »* Décidées, en effet, par le gouvernement, elles ont entraîné un surcoût annuel de 1,3 % pour le CHU depuis 1989.

Michel Moujart, directeur général du CHU de Tours (2 milliards de francs de budget, 4 850 agents), estime que l'effet report des hausses salariales de 1995 et les promotions entraîneront une progression de ses dépenses de 1,9 %. Or, ajoute-t-il, *« tous les hôpitaux n'auront pas 2,1 %, puisque ce taux inclut la marge de manœuvre à répartir entre les régions et, au sein de chaque région, entre les hôpitaux »*. *« Je tiens déjà difficilement dans l'épure de 3 % en 1996,* indique M. Moujart. *Notre activité croît de 2 % par an et de 5 à 6 % pour l'hospitalisation de jour. Si je n'ai que 1,8 %, je ne peux plus tourner. »*

Comme tous les directeurs d'hôpital, celui du CHU de Tours reconnaît avoir gelé des postes. Dans un secteur où la masse salariale représente de 67 % à 73 % des budgets, l'emploi est devenu la principale variable d'ajustement : non-remplacement de départs en vacances ou en congé-maternité, modifications du roulement des équipes, regroupement des malades dans certaines unités en fin de semaine. *« Depuis plusieurs années, à l'exception de 1992, on a maintenu les effectifs*, se félicite René Rettig, directeur général du CHU de Toulouse (3,5 milliards de francs de budget, 9 800 agents), *mais, aujourd'hui, je suis perplexe. »*

SCANNERS À REMPLACER

Les hôpitaux ont fait de gros efforts pour améliorer la productivité dans les services logistiques (restauration, blanchisserie, chauffage) et sur les dépenses médicales courantes, mais le parc de scanographes, qui date en partie du milieu des années 80, a vieilli et nécessiterait d'être renouvelé. Une inquiétude permanente habite les médecins et les cadres hospitaliers : comment « rester dans la course » au progrès médical et éviter le rationnement des soins ?

Tous les directeurs d'hôpital constatent, en effet, une progression soutenue de certaines dépenses : prothèses, médicaments innovants contre le sida, l'hépatite C ou le cancer, activités très coûteuses (greffes). *« Nous avons sensibilisé les médecins à la maîtrise des prescriptions, et nous avons contingenté les transplantations*, explique M. Moujart. *S'il y a urgence, on trouve les crédits nécessaires. »* Cependant, certains cardiaques tourangeaux ont dû subir une greffe dans un hôpital parisien.

M. Garrigue-Guyonnaud rappelle qu'une allogreffe de moelle coûte 800 000 francs au CHU de Poitiers et qu'il ne pourra en faire – sauf urgence – qu'une petite cinquantaine en 1995. Les exemples de dépenses nouvelles abondent. *« Par exemple, rien n'était inscrit à mon budget en 1993 pour la pose de « stents », qui améliorent les résultats de l'angioplastie. A 10 000 francs ou 12 000 francs pièce, j'ai prévu 1 million de francs cette année. Nous contingentons aussi les stimulateurs cardiaques, et les cardiologues s'engagent sur des quotas. »*

Le premier ministre a annoncé qu'il engagera en 1996 une réforme de l'allocation des ressources aux établissements de soins, sur la base des recommandations que le Haut Conseil de la réforme hospitalière doit lui soumettre en novembre. Cette remise à plat s'impose, tant l'inadéquation des moyens à l'activité est criante dans certains domaines.

Tout le monde sait, par exemple, que les hôpitaux du sud de la France sont, globalement, mieux dotés que ceux du nord. Que certains ont une confortable trésorerie, alors que d'autres sont exsangues. Que des établissements entretiennent des services peu fréquentés et peu performants.

Des rééquilibrages s'imposent au nom de l'« équité » tant vantée par M. Juppé, mais ils interviendront à un moment où le déficit sans précédent de l'assurance-maladie et le gel des salaires des 800 000 agents hospitaliers rendent la réforme extrêmement difficile.

Jean-Michel Bezat

Le déficit de l'assurance-maladie en 1995

Le déficit de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) s'élèvera à 37,5 milliards de francs en 1995, soit une dérive de 2 milliards de francs par rapport aux estimations de juillet, selon des chiffres communiqués, mardi 24 octobre, au conseil d'administration de la CNAMTS. Fin juillet, la commission des comptes de la Sécurité sociale estimait ce déficit à 35,5 milliards de francs et celui des trois branches du régime général des salariés (maladie, famille, retraite) à 62 milliards de francs. La dérive s'explique uniquement par un accroissement des dépenses, qui passent de 547 milliards à 549 milliards de francs. Les recettes sont conformes aux estimations de juillet (511 milliards de francs). Les dépenses d'honoraires ont progressé de 6,7 % sur un an (d'août 1994 à août 1995) et celles de prescription de 6,2 %, soit 6,6 % pour la médecine de ville, alors que l'objectif de dépenses fixé entre les médecins et la CNAMTS était de 3,3 %.

Mission parlementaire sur la protection sociale

La conférence des présidents de commission et de groupe à l'Assemblée nationale, réunie mardi 24 octobre sous la présidence de Philippe Séguin, a décidé la création d'une mission d'information de 35 membres sur la protection sociale. Les députés veulent préparer le grand débat sur l'avenir de la Sécurité sociale, prévu pour la mi-novembre. La mission comprendra des membres de la commission des finances et de celle des affaires culturelles, familiales et sociales représentant tous les groupes : 15 députés RPR, 12 UDF, 4 PS, 2 PC et 2 République et Liberté. Les députés procéderont à des auditions entre le 5 novembre et le 10 novembre. La mission publiera un rapport avant l'ouverture du débat, au cours duquel le premier ministre présentera les grands axes des réformes qu'il entend mettre en œuvre dès le début de 1996.

L'assurance-maladie dénonce une chirurgie « pléthorique »

L'activité est beaucoup plus importante dans les cliniques privées que dans les hôpitaux publics

LES TROIS CAISSES nationales d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) ont rendu publique, mercredi 25 octobre, une étude sur *« l'activité chirurgicale dans les établissements de santé »*, qui révèle l'existence de grandes disparités selon les régions et d'une *« offre de soins pléthorique »*.

Réalisée en 1992 par les médecins-conseils des trois régimes (CNAMTS, MSA, Canam) sur la totalité des secteurs opératoires publics et privés, cette enquête repose sur l' analyse de 450 000 interventions (sur un total de 7,4 millions réalisées dans 2 456 secteurs opératoires).

L'enquête relève que ces secteurs sont inégalement répartis sur le territoire. Alors que la Corse et l'Ile-de-France ont respectivement 33 et 30 lits de chirurgie pour 10 000 habitants, la Picardie n'en compte que 16. Leur activité est également très variable : 236 hôpitaux réalisent moins de 1 000 interventions par an.

Au total, 550 secteurs opératoires (soit 22 % du total) ont une faible activité. Certains font moins d'une opération par jour et par salle. Cette sous-activité est particulièrement forte en Champagne-Ardenne (26,9 % des secteurs), 26,7 % en Limousin, 26,1 % en Franche-Comté, 24,6 % en Bourgogne et 17,6 % en Ile-de-France. D'autres régions ont des taux plus faibles.

L'activité est beaucoup plus importante dans les cliniques privées (2,3 opérations en moyenne par jour et par salle) que dans les hôpitaux publics (1,5 opération). Les enquêteurs estiment que 82 % des interventions ont été réalisées dans des secteurs opératoires ayant un *« niveau technique adapté »*, tandis que 8 % d'entre elles l'ont été dans des blocs opératoires n'ayant pas les équipements nécessaires. Ce niveau technique, ajoutent-ils, est *« moins bien respecté dans le public que dans le privé »*.

DISPARITÉS RÉGIONALES

Les pratiques médicales divergent également d'une région à l'autre, sans que les experts puissent fournir d'explications définitives. Ainsi, les chirurgiens font deux fois plus d'opérations de la cataracte en Bretagne que dans le Nord. On fait deux fois plus d'appendisectomies dans cette dernière région qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

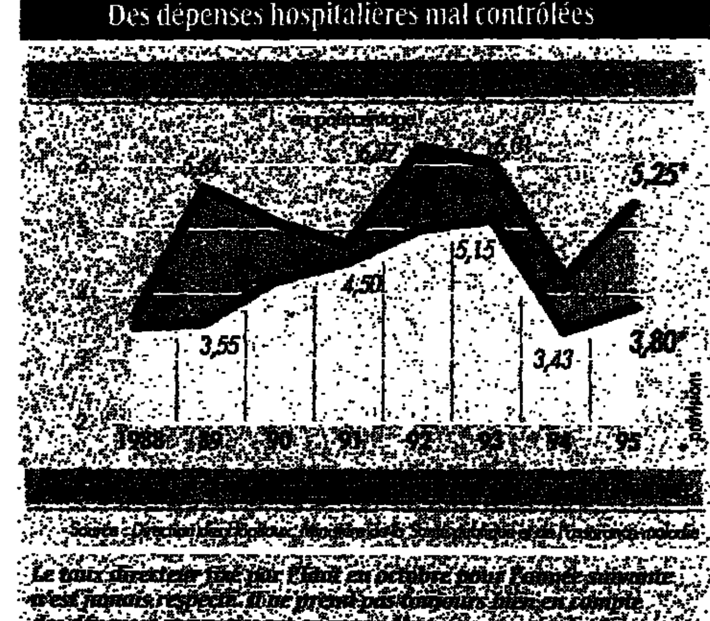
Toutes ces disparités posent, selon les auteurs de l'étude, *« un grave problème de santé publique »*. Ils font plusieurs recommandations pour *« améliorer l'efficience de l'offre de soins, pallier les risques liés à la faible activité de certains secteurs opératoires et gommer les disparités régionales »*.

Cette étude, qui avait été commandée en 1992 par Gilles Johanet, alors directeur de la CNAMTS, confirme officiellement ce que beaucoup de gestionnaires et de médecins hospitaliers savaient déjà de manière plus empirique.

Elle devrait servir au gouvernement pour réorganiser l'offre de soins au sein de chaque région, mais aussi au niveau national. Elle apportera de l'eau au moulin de ceux qui estiment que, comme dans les petites maternités, la sécurité n'est plus vraiment assurée au-dessous d'un certain seuil d'activité.

J.-M. B.

Des dépenses hospitalières mal contrôlées



Le « 3e chauffeur » de Mme Hubert

Le ministère de la santé publique et de l'assurance-maladie, a démenti, mercredi 25 octobre, une information, parue le même jour dans *InfoMatin*, selon laquelle Elisabeth Hubert aurait demandé au directeur de l'hôpital de Fontainebleau la création d'*« un poste d'employé fictif »* pour engager un troisième chauffeur. *« Ce n'est pas le chauffeur de Mme Hubert, c'est celui de la directrice des hôpitaux, Claire Bazy-Malaurie »*, nous a affirmé un porte-parole du ministère de la santé, précisant qu'*« il n'existe pas un seul contrat hospitalier au cabinet »*. Erick Bulle, directeur de l'hôpital de Fontainebleau, a publié un communiqué indiquant que *« ce chauffeur était employé par un autre hôpital d'Ile-de-France, depuis 1992, pour être mis à la disposition de la direction des hôpitaux »*. En avril, il avait été transféré à l'hôpital de Fontainebleau, *« à la demande expresse du directeur des hôpitaux de l'époque »*, le chauffeur en question habitant près de cette ville.

Le CNPF souhaite une croissance des dépenses sociales deux fois moindre que celle du PIB

Le patronat préconise de dissocier, en matière de financement, l'assurance et la solidarité

C'EST UN RAPPORT potentiellement explosif qu'a publié le CNPF, mercredi 25 octobre, sur les réformes à engager *« pour une protection sociale performante »*. La commission du patronat, présidée par Guillaume Sarkozy (patron d'une entreprise de textile et frère de Nicolas Sarkozy), part du constat que le système français est menacé d'explosion.

« Pour les années à venir, écrit Guillaume Sarkozy, *les perspectives font apparaître pour le seul régime général de sécurité sociale un socle de déficit annuel de 60 milliards de francs. Les perspectives des régimes de retraite sont encore plus préoccupantes. »*

L'objectif du CNPF est clair : *« contenir l'évolution, sur les quinze prochaines années, des dépenses de protection sociale financées par les prélèvements obligatoires, afin que leur progression soit de 50 % environ du taux d'évolution du produit intérieur brut »*, faute de quoi les dépenses de protection sociale représenteraient, en 2010, plus de 50 % du PIB, au lieu de 34,4 % en 1993.

Le rapport préconise que cet idéal soit atteint par une loi-cadre et, surtout, par un engagement du gouvernement de ne laisser *« en aucun cas les prélèvements sociaux collectifs dépasser leur niveau de 1994 »*.

Le rapporteur estime qu'il conviendrait de dissocier, en matière de financement, l'assurance et la solidarité. D'accord pour que les prestations sociales liées à l'activité professionnelle (chômage, accidents du travail, retraite) soient financées par des cotisations sur les salaires, il demande que les autres prestations (allocations familiales) le soient par l'impôt.

Il précise que *« la simple équité devrait conduire tout bénéficiaire des régimes de protection sociale à contribuer, en fonction de ses revenus de toute nature (revenus de remplacement, revenus financiers...), au financement des prestations dont il bénéficie »*.

> « Retirer de l'assurance-maladie les accidents de sports et de loisirs dangereux »

Le gros du rapport concerne l'assurance-maladie et les retraites. La première serait déficitaire de 35,4 milliards de francs en 1995. Essayant d'éviter les deux solutions extrêmes que sont l'étatisation intégrale du système de santé ou sa privatisation totale, le patronat souhaite une régulation de la demande. Il préconise de *« limiter le tiers payant aux actes coûteux et aux cas sociaux ; créer une franchise de base non remboursable par les mutuelles ou les assurances privées ; exclure du remboursement les soins de confort ; retirer de l'assurance-maladie les accidents de sports et de loisirs dangereux »*.

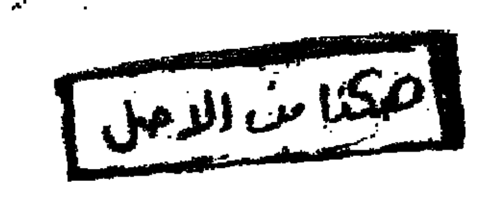
Il veut aussi agir sur l'offre, puisqu'il chiffre à vingt mille le nombre de médecins libéraux en excédent. Il faut notamment, estime-t-il, *« définir un objectif quantifié national pour l'ensemble des soins ambulatoires ; élaborer un seul système de conventionnement pour un nombre limité de médecins qui accepteraient de rentrer dans un cadre de maîtrise comprenant des mécanismes régulateurs »*.

Même schéma pour l'hôpital : *« réduire et redéployer le nombre des lits ; fixer une enveloppe limitative des dépenses hospitalières financées par l'assurance-maladie ; réformer les structures de direction de l'hôpital public »*.

L'évolution de la démographie française menace l'assurance-vieillesse. En 2025, les retraites risquent de tomber à 28 % du dernier revenu net au lieu de 70 % en 1990. Le rapport affirme qu'il faut, dès aujourd'hui, limiter la revalorisation des pensions et réfléchir aux conditions de départ (âge, durée de cotisation, montant du revenu de remplacement) des tranches d'âge en fin de carrière.

Il espère la mise en place de systèmes d'épargne longue, mais sans que le montant des cotisations ne dépasse 22 % du salaire, pour ne pas créer de rupture entre les générations. Enfin, le CNPF souhaite que les salariés bénéficiant de régimes spéciaux et qui désireraient des retraites plus avantageuses en assurent le financement par des cotisations volontaires.

Alain Faujas



M. Chirac intervient à la télévision pour remettre en perspective son action depuis six mois

Le scepticisme et la contestation s'étendent au sein de la majorité

La présidence de la République a annoncé, mardi 24 octobre, que Jacques Chirac sera l'invité, jeudi à 20 heures 15, d'une émission spéciale sur France 2, consacrée aux *« questions intérieures »*. Alors que le scepticisme gagne la majorité et que les critiques se multiplient à l'UDF sur l'action du gouvernement, le président de la République entend *« mettre en perspective »* l'action menée depuis six mois.

OFFICIELLEMENT, tout va bien. Le cap est fixé. La majorité est unie. Et pour ceux qui veulent s'en convaincre, le vote, mardi 24 octobre, de la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1996, en est la démonstration éloquente : quatre cent vingt-trois députés RPR et UDF l'ont approuvée, tandis que deux parlementaires RPR seulement et cinq UDF se sont abstenus. Pourtant, cette quasi-unanimité de façade ne masque pas, plus d'un instant, les tiraillements et les interrogations de plus en plus perceptibles au sein de la droite parlementaire.

La journée de mardi, au Palais Bourbon, en a encore apporté la confirmation. Le premier couac s'est produit lors de la réunion du groupe RPR, dans la matinée. Son président, Michel Péricard, s'est en effet félicité du déroulement de la discussion budgétaire, la semaine dernière. Mais c'était pour ajouter aussitôt que si le groupe RPR est favorable à la réduction de dépenses de 2 milliards de francs votée par l'Assemblée, il n'acceptera aucune économie sur quatre budgets *« sanctuarisés »* : ceux des ministères de l'intérieur, de la justice, de la culture et de la recherche. Et de préciser, sans beaucoup de ménagement, que le *« point de vue technique »* de la commission des finances ne doit pas prévaloir sur le *« point de vue politique »*.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. La commission des finances, qui, la semaine dernière, avait réservé son avis sur le budget de la culture dans lequel elle voulait tailler, l'a approuvé, mardi après-midi, sans aucune réduction de crédits. Son rapporteur général, Philippe Auberger (RPR), a même été contraint de renoncer à son amendement reportant la création de 650 emplois pour la Bibliothèque de France.

LES CRITIQUES DE M. LÉOTARD

Du côté du groupe UDF, l'atmosphère n'était guère plus sereine. Mais la grogne s'est concentrée sur la politique étrangère du président de la République et sur le rendez-vous manqué Chirac-Zeroual. Une dizaine de députés, notamment PR, ont émis des *« réserves »* sur la manière dont avait été gérée cette affaire. Ce fut notamment le cas de Jean-François Deniau (Cher), Alain Lamassoure (Pyrénées-Atlantiques) et Willy Diméglio (Hérault). Le président du groupe, Gilles de Robien (UDF-PR, Somme), qui rendait compte de ce malaise, a noté qu'il était particulièrement le fait des élus du Midi, confrontés à un Front national puissant, et à qui leurs électeurs réclament une politique plus ferme à l'égard du pouvoir algérien.

François Léotard, président du Parti républicain, ne s'est pas embarrassé de tant de précautions, mardi soir sur France 2, pour contester ouvertement la politique du gouvernement. *« Il y avait une question simple qui était posée à Jacques Chirac au lendemain de son élection : pouvez-vous sortir du socialisme ? A l'heure qu'il est, on a pas encore apporté de réponse à cette question »*, a affirmé le président du PR. *« On nous a demandé une politique libérale, une baisse des prélèvements obligatoires, une baisse de la fiscalité (...). Ne faisons pas le contraire de ce qu'on nous a demandé »*, a-t-il plaidé. L'inquiétude n'est pas moindre au CDS, où certains n'hésitent pas à déplorer que *« le gouvernement ne se rende pas compte de ce qui se passe réellement dans le pays »*. La présence au gouvernement de nombreux représentants centristes, dont François Bayrou, président du CDS, contraint cependant les députés de ce mouvement à plus de discrétion. Aussi, mardi, au cours du bureau politique du CDS il *a été* souligné que, dans l'adversité, il fallait se serrer les coudes.

Dans l'entourage du premier ministre, cependant, on affiche une grande sérenité face à ces états d'âme. Devant une trentaine de députés de la majorité qu'il avait invité à déjeuner, mardi, Alain Juppé s'est montré satisfait de la manière dont s'est passé le début de la discussion budgétaire. *« La logique du projet de budget n'est pas mise à mal »*, confie un conseiller, en soulignant que l'offensive conduite par Nicolas Sarkozy *« a fait long feu »*. On assure qu'il n'est pas question de remaniement, ce qu'a confirmé Jacques Toubon, mercredi 25 octobre sur RTL.

Récit de la séquence France

Le Parti socialiste se dit prêt à l'alternance

Le premier secrétaire du PS souligne néanmoins la nécessité de forger une « nouvelle synthèse »

« QUOI QU'IL ARRIVE, nous serons prêts », a affirmé Lionel Jospin, mardi 24 octobre, en s'exprimant, pour la première fois comme premier secrétaire du Parti socialiste, devant le groupe socialiste du Sénat. Démentant les propos d'Elisabeth Guigou, secrétaire national aux questions sociales, qui, le 16 octobre, avait jugé que la gauche n'était pas *« encore prête »* (*Le Monde* du 18 octobre), M. Jospin, dont les propos étaient rapportés par Claude Estier, président du groupe socialiste, a assuré : *« Nous ne devons pas laisser dire ou dire nous-mêmes que nous ne sommes pas prêts, même s'il n'est pas question pour nous de vouloir accélérer les rythmes. »*

M. Jospin devait renouveler cette mise au point, mercredi, en précisant les missions de ses dix-huit secrétaires nationaux et en réunissant, pour la première fois depuis son élection, le bureau national, élargi à des « invités » comme Michel Rocard, Jacques Delors, Jack Lang, Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn. Mardi, en enclenchant une vitesse supérieure, le nouveau premier secrétaire a recadré son discours de la convention nationale du 14 octobre. En présentant la seconde étape de la rénovation du PS – *« Le temps de la reconstruction et de la reconquête »* –, il avait souligné : *« Il nous faut un instrument, certes, et nous y travaillons. Il nous faut surtout, à partir des expériences et des matériaux qui sont les notres, forger une nouvelle synthèse d'idées et de propositions. J'ai amorcé ce travail dans la présidentielle mais nous devons aller plus loin collectivement. »*

M. Jospin avait donné le sentiment de jouer la durée, nécessaire pour forger cette *« nouvelle synthèse »*. Il avait enfoncé le clou en conseillant à ses amis de ne pas se laisser *« tarauder »* par une anticipation des échéances électorales, tout en leur recommandant d'être *« prêts si les circonstances le veulent »*. Le message n'étant peut-être pas assez clair, l'ancien candidat à l'élection présidentielle a voulu signifier que tout en travaillant sur le moyen terme, le PS se sentait en état d'assumer au pied levé une hypothétique alternance. Le 22 octobre, au « Grand jury RTL-*Le Monde* », Laurent Fabius avait déjà entonné ce couplet, en soulignant que le PS n'était pas dépourvu de *« matériaux »*, et en citant à cet effet la plate-forme présidentielle de M. Jospin.

Sur France 3, mardi, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a récidivé, en affirmant qu'il s'agit pour le PS de *« reprendre* [notre] *expérience, avec ses bons côtés et ses mauvais côtés, en en tirant les leçons, de réarticuler les propositions de Lionel Jospin, et à partir de cela, de développer un programme de législature, dès que les élections législatives auront lieu »*. *« Pour l'essentiel, il faut que les responsables* [du PS] *tirent dans la même direction »*, a ajouté M. Fabius, œcuménique et optimiste sur sa cohabitation avec M. Jospin.

Sur France-Info, François Hollande, porte-parole du PS, a plaidé pour *« un parti, non pas homogène, mais suffisamment uni pour offrir aux Français l'impression que nous pouvons faire une alternance qui ne soit pas simplement la reproduction des divisions du passé »*. De son côté, M. Jospin a exercé sa pugnacité, sur Europe 1, en expliquant que la chute de MM. Chirac et Juppé dans les sondages relevait de *« l'art de gouverner »*.

Michel Noblecourt

Le président a renoncé à un remaniement du gouvernement

EXPLIQUER. Encore expliquer. Toujours expliquer. Au milieu de la tourmente qui secoue la majorité, Jacques Chirac semble ne faire confiance qu'à lui-même pour convaincre les Français qu'il les conduit sur le bon chemin.

Alors que, dans les premiers mois de son installation à la présidence de la République, il n'était apparu sur les écrans de télévision qu'à l'occasion de points de presse, son intervention, jeudi 26 octobre, sur France 2, sera son troisième passage dans une émission télévisée depuis le début du mois de septembre. Après une séquence diplomatique qui n'a pas été couronnée de succès, après le débat qui a agité l'Elysée, comme Matignon, sur l'intérêt d'un remaniement ministériel, le chef de l'Etat juge le moment venu d'assurer ses électeurs qu'au-delà des apparences la stratégie du pouvoir s'inscrit dans une démarche cohérente, dont la seule finalité est de tenir les promesses de la campagne électorale.

Les services de l'Elysée assurent que cette émission devrait permettre au président de la République de *« s'exprimer sur les questions intérieures »*, afin de *« mettre en perspective l'action menée »* depuis son élection. Cependant, au retour de New York et au lendemain d'un aller-retour à Bonn pour dîner avec Helmut Kohl, M. Chirac ne pourra faire l'impasse sur les dossiers diplomatiques, d'autant que les contraintes qu'impose à la France la construction de l'Union européenne pèsent lourd sur ses choix économiques et financiers et que ceux-ci ne sont pas pour rien dans le trouble de la majorité.

Pour la rassurer et la mobiliser, le président de la République, ayant renoncé dans l'immédiat à un remaniement, devrait donc tenter de lui faire partager son calme et sa sérénité, en l'assurant que tout ne va pas aussi mal qu'une partie d'entre elle le pense et en jalonnant le chemin qui, il en reste persuadé, devrait lui permettre de convaincre les électeurs, lors des législatives de 1998, de lui conserver leur confiance.

Pour l'en persuader, il dispose toujours du même argument : il avait vu juste, bien avant les autres, contre presque tous les autres pendant la campagne présidentielle. M. Chirac reste persuadé que ce qui fut vrai hier le sera aussi demain. Il lui reste – simplement – à faire partager cette confiance.

Thierry Bréhier

Comment le SCPC a échappé de justesse à une « exécution sommaire »

***IL EST DES SÉANCES** de l'Assemblée nationale* qui gagnent à être suivies jusqu'à leur terme, fût-il tardif. Le samedi 21 octobre, tard dans la soirée, Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget, avait jeté toutes ses forces dans une bataille pour l'annulation de six cent cinquante postes destinés à la Bibliothèque nationale de France (*Le Monde* du 24 octobre). Mardi 24 octobre, peu avant 23 h 30, c'est Pascal Clément (UDF-PR, Loire) qui a tenu la vedette.

L'objet du litige ? Le chapitre 34-98 – « Moyens de fonctionnement des services. Formation » – des crédits affectés au ministère de la justice. L'ancien ministre des relations avec l'Assemblée nationale souhaite voir ces sommes amputées de 1 million de francs. La nouvelle mode parlementaire étant aux propositions de coupes budgétaires, celle-ci n'aurait sans doute pas sorti de leur relative torpeur la trentaine de députés présents, si M. Clément n'avait expressément précisé qu'il visait le service central de prévention de la corruption (SCPC), lequel avait accédé à la notoriété en rendant un avis défavorable au premier ministre dans l'affaire du logement parisien de son fils.

« Les modalités actuelles de fonctionnement de ce service, est-il indiqué au bas de l'amendement, *ont donné lieu à des critiques justifiées, qui conduisent à s'interroger sur son organisation, voire à remettre en cause son existence. » « Ce service aurait pu se faire oublier*, précise M. Clément au cours de la discussion, *mais il a fait récemment parler de lui, et on ne l'oublie pas. »* Le député expose les moyens susceptibles de mettre à mal cet *« être assez monstrueux dont on ne voit pas comment il peut prendre sa place dans l'organisation de la justice »*. *« Sous la III[e] République*, rappelle-t-il, *le Parlement a supprimé la censure en supprimant les crédits des censeurs. Ne peut-on pas s'inspirer de la même logique ? »*

« RÈGLEMENT DE COMPTES »

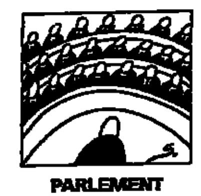
La balle est dans le camp du garde des sceaux. *« Votre analyse est juste*, déclare Jacques Toubon. *C'est ce qui m'a conduit à refuser que ce service administratif ne vienne empiéter sur les compétences de la justice. »* Tout en rappelant son souhait de voir le SCPC constituer, pour l'avenir, *« un utile bureau d'études pour notre administration centrale, qui se consacre à définir les règles et les normes, et a besoin de beaucoup d'expertises »*, le ministre qualifie de *« très intéressant »* l'amendement de M. Clément. Certes, selon ses explications, diminuer les crédits affectés au SCPC, alors même qu'il n'en consomme qu'une faible partie, reviendrait à affaiblir d'autant les moyens de la chancellerie, mais M. Toubon affirme qu'il est *« tout à fait prêt à* [s'en] *remettre à la sagesse »* des députés : *« L'Assemblée nationale a une certaine conception ; je la respecte. »* Sentant souffler le vent de l'adoption, Julien Dray (PS, Essonne), unique représentant du groupe socialiste présent en séance, abandonne alors la lecture de son journal pour venir s'immiscer dans *« ce débat un peu bizarre à cette heure tardive »* et mettre en garde les députés de la majorité : *« Si vous adoptez cet amendement, tout le monde pensera que c'est un règlement de comptes malvenu dans la situation actuelle. »* M. Clément, qui vient de recevoir un soutien de poids en la personne de Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois, précise alors sa pensée à l'intention des plus ardents défenseurs du budget de la justice : *« Il ne s'agit pas d'enlever des crédits aux magistrats, mais de supprimer la capacité pour cet organisme de payer son loyer. Supprimons les crédits aux censeurs ! »*

Après un ultime rappel à l'ordre de Gérard Léonard (RPR, Meurthe-et-Moselle) – *« La solution de sagesse est que l'on vote les crédits* [du SCPC] *et qu'on lui laisse le soin de faire des propositions, car, sinon, cela ne manquera pas d'être interprété de façon abusive »* –, l'amendement est mis aux voix. La plupart des députés UDF votent en sa faveur, mais la quasi-totalité du groupe RPR se prononce contre, remportant la mise d'extrême justesse.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'Assemblée nationale a voté les recettes de l'Etat pour 1996

LES DÉPUTÉS ont adopté, mardi 24 octobre, la première partie du projet de loi de finances pour 1996, consacrée aux recettes. Lors du scrutin public, sur 524 votants et 514 suffrages exprimés, 428 députés RPR et UDF ont approuvé le projet, rejoints par six députés du groupe République et liberté et par Michel Noir (Rhône, non inscrit).


PARLEMENT

86 députés socialistes et communistes se sont prononcés contre, ainsi que 9 République et liberté. Dix députés se sont abstenus (2 RPR, 5 UDF, 2 République et liberté et un non-inscrit). A l'issue du compromis trouvé entre le gouvernement et la majorité RPR-UDF, le déficit du budget de l'Etat a été fixé à 286,903 milliards de francs, grâce à une augmentation des recettes et à l'engagement de réduire de 2 milliards de francs les dépenses des ministères.

■ ***INDEMNITÉ : lors de la* conférence des présidents, mardi 24 octobre,** le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, a demandé aux présidents des groupes parlementaires de *« réflechir »* à un nouveau mode de versement de l'indemnité dactylographique des députés qui devrait être calculée, à ses yeux, sur les frais réels effectivement engagés (*Le Monde* du 21 octobre). Cette modification devrait faire l'objet de propositions lors d'une prochaine réunion du bureau de l'Assemblée.

■ **JUSTICE : les crédits affectés à la justice ont été adoptés,** mardi 24 octobre, par l'Assemblée nationale. La majorité RPR-UDF a voté pour, l'opposition PS-PCF contre. Ce budget, une priorité du gouvernement, est en hausse de 6,04 % par rapport à la loi de finances initiale de 1995. Les deux amendements, présentés par Laurent Dominati (UDF-PR, Paris) et par la commission des finances, qui visaient à réduire les crédits du ministère de la justice, n'ont pas été défendus.

■ **ARMEMENT : la commission des finances de l'Assemblée nationale** a adopté, mardi 24 octobre, un amendement au projet de budget de la défense pour 1996 qui supprime les crédits (524 millions de francs) alloués à l'achat de deux avions-radars Hawkeye destinés au porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Selon Arthur Paecht (UDF-PR, Var), les avions-radars Awacs, en service dans l'armée de l'air, sont ravitaillables en vol et peuvent accompagner le porte-avions. En juin, la France et le constructeur américain Grumman avaient conclu un accord de principe sur l'acquisition de deux Hawkeye.

Pierre Richard, président du Crédit local de France

« Les collectivités locales sont devenues les premiers aménageurs du territoire, évitons de casser leur dynamique »

Le président du Crédit local de France, Pierre Richard, estime dans l'entretien qu'il nous a accordé que, désormais, *« aucune politique publique ne peut être définie sans les collectivités locales »*. Il faut donc, selon lui, *« opérer un partage stable entre l'Etat et les collectivités locales de l'ensemble des recettes fiscales du pays »*. Pour enrayer la tendance à la hausse de la fiscalité locale, M. Richard propose de mettre en place un *« système de régulation locale »* : *« Au citoyen de décider de ce qu'il souhaite, par le biais d'une consultation en début de mandat. »* Quant au débat sur la clarification des compétences, M. Richard estime que *« la priorité est d'appliquer le principe : qui paie commande »*. Ainsi, il souhaite *« confier dans son intégralité »* le RMI aux départements, qui en reprendraient entièrement la charge et contrôleraient l'attribution de cette allocation. Enfin, M. Richard souhaite qu'une *« épée de Damoclès »* judiciaire puisse peser sur la tête des élus pour les responsabiliser et les inciter à *« redoubler d'efforts »*.

« Le pacte de stabilité financière proposé par l'Etat aux collectivités locales suscite la colère des maires des grandes villes, qui viennent d'écrire au premier ministre (*Le Monde* du 25 octobre). Que pensez-vous de ce pacte ?

– L'idée de stabiliser les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales est une bonne chose. Il faut maintenant mettre au point une méthode. Comment définir des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales qui soient stables, équitables et transparentes, soumises à un contrôle précis ? Il sera difficile de faire admettre aux collectivités locales que les dotations de l'Etat seront, sur les trois ans qui viennent et peut-être au-delà, indexées uniquement sur l'inflation. Appuyons-nous sur la décentralisation, puisque aucune politique publique, aujourd'hui, ne peut être définie sans les collectivités locales.

» Dès lors, il semblerait normal d'opérer un partage stable entre l'Etat et les collectivités locales de l'ensemble des recettes fiscales du pays. A partir de 1997, et pour les cinq années suivantes, le montant global des dotations de l'Etat aux collectivités locales pourrait être indexé sur les recettes fiscales nettes de l'Etat. Ainsi, il n'y aurait plus, comme chaque année, de contestations. Si la croissance est forte, les collectivités locales en bénéficieront, et c'est normal puisqu'elles cogèrent les recettes publiques. S'il y a une croissance plus faible, les recettes se ralentiront et les transferts de l'Etat baisseront.

– Dans le domaine de la fiscalité locale, avez-vous des propositions pour enrayer une tendance à la hausse apparemment irrésistible ?

– Si la fiscalité locale doit continuer à croître fortement, il y aura un blocage un jour ou l'autre. Or je pense qu'il serait très grave d'instaurer une régulation nationale, par la loi. Mieux vaudrait mettre en place un système de régulation locale. Concrètement, il s'agirait de dire que c'est au citoyen, *in fine*, de décider de ce qu'il souhaite, par le biais d'une consultation en début de mandat. La collectivité présenterait son « contrat de mandature », avec son programme d'action, les services ou les équipements qu'elle se propose de mettre en place et leurs conséquences en termes de pression fiscale. Les élus disposeraient ainsi d'un avis précis de la population et pourraient décider en toute connaissance de cause. Par ailleurs, il est indispensable d'affecter progressivement à chaque catégorie de collectivité locale des recettes fiscales distinctes, pour rendre enfin la fiscalité locale lisible, et donc mieux contrôlable.

– Quelles sont les incidences des difficultés financières des collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire ?

– Aujourd'hui, les collectivités locales sont devenues les premiers aménageurs du territoire. Evitons de casser leur dynamique d'investissement. Jusqu'en 1994, les dépenses locales d'équipement (160 milliards de francs) étaient supérieures aux dépenses de personnel (150 milliards). Pour l'Etat, les dépenses de personnel étaient, *grosso modo*, de 600 milliards, les dépenses d'équipement de 30 milliards. En 1995, il y a eu basculement : pour la première fois, les dépenses de personnel des collectivités locales ont été plus importantes que leurs dépenses d'équipement. Ne succombons pas à la facilité, en diminuant les investissements pour réduire les dépenses publiques. Sinon, au bout de quelques années, on va se retrouver face à des équipements en mauvais état et à des dépenses de fonctionnement qui déraperont.



PIERRE RICHARD

– Vous suggérez de réduire les dépenses de fonctionnement, malgré les conséquences possibles d'un tel choix sur l'emploi ?

– Oui. C'est d'abord en facilitant la création et le développement des entreprises que le secteur public local participe à la lutte contre le chômage. Cela passe par des services collectifs efficaces et une fiscalité raisonnable. Notre pays est renommé pour la qualité de ses équipements. Ne perdons pas cet atout. Cette année, pour la première fois depuis quinze ans, l'investissement local va baisser, de 6 % à 8 %. Il est indispensable d'inverser la tendance dès l'année prochaine.

– Comment, par ailleurs, relancer la dynamique de la décentralisation ?

– C'est vrai que le moral n'y est plus. La raison fondamentale est que le grand public ne s'est pas senti concerné par les lois Defferre. De ce fait, dès la première difficulté, le système a perdu en crédibilité. Les affaires de corruption ne donnent pas une image très favorable de la décentralisation à des citoyens qui, déjà, ne s'y intéressaient pas beaucoup. Encore faut-il souligner que ces affaires ne démontrent pas que l'ensemble des élus soient corrompus, bien au contraire.

– On assiste pourtant à une floraison d'« affaires »...

– Il faut savoir de quoi l'on parle. Aujourd'hui, on demande aux élus une gestion totalement transparente et irréprochable. Et c'est très bien. Hier, on était peut-être moins exigeant et moins vigilant. Mais actuellement, on mélange, souvent de façon involontaire, de véritables cas de corruption – pour la plupart anciens et qui sont enfin instruits en justice – avec des erreurs de gestion qui ne sont pas en général d'ordre pénal. En fait, les choses s'améliorent : d'ici deux à trois ans, on aura coupé les multiples têtes de l'hydre de la corruption et les irrégularités seront sévèrement sanctionnées. Il faut que la décentralisation en ressorte non pas blanchie, mais aguerrie, rénovée et apte à repartir sur des bases plus saines.

– La clarification des compétences entre les différents acteurs de la décentralisation figure-t-elle parmi ces bases plus saines ?

– On parle d'une loi de clarification des compétences pour 1996. Cela me paraît excellent. Mais la priorité est d'appliquer le principe « qui paie commande ».

> « Si la fiscalité locale doit continuer à croître fortement, il y aura un blocage un jour ou l'autre »

Ainsi, il faudrait décentraliser totalement le RMI, le confier dans son intégralité aux départements, qui en reprendraient entièrement la charge. A eux de contrôler alors l'attribution de cette allocation. La gestion en sera améliorée, comme cela s'est produit pour les lycées et les collèges transférés aux régions et aux départements.

– Un tel système comporterait des risques importants de dérives inégalitaires d'un département à l'autre !

– Les collectivités locales ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent, elles travaillent dans le cadre de la loi. Il est évident que si l'on devait transférer le RMI au département, les critères d'éligibilité devraient respecter un cadre national. Au département d'ajouter éventuellement des bénéficiaires en élargissant ces critères. Il faudra bien qu'on arrive un jour à un début de flexibilité. En Allemagne, on le fait bien : les aides sociales peuvent être modulées selon les Länder.

– Vous réclamez une plus grande responsabilité des élus. N'y a-t-il pas, aussi, un problème de formation ?

– Les actions de formation des élus ont beaucoup progressé depuis quelques années. La vraie question reste celle de la responsabilité, qui est la finalité de la décentralisation. Je propose d'ailleurs que le pacte de stabilité s'appelle plutôt pacte de responsabilité. Or, pour que les élus soient vraiment responsables, il faut qu'ils soient mieux contrôlés : je suis, personnellement, favorable à un renforcement du contrôle de légalité, qui soit confié à une autorité indépendante. De plus, il faut sanctionner les fautes de gestion commises dans l'engagement des crédits publics : pourquoi, par exemple, ne pas rendre les exécutifs des collectivités locales justiciables de la Cour de discipline budgétaire pour toutes les infractions financières édictées par la loi ? Cette épée de Damoclès inciterait chacun à redoubler d'efforts. »

Propos recueillis par Jean-Louis Andréani et Sylvia Zappi

A la Réunion, M. de Peretti s'attaque aux urgences sociales

SAINT-DENIS
de notre correspondant

Avec Mayotte et la Réunion, le ministre de l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a désormais achevé sa première inspection générale des DOM-TOM. Lors de son dernier séjour dans l'océan Indien, à la mi-octobre, le ministre a provoqué un mini-séisme politique à la Réunion, en invitant expressément les élus locaux à *s'entendre* sur « une dizaine de priorités » que l'Etat pourrait relayer, à l'occasion des prochaines assises de l'égalité sociale convoquées pour la fin de l'année à Paris. Cette attitude illustre sa volonté, déjà manifeste aux Antilles ou dans le Pacifique, de ne pas trop s'embarrasser des clivages politiques habituels et de répondre aux problèmes sociaux les plus urgents.

L'emploi figure, à la Réunion, parmi ces urgences : le seuil des 100 000 chômeurs est désormais atteint. En matière d'habitat, la demande est de l'ordre de 12 000 logements par an jusqu'à la fin du siècle, alors que les crédits actuels n'en permettent la construction que de 5 000 à 6 000. Enfin, dans la fonction publique, particulièrement dans l'éducation nationale, il faudrait créer environ 3 000 postes pour atteindre un taux d'encadrement voisin de la moyenne nationale.

Pour s'attaquer à certains de ces problèmes, le ministre de l'outre-mer a installé officiellement l'Agence départementale d'insertion. Cette structure devra mettre en œuvre les contrats d'accès à l'emploi (CAE), version « domienne » des contrats d'initiative emploi. Selon M. de Peretti, ses crédits permettent de financer, en année pleine, plus de 17 000 CAE outre-mer.

A propos du logement, le ministre a annoncé que la ligne budgétaire unique, qui globalise pour les DOM le crédit à l'habitat, serait abondée de 6 % à 10 % en 1996. Quant à l'encadrement de la fonction publique, le ministre a confirmé la volonté du gouvernement de travailler sur un *« plan de rattrapage »* pluriannuel.

La principale difficulté est liée, toutefois, au mode de rémunération des fonctionnaires. A la Réunion, ceux-ci bénéficient d'un sursalaire de 53 % par rapport à leurs collègues de métropole. Sous l'impulsion du conseil régional, présidé par Mme Margie Sudre, secrétaire d'Etat à la francophonie, un plan de développement actif (PDA) a été élaboré. Il propose notamment de payer les nouveaux fonctionnaires sur la même base qu'en métropole.

Cette proposition soulève un vigoureux débat. Les organisations syndicales rejettent par avance l'idée de créer une fonction publique *« à deux vitesses »*. Le monde politique est lui aussi très partagé : d'un côté, les défenseurs du PDA, formés par le Parti communiste réunionnais et le mouvement Free-DOM, et, de l'autre, la droite locale, qui vient de rédiger une « charte de développement » préconisant une gestion contractuelle de ce dossier avec les représentants des fonctionnaires.

Alix Dijoux

Fonction publique : le statut n'entrave pas la réforme

A L'OCCASION du 50e anniversaire des textes fondateurs de la fonction publique, le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, a jugé opportun de s'interroger sur la validité de ces textes, régissant une fonction publique qui absorbe près de 40 % du budget de l'Etat. Au cours d'un colloque organisé en collaboration avec la Société française de finances publiques et *Le Monde*, lundi 23 et mardi 24 octobre, nombre d'intervenants se sont donc livrés à un examen critique du « statut », ensemble des règles qui régissent les agents publics.

Presque tous les observateurs ont jugé que l'insuffisante modernisation de l'administration était liée à la façon dont ce statut est appliqué, plus qu'au statut lui-même. Jean-Ludovic Silicani, commissaire à la réforme de l'Etat, a ainsi noté que la notion de « carrière », prévue par le statut, *devrait* inciter à une gestion prévisionnelle des emplois, que la séparation du grade et de l'emploi devrait faciliter la mobilité des agents, ou que l'existence d'une grille de la fonction publique devrait garantir la transparence des rémunérations. Or, a constaté M. Silicani, tel n'est pas le cas : la transparence des rémunérations, par exemple, est annulée par l'opacité des primes, dont l'étude, commandée par Pierre Mauroy, lorsqu'il était premier ministre, n'a jamais été rendue publique.

Les membres du colloque ont conclu que c'est avant tout la gestion du personnel qui doit être modernisée. Philippe Parini, directeur du personnel et de l'administration au ministère de l'économie et des finances, a insisté sur la nécessité de mesurer la performance. Nombre d'observateurs ont critiqué l'uniformité des notations, sans toutefois évoquer l'influence déterminante des syndicats sur la procédure d'évaluation.

Fort de son expérience, Serge Vallemont, ancien directeur du personnel du ministère de l'équipement, a estimé que la modernisation passait par l'*« engagement des cadres dirigeants »* qui devraient, selon lui, bénéficier d'une formation à la gestion des ressources humaines. Marcel Pochard, directeur général de l'administration et de la fonction publique, a regretté que les orientations proposées par le rapport Prada, sur l'encadrement supérieur, n'aient pas encore été mises en œuvre.

Pascal Renaud, représentant de la CFDT, a jugé que la fonction publique de l'Etat devrait *« s'inspirer des fonctions publiques territoriale et hospitalière »* pour établir plus de déconcentration, tandis que M. Pochard confirmait qu'*« on ne gère bien les agents que de façon proche »*.

Alors qu'il préside le comité pour la réorganisation et la déconcentration des administrations (qui doit disparaître à la fin de l'année), M. Vallemont a noté que, *« depuis quinze ans »*, il y avait un *« consensus sur les réformes à entreprendre »* mais que la difficulté consistait à *« faire évoluer les comportements »*. Il a mis en garde contre les *« effets d'annonce »* et les *« injonctions »*. M. Silicani a laissé entendre que le gouvernement était prêt à relever le défi.

R. Rs





SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 26 OCTOBRE 1995

BANLIEUES Depuis mardi 24 octobre, soixante militaires du 1er régiment d'infanterie de Sarrebourg (Bas-Rhin) patrouillent dans les transports en commun de Strasbourg. Officiellement, ils viennent renforcer les mesures de sécurité mises en place dans le cadre du plan « Vigipirate ». Mais survenant après les nombreux incidents intervenus dans les bus et tramways de la capitale alsacienne, ce recours à l'armée provoque un début polémique. ● LE SYNDICAT général de la police (SGP, membre de la FASP) a dénoncé « *l'utilisation antirépublicaine* » des effectifs de « Vigipirate » pour « *des tâches de sécurité publique sans rapport avec le terrorisme* ». ● VENDREDI 20 octobre, Alain Juppé avait réuni, à Matignon, plusieurs maires, afin de « *prendre la température du terrain* ». Mardi, certains d'entre eux ont vivement dénoncé le dispositif strasbourgeois.

La mobilisation de militaires à Strasbourg provoque une polémique

Soixante soldats du 1er régiment d'infanterie patrouillent depuis mardi 24 octobre dans les transports en commun de la ville alsacienne, où de nombreux incidents ont éclaté dans les quartiers difficiles. Cette intervention de l'armée est vivement critiquée par d'autres maires

STRASBOURG
de notre correspondant

Ils ne sont pas passés inaperçus. Depuis mardi 24 octobre, soixante hommes du 1er *régiment d'infanterie* de Sarrebourg (Moselle) patrouillent dans les autobus et les tramways de Strasbourg. Officiellement, il s'agit là d'une mesure prise dans le cadre du plan Vigipirate, qui mobilisait déjà quarante militaires dans la capitale alsacienne autour de l'aéroport et de la gare SNCF. Mais pour de nombreux habitants de la capitale alsacienne ce déploiement de troupes dans les transports publics s'apparente à une opération de maintien de l'ordre, après les nombreuses violences survenues dans plusieurs quartiers de la ville.

En treillis, armés du fusil d'assaut Famas, et par petits groupes de quatre accompagnés de deux gendarmes mobiles, les soldats du 1er RI ont été affectés surtout aux lignes d'autobus et à la ligne de tramway de la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS). Mardi, les patrouilles prenaient soin de ne pas aller jusqu'au terminus de la ligne de tram qui traverse, à l'ouest, le quartier sensible de Cronenbourg et, au sud, celui de la Meinau. Une cinquantaine de CRS et un escadron de gendarmes mobiles ont été plus spécifiquement chargés de la sécurité dans ces quartiers.

Mardi soir, le service d'information et de relations publiques des armées (Sirpa) de la région militaire de défense Nord-Est publiait un communiqué afin de désamorcer une polémique naissante sur une telle utilisation des forces armées. Des militaires « *ont été mis à la disposition des forces de police et de gendarmerie sur demande de concours du préfet du Bas-Rhin*, indiquait le Sirpa. *Leur mission consiste à* [les] *accompagner dans l'exercice de leur mission de surveillance mobile de la gare et des moyens de transport de la ville de Strasbourg* ».

AGRESSIONS ET JETS DE PIERRES

Mais, sur le terrain, des officiers n'excluaient pas d'avoir à réagir à des jets de pierres ou d'engins incendiaires. Une courte formation, avec un rappel des règles de la légitime défense, a d'ailleurs été assurée aux militaires avant leur arrivée à Strasbourg. Cette mobilisation de la troupe avait été annoncée samedi 21 octobre par le directeur de cabinet du préfet. La nuit précédente, un incendie avait été provoqué dans un groupe scolaire du quartier du Neuhof, rendant inutilisable deux salles de classe.

Depuis des mois, les banlieues strasbourgeoises sont le théâtre d'incidents réguliers . Des voitures sont incendiées et les pompiers, maintenant protégés par des policiers, sont accueillis par des jets de pierres. Quatre cent cinquante voitures auraient ainsi brûlé depuis le 1er janvier dans l'agglomération. En même temps, autobus et rames de tramway sont pris pour cibles. La CTS a enregistré cinquante et une agressions contre des conducteurs et contrôleurs et cent huit jets de pierres depuis le début de l'année, dont une vingtaine en septembre. L'intersyndicale de la compagnie avait menacé, à la mi-octobre, de ne plus desservir « *l'ensemble des quartiers dits à haut risque* » si des mesures nouvelles de sécurité n'étaient pas prises avant le 6 novembre.

Ces deux dernières semaines ont vu la situation se dégrader un peu plus. Mercredi 18 octobre, un explosif artisanal était lancé contre un bureau de tabac du quartier du Neuhof. Six mineurs, âgés de quatorze à seize ans, ont été mis en examen samedi 21 octobre. « *Il s'agit de jeunes qui ont agi dans le seul but de faire des dégâts* », indiquait le substitut du procureur. Samedi soir, plusieurs autobus étaient à nouveau la cible de pierres. Des cocktails Molotov étaient lancés par un groupe de jeunes à l'intérieur d'une rame de tramway dans le quartier de Hautepierre. La direction de la CTS décidait de rappeler tous les chauffeurs au dépôt dès 20 heures, alors que le réseau fonctionne habituellement jusque vers minuit. Dimanche et lundi soir, de nouveaux affrontements opposaient quelques dizaines de jeunes aux policiers et aux pompiers.

La veille, Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, avait « *exigé* » dans un communiqué le renforcement par l'Etat des mesures de sécurité et insisté sur la nécessité de « *créer une brigade des transports* ». Roland Ries, premier adjoint au maire et président de la Compagnie des transports strasbourgeois, annonçait l'installation d'une quarantaine de cabines anti-agression dans les bus. La CTS décidait dans le même temps de ne plus assurer les portions de réseau dangereuses quand un incident se produirait. La mobilisation des forces armées apparaît ainsi comme une réponse d'urgence à la multiplication des violences urbaines.

« DÉTOURNEMENT »

Si le maire de Strasbourg n'a pas commenté cette mesure, le Syndicat général de la police (SGP, syndicat parisien des gardiens de la paix, membre de la FASP) a dénoncé, mardi, « *le recours à l'armée pour des tâches de sécurité publique sans rapport avec le terrorisme* », et parle de « *détournement flagrant des effectifs Vigipirate* ». Par ailleurs, plusieurs maires, qui avaient vendredi 20 octobre participé à une réunion avec Alain Juppé sur le renforcement de Vigipirate, s'inquiètent d'une telle décision.

Ainsi Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse, estime qu'« *on est en train de franchir plusieurs échelons alors que rien ne nous autorise à le faire aujourd'hui* ». « *Il y a concomitance de deux problèmes : les attentats et les incidents en banlieue. Mais il faut prendre garde de ne pas mélanger les deux* », ajoute-t-il. « *On est en plein dans la dérive et l'amalgame*, renchérit Patrick Braouzec, maire communiste de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). *On est en train d'exacerber des divisions.* » Jean-Louis Borloo, maire divers droite de Valenciennes, se dit « *effaré* » de cette décision. Enfin, Pierre Cardo, maire UDF de Chanteloup-les-Vignes, avoue être « *tombé par terre* ». « *Quand mes bus ont été agressés*, dit-il, *on avait immédiatement compris qu'il ne fallait surtout pas de gars en uniforme. Ils auraient collectionné les pavés et pas les tickets.* »

Pour avoir mis en place, il y a trois ans, l'expérience des « messagers » – des jeunes des cités employés à la surveillance des bus –, le maire s'indigne de cette mesure qui laisse croire qu'« *on est en état de guerre* ». Pour leur part, Eric Raoult, ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, et Françoise de Veyrinas, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté, n'ont pas souhaité commenter cette décision.

Jacques Fortier

Des brigades spécialisées aux « grands frères »

L'utilisation des militaires pour prendre en charge la sécurité des transports publics constitue une première. Des actes de violence à l'encontre de conducteurs de train, de métro ou d'autobus ont déjà provoqué de nombreux mouvements de grève, mais les compagnies de transport avaient jusqu'à présent trouvé des réponses spécifiques. En mars 1981, après un mouvement de grève des chauffeurs de bus de la RATP, avaient été installées des cabines anti-agression et des alarmes radio. En mai 1989, la paralysie du réseau banlieue de la SNCF après l'agression de trois conducteurs avait abouti à la création d'une brigade ferroviaire de la police de l'air et des frontières. En novembre 1994, enfin, après l'agression à la seringue d'un chauffeur d'autobus à Saint-Gratien (Val-d'Oise), le service avait été interrompu pendant trois jours sur la plupart des lignes de la banlieue nord. La RATP a alors lancé l'opération « Grands frères » : des jeunes issus des quartiers difficiles accompagnent, à certaines heures, les chauffeurs sur les lignes les plus exposées.

COMMENTAIRE

FAUX PAS

L'armée appelée à rétablir l'ordre dans des banlieues qui flambent : le gouvernement, même s'il s'abrite derrière le plan « Vigipirate », n'échappera pas à ce dévastateur raccourci. Les soixante militaires qui patrouillent dans les bus et les tramways strasbourgeois ne sont eux-mêmes pas dupes. A leur mission antiterroriste est venue s'ajouter une opération inédite de maintien de l'ordre. Le silence de Catherine Trautmann, d'ordinaire plus loquace quand il s'agit de politique de la ville, dit à lui seul les ambiguïtés et les risques d'une telle opération. Mobiliser les forces armées est déjà reconnaître comme une sorte d'état de guerre. Villes contre banlieues ; quartiers tranquilles contre cités en feu. Le miroir ainsi brandi à des dizaines de milliers de jeunes en rupture ne peut qu'accélérer le cycle des violences. Après la mort de *Khaled Kelkal*, en direct au journal de 20 heures, ils peuvent désormais approcher des soldats, fusil d'assaut à la main.

Les maires de banlieue, tous l'admettent, se trouvent confrontés à une multiplication des incidents et des accrochages avec les forces de l'ordre. Mais bien peu soutiennent que l'urgence militaire pourrait constituer un début de réponse. Quinze ans d'actions et de débats sur la politique de la ville ont mis en évidence le fait qu'alimenter le cycle violences-répression s'apparente à la politique du pire. Et on ne peut, dans le même temps, affirmer la nécessité de désenclaver des quartiers en perdition et supprimer, le soir, certaines dessertes de transports en commun. Le ministre de l'intégration, Eric Raoult, insistait récemment sur la nécessité de repenser la sécurité des banlieues, ce que demandent aussi les syndicats de policiers. Loin de répondre à ce souci, la solution inaugurée à Strasbourg apparaît plutôt comme un dangereux faux pas.

François Bonnet

Quand les maires de banlieue racontent leur quotidien au premier ministre

ILS ÉTAIENT VENUS parler de « Vigipirate ». L'invitation du premier ministre était très claire : ce vendredi 20 octobre, neuf maires allaient, pendant une petite heure, raconter au chef du gouvernement comment, sur le terrain, était vécu la mise en place du plan de lutte contre le terrorisme. Le président de l'association des maires de France, le RPR Jean-Paul Delevoye, avait choisi un panel représentatif. Le maire communiste de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Patrick Braouzec, côtoyait les maires RPR de Suresnes (Hauts-de-Seine), Christian Dupuy, et de Dreux (Eure-et-Loire), Gilbert Hamel. Les socialistes Jean-Marie Bockel, de Mulhouse, et Georges Lemoine, de Chartres, retrouvaient le centriste Jean-Paul Alduy, de Perpignan, et le maire PR de Chanteloup-les-Vignes, Pierre Cardo, sous le regard du maire divers-droite de Valenciennes, Jean-Louis Borloo.

Ils étaient donc venus parler de « Vigipirate ». Des mesures nouvelles qu'il allait falloir mettre en place. Alain Juppé leur est apparu « *inquiet* », redoutant la poursuite des attentats. Il souhaitait avertir les élus que la sécurité allait encore être renforcée autour des écoles, des lieux de culte, et des édifices culturels. Dans ces conditions, le premier ministre et le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, lui aussi présent, souhaitaient connaître le sentiment des « *acteurs de terrain* ».

Ils n'ont pas parlé de « Vigipirate ». Ou si peu. Jean-Paul Delevoye a souligné « *la solidarité exemplaire des maires de toutes étiquettes* ». Jean-Paul Alduy a proposé que l'on installe des caméras pour surveiller les lieux publics. Et tous ont insisté sur la nécessité, en ces temps agités, de « *ne pas confondre terroristes et jeunes de banlieue* ». « *La façon dont on traite l'urgence aujourd'hui est déterminante sur le moyen et le long terme* », a défendu Patrick Braouzec, en redoutant l'apparition d'« *une fracture socio-ethnique supplémentaire* ». Le sentiment général, partagé d'ailleurs par le chef du gouvernement et le ministre de l'intérieur, tenait donc en deux mots : pas d'amalgame.

LE FOND DES CHOSES, L'EMPLOI

Et puis ils ont évoqué la banlieue. Pas par amalgame, assurent-ils. Simplement « *parce que c'est notre réalité de tous les jours* », souligne Jean-Marie Bockel. « *La lutte contre le terrorisme, on ne sait pas faire, mais s'il s'agit de traiter d'un certain héroïsme de banlieue, là on a une opinion* », ajoute Jean-Louis Borloo. « *On peut redouter l'identification de certains jeunes à ceux qu'ils pourraient prendre pour des héros*, renchérit Christian Dupuy. *Mais ce qui compte alors, ce sont les contre-feux.* « *Vigipirate* », *bien sûr. Mais surtout le travail de fond des travailleurs sociaux, des enseignants, du tissu associatif.* »

Un par un, ils ont exposé la situation rencontrée sur le terrain. De la difficulté à faire pénétrer les bennes à ordure dans certains quartiers de Perpignan aux incidents quasi quotidiens entre jeunes et forces de l'ordre dans les Yvelines, de l'afflux incontrôlable de la population turque de Mulhouse aux « *dérives médiatiques de plus en plus graves* », dénoncées par le maire de Saint-Denis. Ils ont dressé un tableau bien noir de leur quotidien. Studieusement, le premier ministre a pris des notes. « *Il avait l'air attentif*, sourit Jean-Louis Borloo. *Mais je suis persuadé qu'il ne maîtrise pas la complexité des problèmes sociaux et d'aide à l'emploi. Si on parle banlieue, il faut aller au fond des choses.* »

Le fond des choses ? C'est l'emploi, a insisté Pierre Cardo, repris par tous. « *Notre problème est d'expliquer à des gens à qui on n'offre pas grand-chose, voire rien du tout, qu'ils doivent accepter notre grande discipline républicaine* », renchérit Jean-Louis Borloo. C'est aussi la sécurité, a insisté Gilbert Hamel, en réclamant dans ces quartiers des policiers supplémentaires. D'accord pour la sécurité, a admis Georges Lemoine, mais alors il faut « *beaucoup d'éducateurs, quelques policiers en civil, et le moins d'uniformes possibles* ». D'autres ont brièvement évoqué le rôle de l'Etat, la citoyenneté.

Une fois encore, les maires ont regretté les premières conclusions du « *Plan Marshall pour les banlieues* », ce plan national d'intégration urbaine en préparation chez Eric Raoult. « *Nous étions tous d'accord sur ses insuffisances* », assure Patrick Braouzec. « *Peanut* » (cacahuète), souffle simplement Jean-Louis Borloo. Plus diplomate, Jean-Paul Delevoye évoque « *le discours présidentiel sur la fracture sociale, que l'on aimerait bien voir mis à l'ordre du jour* ». Des attaques qu'Alain Juppé a notées sans faire de commentaires. « *Il était là pour écouter* », explique Christian Dupuy. « *Un exercice de démocratie directe* », sourit Jean-Paul Delevoye.

Nathaniel Herzberg

Bernard Tapie passe du mensonge avoué aux insinuations contre Jean-Pierre Bernès

L'ancien président de l'OM continue à nier toute participation à la tentative de corruption

Après avoir, au cours de la première journée du procès en appel de l'affaire VA-OM, reconnu avoir rencontré l'entraîneur Boro Primorac dans ses bureaux parisiens, M. Tapie a tenté de renverser le cours du procès en exploitant certaines zones d'ombre du dossier. Il a laissé entendre que Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général du club phocéen, aurait pu monter seul l'opération de corruption. *(Lire notre éditorial page 14.)*

DOUAI
de notre envoyé spécial

Faute avouée doit-elle être pardonnée ? C'est l'éternel débat du repentir, aux confins de la morale et du droit, que Bernard Tapie a soumis à la cour d'appel de Douai, mardi 24 octobre. L'ancien ministre de la ville a en effet reconnu ce qu'il niait, la main sur le cœur, depuis plus de deux ans : son entrevue, le 17 juin 1993, avec l'ex-entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac. Oubliés donc, l'« alibi » Mellick, les diverses dépositions et déclarations, les propos définitifs tenus devant le tribunal correctionnel de Valenciennes... Penaud comme à confesse, M. Tapie est venu avouer au président Renaud Bouly de Lesdain qu'il était décidément bien *« couillon »* d'avoir menti de la sorte (*Le Monde* du 25 octobre). Cette fois, croix de bois-croix de fer, il s'engageait à révéler la vérité, rien que la vérité. Non pas devant les caméras, comme jadis ; mais à la justice, ce qu'il estime désormais plus judicieux.


PROCÈS

Invoquant la *« bêtise avec laquelle on s'y prend parfois pour se défendre »*, il mit ce mensonge sur le compte de la *« pression médiatique »*. Durant l'été 1993, au moment de dire si oui ou non il avait rencontré Boro Primorac, le 17 juin, dans son bureau de l'avenue de Friedland, il s'était engagé dans la mauvaise voie, celle consistant à nier l'évidence afin de préserver son image. Emporté par la tourmente, il s'était ensuite retrouvé dans l'impossibilité de revenir en arrière, pour ne pas compromettre son avenir politique.

L'étape douaisienne de la saga VA-OM commençait donc par des aveux. Y en aurait-il d'autres ? M. Tapie apporta lui-même la réponse. Il consolida, au contraire, les remparts de sa défense. Ragaillardi, la conscience soulagée, ses talents d'orateur recouvrés, il réfuta un à un tous les faits qui lui avaient valu d'être condamné en première instance à deux ans de prison, dont une année ferme. L'assistance devina alors qu'il limiterait son repli au rendez-vous du 17 juin. En clair, à l'exception de ce *mea culpa* tardif, le procès n'apporterait rien de vraiment nouveau.

Sur le reste du volet concernant la subornation de témoin – les éventuelles pressions exercées sur M. Primorac pour qu'il témoigne en faveur de l'OM –, M. Tapie rejeta une fois encore les accusations portées à son encontre. *« Nous nous sommes vus, je le reconnais, mais je ne lui ai rien proposé »*, indiqua-t-il en substance. L'avocat général Luc Frémiot ne put contenir un sourire gourmand, puisant sans doute dans cette résistance matière à nourrir son réquisitoire, prévu pour mercredi après-midi.

RAPPELS À L'ORDRE

Il est vrai que les faits, du moins sur cet aspect du dossier, paraissaient plutôt défavorables au prévenu. Les « propositions » faites à Boro Primorac – de 300 000 à 500 000 francs et un emploi – auraient été formulées par un dénommé André-Noël Filippeddu, agissant au nom de M. Tapie. Ce restaurateur corse assistait à l'entretien du 17 juin. A l'époque, il fréquentait plusieurs joueurs marseillais. C'était aussi une relation de Marc Fratani, l'attaché parlementaire de M. Tapie. L'homme d'affaires lui-même dut admettre l'avoir rencontré au moins deux fois. M. Filippeddu n'avait pu témoigner à Valenciennes. Il était, paraît-il, *« en voyage »* aux Amériques...

Passé la surprise de l'aveu, l'audience suivit son cours au rythme soutenu d'une juridiction d'appel. Le président, novice en matière de sport, tenait ses fiches en main pour mieux cibler ses questions. Fort d'une bonne connaissance du dossier, il menait les débats avec le souci d'aller à l'essentiel, sans s'égarer dans les explications tortueuses des uns et des autres.

M. Tapie fut peut-être le premier surpris par la cadence imposée. Il chercha par moment à réagir, à combattre, à se justifier, au risque de commettre les mêmes erreurs qu'à Valenciennes. A plusieurs reprises, l'avocat général lui fit d'ailleurs remarquer qu'il tenait des propos *« nébuleux »* et *« contradictoires »*. Et lorsque M. Tapie admit enfin, deuxième nouveauté du jour, que ce match VA-OM du 20 mai 1993 revêtait une grande importance à quelques jours de la finale de la coupe d'Europe contre le Milan AC, ce même avocat général lui lança : *« Monsieur Tapie, vous êtes en train de nous donner des motifs de corruption ! »*

Le président fut également amené à le rappeler à l'ordre en plusieurs occasions. Ainsi, tandis que le prévenu bavardait avec ses avocats, M. Bouly de Lesdain osa une remontrance de maître d'école : *« Dites, monsieur Tapie, cela ne vous intéresse pas ce qui se dit là ? A votre place je serais intéressé ! »* Soucieux de s'en tenir à sa promesse, livrée au *Journal du dimanche*, de ne pas faire le *« malin »*, l'ancien patron de l'OM fit vœu de discipline.

Une marche arrière théâtrale mais partielle, un Tapie plus respectueux... Ce furent en définitive les seules différences notables avec l'audience de Valenciennes. Pour le reste, chacun évolua dans son registre, notamment Jean-Pierre Bernès, l'ancien directeur général du club phocéen. Il tint une fois de plus le rôle du repenti. Au printemps, il avait insisté sur la culpabilité de Bernard Tapie. Mardi, il concentra ses attaques sur Jean-Jacques Eydelie, le joueur marseillais qui avait fait office d'intermédiaire entre ses dirigeants et les Valenciennois (Christophe Robert, Jorge Burruchaga) pour « arranger » le match VA-OM du 20 mai 1993.

Jean-Pierre Bernès s'en prit violemment à Jean-Jacques Eydelie, assis comme lui sur le banc des prévenus : *« Il ne cesse de mentir, monsieur le président. Depuis le début, il raconte n'importe quoi ! Son rôle a été sous-estimé dans cette affaire. »* Et M. Bernès d'accuser le joueur d'avoir chercher à monnayer son silence auprès de M. Tapie, en 1993, alors que le scandale prenait de l'ampleur : *« Il a voulu négocier, il a demandé des sommes folles, mais Tapie a refusé. A Valenciennes, je n'avais pas dit cela parce que j'avais peur de l'entourage de M. Tapie. J'en ai marre de recevoir des menaces. Quatre mois sous protection policière, j'en ai ras le bol ! »* M. Bernès, très nerveux, n'apporta aucune preuve confortant ses propos concernant un « chantage » exercé par Jean-Jacques Eydelie.

EFFORTS CONTRE-NATURE

Malgré cette parenthèse ponctuée de quelques invectives, le personnage central resta bien sûr Bernard Tapie. Tout, dans les débats, ramenait à lui, même le témoignage de Marie-Christine Robert, l'épouse du joueur valenciennois. Elle confirma ce qu'elle avait déjà dit : le 19 mai 1993, au Novotel de Valenciennes, lorsque Eydelie lui avait remis l'enveloppe contenant les 250 000 francs de la corruption, il avait clairement indiqué que l'instigateur était le président de l'OM. Des propos que le joueur, interrogé aussitôt par la cour, nia avoir tenus. *« Elle a sans doute mal compris... »*, rétorqua-t-il sans grande conviction.

Bernard Tapie, conscient de jouer sa liberté, fit des efforts contre-nature pour ne pas ferrailler de plus belle avec ses adversaires, avocats ou prévenus. Prudent, il laissa parfois à l'un de ses défenseurs le soin d'intervenir, ce qu'il avait rarement accepté à Valenciennes. Ainsi, sur un point au moins, sa défense parut claire et argumentée : celui des préludes du processus de corruption. M. Bernès ayant toujours affirmé qu'il avait obéi aux ordres, Me Jean-Yves Liénard tenta de démontrer qu'en aucun cas MM. Bernès et Tapie n'avaient pu s'entretenir au téléphone dans l'après-midi du 19 mai 1993 (veille du match), comme le prétendait M. Bernès.

L'avocat, listings téléphoniques et autres documents à l'appui, se fit fort de prouver matériellement que son client, entre une visite à l'hôtel de ville de Marseille et un départ à 16 h 40 pour Rome à bord de son avion personnel, n'avait pas reçu d'appel de M. Bernès. La stratégie de M. Tapie apparaissait nettement dans cette ébauche de plaidoirie : après avoir fait preuve de bonne volonté en avouant le mensonge du rendez-vous du 17 juin, il entendait exploiter les zones d'ombre du dossier et insinuer que Jean-Pierre Bernès avait pu monter seul l'ensemble de cette opération.

Philippe Broussard

Des versions successives contradictoires

AVANT le spectaculaire retournement de situation du 24 octobre et l'aveu prononcé devant la cour d'appel de Douai, Bernard Tapie avait toujours nié avoir rencontré, le 17 juin 1993 à 15 heures, Boro Primorac, l'ex-entraîneur de Valenciennes, au siège parisien du groupe Bernard Tapie Finances (BTF). S'appuyant notamment sur l'« alibi » que lui avait fourni l'ancien ministre de la mer Jacques Mellick, le député des Bouches-du-Rhône avait fait les déclarations suivantes :

VERBATIM

● **7 juillet 1993 :** *« Je communiquerai au juge mes emplois du temps et les noms des personnes rencontrées, qui montreront sans aucun doute que les accusations de Primorac sont sans fondement (...). Le 16, entre 14 h 30 et 15 h 30, je suis à l'Assemblée devant tous les ministres, devant Balladur. Je ne vous dis pas pour le 17, afin de garder la surprise. »*

● **30 juillet 1993 :** Jacques Mellick affirme avoir rencontré Bernard Tapie le 17 juin. Celui-ci explique : *« Primorac ayant déjà changé au moins deux fois de version, j'ai voulu le laisser venir et s'enferrer. Maintenant, en tout cas, les choses sont claires... »*

● **5 août 1993 :** Bernard Tapie confirme *« à la virgule et à la seconde près »* le témoignage de l'ancien ministre de la mer devant le juge Beffy, qui se transporte au siège de BTF.

● **17 août 1993 :** Bernard Tapie rend hommage, sur TF 1, à Jacques Mellick, *« un député formidable (...) qu'on essaie de déshonorer »*, et dit : *« N'étant accusé de rien, je n'ai pas besoin de me créer un alibi. »*

● **17 mars 1995,** devant le tribunal de grande instance de Valenciennes : *« J'ai déjeuné à TF 1, ensuite j'ai vu M. Mellick, en présence de son attaché parlementaire, Corinne Krajewski. Je n'ai jamais reçu Primorac. »* Bernard Tapie traite l'entraîneur de Valenciennes de *« menteur »*.

● **24 octobre 1995 :** *« Je vous le dis humblement, monsieur le président, je suis un couillon, je ne le ferai plus jamais. C'est une défense qui ne tenait pas debout. »*

Un murmure à La Mure contre la dictature algérienne

LA MURE (Isère)
de notre envoyé spécial

« Je veux mourir au même rythme que mon peuple. » L'homme qui articule doucement ces paroles est allongé sous une couverture, dans une caravane garée le long du presbytère de La Mure (Isère). Plutôt que de continuer à pleurer de rage sur le sort de l'Algérie, Djelloul, quarante et un ans, a décidé de suspendre sa propre vie au destin de son pays. Le jeûne qu'il a entamé depuis presque deux semaines, dans la plus grande des solitudes, a suscité dans cette petite ville un étonnant élan de sympathie. Nuit et jour, quelques militants et simples citoyens se relaient à son chevet tandis que le gréviste de la faim reçoit des témoignages de solidarité.

Son mouvement a pourtant débuté dans les pires conditions d'isolement et d'impréparation. Sans donner la moindre publicité à son geste, Djelloul s'est couché sur le bitume entre un urinoir et la salle de prières turque, vendredi 13 octobre après le culte. Après cinq nuits à la belle étoile, il a été pris de malaise et hospitalisé. Quelques chrétiens et musulmans ont alors constitué un comité de soutien dont la figure de proue n'est autre que Betsie Péquignot, épouse du maire (non inscrit) de La Mure. A sa sortie de l'hôpital, Djelloul a été installé dans une caravane, à l'ombre de l'élégant clocher de la chapelle du père Aymard, au centre-ville. Il entamera vendredi la troisième semaine du jeûne d'un *« musulman non violent »* pour *« la négociation et la réconciliation en Algérie »*.

« Les quatre-vingt-quinze pour cent d'Algériens qui sont victimes de la violence sans pouvoir s'exprimer doivent savoir qu'il existe des gens, en France, qui crient et descendent dans la rue pour eux », explique cet homme qui brandit son histoire douloureuse comme *« une révélation »*.

« Fils de martyr » reconnu par le régime algérien puisque son père, maquisard, a été décapité par les Français en 1958 alors qu'il avait quatre ans, Djelloul s'est vite senti *« abandonné par la révolution »*. Depuis dix-sept ans, Djelloul vit en France. Comme étudiant d'abord, puis comme mécanicien chez Merlin-Gerin à Grenoble. Ecartelé entre une mère restée au pays, *« qui pleure pour qu'on ne vienne pas la voir »* tant elle a peur, et son fils français, l'ouvrier aujourd'hui chômeur veut témoigner d'un drame qu'il sait partagé en silence par des centaines de milliers de compatriotes immigrés. *« Je milite contre le parti de la guerre, celui de l'armée et des groupes armés, pour tous mes frères, barbus et laïques, femmes voilées et féministes*, répète-t-il, la tête coiffée d'un calot brodé. *Ils doivent comprendre qu'il n'y a aucune honte à discuter avec son ennemi quand on constate l'ampleur des dégâts. »* C'est ce qu'il appelle *« le petit murmure de La Mure contre la dictature »*.

Des sympathisants d'Amnesty International et de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), des enfants impressionnés font bloc autour du gréviste qui a reçu, mardi 24 octobre, la visite de soutien du père Christian Delorme, chargé des relations avec les musulmans au diocèse de Lyon. Devant la caravane, des passants détournent la tête ; d'autres se demandent *« pour qui se prend ce pauvre type »*. Quelques Algériens aussi viennent témoigner de leur désarroi, comme libérés par ce geste provocant.

Philippe Bernard

Plusieurs policiers placés en garde à vue dans l'affaire des officines de renseignement

Une information judiciaire a été ouverte

LA VENTE à des entreprises privées d'informations confidentielles puisées dans les fichiers administratifs était l'une des spécialités du réseau, mêlant des policiers retraités et des fonctionnaires en activité des ministères de l'intérieur et des finances, qui fait l'objet de diverses enquêtes de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN, la « police des polices »). Commencée par le démantèlement d'une officine de *« coups tordus »* – composée d'enquêteurs issus des Renseignements généraux dont la « spécialité » était notamment d'établir des dossiers individuels sur des hiérarques policiers (*Le Monde* du 17 octobre) – l'opération confiée à l'IGPN s'est prolongée, lundi 23 et mardi 24 octobre, par le placement en garde à vue de cinq fonctionnaires soupçonnés d'avoir utilisé à des fins pécuniaires des renseignements administratifs recueillis par des services de la police ou des impôts. Ces cinq agents de l'Etat ont été présentés au juge d'instruction parisien Roger Le Loire, chargé d'une information judiciaire contre X ouverte le 29 juin pour *« corruption active et passive de dépositaires de l'autorité publique, violation du secret professionnel et recel »*.

Ce réseau parallèle monnayait ses services en assurant des enquêtes en tous genres – recherches individuelles préalables à des entretiens d'embauche sur, par exemple, le casier judiciaire des postulants ; interventions dans des dossiers de régularisation d'étrangers en situation irrégulière ; conseils fournis à des personnes privées visées par des procédures de redressement fiscal – grâce aux informations puisées dans les fichiers de police, de la Sécurité sociale ou des impôts. Deux policiers à la retraite ont, selon les premiers éléments de l'enquête judiciaire, joué un rôle de coordination dans ce réseau : l'ancien inspecteur divisionnaire de la direction centrale des Renseignements généraux (DCRG), Jean Manzoli, et l'un de ses collègues, l'ex-enquêteur Bonaffé, lui aussi issu des RG, profitaient des contacts qu'ils avaient conservés dans la « maison ». Egalement présentés au juge Le Loire, un inspecteur toujours en activité à la DCRG, un enquêteur en poste à la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'un agent du ministère des finances, étaient en liaison régulière avec les deux policiers retraités.

Ayant quitté ses fonctions au milieu des années 80, M. Manzoli n'entendait visiblement pas « raccrocher ». Malgré l'interdiction de pénétrer place Beauvau qui lui avait été signifiée en 1987 par le directeur alors à la tête des RG, il continuait à fréquenter ses anciens collègues. Outre une arme de poing qu'il détenait de manière irrégulière, la perquisition opérée par la « police des polices » a permis de saisir une série de documents que M. Manzoli concoctait grâce à ses contacts policiers.

> « Des histoires de divorce ou de cocufiage à celles d'entreprises privées de sécurité qui s'intéressent à des affaires financières »

Les deux retraités travaillaient de concert avec plusieurs entreprises œuvrant sur le marché privé de la sécurité. L'enquêteur Bonaffé était ainsi le gérant de fait d'une société d'enquêtes, le Bureau de vérifications générales (BVG), installé dans les Hauts-de-Seine. *« Une telle constitution de réseaux privés de tricoche* [la vente d'informations administratives détournées] *illustre les risques d'une privatisation du renseignement par des gens sans scrupule qui dévoient les fonctionnaires de police*, commente un haut responsable policier. *On est passé de l'époque des détectives enquêtant sur des histoires de divorce ou de cocufiage à celle d'entreprises privées de sécurité qui s'intéressent à des affaires financières autrement plus rentables. »*

Plusieurs points communs relient le réseau en cours de démantèlement à l'officine découverte, fin juin, au ministère de l'intérieur (*Le Monde* du 17 octobre). Le nom de M. Manzoli était alors apparu dans le cours de l'enquête diligentée par l'IGPN sur ce dernier réseau ; c'est sur la base du rapport de la police des polices que le parquet de Paris a ouvert l'information judiciaire confiée au juge Le Loire. Suspendu de ses fonctions après la découverte de la première officine active au ministère de l'intérieur, l'inspecteur Gérard Vavrand, en poste à la section « courses et jeux » de la DCRG, a lui aussi été interpellé dans le cours de l'information judiciaire confiée au juge Le Loire. Bien que suspendu depuis le mois de juillet, et dépossédé à ce titre de sa carte tricolore de policier, l'inspecteur Vavrand était en possession d'une fausse carte qui lui permettait de continuer à arguer de la qualité de policier.

Erich Inciyan

Le parquet réserve sa réponse sur l'appartement de M. Chirac

SAISI du cas de location d'un appartement, par Jacques Chirac et son épouse, susceptible de constituer, selon un contribuable parisien, un délit de *« prise illégale d'intérêts »* (*Le Monde* du 25 octobre), le procureur de la République de Paris, Bruno Cotte, a décidé, mardi 24 octobre, de *« ne prendre aucune initiative dans l'attente de la position de la juridiction administrative »*.

Me Pierre-François Divier, avocat d'Evelyn Ferreira, militant écologiste, avait saisi le parquet de Paris, le 21 octobre, pour dénoncer le rachat par la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM), en 1989, d'un logement de 189 mètres carrés loué depuis 1977 par le couple Chirac. Or la ville de Paris participe à hauteur de 39,6 % au capital de cette société de gérance immobilière. Selon l'avocat, la SGIM était contrôlée par le maire de Paris et avait investi *« 2 millions de francs dans l'acquisition de locaux à grand standing (...) afin de permettre au maire de Paris de l'époque le renouvellement de son bail d'habitation »*. S'appuyant sur une procédure prévue par le code des communes, M. Ferreira avait entamé, le 7 septembre, une procédure en vue de pouvoir se substituer devant les tribunaux à la Ville de Paris dans cette affaire. Le tribunal administratif a jusqu'au 7 novembre pour lui donner l'autorisation de porter plainte avec constitution de partie civile, ce qui aboutirait automatiquement à la saisine d'un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, ou à la lui refuser de manière motivée.

Dans une lettre adressée, le 24 octobre, à Me Divier, le procureur Cotte explique : *« Dans la mesure où vous avez d'emblée décidé, pour voir réserver une suite judiciaire aux faits en cause, de recourir à la procédure de* « l'action en justice exercée, au nom de la commune, par le contribuable » *(...), vous comprendrez que je n'entende prendre aucune initiative, dans l'attente de la position de la juridiction administrative saisie par vos soins. »*

Refusant leur nouveau statut, les médecins hospitaliers diplômés à l'étranger appellent à deux jours de grève

Ces huit mille praticiens demandent l'abrogation de la loi du 4 février qu'ils jugent « discriminatoire »

A compter du 1er janvier 1996, les médecins titulaires d'un diplôme étranger non européen ayant exercé au moins trois ans dans le service public hospitalier devront se soumettre à des épreuves d'aptitude pour régulariser leur situation et obtenir le statut de « praticien adjoint contractuel ». Cette disposition provoque un tollé parmi les praticiens concernés, qui ont décidé de se mettre en grève les 25 et 31 octobre.

CERTAINS avaient salué le « *courage politique* » de Simone Veil lorsqu'elle s'était attaquée, peu avant la fin de son ministère, au sort des quelque huit mille médecins diplômés à l'étranger employés par le service public hospitalier. Il s'agissait de mettre fin à une situation intolérable, comparable en bien des points à celle des maîtres-auxiliaires de l'éducation nationale. Sous-payés, affectés à des tâches dénigrées par leurs collègues français, les médecins titulaires d'un diplôme non européen allaient pour la première fois bénéficier d'un statut à part entière, celui de « *praticien adjoint contractuel* » (*Le Monde* des 21 avril et 7-8 mai).

La réforme, adoptée le 4 février au sein d'une loi portant diverses dispositions d'ordre social, prévoit qu'à compter du 1er janvier 1996 des épreuves d'aptitude seront organisées en 1996, 1997 et 1998, pour les seuls praticiens ayant exercé au moins trois ans sans interruption dans le service public hospitalier. Les inscriptions seront ouvertes auprès des directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) du 2 au 30 novembre. Louable dans ses intentions, le dispositif écarte de fait une bonne partie des prétendants et dessert finalement l'intégration de ces médecins. La loi prévoit d'ailleurs qu'« *à partir du 1er janvier 1996, les hôpitaux ne pourront plus recruter les médecins titulaires d'un diplôme étranger.* »

Dans un tel contexte, l'Association des attachés-associés (AdAA) a appelé à deux « *journées d'action et de grève* » les 25 et 31 octobre, pour dénoncer une loi « *passée en hâte, sans aucune négociation sérieuse* ». « *Nous avons travaillé des années en tant que médecins*, indiquent les membres de l'AdAA, *nous avons soigné des milliers de malades (...), il n'est pas logique de nous annoncer qu'à partir de 1996 nous ne serons plus compétents.* » Selon les estimations de l'association, « *plus des deux tiers (...) des médecins à diplôme étranger* » ne remplissent pas les conditions d'inscription aux épreuves. En y ajoutant les « collés », la loi conduira, selon eux, à « *l'éviction de 75 % des médecins et pharmaciens à diplôme étranger qui exercent actuellement dans les hôpitaux publics* ».

Le Comité des médecins à diplôme étranger (CMDE) a manifesté son hostilité à la réforme, samedi 21 octobre, à la faculté de médecine de Tours (Indre-et-Loire). Ses membres ont voté la grève à l'unanimité pour les 25 et le 31 octobre. Là où leur absence mettrait le service en péril, la grève se transformera en « journée d'action » destinée à expliquer la situation. Le CMDE précise que « *les deux tiers des médecins à diplôme étranger possèdent la nationalité française, et* [que] *la plupart d'entre eux ont vocation à demeurer définitivement en France, en raison notamment d'attaches familiales* ». Outre le cas particulier des naturalisés qui pourraient se retrouver sans emploi en cas d'échec aux épreuves, le sort de ceux qui ont formulé une demande d'autorisation d'exercer la médecine en France – et, pour ce faire, ont déjà passé un examen, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique – reste ambigu. Si, comme l'a révélé le CMDE, « *les personnes ayant acquis ou étant en cours d'acquisition de l'autorisation d'exercer la médecine en France* » sont dispensées d'examen par la Drass de la région Poitou-Charentes, rien n'indique que cette disposition sera appliquée sur tout le territoire. La commission nationale *ad hoc* accorde moins d'une centaine d'autorisations d'exercice sur les deux mille demandes qui lui présentées en moyenne chaque année.

Le CMDE a par ailleurs retrouvé une circulaire adressée aux préfets de département par Mme Veil le 27 avril, relative aux naturalisations, réintégrations dans la nationalité française et pertes de la nationalité française. Elle indique notamment que « *les demandes d'étrangers qui veulent accéder à des professions réservées aux nationaux et aux ressortissants de certains Etats européens peuvent être refusées lorsque ces professions sont soumises à un numerus clausus* ».

Dans une analyse intitulée « *Médecins ou Français : il faut choisir !* », publiée dans la revue spécialisée *Plein droit* de septembre, Danièle Lochak, professeur de droit à l'université Paris-X (Nanterre), estime qu'en écrivant ces lignes « *l'administration expose au grand jour, avec une franchise qui confine au cynisme, des pratiques dont on soupçonnait l'existence mais qui restaient jusque là confinées dans l'obscurité des bureaux* ». La juriste explique que « *les demandes émanant de médecins et de chirurgiens-dentistes (...) seront considérées avec un préjugé défavorable* ».

« *Comme si l'interdiction faite aux étrangers d'exercer la médecine en France dans des conditions normales ne suffisait pas*, ajoute Mme Lochak, *les pouvoirs publics entendent encore leur rendre plus difficile l'accès à la nationalité française dès lors qu'elle leur ouvrirait l'accès à la profession de médecin.* » La circulaire du 27 avril n'enjoint pas aux préfets de refuser la nationalité française aux étrangers prétendant à des professions soumises à un *numerus clausus*, mais elle leur en laisse ouvertement la possibilité, confortant le militantisme naissant chez les médecins à diplôme étranger.

Le *numerus clausus* qui frappe les étudiants en médecine serait en effet un argument suffisant si ces médecins diplômés à l'étranger n'exerçaient justement à des postes auxquels les médecins français rechignent. Il n'est pourtant pas rare de voir, dans certains établissement hospitaliers, des services – notamment d'urgence – entièrement dirigés *de facto* par ces médecins indésirables.

Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, avait jugé, quand elle était simple député (RPR) de Loire-Atlantique, que la réforme « *apportait une mauvaise solution à un réel problème* ». Elle avait laissé entendre sa préférence pour que les médecins libéraux soient « *réintroduits dans les secteurs de la santé qui sont aujourd'hui désaffectés, notamment l'hôpital, la médecine préventive* ». A en croire le docteur Mohamed Ettahiri, président du CMDE, Mme Hubert aurait récemment opposé un « *refus catégorique* » à l'« *ouverture de négociations* ». Le CMDE et l'AdAA ont chacun saisi le Conseil d'Etat en vue de faire « *annuler pour excès de pouvoir* » les décrets et arrêtés pris en application de la loi du 4 février.

Laurence Folléa

« *Des problèmes de fonctionnement* » *à l'Assistance publique de Paris*

Dans une lettre d'information datée de juillet, la direction des ressources et de l'organisation médicales de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) explique que le nouveau statut des médecins à diplôme étranger ***« ne va concerner qu'un faible pourcentage des médecins et pharmaciens qui exercent actuellement dans nos établissements, ce qui va inéluctablement poser des problèmes de fonctionnement dans certaines spécialités ».***

Evelyne Botto, chef du service des ressources médicales de l'AP-HP, a calculé que ***« sur les 1 750*** **[médecins à diplôme étranger]** ***recensés en mai, moins de 30 % remplissent*** **a priori** ***les conditions pour se présenter aux épreuves nationales d'aptitude ». « Un grand nombre d'entre eux vont donc manquer à l'appel de la rentrée prochaine »,*** **s'inquiète-t-elle, expliquant que l'AP-HP est** ***« dans l'attente, après le vœu émis par la commission médicale d'établissement, de directives ministérielles qui pourraient assouplir le dispositif d'application, permettant à l'AP-HP de continuer à jouer un rôle éminent dans la formation des praticiens étrangers et préservant les relations de coopération qu'elle a tissées depuis de nombreuses années ».***

Le Syndicat de la magistrature critique M. Toubon sur les fonds secrets

LE SYNDICAT de la magistrature (SM, gauche) a estimé, mardi 23 octobre, que le ministre de la justice, Jacques Toubon, a fait preuve « *d'une scandaleuse volonté de faire obstacle au bon déroulement de la justice* » en déclarant dimanche 24 octobre, sur France 3, que « *l'utilisation des fonds spéciaux de Matignon est couverte par le secret défense* ». « *L'invocation du secret défense dans une affaire de financement de parti politique* » (en l'occurrence le Parti républicain, dans les caisses duquel ont été trouvés 2,1 MF provenant des fonds spéciaux) « *constitue un véritable détournement de la loi, sauf à considérer le PR comme un élément déterminant de notre défense nationale* », souligne le SM dans un communiqué. Pour le syndicat, une telle déclaration « *dénote une évidente perte de sang-froid* ».

Réagissant à ce communiqué, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a rappelé, mercredi 25 octobre, sur RTL, que « *le premier ministre a écrit en juillet une lettre que j'ai transmise au procureur de Créteil pour dire que le secret défense s'applique aux fonds secrets* ».

■ **UNIVERSITÉS : une cinquantaine d'étudiants de l'université scientifique Paul-Sabatier de Toulouse** ont occupé les locaux de la présidence, y passant la nuit de mardi à mercredi 25 octobre, suite au mouvement de grève et aux rassemblements organisés pour demander la création de 300 postes permanents en remplacement des 20 000 heures de cours complémentaires. A Paris, plusieurs centaines d'étudiants en éducation physique et sportive ont manifesté devant le ministère de l'éducation nationale. A Rouen, près de quatre mille étudiants ont défilé dans les rues pour réclamer des crédits supplémentaires (*Le Monde* du 25 octobre).

■ **CIRCULATION : le nombre des victimes sur les routes** entre les mois de mai et août a été de 2 993, bilan identique à celui de la même période de 1994. Il s'est en revanche alourdi pour les cyclistes : entre mai et août, quelque 188 personnes circulant à vélo ont été tuées dans un accident, soit 36 de plus que dans la même période de 1994.

■ **CUERS : la tuerie de Cuers a fait une quinzième victime.** Une retraitée de soixante-huit ans, Jeanne Laugiero, grièvement blessée par l'adolescent qui avait abattu le 24 septembre treize personnes avant de se suicider, est décédée dimanche 23 octobre.

■ **RACISME : un frère et une sœur qui devaient se marier** lors d'une cérémonie conjointe à Roubaix ont refusé d'être unis par Mme Zohra Zarouri, adjointe au maire, en raison de la consonance étrangère de son nom. Finalement, le mariage a été célébré samedi 23 octobre par le premier adjoint. Le maire de Roubaix, René Vandierendonck, a adressé un rapport circonstancié au procureur de la République. Une enquête préliminaire pour discrimination a été ouverte par le parquet de Lille et confiée à la police de Roubaix.

■ **POLICE : un jeune homme s'est noyé dans un canal** à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) en voulant échapper à un contrôle de police, mardi 24 octobre en fin d'après-midi. Selon la préfecture de Seine-Saint-Denis, les policiers ont décidé d'emmener le jeune homme d'origine africaine au commissariat car ses papiers leur paraissaient suspects ; l'interpellé, qui prenant la fuite a enjambé une passerelle sur le canal, s'est noyé avant l'arrivée des pompiers. Le parquet a été saisi de l'affaire. Une enquête a été ouverte.

■ **DROGUE : le secrétaire général d'une association d'aide aux jeunes en difficultés de la cité des Tarterêts de Corbeil-Essonnes (Essonne),** René Andrieu, quarante-trois ans, et deux autres personnes, ont été écrouées, lundi 23 octobre, pour trafic de drogue. Ils ont été interpellés en possession de 4,5 kg de résine de cannabis. Déjà condamné et emprisonné pour attaques à main armée, René Andrieu avait été placé à la tête de l'association Tarterêts 2 000 par un ancien juge d'application des peines. Serge Dassault, actuel maire RPR de la ville, alors en campagne pour les municipales, avait trouvé l'idée séduisante. René Andrieu s'était alors proposé de servir « *de relais à la politique* [à M. Dassault] *sur le quartier* ».

■ **JUSTICE : le policier qui avait mortellement blessé un adolescent** d'origine algérienne, à Wattrelos (Nord), en avril 1993, a été condamné, mardi 24 octobre, à 24 mois de prison dont 16 avec sursis.

■ **JUSTICE : Patrick Balkany, député RPR des Hauts-de-Seine,** a été condamné, mardi 24 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris, à payer solidairement avec Philippe Amaury et Gérard Davet, directeur et journaliste du *Parisien*, un franc symbolique de dommages et intérêts à trois syndicats de magistrats. M. Balkany était poursuivi pour avoir tenu dans le *Parisien* du 17 février 1995, lors de l'affaire Schuller-Maréchal, des propos mettant en cause l'intégrité du juge Eric Halphen, chargé du dossier des fausses factures de l'Office HLM de Paris.

CARNET

Naissances

– Béatrice et Alain
BROUSSE-FABRY,
Anna et Léonard
sont heureux d'annoncer la naissance de

Arthur,

le 18 octobre 1995, à Senlis, 60100 Creil.

Mariages

– Plouvien (29), Bois-le-Roi (77), Paris (75), Viriville (38), Mirandol-Bourgnounac (81).

Les grands-parents,
Les parents,
La sœur et les frères,
Et tous leurs amis,
ont la joie de témoigner du bonheur de

Véronique ROUDAUT
et de
David DINTILHAC,

qui se sont donné le sacrement de mariage à Plabennec, le samedi 21 octobre 1995.

Décès

– La Société des amis du Musée national des arts et traditions populaires,
Le Musée national des arts et traditions populaires,
Le Centre d'ethnologie française,
Et le personnel,
font part du décès de

M. James BARRELET,
président honoraire,
fondateur de la Société
des amis du musée.

– Paris, Thoiry, Masseube.

Jerome et Louise Grossman,
Marie-Madeleine Tschann,

ont la douleur de saluer

Anne-Marie GROSSMAN,

décédée subitement à Masseube (Gers), le 19 octobre 1995.

– Philippe et Bernadette Galy,
née Grenet,
Emmanuelle Galy,
Isabelle Galy,
Raphaëlle et Guillaume Segerer,
Constance Galy,
ont la tristesse de faire part du décès de leur père, beau-père et grand-père

François GALY,
inspecteur général
de l'administration honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

à son domicile le 23 octobre 1995, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église du Monastère-sous-Rodez, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Rodez.

Une messe sera dite ultérieurement à son intention à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

18, rue de l'Assomption,
75016 Paris.
47, rue Gallieni,
92100 Boulogne.

Jacqueline GAVAUD

nous a quittés le 15 septembre 1995.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 27 octobre à 15 heures au cimetière de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

– Mme Claude Lorthiois,
M. et Mme Noël Lorthiois
et leur enfant,
Mme Sophie Lorthiois,
Le Docteur et Mme Frédéric Pourtout
et leurs enfants,
font part du décès de

Claude LORTHIOIS,

survenu le 18 octobre 1995.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 21 octobre en l'église d'Orval.

La Croix-d'Orval,
place Montigny,
18200 Orval.

– Mme Pierre Millet,
son épouse,
Anne Millet,
sa fille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

l'ambassadeur Pierre MILLET,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,

dimanche 22 octobre 1995.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille à Parmilieu (Isère).

Une messe sera célébrée par Mgr Harfouche, jeudi 26 octobre à 19 heures en l'église Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, 75005 Paris.

1, rue Goethe,
75116 Paris.

– M. et Mme René Marc Royer,
M. et Mme André Royer,
Mme Jean-Claude Royer,
et leurs enfants,
font part du décès de

Mme René ROYER,
née Marie-Louise Hugon,
professeur honoraire,

survenu le 22 octobre 1995 dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 24 octobre en l'église Notre-Dame de Chamalières.

– Gilles-Olivier Silvagni
et Maryvonne Faure,
ont la douleur de faire part du décès de

Mère Marie-Paul SILVAGNI.

Les obsèques ont eu lieu en son monastère bénédictin d'Erbalunga en Corse.

– La communauté du monastère des bénédictines fait part du décès de sa très remarquable doyenne,

Mère Marie-Paul SILVAGNI,

en sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques ont été célébrées le 24 octobre 1995 en l'église du monastère d'Erbalunga.

Remerciements

– Wladimir et Martine Granoff remercient leurs amis et leurs collègues pour la sympathie qu'ils leur ont témoignée après le décès de

Eugène GRANOFF.

Concerts

– Dans le cadre des manifestations organisées pour célébrer le 50e anniversaire des Nations unies.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES (AFNU)

vous invite à assister au

CONCERT

donné par l'Orchestre national de France sous la direction de Jerzy Semkow,

le jeudi 26 octobre 1995 à 20 heures.

Salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France. Renseignements : AFNU, 1, av. de Tourville, 75007 PARIS. Tél. : 45-55-71-73. Fax : 45-56-19-88. Prix des billets : 100 F. Réduction pour adhérents.

Communications diverses

– **Journées interdiocésaines et d'amitié de Paris, Créteil, Nanterre et Saint-Denis.**

Mardi 14 novembre 1995, à 20 h 30, grand concert à la Madeleine, hommage à Gabriel Fauré (prix des places : 100 F) + buffet 22 heures (70 F).

Comptoirs ouverts les 17, 18 novembre dès 11 heures ; 19 novembre de 12 heures à 18 heures. Vous y trouverez de très nombreux cadeaux de Noël. Déjeuner et thé les 18 et 19 novembre. Tournoi de bridge le 19 novembre à 15 heures.

Renseignements et inscriptions :
Maison diocésaine,
8, rue de la Ville-l'Evêque,
75008 Paris.
Tél. : 49-24-11-32.

– Droits de l'homme (cours par correspondance). Rens. et inscript. : CEDI, *route de Trèves 6, Building B, 2633 Senningerberg*, Luxembourg.

– Maison de l'Hébreu : (1) 47-97-30-22. Lecture de l'hébreu sacré maîtrisée en une séance. Stages-express (moderne/biblique). Bar-Mitsva.

Colloques

– En mémoire de Joël Askenazi, **Les Nouveaux Cahiers** organisent une rencontre **Spinoza, parole, écriture, raison.** Les sources hébraïques de la pensée de Spinoza (Armand Hatchuel) ; Liberté de l'esprit et liberté politique (Geneviève Brykman) ; La philosophie de la grammaire (José Askenazi) ; Le judaïsme comme culture et rationalité (Roger Dadoun) à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris 9e, le dimanche 29 octobre à 14 heures. Réservations : 42-80-35-00.

– Les quatrièmes entretiens de droit comparé de Créteil se dérouleront à partir du mercredi 25 octobre 1995, à 18 h 30, à la salle des fêtes de la préfecture de Créteil, et se poursuivront jeudi 26 octobre de 9 heures à 17 h 30.

Le thème en est cette année : « Droit, foi et République », à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de la loi du 9 décembre 1905.

Des juristes et des hommes de religion, comme le bâtonnier Aulibe-Istin, Me André Benayoun, Mgr Gérard Defois, le grand rabbin Samuel Sirat débattront de la loi morale, de la loi civile et de la laïcité. Colloque ouvert au public. Tél. : 45-17-06-09.

Soutenance de thèses

– **M. Ali Assad** a soutenu, le 20 octobre 1995 à l'université d'Orsay Paris-XI, sa thèse de doctorat en physique des réacteurs nucléaires : « **Amélioration de la modélisation du transport des gamma suivant la méthode en ligne droite de l'atténuation** ».

Le jury, composé de messieurs : B. Gatty – C.M. Diop – J.C. Nimal – P. Reuss – P. Benoist – P. Ridoux – S. Kitsos, lui a décerné la mention « très honorable ».

– **M. Thierry Dutoit** soutiendra une thèse de doctorat européen de biologie sur **les successions végétales secondaires des pelouses calcicoles de Haute-Normandie,** le vendredi 27 octobre 1995, à 14 h 30 dans l'amphithéâtre Gaudray, bâtiment de biologie de la faculté des sciences de l'université de Rouen. Renseignements : 35-14-67-71.

– Malgré la situation actuelle du Zaïre, tout est encore possible dans ce pays situé au cœur de l'Afrique. Les Zaïrois ne se lassent pas de chercher les voies et moyens pour sortir le pays de sa crise. C'est dans cette logique que **M. Dieudonné Kalindye Byanjira** soutiendra sa thèse de doctorat en **droits de l'homme**, le jeudi 26 octobre 1995 à partir de 17 h 30, à l'Institut des droits de l'homme de l'université catholique de Lyon. Sa thèse porte sur « **la nécessité de l'Etat de droit dans la promotion des droits de l'homme au Zaïre.** Promotrice de la thèse : Mme Pascale Boucaud.

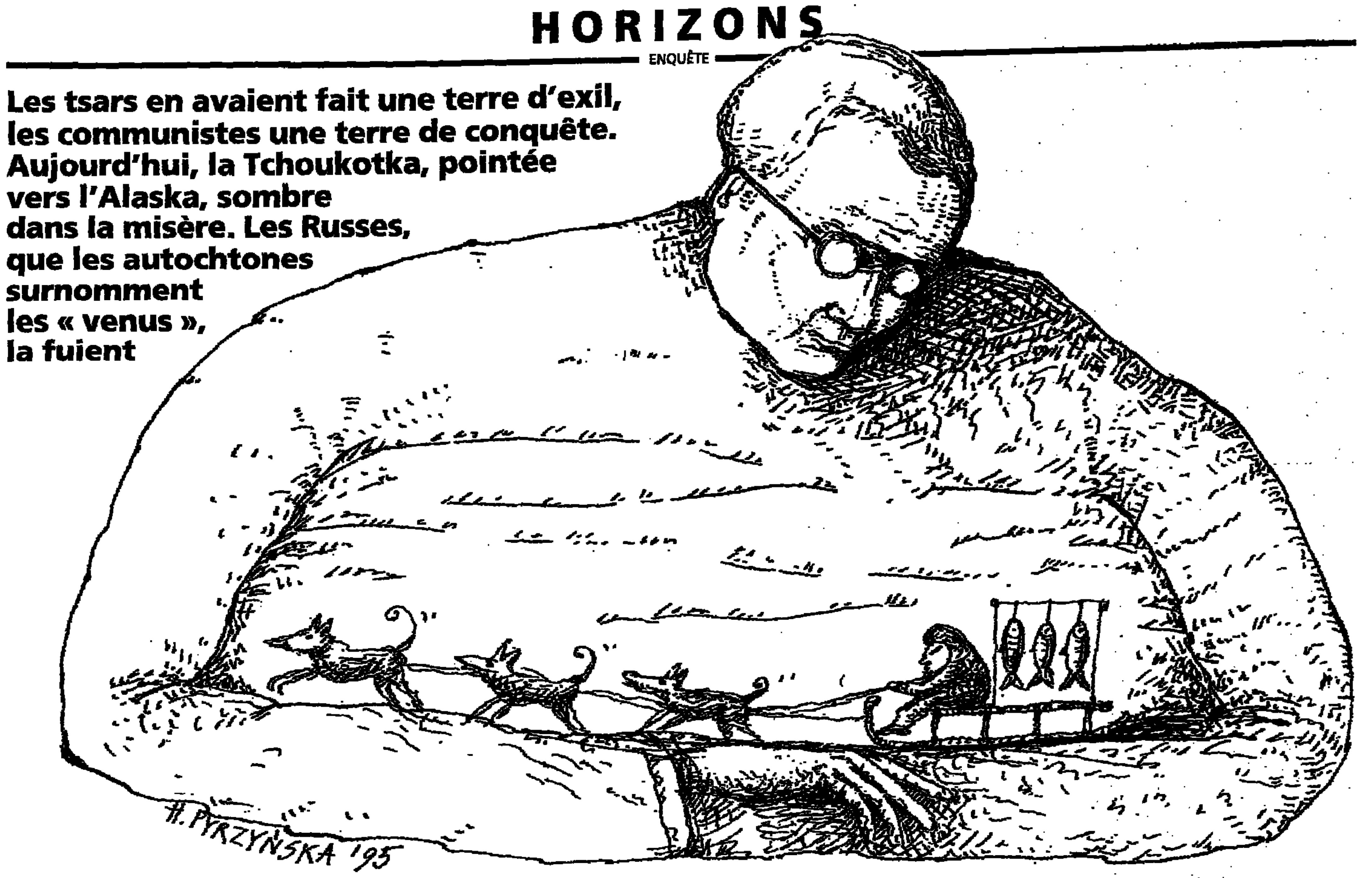
– **Mme Laure Marino** a soutenu, le 20 octobre 1995 à la faculté de droit de Montpellier, sa thèse de doctorat : « **Responsabilité civile et activité d'information** ». Le jury, composé de Mme I. de Lamberterie, directeur de recherche au CNRS, et de MM. les professeurs M. Bibent, J. Devèze, J. Mestre et M. Vivant, lui a décerné la mention « très honorable avec félicitations du jury ».

14/L

HORIZONS

ENQUÊTE

Les tsars en avaient fait une terre d'exil, les communistes une terre de conquête. Aujourd'hui, la Tchoukotka, pointée vers l'Alaska, sombre dans la misère. Les Russes, que les autochtones surnomment les « venus », la fuient



Voyage dans le Grand Nord russe

1. L'exode des « venus »

VOILÀ, c'est ici que meurt l'Orient. Il étire encore quelques plages à morses, égrène des poussières de récifs puis s'abîme dans les glaces du détroit de Béring. Au-delà, c'est l'Alaska, l'Amérique, un autre monde. La Tchoukotka survit ainsi, tournée vers un ailleurs hors d'atteinte, près du pôle et loin de tout. Si loin que ses habitants disent aller *« sur le continent »* lorsqu'ils rallient Moscou, à 7 000 kilomètres de là. Comme si leur terre d'oubli n'était pas vraiment arrimée au reste de la Russie, comme si elle n'était pas cet appendice extrême-oriental qu'imaginent les rêveurs d'horizons. Non, à les entendre, ce serait plutôt une sorte d'île, plus vaste que la France, accessible par avion ou par bateau.

Les Tupolev de l'Aeroflot atterrissent près d'Anadyr, la capitale régionale. Les gardes-frontières y sont intransigeants : sitôt arrivé, l'étranger doit ferrailler avec l'administration, comme au temps de l'URSS, quand ces immensités étaient interdites aux Occidentaux car hautement stratégiques. Elles le seraient toujours à en juger par la méfiance des policiers locaux. Sanglés dans leurs uniformes kaki, ils veulent se convaincre que leur territoire reste sous la menace des missiles américains. Or plus personne, ni à Washington ni à Moscou, ne se soucie de cette contrée balayée à la fois par le blizzard et par le vent de l'Histoire.

Au XVII[e] siècle, il s'était trouvé une poignée de cosaques assez téméraires pour venir braver les nuits sans fin de la toundra. Au XVIII[e], des négociants moscovites commerçaient avec les autochtones, les Tchouktches, éleveurs de rennes et pêcheurs de saumons. Au XIX[e], les tsars en firent un bagne pour rebelles. Au XX[e], le Kremlin y expédia des milliers de patriotes bien-pensants, mineurs de fond, chercheurs d'or, soldats rouges, gardes-côtes, marchands de vodka et apparatchiks zélés. Soumise à ces besogneux que les Tchouktches surnommaient les *« venus »*, la région devint une parcelle d'URSS à part entière. On y travaillait dur, hiver comme été, mais pour des salaires trois fois plus élevés que dans le reste du pays. Aujourd'hui que l'Union a vécu, que les mines de wolfram ferment une à une, la Tchoukotka périclite. A l'instar d'autres territoires orientaux de la Russie, elle se vide plus vite qu'elle ne s'était peuplée.

Il faut s'être aventuré jusqu'à Anadyr pour mesurer le phénomène. Accrochée à flanc de colline, la capitale aligne une trentaine d'immeubles de quatre étages. L'hiver, lorsque les températures chutent jusqu'à moins 40, la neige et l'obscurité jouent les cache-misère : la ville hiberne, parée de blanc et de nuit. La vie s'organise à l'abri, dans les appartements, dans les bureaux. La tempête souffle trois jours ou une semaine, jamais moins. L'été, à la fonte, quand les jours font le tour du cadran, les hommes quittent enfin leurs tanières. Alors, apparaît un sol noir, jonché de tessons de bouteilles, de morceaux de ferraille, de détritus. La mini-Sarcelles du Grand Nord dévoile ses canalisations à ciel ouvert, qui vont déverser les eaux usées à l'embouchure du fleuve. Dans le fouillis des chantiers jamais achevés, les immeubles s'obstinent, lézardés et crasseux, avec leurs portes branlantes, leurs escaliers défoncés. Mais les *« venus »*, eux, s'en vont. L'heure a sonné de l'exode, de la débâcle, pourrait-on dire si près du cercle polaire. Les mineurs ukrainiens ont montré la voie : par milliers, ils sont allés retrouver leur pays, indépendant depuis 1991. Désormais, c'est au tour des Russes de déguerpir, ouvriers qualifiés, géologues, enseignants : les avions pour Moscou affichent complet. Selon les autorités locales, la population de la région est passée de 160 000 habitants en 1985 à 108 000 en 1995. Anadyr compte à peine 10 000 habitants contre 17 000 en 1990.

Tous en viennent même à regretter l'époque Brejnev : « Au moins, on avait de quoi se nourrir et s'habiller ! »

ICI, tout déménagement est une loterie. Les candidats au retour doivent d'abord stocker leurs affaires dans des conteneurs. Un matin d'été, ils l'espèrent, des bateaux viendront chercher ces grosses boîtes métalliques pour les transporter jusqu'à Vladivostok, le port du Sud. De là, elles voyageront vers l'Occident par le Transsibérien, le train des chimères d'antan. Si la cargaison ne s'égare pas en route, quelque part dans ce pays de brigands en col blanc, les « rapatriés » d'Anadyr, partis de leur côté en avion, récupéreront leur bien. En attendant, les conteneurs s'alignent, et les appartements vides donnent à cette cité chaotique des allures de ville fantôme.

On ne quitte pas Anadyr : on s'en évade. Encore faut-il avoir les moyens d'acquérir un logement sur le « continent ». Les autorités aident financièrement ceux qui ont travaillé plus de vingt-trois ans en Tchoukotka. Les autres doivent se débrouiller seuls. Une gageure lorsque l'on sait qu'un aller simple pour Moscou coûte au moins quatre mois de salaire d'ouvrier. Vladimir et sa femme Nadia espèrent déménager *« dès que possible »*, avec le fiston Maxime. Ils n'auront pas grand-chose à emporter : des vêtements, les jouets du gosse, une canne à pêche et diverses babioles. Le reste, les meubles, ils l'ont déjà bradé, *« pour nourrir le petit »*. L'appartement aussi est vendu, même s'ils l'occupent encore, au premier étage, porte gauche. Dans la pièce principale, les cartons s'entassent. Le gamin joue avec son camion. Les parents, eux, n'en finissent plus de maudire le provisoire qui s'éternise. Ils n'ont plus rien, ou presque ; rien que des souvenirs de l'époque où ils gagnaient bien leur vie, Vladimir comme soudeur, Nadia comme employée dans une ferme industrielle.

Leur histoire est édifiante. En 1978, lorsque Nadia était ouvrière à Donetsk (Ukraine), un recruteur vint sur le chantier : il cherchait des volontaires, prêts à tenter leur chance dans le Grand Nord. Elle était jeune, elle l'a suivi. A Anadyr, elle a connu Vladimir, un costaud aux larges épaules, originaire de Kaliningrad. Ils se sont mariés, ils ont fini par apprécier la région, *« pour la pêche et les balades »*. Les transports aériens étant bon marché, ils se rendaient à Kaliningrad une fois l'an. Ils avaient la télévision, un magnétoscope, des projets de maison au soleil... La belle vie.

Et puis il y a eu 1992, les réformes économiques radicales. *« Nous n'avions pas d'argent de côté, notre pouvoir d'achat a chuté. »* Plus qu'une chute, une dégringolade : *« Avant, tu achetais une voiture avec 5 000 roubles ; maintenant, pour cette somme-là, tu n'as même pas une tablette de chocolat ; tout s'est écroulé du jour au lendemain. »* Et la situation ne cesse d'empirer. De l'avis général, la Tchoukotka est devenue *« la région la plus chère du pays »*, en raison, notamment, des difficultés d'approvisionnement par avion et par bateau. Les prix ont augmenté de 135 % entre le début de 1994 et le début de 1995. *« Les entreprises n'ont plus de quoi verser les salaires !* s'insurge Vladimir. *Plus personne ne peut vivre ici ! »*

Naufragée du communisme, Anadyr est de ces villes oubliées qui ne savent pas trop où elles vont, ni pourquoi elles existent. Sur les façades des bâtiments officiels, le temps n'a pas fait son œuvre ; les fresques rouges résistent aux bourrasques du changement. Dans les bureaux, il se trouve encore des notables en costume gris, comme le vice-gouverneur Anatoli Korchounov, pour assurer que *« la région a un avenir »*, grâce au pétrole. En ville aussi, on croise quelques apparatchiks bien portants, reconvertis dans le *« business »*, avec leurs mallettes à dollars. Mais ailleurs, loin du quarteron d'opportunistes, la réalité est moins étincelante. Comme à Moscou, les *« honnêtes gens »* s'inquiètent de la délinquance en hausse. Comme à Moscou, ils s'indignent des incohérences de l'administration, suspectée de *« magouilles »*. Analyse d'un intellectuel local : *« A force d'inciter les gens à partir, il ne restera plus que ceux qui n'ont pas les moyens de voyager et les bureaucrates, qui pourront se partager l'argent venu du Kremlin ! Les gens vivent dans la crainte perpétuelle du lendemain. »*

Au port, autrefois si actif, les carcasses rouillées sont plus nombreuses que les cargos valides. Plus haut, au cœur de la ville, s'active la foule des anonymes, égarée entre deux époques : des chômeurs, résignés à vivoter en travaillant au noir ; des veuves de trente ans, dont les maris sont morts de trop boire ; des adolescents toxicomanes, drogués à l'essence, à l'éther, aux effluves de peinture. Certains finiront à l'hôpital, au service de désintoxication. Au premier étage, une chambre leur est réservée. Ils somnolent sur des lits de fer, le regard vitreux, le cheveu ébouriffé.

LA vodka, surtout, fait des ravages. Le froid aidant, on boit sec en Tchoukotka, jusqu'à plusieurs litres par jour pour certains. Quand ils viennent à s'absenter du bureau, pour s'enivrer des jours durant, il est d'usage de dire qu'ils sont en *« vacances »*, une formule indulgente dont chacun devine le sens. *« Depuis la crise, la situation s'est aggravée,* estime un médecin. *Trois patients sur quatre sont des femmes, mais nous soignons aussi des gosses de dix ans ! »*

Confronté à ce quotidien de décadence, le journal local, *Krainy Sever* (le Grand Nord), tente de tenir l'inventaire des malheurs qui



frappent la région. Ici, c'est un village que l'on ferme, faute de moyens pour assurer des liaisons aériennes : les habitants doivent partir, valise à la main, en laissant leurs meubles derrière eux. Là, c'est une mine privée, si mal en point que les ouvriers sont contraints de nourrir leurs enfants au pain sec. Ailleurs, ce sont des centrales thermiques ou des usines abandonnées qui font craindre de graves pollutions... Bien sûr, quelques obstinés résistent. Des médecins, des professeurs, de jeunes pères de famille espèrent que la Tchoukotka attirera de nouveaux pionniers, des *« romantiques »* comme on les appelle ici, fascinés par la toundra et les dauphins polaires, ces géants blancs qui s'amusent autour des bateaux. Mais le déclin semble aussi irrémédiable que le retour des glaces.

Les premières victimes sont les autochtones, que « l'homme blanc » a colonisés, avec ses écoles et sa vodka. Maintenant qu'il rebrousse chemin, les 15 000 Tchouktches sont menacés de disparition, comme les vingt-cinq autres ethnies de l'Extrême-Orient et du Grand Nord russes, les Evenks, les Evènes, les Ioukaghirs, les Nanaïs... Tous en viennent même à regretter l'époque Brejnev : *« Au moins, on avait de quoi se nourrir et s'habiller ! »* A Anadyr, il faut s'éloigner du centre pour découvrir Tavaïvaam, le quartier tchouktche (680 habitants). Dans ces immeubles vétustes, dressés devant le fleuve comme par nostalgie de la vie à l'air libre, on rencontre encore de vieilles femmes qui ont connu l'époque des campements, quand les familles vivaient de la chasse et de la pêche. Puis l'administration a proposé des appartements en dur, deux pièces-cuisine avec l'eau courante ; *« le progrès »*, disaient les bureaucrates. Les chefs de clan ont accepté. Les gamins ont appris le russe et découvert le racisme. Leur langue fut bientôt proscrite à l'école, sous peine de punition. Le chamanisme fut interdit, les tambours confisqués. Depuis, dans toute la Russie, les Tchouktches font l'objet de blagues haineuses. On les dit sales, ignares, portés sur la bouteille.

En 1992, pourtant, ils ont vu arriver un autre Blanc, un Français celui-là, professeur de russe à la retraite. Il venait de Perpignan, une ville de soleil, là-bas, vers le couchant. Séduit par ces petites gens au sourire facile, francs de cœur et d'amitié, il a voulu s'initier à leurs coutumes, goûter la chair de veau marin et la viande de renne. Il s'est mis en tête de pratiquer leur langue, si étrange pour un *« venu »*. Il a même traduit leurs poèmes en catalan, de jolis contes où les animaux ont souvent le beau rôle. Pour leur apprendre la France, il a traduit du Victor Hugo en tchouktche. Depuis, Charles Weinstein vit à Anadyr. Il lui arrive aussi de séjourner au loin, dans des villages perdus, des terres de bout du monde où les hommes savent encore élever les rennes et repousser les loups.

Philippe Broussard

Demain : L'homme qui aimait les Tchouktches



Mon imposture

par Emir Kusturica

LORSQUE *Le Monde* a publié, le 2 juin, l'article d'Alain Finkielkraut « L'imposture Kusturica », j'ai d'abord ressenti une grande tristesse puis une assez grande colère, et finalement une sorte d'incertitude. J'aurais voulu répondre immédiatement ; mais pour quoi dire ? Non que mon imagination eût été prise en défaut, mais je ne trouvais pas de mots pour répliquer à l'auteur de l'article, qui, à l'évidence, n'avait pas vu mon film *Underground*. Finalement, j'en suis venu à la conclusion que nous étions effectivement une *« imposture »*, moi et les films que je fais.

C'est un sentiment qui devient prédominant au moment du tournage, lorsque le doute m'envahit. Je crois d'ailleurs que tous mes films sont nés du doute, car dans le cas contraire je serais probablement aujourd'hui en Amérique, en train de fabriquer des films pour le box-office. Mais la croyance qu'il existe toujours une différence entre les films et les hamburgers me pousse à continuer de vivre ici, en Normandie.

Je ne comprends toujours pas que *Le Monde* ait publié le texte d'un individu qui n'avait pas vu mon film, sans que personne ait cru bon de le signaler. S'il y a eu une volonté délibérée de me détruire par l'insinuation, l'amalgame et le colportage des rumeurs qui courent à mon sujet, je me propose d'aider vos lecteurs à forger un document beaucoup plus efficace, et surtout fondé sur une connaissance du « terrain », telle que seul un cinéaste qui a vécu l'essentiel de sa vie dans un régime communiste où délation et manipulation étaient devenues un art en soi peut l'acquérir.

Image n° 1 : un journaliste et un photographe se seraient *« infiltrés »* dans mon entourage et seraient parvenus, sous une couverture quelconque, à pénétrer dans ma modeste propriété de Normandie. Sous l'apparence d'une innocente chaumière, cette demeure abrite un ineffable secret : ces hommes auraient découvert *« l'antre de la bête »* ! Sous le tapis persan de la salle de séjour, une trappe. Ils l'ouvriraient et à leur plus grand effroi dévoileraient l'entrée d'un souterrain. Cette région obscure abriterait un grand nombre de réfugiés d'ex-Yougoslavie.

Ces pauvres hères, jetés sans pitié dans la pénombre et le froid, survivraient misérablement dans ce qu'il faut bien qualifier d'enfer de Milosevic. Drogue, armes lourdes et légères, objets insolites et secrets. Tandis que les esclaves empaquetteraient la drogue, mon fils, un énorme couteau de cuisine entre les dents, dirigerait des exercices militaires pour les jeunes réfugiés. Ces manœuvres souterraines auraient pour nom de code : « La Normandie, partie intégrante de la Grande Serbie ».

L'enseignement théorique serait assuré par mon épouse : ce lavage de cerveau serait fondé sur le slogan *« Tout territoire où se trouve une seule tombe serbe fait, par définition, partie de la Grande Serbie ! »*. Elle aurait en effet trouvé, dans le cimetière de mon petit village, la sépulture d'un immigré serbe (employé d'une société de nettoyage) et apparemment mort de mort naturelle.

> Dans un mouvement unanime, tous les humanistes francophones se lèvent et demandent ma mise en examen. La foule (humaniste), elle, veut me lyncher

Les manœuvres militaires comporteraient trois axes distincts :

a) l'agression ;
b) le génocide ;
c) l'élimination par le feu de tous les partisans d'une Bosnie multiethnique.

Pendant ce temps, ma fille, avec discrétion mais efficacité, introduirait des photos de Slobodan Milosevic dans les cartables de ses camarades d'école, à l'heure de la cantine.

Image n° 2 : soleil couchant. L'Orient est rouge. Dans une lumière impressionniste à la Monet, ma femme et moi distribuerions le matériel de propagande (cassettes vidéo du film *Underground* et icônes de Milosevic) aux paysans moyens-pauvres, aux ouvriers agricoles et aux petits éleveurs normands.

Le Monde publie à la une « L'imposture Kusturica ». Dans un mouvement unanime, tous les humanistes francophones se lèvent et demandent ma mise en examen. La foule (humaniste), elle, veut me lyncher. *« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ! » Télérama* révèle, la même semaine, que la famille Kusturica fait jouer du Wagner à son orchestre de détenus, tandis que les partisans d'une Bosnie multiethnique sont exterminés au lance-flammes dans leur cave.

C'est alors que *Le Monde* élèverait le débat en m'offrant un droit de réponse... *J'y déclarerais avoir toujours été pour une Bosnie multiethnique, avoir toujours su que Milosevic était fasciste, mais n'avoir jamais pu rendre publiques mes positions à cause des pressions de mon épouse. Je donnerais ainsi l'image d'un être faible, méprisable, prêt à sacrifier les siens pour se tirer d'affaire. Dans ce même texte, je saluerais les présidents des nouvelles Républiques d'ex-Yougoslavie comme de vrais combattants de la démocratie.

Mais ce texte ne tromperait pas la vigilance des philosophes français, qui auraient beau jeu de remarquer qu'en faisant l'éloge de la démocratie je passerais sous silence ce qui a toujours constitué la force vive des mouvements indépendantistes : le nationalisme. Mes dérisoires efforts pour réclamer la sécession immédiate de la Normandie méridionale du territoire français ne seraient considérés que comme de la poudre aux yeux.

Le Monde convoquerait donc un symposium réunissant juristes, Prix Nobel, magistrats internationaux et philosophes estampillés politiquement corrects par les annonceurs télévisés. L'assemblée unanime réclamerait, au terme d'un week-end passionnant, ma comparution devant un tribunal international pour *« apologie du crime de guerre »*. Votre journal conclurait cette campagne en publiant un éditorial cinglant : « *L'héritier de Fellini, architecte principal de la purification ethnique* ».

Image n° 3 : quelque part dans l'un des grands tunnels qui relient Rouen à Belgrade, Kusturica et Milosevic se tiendraient debout, face à un énorme globe terrestre, entourés de leur milice où se mêlent les uniformes des tchetniks et ceux des communistes. Leur drapeau associerait l'aigle à six têtes de la Grande Serbie (pour les six anciennes Républiques fédérées), l'étoile rouge et la croix orthodoxe. Les deux compères lèveraient leur coupe de champagne pour célébrer la Palme d'or obtenue à Cannes (un nouveau jury, entièrement remanié, aurait entre-temps destitué le traître pour récompenser un film authentiquement bosniaque, œuvre collective et anonyme intitulée *Vive la division Handjar !*) Grâce à un magnétophone miniature, on aurait enregistré la conversation suivante :

Milosevic : *« – Vois-tu la même chose que moi, camarade Kusturica ? »*

Kusturica : – *« De quoi parlez-vous, camarade président respecté et bien-aimé, de cette mappemonde ?*

Milosevic : – *« Imbécile, ne vois-tu pas que tout cela constitue la Grande Serbie ! »*

Voici de quelle façon vous auriez pu mener cette affaire avec crédibilité, dans un style imagé et grâce à des renseignements de première main.

Croyez que je regrette que vous ayez préféré donner la parole à quelque maître à penser de seconde zone qui risque, lorsque la Bosnie sera passée de mode, dans six mois peut-être, de se passionner pour le Cachemire. Les lecteurs du *Monde* seront donc amenés à juger de la véracité de ce texte en allant voir mon film.

Emir Kusturica *est réalisateur de films.*

Le sens de l'affaire Mancuso

par Gian Giacomo Migone

CES jours-ci, l'« affaire Mancuso » semble mettre en péril la stabilité de la lire, la survie du gouvernement Dini et jusqu'au rôle du président de la République. Et pourtant la motion de censure votée par le Sénat italien qui a obligé le ministre de la justice à la démission pourrait se révéler un tournant décisif dans la transition de la Première à la IIe République. Certains effets bénéfiques transparaissent déjà, dans le contexte d'une crise encore aiguë.

Conjointement à l'introduction d'un système électoral majoritaire, provoquée par le mouvement référendaire, l'opération « Mani pulite » a constitué une contribution importante à la modernisation de la vie publique. Finalement, l'action concrète de la magistrature a ouvert une brèche dans la traditionnelle immunité de la classe dirigeante, laquelle a dû constater, en en faisant personnellement l'expérience, les duretés et l'arriération de la procédure pénale et du système pénitentiaire italien. Il en est résulté aussi une opportune révision de la garde à vue, dont la nature et les dimensions étaient devenues, en Italie, incompatibles avec un Etat démocratique moderne.

C'est dans ce contexte que se situe le cas Mancuso. Le gouvernement précédent, présidé par le magnat de la télévision Silvio Berlusconi, est tombé parce qu'il a consacré toutes ses forces non seulement à conquérir le contrôle des chaînes d'Etat rivales, mais à arrêter l'opération « Mani pulite », dangereuse pour Berlusconi lui-même et pour une partie des intérêts issus de la Première République qui s'étaient réfugiés sous son parapluie. En l'absence d'autres perspectives, et en particulier des mesures de libéralisation et de législation promises à la part la plus désireuse de changement de son électorat, on a vu exploser les contradictions de ce singulier mélange de vieux et de nouveau, de justicialisme et de libre-échangisme, surtout dans la Ligue du Nord, mais aussi de système para-étatique et de clientélisme qui constituait le gouvernement Berlusconi.

Le gouvernement de techniciens présidé par Lamberto Dini qui l'a remplacé avec une majorité de centre gauche – même si celle-ci est parfois fluctuante –, avait et a toujours pour mission de maintenir la lire et de formuler un minimum de règles indispensables en pareilles circonstances pour installer un gouvernement politique après un nouveau vote.

Filippo Mancuso, qui n'avait pas été placé au délicat ministère de la justice par hasard mais sans doute dans le but d'éviter l'opposition véhémente de l'ancienne majorité, s'est révélé être le cheval de Troie de celle-ci. Mais ce serait sous-estimer sa signification que de le considérer seulement comme un pion dans le jeu de Berlusconi. Son formalisme juridique exaspéré en fait surtout l'incarnation grotesque d'une culture de gouvernement archaïque, qui, une fois grattée la couche des considérations formelles, obéit au principe cynique : *« tout pour les amis ; la loi pour les ennemis »*. Dans le cas présent, il a appliqué sa doctrine de façon presque exclusive pour utiliser systématiquement contre les représentants de *« Mani pulite »* les pouvoirs que lui conférait la loi en matière d'enquête. Si la majorité du Sénat ne l'avait pas contraint à la démission, l'œuvre d'assainissement de la vie publique pouvait être considérée comme terminée, au moins dans sa phase actuelle : tous les individus inculpés de corruption auraient pu intégrer dans leurs moyens de défense la possibilité de solliciter une enquête ministérielle à l'encontre de leurs accusateurs.

> Si la motion de censure passe, le mouvement vers les élections sera précipité ; dans le cas contraire, les institutions sortiront renforcées de l'épreuve

Et maintenant que va-t-il se passer ? Nous sommes à la veille d'un moment critique. Il est possible que la motion de censure contre le gouvernement Dini présentée par Berlusconi à la Chambre des députés, où la majorité de centre gauche est très étroite, soit votée et que les événements se précipitent, conduisant aux élections. Mais il est plus probable que la motion ne passe pas, que la campagne de Mancuso montée pour le compte de Berlusconi contre le président Scalfaro se dégonfle, que le désaccord de ceux qui ne veulent pas des élections se manifeste à nouveau et que, encore une fois, le prétendu « pôle de la liberté » soit contraint de desserrer son étau. Si tel était le cas, on serait alors en droit de constater que le renvoi de Mancuso par le Parlement a créé une situation nouvelle, non seulement pour le gouvernement Dini, mais pour l'équilibre des institutions. Jusqu'à maintenant, la majorité avait soutenu Dini à cause de sa peur, justifiée, de voir les soi-disants « pouvoirs forts » rescapés de la Première République profiter d'un gouvernement *« technique »* pour se redisloquer dans un climat d'éclipse de la politique.

Mais pourquoi ce pouvoir de contrôle et d'orientation sur le gouvernement ne peut-il pas être exercé par le Parlement, comme le prévoit d'ailleurs la Constitution ? Contrairement à ce qu'a affirmé *l'ancien président de la République* Francisco Cossiga au cours du débat au Sénat, c'est la présence de Mancuso et non sa mise à l'écart – comme l'a d'ailleurs montré le type de défense qu'il a lui-même choisi – qui constituait une politisation insidieuse de ce qui devait être et doit rester un gouvernement *« au-dessus des partis »* afin de parachever la transition qui précédera les élections.

Tant mieux si l'actuelle majorité qui le soutient peut s'élargir à d'autres secteurs capables de donner vie à des réformes institutionnelles dans le cadre parlementaire ! Cela peut se produire avec ou sans crise gouvernementale, la seule condition préalable étant la défaite de la motion de censure présentée par Berlusconi. Si tel était le cas, le prestige international de Dini lui permettrait de consolider la lire avec l'approbation des finances, d'assurer la présidence italienne de l'Union européenne pendant le prochain semestre sans être perturbé par des échéances électorales, de définir quelques règles minimales avant d'aller aux urnes. Surtout, cela permettrait d'organiser une perspective modérée décente, après la faillite de la tentative de Berlusconi.

Il peut aussi se faire qu'une telle droite – qui aime ordinairement se faire appeler centre – soit plus difficile à battre, mais c'est un risque que le centre gauche a le devoir de courir, dans l'intérêt de l'Italie et de l'Europe, laquelle a besoin de l'Italie.

Gian Giacomo Migone *est président de la commission des affaires étrangères du Sénat italien, membre de la direction du Parti démocratique de la gauche (PDS).*

(Ce texte a été traduit de l'italien par François Maspero.)

Les aléas du couple franco-allemand

par Otto Lambsdorff

SUR les deux rives du Rhin, il est de plus en plus clair que nos peuples attendent aujourd'hui quelques signes bien visibles de coopération entre nos deux pays. Nos opinions publiques s'étaient habituées à la manière dont la « mayonnaise » prenait si régulièrement entre Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt, puis entre François Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl. Ayant servi au gouvernement ces deux chanceliers, je puis témoigner de première main combien cette alchimie de la bonne entente opérait, et comme il était important pour l'opinion de part et d'autre d'observer ainsi la réalité de notre fameux « couple ».

Bon nombre de mes compatriotes se demandent aujourd'hui si Helmut Kohl et Jacques Chirac peuvent et veulent perpétuer cette alchimie (ce dont je ne doute pas un instant). D'autres vont plus loin, et choisissent de dramatiser une soi-disant *« dégradation »* des relations de notre couple. Aux uns comme aux autres, je réponds toujours : prenez patience. Pourquoi ? D'abord et avant tout, parce que les désaccords que nous pouvons avoir à ce jour, de même que l'impatience de nos opinions publiques, sont en eux-mêmes la meilleure preuve de la profondeur de tout ce qui nous lie.

Et quelle abondance de liens ! Que les relations franco-allemandes soient vraiment au cœur de l'Union européenne, et qu'elles soient l'un des quelques indéniables succès de nos efforts d'après-guerre, voilà qui est admis en Allemagne par la classe politique dans son ensemble de même que par nos citoyens, tout particulièrement la jeune génération, pour laquelle notre couple constitue déjà comme une sorte d'évidence au sein d'un « tout » européen en train de naître.

Quant à notre coopération en matière de sécurité et de politique étrangère, elle est devenue des plus étroites. Sur la défense, nous sommes passés avec succès de la grande idée d'une brigade franco-allemande à l'Eurocorps. En politique étrangère – face à des circonstances tout particulièrement éprouvantes au cours de ces dernières semaines – nous sommes parvenus à une identité de vues que nul n'aurait pu espérer il y a encore peu.

Quant à l'Union économique et monétaire de l'Europe, nous savons bien que Français et Allemands y travaillent activement ; et que les uns commes les autres demeurent également déterminés à respecter les échéances prévues.

Il n'y a rien de surprenant à ce que certains désaccords bien précis, dans tel ou tel domaine, surviennent entre eux à l'occasion. Sans ces désaccords, parlerait-on même d'une vraie relation, ou à plus forte raison d'un couple ? Les désaccords en question doivent donc être gérés comme il se doit entre amis, et entre amis seulement : autant dire de façon ouverte mais pas nécessairement publique ; et claire sans être agressive.

> Nous nous demandons parfois si la France ne va pas devenir plus encline à dépenser qu'à épargner

La décision de M. Chirac d'entreprendre une ultime série de tests nucléaires est un exemple éclatant de pareilles différences. La population allemande ainsi qu'une majorité écrasante des médias germaniques ont désapprouvé sans ambages la décision française. Le gouvernement fédéral d'Allemagne s'est contenté de dire publiquement : *« Nous regrettions cette décision. »* Il s'en est tenu là, au cours même du débat du Bundestag qu'avait réclamé l'opposition. Bien plus, le gouvernement allemand s'est dit tout disposé à examiner les propositions françaises de coopération en matière d'armements nucléaires.

Les autorités allemandes savent que l'Allemagne n'est pas et n'a pas l'intention de devenir une puissance nucléaire. Et aussi que, s'il leur venait jamais à l'idée d'altérer cet inébranlable principe de la politique allemande depuis l'après-guerre, leurs chances de trouver quelque appui auprès du Parlement comme de l'opinion publique en général seraient nulles.

J'ajoute ceci : si une Allemagne en manque de protection dispose du parapluie nucléaire américain, alors elle peut se passer de la force de frappe. Si cette même Allemagne ne dispose plus du parapluie des Etats-Unis, la force de frappe ne lui est d'aucune utilité.

L'Union monétaire européenne est un autre domaine où foisonnent quantité d'amicaux désaccords. Quand des grondements se font périodiquement entendre depuis ma rive du Rhin pour amender Maastricht avant qu'une monnaie unique n'entre en vigueur, mes amis français n'en voient pas la nécessité. L'essentiel, à mon sens, est de se rendre à l'évidence : il nous faut des instruments capables de maintenir l'adhésion des pays membres de l'Union européenne aux critères de convergence économique de Maastricht après l'introduction de la monnaie unique. Beaucoup d'entre nous, en Allemagne, estimons qu'à cet égard la section du traité sur la monnaie est insuffisante. D'où le besoin d'y remédier, sans amender le traité lui-même.

Autre probable sujet de désaccord (ou d'accord !) entre certains Allemands et certains Français : la proposition récente de zone atlantique de libre-échange. Le ministère des affaires étrangères de Bonn s'active beaucoup à soutenir cette idée. Paris semble, pour le moins, sceptique. Sur ce point, il se trouve que je partage la position française, même si c'est pour des raisons différentes. Si le projet en question ne me plaît guère, c'est que créer une nouvelle zone de libre-échange revient en réalité à créer une nouvelle zone de commerce préférentiel qui, je le crains, risque d'affaiblir plus encore notre système déjà bien menacé d'accords commerciaux multilatéraux.

C'est vrai, nous nous demandons parfois si la France ne va pas devenir plus encline à dépenser qu'à épargner. Ou si le *« franc fort »* va bien demeurer à l'ordre du jour à Paris. Si nous nous inquiétons de ces choses, c'est avant tout pour la destinée qu'elles impriment à l'Europe. Car nous savons tous que, sans la France, nulle union européenne, économique ou politique, ne peut voir le jour.

Mais, après tout, la France a appris « à la dure », dans les premiers temps d'un septennat précédent, qu'une politique monétaire saine – avec ou sans Maastricht – n'est pas une simple option parmi d'autres, mais la garantie au contraire de la viabilité d'une nation. J'ai été et je demeure entièrement persuadé que la France ne reviendra pas aux si coûteux errements qui ont bien failli au début des années 80 la couper du reste de ses partenaires européens.

Aujourd'hui qu'une nouvelle présidence française s'efforce de trouver ses marques, je dis à mes amis qui s'alarment d'être patients, et je reste confiant dans l'avenir proche des relations entre la France et l'Allemagne.

Otto Lambsdorff, *ancien ministre de l'économie d'Allemagne fédérale, est membre du Bundestag et président de la branche européenne de la Commission trilatérale.*

Le Monde

L'Allemagne et Maastricht

SURPRENANTE Allemagne. Les recommandations des six principaux instituts économiques d'outre-Rhin sont toujours prises très au sérieux par les dirigeants du pays. Or, dans leur rapport, publié mardi 24 octobre, les prestigieux économistes viennent de battre en brèche un dogme monétaire solidement ancré à Bonn et à Francfort. En plaidant pour une appréciation plus flexible de certains des critères de stabilité prévus par le traité de Maastricht en vue de la monnaie unique, ces experts indépendants ont jeté un pavé dans la mare.

A propos de la dette publique, dont le traité dit qu'elle ne doit pas dépasser 60 % de la richesse nationale (PIB), les six instituts disent qu'il s'agit d'un critère *« relatif, voire négligeable »*. Quant à la définition du déficit courant, dont le niveau ne doit pas dépasser 3 % du PIB, le rapport invite à l'affiner en distinguant les notions de *« déficit structurel »* et de *« déficit conjoncturel »*. Ce dernier, provoqué par les ralentissements de l'activité, ne devrait pas, selon les instituts, être pris en compte avec autant de rigueur que le premier.

La réaction du gouvernement de Bonn ne s'est pas fait attendre : le ministre des finances, Théo Waigel, a immédiatement fait savoir qu'il était impensable de ne pas *« interpréter et respecter les critères de la manière la plus stricte possible »*. Les six instituts économiques allemands sont-ils devenus laxistes ? Pas le moins du monde. Nul n'a intérêt, en Europe, à prendre des libertés avec la philosophie de la stabilité monétaire. Une monnaie unique au rabais serait le meilleur moyen de torpiller l'ensemble du projet européen. Hypothèse au demeurant irréaliste, puisque les députés du Bundestag et les Länder se sont donné les moyens d'empêcher qu'une mauvaise monnaie ne chasse la bonne.

A l'inverse, on ne peut que se réjouir de l'approfondissement du débat, et ce en Allemagne même. Un certain « fondamentalisme monétaire » menace, lui aussi, de faire échouer l'Europe tout entière. Il arrive souvent, outre-Rhin, que les critères de Maastricht soient interprétés comme parole d'évangile. Or, on ne peut pas exclure qu'un certain discours allemand extrêmement strict sur l'application des critères serve parfois à dissimuler des arrière-pensées anti-européennes.

Le moment est venu de calmer les esprits. Non, la monnaie unique n'est pas une version moderne de la célèbre formule : *« L'Allemagne paiera. »* Oui, les pays européens s'engagent à réduire massivement et durablement leurs déficits. Mais l'essentiel ne doit pas être perdu de vue : la monnaie unique sera l'instrument qui permettra à l'Europe de devenir une des premières puissances économiques du siècle prochain.

Le petit intégriste

par Philippe Bertrand



La farce de M. Tapie

«*La politique, c'est terminé. Plus que le football, c'est elle qui m'a tué.* » Deux jours après avoir fait cette confidence au *Journal du dimanche*, Bernard Tapie avouait à la barre de la cour d'appel de Douai avoir menti comme un *« couillon »* mais avec entêtement depuis deux bonnes années, à la justice, à l'opinion et... à ses électeurs. Les palinodies de l'ancien protégé de Pierre Bérégovoy et François Mitterrand, dont ils firent par deux fois un ministre de la République, sont si nombreuses qu'on en finirait par oublier que cette politique qu'il brocarde le fait encore vivre.

N'ayant abandonné, tardivement, en mai dernier, qu'un seul de ses mandats, celui de conseiller général, M. Tapie est en effet toujours député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône et député européen. Ne cessant, non sans complaisance, de se proclamer *« ruiné »* – bien que les affaires judiciaires en cours, notamment l'instruction sur les comptes de l'*OM*, n'aient pas encore fait toute la lumière sur ses acrobaties financières –, M. Tapie oublie de rappeler qu'il reçoit encore ses indemnités cumulées de député et de député européen. Un revenu somme toute confortable, surtout si on le rapporte à son assiduité parlementaire toute relative, à Paris comme à Strasbourg.

Pour ceux que ne cesse de séduire l'aventure inédite de ce « gagneur » dont les échecs semblent autant de stimulants, ce reproche paraîtra sans doute mesquin. Cet oubli de M. Tapie est pourtant au cœur de la question qu'il ne cesse de nous poser depuis qu'il est entré en politique comme on avance sur la scène d'un théâtre. L'acteur est talentueux mais la pièce qu'il joue, de mensonges en invectives, de vrais aveux en fausses confidences, est celle du dédain de la politique, de sa désacralisation et de son déclin. Avec M. Tapie, l'engagement politique n'est plus affaire de conviction ou d'idéal, mais de posture et d'opportunité. Hier, il fut mitterrandiste par intérêt, après avoir pourtant déclaré en 1982 aux auteurs des *Patrons face à la gauche* (Seuil, 1982) : *« Pour moi, le seul critère de réussite, c'est le score, le fric ; le reste n'est que baratin. »* Aujourd'hui, au détour d'un entretien accordé au *Figaro* du 8 septembre, on le découvre presque chiraquien : *« Je comprends Chirac »*, expliquait-il à propos de la reprise des essais nucléaires, avant de condamner l'*« entreprise de destruction »* des adversaires de la décision présidentielle.

Dans le feuilleton Tapie, et la complaisance amusée qu'il suscite, se lit le renoncement à une haute idée du service de la République. Une accoutumance cynique au décalage entre les promesses et les actes. Un refus d'une confrontation permanente de la politique et de l'éthique. Devant les magistrats de Douai, M. Tapie vient une nouvelle de fois de ridiculiser ce qu'il représente encore – élu des Bouches-du-Rhône à Paris et élu de la France à Strasbourg –, reconnaissant avec goguenardise ce qu'il s'acharnait à nier hier. Il serait temps que le rideau tombe sur cette farce. Si, pour M. Tapie, *« la politique, c'est terminé »*, alors, qu'il daigne quitter ses mandats. Ce faisant, il réhabiliterait quelque peu ce qu'il a contribué à discréditer.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

La France en panne d'ambition maritime

Suite de la première page

Tel est l'enjeu du comité interministériel de la mer (une instance créée en 1978 qui s'est réunie pour la dernière fois en avril 1994 avec un ordre du jour purement technique) qu'Alain Juppé présidera jeudi 26 octobre. Ce sera l'occasion – enfin – de montrer que l'ambition si souvent énoncée, objet de tant d'incantations, prendra corps.

Le temps presse car les différentes familles du monde maritime n'échappent pas à la morosité ambiante. Dans quels domaines la France n'a-t-elle pas réduit la toile depuis dix ans ? C'est avec un incorrigible désintérêt que le pays a assisté à la régression continuelle de la flotte marchande, qui est passée au vingt-cinquième rang mondial, supplantée non seulement par les pavillons des Bahamas, du Panama ou de Chypre – derrière lesquels se cachent souvent les « armateurs de la honte » exploitant sans scrupules la misère de pauvres hères du Ghana, des Philippines, du Pakistan ou de Roumanie –, mais aussi par la Turquie, le Danemark ou le Brésil. Nos quatorze grands pétroliers sont devenus, pour la plupart, des gérontes, en l'occurrence dangereux avec une moyenne d'âge proche de vingt ans, faute d'un système approprié d'incitation au renouvellement de la flottille des tankers.

La Compagnie générale maritime (CGM), dont le président, Eric Giuily, a essayé depuis trois ans, au prix d'un travail ingrat mais nécessaire, d'assainir les comptes invariablement calamiteux, est à nouveau dans la tourmente, ébranlée par les typhons des Antilles. Ne sachant ni comment ni quand le gouvernement voulait privatiser le groupe public héritier des glorieux vapeurs et paquebots des Messageries maritimes et de la Transat, le PDG vient de jeter l'éponge en se laissant séduire par les sirènes du banquier Antoine Bernheim, qui lui propose de prendre la direction des assurances La France. Et voilà la CGM désemparée – avec un nouveau commandant inexpérimenté, Philippe Pontet – et promise à une privatisation qui risque de ressembler à une braderie.

CHOISIR CLAIREMENT ENTRE DEUX OPTIONS

Les chantiers navals ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Chaque commande doit faire l'objet d'un interminable marchandage avec les pouvoirs publics pour négocier secrètement une subvention au-delà du plafond draconien fixé par la Commission européenne. Les « dévaluations compétitives » récentes des monnaies italienne ou finlandaise ont fait perdre aux deux derniers établissements qui surnagent, ceux du Havre et de Saint-Nazaire, 3,7 milliards de francs, correspondant à des thoniers pour Saupiquet et des paquebots pour Disney. Et lorsque l'un des armateurs français les plus dynamiques et les plus rigoureux en matière de sécurité – Sofiumar Van Ommeren, filiale d'un puissant groupe néerlandais – commande huit navires transporteurs de produits pétroliers, c'est vers les chantiers coréens Halla qu'il se tourne. L'Europe assiste comme médusée à la confiscation de la construction navale mondiale par les pays asiatiques, aux premiers rangs desquels émergent le Japon, la boulimique Corée du Sud et maintenant la Chine, tandis que les armateurs de Taïwan, de Hongkong et de Singapour se taillent la réputation de nouveaux seigneurs des mers.

La pêche ? Pour gagner du temps et ménager un électorat fragile, le gouvernement a mis en chantier une loi d'orientation qui devrait voir le jour au printemps. Mais est-ce par la loi nationale qu'on remédiera à l'exploitation déraisonnable des ressources par les pêcheurs français eux-mêmes, aux importations illégales *via* Gibraltar ou les ports danois, à la volonté légitime d'Etats tels la Mauritanie ou le Maroc de se réapproprier des ressources halieutiques longtemps pillées par les flottes suréquipées des grandes puissances ? De toute manière, la politique des pêches est chaque jour davantage une affaire de la Commission de Bruxelles et le domaine réservé de la souveraineté nationale, sauf dans la bande protégée des 12 milles de la mer territoriale, ira en s'amenuisant.

Il n'est pas jusqu'aux états-majors qui ne se posent des questions sur la préparation de la « Royale » aux missions de demain. Pour ne prendre qu'un exemple, la décision de repousser d'au moins trois ans, pour cause d'économies budgétaires, le programme des frégates du type *La Fayette*, a plongé les marins militaires dans la déception et, pis, dans le doute.

Deux options se présentent aujourd'hui au chef du gouvernement. Ou bien donner son aval à un kaléidoscope de mesures administratives et techniques, ministère par ministère, comme l'aide de la dernière chance au Port-Musée de Douarnenez, les études propectives sur les rivages inhospitaliers de Saint-Pierre-et-Miquelon, ou le catalogue des soixante dispositions qu'ont préparées les directions des douanes et celle des ports pour améliorer la circulation des marchandises dans les entrepôts. L'autre, qui aurait plus de souffle, pourrait emprunter plusieurs voies : contraindre les arsenaux et les chantiers civils à travailler ensemble ; convaincre les responsables des ports du Havre, de Rouen et de Dieppe de la nécessité de coordonner leurs politiques d'investissements ; gérer intelligemment les réserves de poissons, crustacés ou mollusques vivant non loin de nos rivages et favoriser, y compris outre-mer, l'aquaculture ; exiger de Bercy qu'il ne supprime pas les (minimes) déductions fiscales qui existent actuellement pour favoriser la construction de cargos ou de chalutiers ; nommer enfin auprès de Bernard Pons ou à Matignon un délégué général aux questions maritimes, investi de larges attributions interministérielles.

A ce prix seulement, une ambition maritime digne de ce nom succédera au calme plat.

François Grosrichard

RECTIFICATIF

LES MINES AU PÉROU

A la suite de notre article « Les Nations unies veulent bannir les mines antipersonnel de la planète » (*Le Monde* du 26 septembre), l'ambassade du Pérou à Paris tient à préciser que *« contrairement à ce que l'on pourrait croire en regardant la carte, seul un secteur très réduit et isolé du territoire péruvien – le versant oriental de la cordillère du Condor –, et non pas sa totalité, est actuellement "infesté" de mines antipersonnel »*.

AU FIL DES PAGES/Société

Ombres syriennes

QUE sait-on de la Syrie ? Que c'est un pays dirigé d'une main de fer par Hafez El Assad. Que celui-ci n'en finit pas de liquider la guerre avec Israël. Et que son armée occupe le Liban avec un parfait cynisme, sous l'œil indifférent de la communauté internationale. Point final.

La Syrie compte aussi des Syriens et des Syriennes, nous révèle Laurence Deonna. Pour le prouver, cette journaliste suisse, qui sillonne le Proche-Orient depuis une trentaine d'années, a émaillé son livre de photos prises au hasard de ses rencontres. Pas de doute : ce pays abrite bien des hommes, des femmes et des enfants, à qui il arrive d'aimer, de rire et de pleurer. Ils ne sont pas tous fabriqués sur le même modèle, n'ont pas tous la même religion, ni les mêmes idées politiques.

L'ordre règne en Syrie, et malheur à qui voudrait démontrer le contraire. Cela n'empêche pas des esprits libres de persifler, comme le poète Talal Nasreddine, qui a pourtant goûté aux prisons du régime, ou Nadia Rusht, amoureuse du patrimoine, qui n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les assassins du vieux Damas. Quant au metteur en scène Dered Laham, il sait rire et faire rire de tout, y compris de la torture. Il a avoué à notre consœur suisse que son idole était un juif, Woody Allen. *« Sait-il seulement que j'existe ?*, demande-t-il, mi-triste mi-amusé. *C'est un amour à sens unique. Je le regarde mais lui ne me voit pas. »*

En peu de pages et une cinquantaine de photographies, Laurence Deonna réussit à nous promener du haut en bas de l'échelle sociale, de la ville au désert, des mosquées aux églises, en passant par ce qu'il reste de synagogues. Le lecteur retiendra, en particulier, une étrange rencontre avec le ministre de la défense, le redoutable Moustafa Tlass, amoureux de femmes et de poésie, qui a tenu à être photographié à côté du portrait de sa fiancée du moment...

Ce sont également des images de Syrie que propose Marie Seurat. Mais on passe là à une autre dimension, plus personnelle, née de la nostalgie. Il s'agit d'un retour au pays, l'un de ces retours fiévreux, sur la pointe des pieds, que seuls peuvent faire des exilés.

Un pays redécouvert par petites touches, à travers le regard de deux femmes écrivains et photographes

Membre d'une famille chrétienne d'Alep, Marie Mamarbachi a vécu en Syrie jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Elle devait se retrouver sur le devant de la scène à l'occasion d'un événement tragique survenu au Liban : l'enlèvement et la mort de son mari, le chercheur Michel Seurat. On pensait qu'elle avait tout dit de son enfance heureuse dans les trois ouvrages publiés depuis lors. Sans doute y manquait-il les photos. C'est son album de famille que nous ouvre aujourd'hui cette femme à fleur de peau. Magie de l'image et des mots, il n'est pas nécessaire de connaître la Syrie pour être ému par ce retour au royaume de l'enfance.

L'Hôtel Baron, fierté d'Alep à la belle époque, n'offre plus au regard effaré de la revenante que des murs écaillés, des couloirs d'hôpital et des néons blafards. *« Tout est figé sous la poussière gluante du temps. »* Le bel immeuble aux festons de pierre qui abritait la famille Mamarbachi évoque l'insouciance des années 50. Comment oublier les trois limousines noires, cajolées par leurs chauffeurs, qui étaient alignées au bord du trottoir, *« la Chrysler de papa, la Cadillac de l'oncle Aziz et la Buick de l'oncle Pierre »* ? On peut rire de cet étalage de richesse. On peut aussi y deviner un désir éperdu de reconnaissance de la part de minoritaires chrétiens au Proche-Orient, toujours suspects de collusion avec l'étranger et n'ayant pas fini de payer les croisades.

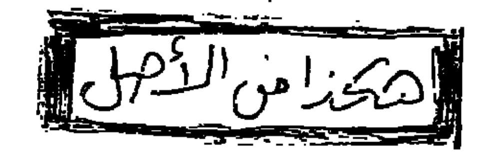
L'album de famille se déroule. Voici les tantes Renée et Imelda, le visage retranché derrière des lunettes noires, déjeunant dans un jardin avec des notables musulmans. Voici la tante Yolande, épaules dénudées et talons hauts, *« qui fut pendant deux décennies la Rita Hayworth d'Alep »*. Là, c'est le bal des enfants au Club d'été. Là, une première communion. Et là, l'usine familiale de coton, devenue moulin de lentilles. De lentilles ! *« Auraient-ils aussi nationalisé les lentilles ? »*, se demande amèrement l'exilée.

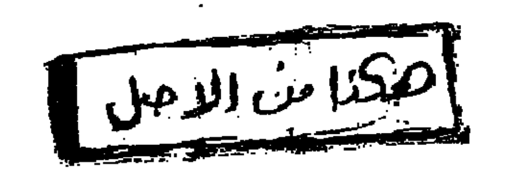
Malgré des méthodes brutales, le pouvoir « socialiste » n'a guère réussi à endiguer la vague islamiste. Un jour, au début des années 80, les rues de Damas ont été envahies par des commandos de femmes en tenue de parachutistes chargées d'arracher voile et foulard aux passantes qui le portaient. Echec total. Marie Seurat décrit avec effroi *« toutes ces femmes enrobées des housses noires de l'islam »* qui contribuent à modifier la Syrie de son enfance. *« Les étoiles n'ont pas changé »*, constate-t-elle le cœur noué, en pensant à la fillette de jadis qui essayait de les compter.

Robert Solé

★ *Syriens, Syriennes (1992-1994)*, de Laurence Deonna, Editions Zoé (Genève), 122 pages illustrées, 110 F.

★ *Salons, coton, révolutions...*, de Marie Seurat, Seuil, 221 pages avec des photos et des dessins de l'auteur, 160 F.





ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 26 OCTOBRE 1995

EMPLOI De nouvelles formes de travail commencent à apparaître. Au moment où un rapport remis au commissariat du Plan préconise de substituer au contrat de travail « un *contrat d'activité* », qui lierait un salarié pendant plusieurs années à une personne morale regroupant plusieurs entreprises ou des associations, des expériences de pluriactivité se développent dans l'industrie et les services. ● EN DORDOGNE, huit entreprises travaillant dans des secteurs différents ont créé un groupement d'employeurs qui permet de stabiliser les emplois saisonniers. La formule se révèle avantageuse pour les salariés comme pour les entreprises, qui fidélisent ainsi leur main-d'œuvre. ● LES ÉLECTRICIENS de la région parisienne, eux, ont repris l'idée d'une Bourse de l'emploi. Ce système d'entraide leur apporte une souplesse nécessaire pour faire face aux sursauts de la conjoncture.

Des groupements d'employeurs tentent de promouvoir la pluriactivité

L'industrie et les services commencent à expérimenter de nouvelles formes de contrats de travail en se partageant les salariés. La formule se révèle avantageuse pour les patrons et pour les employés

PUISQU'IL EST de plus en plus difficile d'avoir un emploi, essayons d'en occuper plusieurs. Le raisonnement peut paraître spécieux mais il a ses adeptes. Dans son rapport sur « Le travail dans vingt ans » remis au commissariat du Plan, début octobre (*Le Monde* du 6 octobre), Jean Boissonnat préconisait de substituer au contrat de travail un *« contrat d'activité »*. Celui-ci lierait, pendant plusieurs années, non pas un salarié et un employeur, mais une personne physique et une personne morale, cette dernière regroupant des entreprises, des centres de formation, des associations. Le système est moins futuriste qu'il n'y paraît. Plusieurs expériences de pluriactivité sont actuellement menées et observées avec le plus grand intérêt par les services du ministère du travail.

Le système juridique retenu est celui du groupement d'employeurs, une formule créée en 1985 selon laquelle des *« groupements de personnes physiques ou morales entrant dans le champ d'application d'une même convention collective peuvent être constitués dans le but exclusif de mettre à la disposition de leurs membres des salariés liés à ces groupements par des contrats de travail »*.

Après avoir été, pendant une dizaine d'années, cantonnée au secteur agricole, cette formule gagne aujourd'hui peu à peu l'industrie et les services. L'expérience la plus intéressante se déroule en Dordogne. Depuis juillet dernier, huit entreprises (trois chaudronneries, une conserverie, une coopérative agricole, un pépiniériste, un charpentier et un fabricant de panneaux de bois) qui utilisaient de nombreux contrats précaires ont créé Inter-emploi, une association destinée à stabiliser ces emplois. La démarche était intéressée : il s'agissait, pour elles, de fidéliser des travailleurs saisonniers.

Les huit entreprises fondatrices ont, dès le début de l'opération, défini leurs besoins, établi un planning et se sont engagées à fournir 140 000 heures de travail (soit l'équivalent de 80 emplois à temps plein) sur l'année. Créée en juillet, Inter-emploi est aujourd'hui l'employeur de 30 personnes en contrat à durée indéterminée et de 320 autres en contrat à durée déterminée.

DES DÉRIVES POSSIBLES

Ces personnes qui, jusqu'à présent, étaient au chômage ou occupaient un emploi saisonnier, travaillent en moyenne dans deux ou trois entreprises du réseau. Celles qui sont en contrat à durée indéterminée ont un planning pour les douze prochains mois. Yannick Ségui, directeur d'Inter-emploi, espère dès l'année prochaine embaucher 70 personnes à temps plein.

Pour les intéressés qui, jusque-là, vivaient d'expédients, l'avantage est évident. Pour les entreprises aussi. En moyenne, Inter-emploi prend 4 ou 5 francs par heure de travail effectuée, en plus du salaire de l'intéressé, mais ce montant est inférieur à ce que coûte un service intégré du personnel. Surtout, cette formule permet aux entreprises de pouvoir compter sur un volant de salariés stables et polyvalents. Rien ne leur interdit, en outre, de « débaucher » certains salariés d'Inter-emploi pour les embaucher directement. Grâce au groupement d'employeurs, il est même possible d'organiser des formations et d'envisager de véritables parcours professionnels.

Pour Yannick Ségui, *« tout le monde s'y retrouve »*. L'inspection du travail de Dordogne observe ce dossier de très près. *« Les groupements d'employeurs peuvent être la meilleure ou la pire des choses. Dans le pire des cas, cela peut être l'occasion pour une entreprise de faire sous-traiter certaines tâches. Dans le meilleur, cela permet d'intégrer des chômeurs dans un cycle vertueux. Tout est une question d'éthique. »*

Dans les semaines à venir, une charte sera signée entre le groupement d'employeurs et la direction départementale du travail. Inter-emploi s'engagera sur l'insertion des salariés, le développement de la formation, et l'*« utilisation modérée »* d'emplois aidés. Pour l'inspection du travail, cette formule *« est une solution sans être la panacée »*.

Si, pour le moment, Inter-emploi n'a embauché que des ouvriers, d'autres groupements, de taille plus modeste, se sont spécialisés dans le recrutement de cadres. Dans l'Oise, vingt PME ont embauché avec l'ANPE et l'APEC une dizaine de cadres dont elles se partagent les services. Si l'expérience apparait concluante, l'intégration effective des cadres dans les entreprises continue de poser certains problèmes. Dans l'Essonne, dix PME tentent la même expérience.

Après un démarrage très lent, les groupements d'employeurs ont désormais le vent en poupe. Si, pour le moment, les pionniers sont vertueux, des dérives sont possibles. Pour les prévenir et persuader leurs interlocuteurs de leur bonne foi, les partenaires sociaux auraient tout intérêt à négocier dès à présent une convention collective propre à cette forme d'activités.

Frédéric Lemaître

La plasturgie forme les chômeurs

Le secteur de la plasturgie, qui emploie 140 000 salariés, a mis en place, depuis deux ans, un système favorisant la formation de ses salariés les moins qualifiés et la réinsertion de demandeurs d'emploi. En trois ans, 2 300 salariés auront suivi une formation, durant, selon les besoins, entre cent et trois cent soixante heures. Originalité de l'opération : pendant ces périodes, les salariés sont remplacés par des demandeurs d'emploi qui reçoivent à leur tour une formation, à la fois sur le poste de travail et dans un organisme de formation.

Pendant le déroulement de cette opération, les demandeurs d'emploi restent indemnisés par les Assedic. Ils ne sont pas salariés de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Mais si l'expérience se révèle concluante, ils seront parmi les premiers embauchés.

Les électriciens réinventent la Bourse de l'emploi

C'ÉTAIT une période creuse, comme les entreprises en connaissent si souvent depuis quelques années. Plus assez de travail pour tous les salariés, pas de chantier immédiat en vue, et dix personnes au moins à occuper. *« J'ai appellé la Bourse des entreprises. Plusieurs sociétés se sont tout de suite proposées pour prendre mes salariés pendant quelques jours. Cela a été un vrai soulagement »*, raconte, avec son accent rocailleux du Sud-Ouest, Bernard Laurent. Le directeur général de l'entreprise Lesbaudy, une petite société d'équipement électrique, ne tarie pas d'éloges sur cette organisation qu'il a découverte en arrivant à Paris, il y a trois ans. *« Je n'ai jamais vu un système aussi simple, aussi efficace »*, dit-il.

Reprenant, sans s'en douter, une idée mise en pratique par la CGT au début du siècle, la chambre syndicale de l'équipement électrique de Paris et de sa région, branche de la Fédération parisienne du bâtiment, a instauré une Bourse de l'emploi pour ses adhérents. Par son intermédiaire, les entreprises font connaître leurs demandes ou leurs offres d'emplois. Pour un jour ou pour six mois, elles se prêtent des salariés, selon leurs besoins.

« Nous ne sommes ni une agence de placement ni une société d'intérim. Tout est transparent », insiste Ramez Fakih, secrétaire général de la chambre syndicale, qui précise que l'inspection du travail n'a jamais contesté le système. Tout se passe par contrat entre les entreprises. La firme qui prête ses salariés continue à les payer et se fait rembourser l'intégralité de ses charges salariales par la société emprunteuse. Comme une grande majorité des adhérents se sont ralliés aux conventions salariales du syndicat, les contestations financières sont rares.

Cette Bourse des entreprises, mise en place il y a vingt-cinq ans, *« parce que la profession n'avait pas le droit de recourir au chômage technique »*, n'a cessé de faire des adeptes. Aujourd'hui, 347 entreprises adhèrentes, qui emploient plus de 18 000 employés, peuvent recourir à ce service. *« Cela nous donne une vraie souplesse »*, explique un dirigeant. Les sociétés, soumises de plus en plus souvent à des périodes de sous-activité, se sentent moins vulnérables. Grâce à ce système d'entraide, elles peuvent réagir rapidement.

UN INTÉRÊT POUR CHACUN

D'un jour à l'autre, il leur est possible de placer leur sureffectif momentané et d'alléger immédiatement leurs charges, sans recourir au licenciement. Elles évitent de la sorte le long processus de dégradation qui, de l'asphyxie financière, conduit à la faillite. Combien de PME ont été sauvées ? *« C'est impossible à chiffrer. Mais nous avons le sentiment d'en avoir aidé beaucoup »*, dit M. Fakih. Les sociétés employeuses tirent tout autant parti de cette organisation. A tout moment elles trouvent du personnel qualifié, sans surcoût excessif. *« A côté, l'interim n'a aucun avantage »*, constate un chef d'entreprise. Certains reconnaissent avoir osé signer des contrats supplémentaires car ils savaient pouvoir trouver *« à la Bourse »* les salariés qualifiés qui leur manquaient.

Là est la force du système : tous ont l'impression d'en profiter, même les salariés, qui se sentent mieux protégés contre le chômage. La formule n'a pourtant convaincu aucune autre profession. Alors qu'elles invoquent sans cesse la concurrence, beaucoup de sociétés ont du mal à utiliser un système d'entraide qui leur paraît d'un autre âge.

Martine Orange

Les entreprises veulent valoriser l'esprit d'innovation de leurs salariés

SI LES PÉRIODES de crise peuvent achever de démotiver les salariés, elles peuvent également faciliter les remises en question et les changements d'habitudes.

C'est parce qu'ils en avaient assez de se faire insulter par les clients qu'une quinzaine d'agents commerciaux d'Air France travaillant à l'aéroport Charles-de-Gaulle se lancèrent, en début d'année, dans une expérience originale : ouvrir un comptoir d'enregistrement temporaire, au Parc des expositions de Villepinte situé à quelques kilomètres de l'aérogare. Objectif : enregistrer sur place les passagers et les bagages des participants à un important Salon international du textile. Si les problèmes posés étaient nombreux, les avantages pour les passagers étaient évidents : non seulement ils pouvaient retirer les cartes d'accès à bord et choisir leur siège dès le matin de leur départ, mais ils n'avaient plus à transporter leurs bagages du Parc des expositions à l'aéroport. Air France s'en chargeait.

Au début, la hiérarchie était particulièrement réticente, mais le résultat dépassa les espérances de l'équipe concernée. En deux jours, 1 650 passagers et 2 800 bagages furent enregistrés, 50 000 francs de billets furent vendus et, surtout, cent passagers s'ajoutèrent à la clientèle. Le succès fut suffisant pour qu'une seconde expérience soit tentée fin septembre et qu'Air France et le Parc des expositions négocient actuellement un accord de partenariat permanent.

En dépit de toutes ses difficultés, Air France est bien décidée à valoriser et à développer de telles expériences. Non seulement parce que le besoin d'autonomie était l'une des grandes revendications du conflit de fin 1993, mais parce que la direction découvre que, dans les services, *« les clients d'une entreprise ne peuvent pas être satisfaits si les salariés qui sont à leur contact ne le sont pas »*, pour reprendre la formule de Bernie Sander, un gourou américain, qui assistait les 17 et 18 octobre au 16e Carrefour des suggestions, une manifestation créée par le Mouvement français de la qualité.

Comme d'autres entreprises, Air France a récemment mis en place une direction de la qualité, s'apprête à ouvrir une école de qualité pour le management et cherche à lier la rémunération à la performance vis-à-vis du client, ce qui est loin d'être acquis.

LES BUS LYONNAIS

Si la crise économique peut être à l'origine d'un sursaut, les catastrophes naturelles peuvent également servir de détonateur. Dans la région lyonnaise, ce sont les crues de la Saône qui ont incité certains conducteurs de bus à se prendre en main. Lors des inondations du Val-de-Saône, en mars 1993, trois lignes de bus de la Société lyonnaise de transports en commun furent paralysées : les itinéraires de délestage, prévus par la cellule de crise de l'entreprise sans tenir compte des besoins de la clientèle, étaient inadéquats. Quelques chauffeurs établirent alors leur propre cellule de crise, rencontrèrent les responsables de l'administration, les élus locaux, créèrent trois types d'itinéraires de délestage en fonction des différents niveaux de la Saône, puis, ayant obtenu l'accord de leur hiérarchie, informèrent les usagers à travers les médias locaux. Résultat : non seulement le trafic peut être maintenu en cas de crue, mais les trois lignes concernées ont augmenté leur trafic de 12 %, ce qui a valu à l'équipe de recevoir mi-octobre le trophée 1995 de l'Adefipe, une association créée en 1987 par huit entreprises de transports publics (Air France, Air Inter, Aéroports de Paris, CGEA, RATP, SNCF, Transdev et Via GTI) pour valoriser l'implication de leurs salariés.

Les initiatives de ce genre, fréquentes dans l'industrie, se développent dans les services. Si Citroën, très en avance dans le domaine des suggestions au niveau de ses usines, ne les a pas encore étendues à sa direction commerciale, Renault s'y emploie depuis deux ans. Si les cercles de qualité ont souvent fait long feu, les entreprises, mais aussi les administrations et les collectivités locales, multiplient les démarches participatives. Mais le phénomène se développe aussi en marge des directions : nombre de salariés hésiteraient à faire connaître à leur hiérarchie des innovations qui risqueraient de les inciter à diminuer les effectifs.

F. Le.

Daewoo attaque l'Europe de l'Ouest en installant des usines dans les pays de l'Est

Le constructeur automobile coréen investira 13,2 milliards de francs sur cinq ans pour réaliser ses objectifs

Les investissements coréens à l'Est préoccupent les constructeurs automobiles occidentaux. Daewoo prévoit d'installer cinq usines en Europe et en Asie centrale, qui produiront dès l'an 2000 plus que le marché de l'Est ne peut absorber. Sa percée est déjà sensible en Allemagne, où le nombre de véhicules coréens est passé de 8 000 en 1991 à 60 000 en 1995. Au total, de janvier à septembre 1995, les exportations coréennes en Europe ont crû de 63 %.

DAEWOO veut envahir l'Europe de l'Ouest à partir de l'Europe et de l'Asie centrales. Le constructeur automobile coréen n'y produit encore aucune voiture. Mais les cinq usines qu'il prévoit d'y installer (en Roumanie, en Pologne, en Tchéquie et en Ouzbékistan) sortiront 805 000 véhicules à l'horizon 2000. Le marché des pays de l'Est, avec 1,4 million de véhicules en 1995, est bien incapable d'absorber à lui seul cette production, malgré sa croissance de 10 % l'an (CEI exclue) depuis la chute du mur de Berlin.

Le groupe coréen est d'abord intéressé par les coûts salariaux faibles de cette région mais plus encore par la promesse de suppression des barrières tarifaires avec les quinze pays de l'Union européenne d'ici à 2004. Et il ne lésine pas sur les moyens. Daewoo compte investir 2,64 milliards de dollars (13,2 milliards de francs) dans les cinq prochaines années pour atteindre ses objectifs. Il joue en outre des différentes aides mises en place par les gouvernements locaux pour attirer des investisseurs étrangers. En Roumanie, par exemple, Daewoo a obtenu de Bucarest l'autorisation d'importer des voitures sans droit de douane à la condition que les marges dégagées soient réinvesties dans la société locale Automobile Craiova, dont il détient 51 % depuis 1994. Au total son investissement dans cette société atteindra 360 millions de dollars pour une capacité de production de 200 000 Cielo (une voiture du type de la Peugeot 306) à la fin du siècle. Daewoo a doublé Chrysler, General Motors et Renault, qui s'étaient successivement intéressés à Automobile Craiova, dont l'usine, à une centaine de kilomètres de Bucarest, compte parmi les plus modernes des anciens pays du bloc de l'Est. Daewoo a mis le prix.

DANS LES ROUES D'OPEL

De la même manière, le constructeur coréen devrait annoncer d'ici à la fin du mois le rachat de 60 % de la société publique FSO. Opel avait pourtant jeté son dévolu sur le constructeur polonais, avec lequel il est associé pour fabriquer des Astra. Mais les propositions de Daewoo ont obtenu, mardi 24 octobre, les préférences du conseil des 20 000 ouvriers de l'entreprise et elles devraient convaincre le gouvernement de Varsovie : le constructeur coréen s'est engagé à investir, si cet accord est confirmé, 1,1 milliard de dollars d'ici à l'an 2000 en Pologne pour y fabriquer 220 000 voitures. Du coup, Opel a annoncé la semaine dernière qu'il construirait une nouvelle usine en Pologne, d'une capacité de 100 000 unités par an, pour quelque 400 millions de marks (1,4 milliard de francs) si Daewoo rachetait FSO. Non content de mettre des bâtons dans les roues d'Opel, Daewoo a également découragé Peugeot de demeurer industriellement présent en Pologne. Le Coréen a annoncé, le 10 octobre, qu'il allait prendre une participation de 61 % dans le constructeur public FS Lublin, avec lequel la marque au lion fabrique la 405. Conséquence, le groupe français a décidé de se retirer avant la fin 1996 pour ne plus avoir qu'une politique commerciale facilitée par les accords qui verront disparaître les droits de douane entre l'Union européenne et la Pologne.

La poussée japonaise étant contenue (accord de limitation, force du yen), celle des constructeurs coréens devient la nouvelle préoccupation des constructeurs occidentaux tant son rythme est impressionnant. Au cours des neuf premiers mois de 1995, les exportations coréennes en Europe ont crû de 63 %. L'Europe de l'Ouest est le premier marché (157 000 voitures entre janvier et juillet), les Etats-Unis venant en deuxième position (136 000 unités). La percée est surtout sensible en Allemagne (de 8 000 en 1991, le nombre des véhicules vendus passera cette année à 60 000). Sur le marché français, elle est bien moindre mais soutenue : de 4 000 unités en 1992, le nombre des véhicules coréens passera à 15 000 cette année.

Virginie Malingre et Philippe Pons (à Tokyo)

La commission de Bruxelles autorise le premier médicament européen

Le Gonal-F sort d'un laboratoire suisse

LA COMMISSION européenne vient d'accorder sa première autorisation de mise sur le marché d'un médicament dans tous les pays de l'Union. Cette décision constitue la première mesure concrète qui conduira, à terme, à la constitution d'une pharmacopée commune aux pays du Vieux Continent. Ironie des procédures pharmaceutiques et administratives, c'est un médicament d'origine suisse qui est porté sur les fonts baptismaux londoniens de la jeune Agence européenne pour l'évaluation des médicaments : le Gonal-F de la multinationale Ares-Serono, spécialisée dans la prise en charge médicamenteuse de l'infertilité humaine.

Le Gonal-F est la copie conforme, obtenue grâce aux techniques de recombinaison génétique, d'une hormone humaine (l'hormone folliculo-stimulante ou FSH) qui a, notamment chez la femme, la propriété de stimuler la production d'ovocytes au sein des ovaires. Le groupe Ares-Serono explique avoir réussi en quelques années à en maîtriser la production par les techniques de biologie moléculaire en modifiant le patrimoine héréditaire de cellules en culture. L'un des avantages thérapeutiques avancé est la plus grande pureté de l'hormone ainsi synthétisée. Les perspectives commerciales d'un tel produit – et de ceux à venir qui compléteront la gamme hormonale utilisée dans le traitement de l'infertilité – sont hautement prometteuses.

L'autorisation européenne obtenue avant celle en attente de la Food and Drug Administration américaine, signifie que, pour la première fois, un médicament peut, d'emblée, être commercialisé dans les quinze pays de l'Union. A Genève, on indique que ce médicament sera commercialisé d'ici à quelques mois dans plusieurs pays européens. On précise, non sans malice, que ce médicament était autorisé depuis un an déjà au sein de la Confédération helvétique.

Jean-Yves Nau

Les constructeurs automobiles occidentaux investissent autrement

CONFRONTÉS aujourd'hui à un mark fort, et à des coûts salariaux élevés, les constructeurs allemands ne peuvent qu'être attirés par leurs voisins de l'ex-bloc de l'Est. Opel devrait investir 400 millions de deutschemarks (1,41 milliard de francs) pour construire une usine en Pologne d'une capacité de 100 000 unités par an. Le constructeur y produirait une voiture familiale destinée au marché local, ainsi qu'un petit véhicule qui serait réexporté vers l'Europe de l'Ouest. La filiale de General Motors fabrique déjà 10 000 Astra par an en Hongrie ainsi que 200 000 moteurs qui partent vers ses usines allemandes. Opel étudie également la possibilité de créer une usine de boîtes de vitesse en Pologne. Volkswagen, qui a racheté le constructeur tchèque Skoda en 1991, s'est donné une véritable base de production en Europe orientale. La moitié des 220 000 unités qui sortent des chaînes tchèques sont aujourd'hui vendues hors de l'ex-Tchécoslovaquie : en 1994, 25 000 d'entre elles ont trouvé preneur en Allemagne, 18 000 en Grande-Bretagne, 8 000 en Italie, 8 000 en France. Quant à l'usine hongroise de moteurs et de culasses d'Audi, elle alimente exclusivement les usines allemandes du constructeur.

> Les Français considèrent que la perspective d'une ouverture complète de cette région à l'horizon 2004 ne justifie plus une présence industrielle

Autre constructeur européen pour qui l'Est est aujourd'hui stratégique : Fiat, qui a racheté un constructeur polonais, FSM, en 1992. Le groupe italien domine le marché polonais, avec une part de marché de 50,43 % sur les neuf premiers mois de l'année. La Cinquecento a représenté 20 % des nouvelles immatriculations sur cette période, la petite 126 19,5 %, la Uno 4,14 % et la Punto 4,8 %.

Les trois premiers modèles sont produits localement dans le sud du pays, à Bielsko-Biala et à Tychy. En 1994, sur une production locale de 280 000 unités, plus de 150 000 voitures ont été envoyées en Europe de l'Ouest. La Pologne constitue d'ailleurs l'unique site de production de la Cinquecento pour l'ensemble des marchés de Fiat. Cette tendance devrait encore se renforcer puisque l'italien prévoit de produire 306 000 voitures en Pologne en 1996.

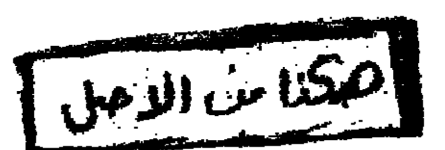
Peugeot et Renault ont une approche des anciens pays de l'Est exclusivement commerciale. Dans cette optique, la perspective d'une ouverture complète de cette région à l'horizon 2004 et la faiblesse des droits de douane actuels (11 % en Tchéquie, 40 % en Hongrie, 9 % en Slovaquie, et 35 % en Pologne au-delà d'un certain seuil de voitures importées sans taxation, 35 000 en 1995) ne justifient plus une présence industrielle. La marque au lion, qui va arrêter sa production polonaise, compte vendre en 1995 9 700 voitures dont 8 000 à destination des pays signataires de l'accord de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), *« les plus avancés »* selon Jean-Louis Chamla, responsable de cette zone chez Automobiles Peugeot, le solde se partageant entre la CEI, la Roumanie et la Bulgarie.

« Nous participons à tous les Salons, ce qui, à raison d'environ 1 million de francs par manifestation, nous revient cher », précise Jean-Louis Chamla. Peugeot distribue en Europe centrale tous ses nouveaux produits, le prochain sur la liste étant la 406. Autre volet de cette politique, le constructeur devrait bientôt ouvrir une école de formation régionale pour l'ensemble de l'Europe centrale, à l'image de son concurrent Renault, qui tient peu ou prou le même discours. *« Ces pays vont s'intégrer à l'Europe. Nous devons les traiter sur un terrain d'égalité : leur offrir des produits modernes, à savoir la Laguna, la Twingo et bientôt la Mégane et un service après-vente aux normes occidentales »*, explique Philippe Gamba, directeur commercial Europe de Renault, qui vendra cette année dans l'ex-bloc de l'Est 20 000 unités, dont plus de 60 % sont des Laguna et des R19.

Les conducteurs d'Europe de l'Est sont aujourd'hui des habitués de la publicité automobile à outrance, des opérations promotionnelles et de tous les arguments commerciaux que les constructeurs utilisent en Europe de l'Ouest. Ils ont même depuis peu accès au crédit automobile, qui est devenu indispensable au développement du marché automobile : une Peugeot 106, qui est pourtant vendue près de 20 % moins cher en Pologne qu'en France, ne représente pas moins de deux ans de salaires d'un ouvrier.

V. Ma.





Le ciel français sera totalement ouvert aux compagnies intérieures le 1er janvier 1996

Il restera ainsi un peu plus d'un an pour se préparer à l'arrivée de la concurrence européenne

La concurrence va désormais pouvoir s'exercer sur les lignes françaises transportant moins d'un million de passagers par an, ainsi que sur les lignes transversales, de province à province. Dans ce nouveau contexte, le rôle de l'Etat va évoluer. Un processus d'attribution de compensations financières sera engagé pour les lignes à faible trafic. Les intérêts des passagers seront garantis par un comité des usagers.

TOUTES les lignes aériennes en France métropolitaine seront ouvertes sans restriction à partir du 1er janvier 1996 aux compagnies aériennes françaises, qui auront ainsi un peu plus d'un an pour se préparer à l'arrivée de la concurrence européenne prévue pour le 1er avril 1997. Cette décision, annoncée le 24 octobre par Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports, constitue le deuxième acte de la libéralisation du ciel français, engagée sur injonction de la Commission européenne en 1994 contre l'avis des pouvoirs publics.

Six lignes dites « millionnaires », transportant plus d'un million de passagers par an, sont déjà ouvertes à la concurrence : Orly-Nice (Air Inter, Air France, AOM), Marseille (Air Inter, AOM, TAT), Toulouse (Air Inter, Air Liberté, Euralair, TAT), Bordeaux (Air Inter, Air Liberté), Strasbourg (Air Inter, Air Liberté) et Montpellier (Air Inter, Air Liberté et Air Littoral en projet).

Restent maintenant des lignes moins importantes comme Toulon (675 000 passagers en 1994), Lyon, Mulhouse, Biarritz ou Perpignan (457 000 passagers en 1994). Du coup, les compagnies aériennes seront certainement beaucoup plus prudentes, le coup d'ouverture d'une nouvelle ligne (personnel, marketing...) pesant très lourd dans les comptes d'exploitation des compagnies. Marc Rochet, patron d'AOM, estime entre 40 et 60 millions de francs le coût d'ouverture d'une nouvelle ligne, alors que Lotfi Belhassine, PDG d'Air Liberté, l'estime aux alentours de 25 MF.

Mais la libéralisation s'applique aussi pour la première fois aux lignes transversales de province à province. Air Inter a déjà annoncé au début du mois qu'elle allait renforcer certaines dessertes comme Lille-Bordeaux et en ouvrir d'autres comme Nantes-Marseille ou Nantes-Nice. Air Liberté a déjà envie de s'élancer sur Strasbourg-Bordeaux, Lille-Nice, Toulouse-Nice et Bordeaux-Nice, a déclaré mardi soir M. Belhassine, qui avait demandé officiellement depuis plusieurs semaines au gouvernement que les compagnies françaises puissent anticiper la concurrence européenne dès le début 1996. Pour les lignes à faible trafic dites d'aménagement du territoire, le processus d'attribution de compensations financières sera engagé en 1996, a également annoncé mardi Mme Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. C'est-à-dire que l'exploitation de certaines'lignes ouvre droit à une subvention du fonds de péréquation mis en place dans le cadre de la loi Pasqua d'aménagement du territoire.

Désormais le Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM), chargé de donner un avis au ministre sur les attributions de lignes, n'aura plus qu'à se prononcer sur les demandes d'exploitation de liaisons extracommunautaires et au départ des TOM.

CRÉNEAUX HORAIRES

Dans ce nouveau contexte de concurrence, le rôle régulateur de l'Etat devra évoluer vers un contrôle des conditions d'exercice de la concurrence et une garantie des intérêts des passagers. Un comité des usagers, associant les représentants des passagers des compagnies aériennes, des aéroports de l'Etat et des personnalités qualifiées, doit être créé à l'initiative de Bernard Pons, ministre des transports.

Autre critère d'amélioration des conditions de concurrence, la création récente du comité Cohor (composé de représentants de compagnies aériennes) chargé d'attribuer les créneaux horaires dans les aéroports parisiens. Auparavant, ils étaient attribués par un salarié d'Air France, et la plupart des petites compagnies se plaignaient du blocage de la compagnie nationale, peu soucieuse de voir arriver des concurrents.

Au cours de la réunion du CSAM, Mme Idrac a souligné la nécessité de mieux respecter les créneaux horaires et les plans de vol, ce que de nombreuses compagnies ne font pas, trichant un peu sur leurs horaires pour améliorer le remplissage de leurs avions et bénéficier de plus de correspondances. Mme Idrac a également annoncé des mesures de renforcement de la sûreté aéroportuaire. – (AFP.)

Volkswagen prévoit pour 1995 une croissance de ses bénéfices

LE GROUPE automobile allemand Volkswagen (Volkswagen, Seat, Audi et Skoda) a enregistré un bénéfice après impôts de 185 millions de deutschemarks (650 millions de francs) sur les neufs premiers mois de son exercice 1995, contre une perte de 73 millions de marks sur la même période de l'année précédente. Pour l'ensemble de l'année 1995, le groupe s'attend à *« un résultat nettement meilleur pour le groupe et la maison mère qu'en 1994 »*. L'an dernier, le bénéfice net s'était élevé à 150 millions de marks.

De janvier à septembre, le chiffre d'affaires du groupe a grimpé de 10,9 % à 65,209 milliards de deutschemarks. Les livraisons mondiales du groupe ont progressé de 6,4 % pour atteindre 2 660 000 véhicules.

Ferfin fait appel à ses actionnaires pour réduire sa dette

LE GROUPE FERFIN (Ferruzzi Finanziaria) devrait procéder à une augmentation de capital de 1 035 milliards de lires (3,4 milliards de francs). Il s'agit de la conséquence directe de l'abandon du projet Supergemina, qui devait réunir dans une même entité Ferfin (Montedison et La Fondiaria) et trois sociétés chimiques appartenant à Fiat.

Ce schéma – très controversé –, imaginé par la banque d'affaires Mediobanca, aurait permis, d'une part, de désendetter Ferfin (400 milliards de lires à court terme, soit 1,2 milliard de francs) et, d'autre part, de laisser les banques qui ont participé à son plan de sauvetage de 1993 de se désengager. Le repli de Gemina, embourbé par les pertes colossales de sa filiale Rizzoli-Corriere della Serra, provoque l'effet inverse, et les banques, qui détiennent 67 % de Ferfin, vont devoir s'engager un peu plus. L'opération, décidée à la hâte, a un autre objectif : celui de protéger Ferfin ou l'une de ses filiales – comme Eridania Beghin Say – contre toute vélléité d'OPA.

DÉPÊCHES

■ **BERNARD TAPIE FINANCE : le tribunal de commerce de Paris a décidé mardi 24 octobre d'attribuer à la SDBO** (Société de banque occidentale), filiale du Crédit lyonnais, les actions de Bernard Tapie Finance (BTF) sur lesquelles la banque disposait d'un nantissement, a indiqué le juge-commissaire Joseph Rouast. Cette opération fait de la SDBO le nouveau propriétaire des actifs industriels de Bernard Tapie (Terraillon, Testut, La Vie claire, Scaime). *« L'attribution n'a été contestée par personne »* et l'ordonnance, qui devrait être connue mercredi 25 octobre dans l'après-midi, indiquera le prix retenu pour BTF sur la base d'estimation d'experts. La SDBO avait obtenu le nantissement en garantie des prêts consentis au groupe Bernard Tapie, évalués à 845 millions de francs.

■ **GLAXO WELLCOME : le laboratoire britannique, numéro un mondial de la pharmacie,** a conclu le 23 octobre un accord à l'amiable avec l'américain Genpharm, filiale de Merck, mettant fin à des poursuites judiciaires pour protéger le brevet du Zantac. Il s'agit d'un anti-ulcéreux, qui est le médicament le plus vendu au monde. Genpharm s'est engagé à ne pas produire de traitement utilisant la même molécule avant juillet 1997, date de l'expiration du brevet, pour sa forme 1, et pas avant 2 002 pour sa forme 2. En contrepartie, Glaxo versera une certaine *« somme d'argent sur trois ans »*. Le britannique défend avec vigueur la composition du Zantac. Il a gagné en avril en appel face au laboratoire canadien Novopharm. Une plainte a aussi été déposée contre Boehringer Ingelheim.

■ **POSTBANK : le comité d'entreprise de Deutsche Post** a pris, mardi 24 octobre, la défense du projet de rachat hostile de la banque postale allemande Postbank. Il estime que l'expérience de ces dernières années a prouvé qu'un simple regroupement juridique n'est pas suffisant pour assurer le maintien de l'emploi à la poste et la survie d'un vaste réseau d'agences. Depuis début octobre, la banque postale allemande fait l'objet d'une tentative de prise de contrôle hostile dirigée par la Deutsche Post AG, qui veut acquérir 40 % de son capital.

■ **DONALDSON LUFKIN JENRETTE (DLJ) : le cours d'introduction en Bourse de la banque d'investissement américaine** (DLJ) a été fixé à 27 dollars par action pour les 9,2 millions d'actions offerts par sa maison mère, la compagnie d'assurances Equitable. Les titres DLJ devaient faire leur retour à la cote du New York Stock Exchange mercredi 25 octobre. Equitable, contrôlée par la compagnie d'assurances française AXA, avait annoncé en août son intention d'introduire en Bourse 20 % du capital de la banque. Racheté par Equitable en 1985, DLJ a réalisé un bénéfice imposable de 205 millions de dollars en 1994.

■ **FUJI BANK : le président de la banque japonaise, Toru Hashimoto,** a démenti formellement, mercredi 25 octobre, que son établissement ait subi d'importantes pertes sur le marché des changes, comme une rumeur insistante l'insinue depuis plusieurs semaines à la Bourse de Tokyo. Hashimoto a expliqué l'apparition de ces rumeurs par l'affaire Daiwa.

■ **JEANNEAU : les URSSAF de Vendée** ont déposé mardi 24 octobre une demande de mise en règlement judiciaire du constructeur de bateaux de plaisance, pour non paiement d'une dette de 10 millions de francs. Des créanciers ex-salariés de l'entreprise ont aussi déposé une assignation en règlement judiciaire. Ces demandes interviennent au moment où le groupe Chatelier Industrie, actionnaire principal de Jeanneau, est en discusssion avec un pool bancaire mené par la BNP pour obtenir 100 à 150 millions de francs de crédits de trésorerie. Le tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon devrait se prononcer le 3 novembre prochain.

■ **SARA LEE : le géant américain de produits de grande consommation,** basé à Chicago, a annoncé, lundi 23 octobre, avoir signé une lettre d'intention pour l'achat à la famille Bugnon de Lejaby-Euralis, fabricant français de lingerie employant 1 102 salariés pour un chiffre d'affaires de 480 millions de francs et un bénéfice net de 25 millions. Sara Lee (17,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires) est le propriétaire de Playtex et dispose d'un portefeuille comptant, en Europe, Dim, Rosy, Princesa, Liabel, Wonderbra, Cacharel Lingerie.

■ **GRANDES SURFACES : les propos du premier ministre Alain Juppé,** lundi 23 octobre à Bordeaux, qualifiant les grandes surfaces de *« hangars »* ne respectant *« aucune prescription d'urbanisme en général »*, ont provoqué de multiples réactions. Jérôme Bédier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, appelle au dialogue en espérant que les effets positifs de la grande distribution ne soient *« pas remis en cause »*. Le Cidunati s'est au contraire félicité. Le premier ministre devrait annoncer un certain nombre de mesures le 27 novembre, à Bordeaux, dans le cadre du plan PME-PMI.

■ **BULL : le syndicat CFDT du groupe informatique a signé** mardi 24 octobre un accord sur le temps de travail qui assure aux salariés 95 % de la rémunération pour un 4/5 de temps. L'engagement du salarié porte sur un an. La direction n'a pas le droit d'opposer un veto à la demande d'un salarié, mais seulement un report limité dans le temps. Le temps partiel sera, au choix, à la semaine, au mois ou à l'année. La CGC a également signé cet accord.

■ **WORLDPARTNER'S : la Commission européenne** vient de lancer une enquête sur Worldpartner's, alliance internationale dans les télécommunications, pour vérifier qu'elle ne contrevenait pas aux principes de la concurrence. Worldpartner's est une association entre ATT, le consortium Unisource – qui regroupe les groupes de télécommunications néerlandais, suisse, suédois et l'espagnol Telefonica – et plusieurs compagnies basées en Asie-Pacifique, comme le japonais Kokusai Denshin Denwa, Singapore Telecom, Korea Telecom, ou Telecom New Zealand, afin d'offrir une large gamme de services à de grands utilisateurs. Aux Etats-Unis, cette alliance fait aussi l'objet d'une enquête antitrust.

La Macif prévoit une nouvelle hausse de ses tarifs pour faire face à ses pertes

La mutuelle va mettre en œuvre un plan de redressement

La première mutuelle automobile française n'en finit pas de souffrir de ses investissements dans sa filiale immobilière Trema. Le président de la Macif, Jacques Vandier, s'est résolu à passer 300 millions de francs de provisions, ce qui a conduit la mutuelle à afficher 293 millions de pertes en 1994.

LE CONSEIL d'administration de la Macif a adopté, mardi 24 octobre, un plan d'entreprise sur deux ans afin de redresser la mutuelle d'assurance, qui a fortement souffert des déboires enregistrés par sa filiale immobilière Trema. Une décision que réclamait depuis plusieurs mois la commission de contrôle des assurances, inquiète pour la solvabilité de sa pupille. En l'espace de six mois, l'emblématique Jacques Vandier, président de la Macif, a perdu une bonne partie de sa superbe en raison des investissements hasardeux dans lesquels il s'est lancé au cours des dernières années.

Les commissaires aux comptes avaient émis des réserves sur les comptes sociaux arrêtés lors du conseil d'administration du 16 mai dernier et qui faisaient apparaître un résultat net positif de 7 millions de francs. La commission de contrôle avait alors contraint la Macif à provisionner 300 millions de francs sur Trema, sa filiale à 75 %. Pourtant, dans une lettre circulaire de février 1995, intitulée « Le président de l'institution s'adresse aux salariés de la mutuelle », Jacques Vandier reconnaissait *« un certain manque à gagner sur les avances consenties à Trema »*, mais affirmait que *« cet investissement à long terme, lourd à porter dans l'immédiat, ne nécessite aucune provision particulière »*.

Or, pour la Macif, qui a consenti des garanties à hauteur de 1,4 milliard de francs et des avances en compte courant de 800 millions de francs, l'effort de provisionnement n'est sans doute pas terminé. Le manque de transparence des comptes de la mutuelle avait d'ailleurs conduit la commission de contrôle à infliger une amende de 1,5 million de francs.

Le plan directeur adopté mardi 24 octobre suffira-t-il pour renouer avec les profits, alors que la Macif a dégagé une lourde perte de 294 millions de francs en 1994 ? Il prévoit, d'une part, une nouvelle hausse des tarifs en 1996 – du niveau de l'inflation – après les augmentations de 5 % à 8 % appliquées en début d'année 1995 et, d'autre part, *« un ensemble de mesures techniques visant à des économies d'échelle »*, afin de réduire les frais généraux. La tentative de Jacques Vandier de porter de 35 à 37 h 30 la durée du travail hebdomadaire qui avait provoqué la colère des syndicats pourrait être abandonnée. Un comité central d'entreprise extraordinaire devrait se tenir sur le sujet aux alentours du 15 novembre. C'est également à cette époque que le cabinet Syndex, mandaté par les syndicats, remettra ses conclusions d'un rapport sur la situation économique de la mutuelle niortaise.

La Macif s'est cependant mise en situation de faire face à des provisions supplémentaires sur Trema, si les négociations sur la cession de la société – notamment avec la foncière Euris – n'aboutissaient pas. L'assemblée générale du 18 juin dernier a donné pouvoir au conseil de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai de cinq ans à l'émission de titres subordonnés pour un montant maximum de 1,5 milliard de francs.

Babette Stern

Matignon affirme l'« excellence » de ses relations avec la Banque de France

Ces propos veulent rassurer les marchés financiers qui craignaient un conflit entre l'institut d'émission et le pouvoir politique

DEPUIS plusieurs jours, les opérateurs des marchés financiers s'inquiètent d'une éventuelle dégradation des relations entre le gouvernement et la Banque de France indépendante. Des craintes qui ont contribué à affaiblir le franc.

Elles trouvent leur origine dans la relance du débat sur « l'autre politique » à l'intérieur de la majorité parlementaire. Certains élus ont publiquement exprimé leur mécontentement après la hausse des taux directeurs, décidée le 9 octobre par l'institut d'émission pour défendre le franc. A l'occasion des assises nationales du Rassemblement pour la République, le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, s'en était pris à *« ceux qui compromettent la croissance en s'arc-boutant sur des taux d'intérêt dévastateurs »*.

Le gouvernement lui-même n'a apporté qu'un soutien très mesuré au durcissement de la politique monétaire annoncé par la Banque de France. Ce geste était pourtant destiné à préserver la stabilité du franc face à la monnaie allemande, stabilité à laquelle le gouvernement est officiellement attaché. Celui-ci s'est montré à ce sujet plus discret que le président de la Bundesbank Hans Tietmeyer, qui s'était immédiatement félicité de la mesure prise par l'institut d'émission. Le silence observé par le gouvernement contraste également avec les pratiques habituelles. Au mois de mars, le relèvement des taux directeurs de la Banque de France avait été aussitôt approuvé par le ministre de l'économie Edmond Alphandéry et le premier ministre Edouard Balladur. Rien de tel cette fois.

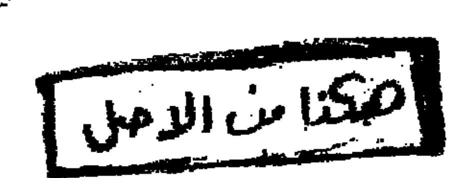
BOUC ÉMISSAIRE

Les propos tenus par le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, ont également accru les craintes des investisseurs. A deux reprises, Jean Arthuis a fait part de son *« impatience »* à voir baisser les taux d'intérêt.

Dans le contexte actuel, marqué par une nervosité extrême, de tels propos ont été interprétés par certains opérateurs comme une forme de désaveu, par le gouvernement, de la politique monétaire conduite par l'institut d'émission. Ils ont également été perçus comme une tentative de pression de la part du pouvoir politique sur la Banque de France pour qu'elle assouplisse rapidement sa politique monétaire. Aux yeux de certains analystes, enfin, l'institut d'émission constituerait un bouc émissaire idéal pour un gouvernement soucieux de transférer une partie de son impopularité sur une autre institution.

Si l'on en juge d'après les commentaires faits par les deux parties concernées, cette interprétation semble largement erronée. *« Nos relations avec la Banque de France sont excellentes »*, tient-on à préciser à l'hôtel Matignon. A la Banque de France, on rappelle que *« chacun sait bien que le conseil de la politique monétaire prend ses décisions en toute indépendance »*. Les opérateurs devront trouver d'autres arguments s'ils veulent attaquer le franc.

Pierre-Antoine Delhommais



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF

Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

NOUVEAU PRÊT A TAUX ZÉRO

Nous répondons aujourd'hui à un certain nombre de questions qui nous ont été posées sur le prêt à taux zéro.

1. Il peut être obtenu auprès de tous les établissements de crédit ayant passé une convention avec l'Etat pour la distribution dudit prêt, c'est-à-dire avec la quasi-totalité des établissements bancaires et des établissements spécialisés dans la distribution des crédits à l'immobilier.
2. A la différence du PAP, qui ne pouvait être obtenu *que pour l'acquisition de logements* ayant fait l'objet d'une décision administrative particulière, le prêt à taux zéro peut être octroyé pour tous les logements neufs, quel que soit le mode de financement de leur construction. Il n'y a pas de programme spécifique « prêt à taux zéro » comme il y avait des programmes spécifiques PAP.
3. Les ressources du ménage prises en compte pour l'attribution du prêt à taux zéro sont les revenus imposables (après abattement de 10 et 20%) au titre de l'année n - 2. Ce sont donc les revenus imposables de *l'année 1993 qui sont pris* en compte pour tous les prêts qui seront attribués jusqu'au 31 décembre 1995.

PARIS, RIVE DROITE

20e arrondissement

Esplanade Saint-Fargeau 3, place de l'Adjudant Vincenot NOUVEAU. — 87 disponibles. Du studio au 5 pièces. Studio avec terrasse 3e étage : 550.000 F.	**SINVIM** 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. **Tél.: 41.05.31.31.** Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	**Livraison : 4e trimestre 1996.** Votre appartement avec vue exceptionnellement dégagée sur les 2 hectares de pelouse couvrant les réservoirs de Ménilmontant. Balcons et terrasses au soleil. Garantie de rachat et garantie locative possibles. Conditions particulières. Bureau de vente sur place ouvert tous les jours (WE compris) sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouvert à 14 h. Tél.: 43.61.59.53.	SINVIM

UN CONTACT AU MONDE PUBLICITÉ : EMMANUEL PIERSON AU 44 43 77.40

PARIS, RIVE GAUCHE

15e arrondissement

14, avenue Félix Faure Du studio au 4 pièces et 2 maisons particulières avec jardin. Total disponible : 31. — Exemple : 2 pièces 1 442 000 F box inclus.	**SINVIM** 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. **Tél.: 41.05.31.31.** Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	Livraison : 4e trimestre 96. A 50 mètres du metro, 9 maisons particulières avec jardin, 2 petits immeubles. Une des meilleures adresses du 15e. A proximité : les squares Violet et St-Lambert, les commerces, restaurants, cinémas, écoles, crèches .. Garantie de rachat et garantie locative possibles. Soumises à conditions particulières. Bureau de Vente : 28, av. Félix-Faure, ouvert tous les jours, sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouvert à 14 h. Tél.: 45.54.51.24.	SINVIM

RÉGION PARISIENNE

92 Issy-les-Moulineaux

Les Allées Matisse 32, rue Baudin / 17-19, sentier des Tricots. **Le mois du studio et du 2 pièces. Conditions de paiement exceptionnelles*.** — Du studio au 6 pièces. Ex.: studio 30 m² + 6 m² de balcon : 649.000 F.	Réalisation Cabinet H. MELHEM S.A. Commercialisation MV DÉVELOPPEMENT Tél.: 41.46.92.25.	**Livraison : 3e trimestre 1996.** *Pour les studios et 2 pièces, pour tout acte authentique signé avant le 31.12.95. 5% à la réservation, 25% chez le notaire, le solde à l'achèvement des travaux. Dans un quartier résidentiel, bel immeuble de standing avec vue exceptionnelle ! Côté rue : la maison où vécut Matisse, côté jardin, parc privé. Bureau de vente situé angle av. du Général de Gaulle et rue Jules Guesde. Ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 47.36.85.97.	

92 Puteaux

35-43, rue Roque de Fillol 8-12, rue de l'Oasis. A 600 m du métro. Entre La Défense et la Seine. Total disponible : 49. — Du studio au 5 pièces. ex.: 2 p. 49,45 m² 885.000 F.	**Réalisation SINVIM** 44, rue Jacques Ibert, Levallois. Adresse postale : 75835 Paris Cedex 17. **Tél.: 41.05.31.31.** Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.	Livraison immédiate. Paris est trop cher, Neuilly plus encore. Alors traversez la Seine. Garantie de rachat, garantie locative et location-vente possibles. Soumises à conditions particulières. Commercialisation : Frank Arthur Promotion - 134, boul. Haussmann - Paris 8e. Tél.: 45.62.01.69. Bureau de Vente et appartement décoré : 43, rue Roque de Fillol. Ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h. Tél.: 47.76.28.61.	

appartements ventes

1er arrondt

RUE STE-OPPORTUNE beau studio, 28 m² env., vue. 520 000 F. AIM 42-78-40-04

SAINT-EUSTACHE, 54 m², grd liv. + 1 chbre (poss. 2), tt cft, plein sud, 1 200 000 F. 47-00-77-27

2e arrondt

MONTORGUEIL, 70 m² environ, charme, pierre apparente, carrelage à l'ancien, calme. 1 700 000 F. - (1) 53-70-86-46

3e arrondt

MARAIS imm. caractère 2 p. et mezzanine, refait neuf. 850 000 F – 40-08-11-82

4e arrondt

LE MARAIS STE-CROIX-BRETONNERIE STUDIO 24 m². Bel immeuble 549 000 F – 42-66-36-53

Le Marais imm. de caractère très beau 3 p., tt cft, cuis. aménagée ref. neuf, 3e ét. 1 650 000 F. 40-08-02-97

Entre Ile-Saint-Louis et la place de la Bastille SUPERBE 325 M² à 17 000 F le m² ! pierre de t., asc., balcons AIM 42-78-40-04 23, boulevard Henri-IV

2-3 P. 875 000 F très bon état. 42-78-40-04

5e arrondt

PORT-ROYAL 110 M², plein ciel, beau séj., 3 chbres, 2 bains, calme, très confortable, gd charme – 45-32-76-73

3 P. env. 50 m², clair, sol., charme, 2e ét., Cluny/Sorbonne. Mr & Me Robertson - 46-33-12-89.

MONGE/ARENES 3 P. 2e ét. s/verdure – 43-36-17-36.

6e arrondt

RUE DAUPHINE GRAND STUDIO de carac., 4e ét., rénové, 38 m². 880 000 F à déb. 43-20-61-97

7e arrondt

Mo LATOUR-MAUBOURG studio tt cft, clair, calme, excel. état, idéal invest. 395 000 F. – 45-29-90-73

RUE DE LILLE, DUPLEX 70 m², parfait, pied-à-terre, raffiné. Tél. : 45-49-16-03

8e arrondt

MONCEAU 250 M² Superbe appt., 6e ét., imm. Haussmannien. Près PARC MONCEAU, gd balc., 5 900 000 F. PARTENA 42-66-36-53

SAINT-LAZARE 3P, 70 M² 3e, asc., sans vis-à-vis SOLEIL Px : 1 160 000 F. PARTENA 42-66-36-53

3 P. RUE MARBEUF 1 650 000 F - 34-60-39-08

9e arrondt

Près TRUDAINE, 3 p., 3e étage, asc., pierre de tail. 950 000 F Tél. : 42-67-37-37

11e arrondt

SAINT-AMBROISE Très bel immeuble, haussmann. Beau 5 P., 110 m², 3 chambres, gds salon & salle à manger, parquet, moulures, cheminées, 2e ét., asc., serv. 14 m², dche. 2 250 000 F – 43-29-97-22

BASTILLE RUE AMELOT 2 P. 610 000 F 44 m², bon imm. - 42-78-40-04

12e arrondt

GARE DE LYON, imm. bourgeois, pierre de t., 4 P., tt cft, 90 m² + balc. 1 590 000 F. LACUÉE 43-07-57-15

BASTILLE TERRASSES neuf, 5 ch., 5 s. d'eau, part. 6 350 000 F + park. 43-44-01-90

13e arrondt

BUTTES AUX CAILLES, maison, séjour, 1 chambre, jardin privatif, calme. 1 490 000 F. Tél. : (1) 53-70-86-46

14e arrondt

GEORGES-SACHE, 5 P. 97 m², beau, p. de taille, 4e étage 1 780 000 F. Gérant 40-47-67-82

Pr. Denfert, stdg, rue et jard., liv., 3 chb., gde cuis., 2 bs, 120 m², calme, sol., calme. 43-35-18-36

Alésia, p. de t., asc., 2 p., entr., cuis., bns, WC, 48 m², bon plan, calme, soleil, cave. 43-35-18-36

Denfert, p. de t., asc., 3-4 p., à rafr., s/r. et jard., 79 m², chf. ind., cr. vend. pos., urgt. 43-35-18-36

Alésia stdg, asc., magnif. stud., cuis. sép. lav., bains, WC, 29 m², ét. parf. 570 000 F - 43-35-18-36

15e arrondt

PASTEUR 7 P., 190 m² imm. pierre de t., 4e ét., asc. 3 750 000 F - 45-67-01-22

CONVENTION gd 2 P., lumineux, exc. état, près métro. 710 000 F – 40-47-67-82

CAMBRONNE 10e/11e et dernier étage, calme, soleil, 3/4 P., 85 m² DUPLEX-TERRASSE (20 m²), 2 bains refait nf. 1 park. (possibilité 2). Tél. : 45-22-52-75.

Pasteur, réc. stdg. dern. ét., 3 p., luxe 70 m², balcons, vue féerique, s/t Paris, park. 43-35-18-36

16e arrondt

JOUVENET 26 bis, gd studio, 40 m², 3e asc., soleil. Prix 730 000 - 47-22-26-63

VICTOR-HUGO 8 P. 370 m², gd std., poss. prof. lib., parking - 45-04-49-13

17e arrondt

VINCENT-AURIOL 2 P., 42 m², dans bel imm. ancien, 4e ét., asc. 660 000 F Syndic 40-47-67-82

PORTE CHAMPERRET, 3 pièces, 4e étage à rénover. 600 000 F. AWI 42-67-37-37

17e, rue des Moines, 2 pièces, cuisine, salle de bains. 590 000 F - 47-42-07-43

ETOILE/TERNES 5 pièces, 110 m², Immeuble Directoire, 3 récept., 2 chambres, URGENT. 42-67-79-79

18e arrondt

RUE LAMARCK (haut) 57 m², Bon immeuble RDC, clair, 600 000 F. – 42-52-14-14

(18e) imm. récent, 5e et dernier ét., asc., très beau studio + terras. 55 m². Prix : 650 000 F. 40-08-02-97

19e arrondt

ATELIERS, DUPLEX avec terrasse, LOFTS à vendre sur EST PARISIEN IP : 48-85-13-33

78 Yvelines

78 JOUY-EN-JOSAS Versailles, 15' Paris, parc résid. clos., pisc., villa 160 m², garage, jardin. Tél. : 40-46-92-60

92 Hauts-de-Seine

Neuilly St-James HESPERIDES. Résidence 3e âge, 2 P. + balc. libre 910 000 F – 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN

94 Val-de-Marne

CHEVILLY-LARUE (94) 85 m² + 16 m² terrasse. Dans résidence privée. Gardien au 1er, 4 pièces, 2 chbres, salon, (salle de séjour, bureau, cuis. aménagée. Alarme. Poss. box. Prix : 800 000 F Part. tél. : (16-1) 46-75-01-20

viagers

Près Montfort-Lamaury ppté anc. occupée Fme 92 ans, calme 590 000 F + 9 000 F/mois Viagers CRUZ 42-66-19-00

CRONES (91) F4 (85 m²) avec parking ext. Viager libre sur 2 têtes de 73 et 78 ans 150 000 F + 3 700 F/mois. FRANCE VIAGER 43-66-65-65

PARIS SAUFFROY F3 (53 m²) viager occ. 75 ans, 1er 120 000 F + 2 700 F/mois FRANCE VIAGER 43-66-65-65

PARIS, BUTTE AUX CAILLES 3 p. 89 m² occ. 81 ans, 2e asc. 550 000 F + 3 950 F/mois FRANCE VIAGER 43-66-65-65

COLOMBES (92) 3 p. 89 m² occ. 70 ans, parking. 150 000 F + 2 500 F/mois FRANCE VIAGER 43-66-65-65

17e près ETOILE 4 p. balc., p. de t. occupé 1 150 000 + 13 000/mois Hme 81 ans. 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN 33, av. de Versailles, Paris 16e

Occupé St-Mandé Mo. Appt 5 p. gd stand. park. hme 66 ans. 700 000 F + 6 000 F/mois Viagers Cruz 42-66-19-00

91 Chilly-Mazarin MAISON terr. 700 m², occupé hme 86 ans, hme 78 ans. 380 000 F + 5 000 F/mois 42-30-57-57 VIAGER THOMASSIAN 33, av. de Versailles, Paris 16e

maisons

(92) MEUDON Maison de ville, 3 p. possib. extension, bon état 1 140 000 F - J.P.L. Diff. 45-34-72-46

BOUGIVAL Part. vds maison 5 pièces 90 m², 3 ch., séjour avec chem. s/sol avec garage, jardin, près gare et écoles. TB état. Prix : 1 800 000 F Tél : (16-1) 39-69-52-06

Paris 20e - Quartier CAMPAGNE A PARIS Très belle maison 180 m² hab. + balcon. Buanderie, chaufferie, garage 2 voit. Très beau jardin 4 000 000 F - 42-67-02-32

immobilier étranger

BELGIQUE - WATERLOO Magnif. Habit. + bur. vue Impren. s/champ de bataille P.V. 5 M. loc. 25.000F/mois Capico 19/32/2/633.38.72

locations demandes

Directeur sté retraité RECH. PARIS PREF. RIVE GAUCHE 3 OU 4 PIÈCES soleil, calme, étage élevé. Possibilité parking Tél. 49-09-98-96

INTER-PROJETS recherche SUR PARIS ET EST PARISIEN grands appartements, duplex, lofts, ateliers d'artiste, maisons caractère, produits régionaux, à louer ou à vendre IP 42-83-48-48

Université rech. local commerçant R-d-c exclus. Paris 7e. 100 m² env. Tél. 40-70-14-21

EMBASSY SERVICE 43, avenue Marceau, 75008 Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HOTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE (1) 47-20-30-05

locations offres

Spontini tr. bel ancien, 6 p, 240 m², parf. ét. + serv. 21 000 + ch. 45-72-93-10

5e Quai Tournelle, imm. 14e hiple récept. + 1 chbre 103 m² env., petite terrasse 15 000 + 580 F. 43-54-62-31

2e Quartier BOURSE, studio moderne meublé, stand., loggia 5 800 CC - IP 48-85-13-33

20e ATELIER ARTISTE original calme, 67 m² 6 250 F CC - IP 48-85-13-33

7e RUE MALAR, petit 2 p. de caractère 5 500 F CC IP 48-85-13-33

52, RUE DE VARENNE RARE - 3 p. et 4 p. à compter de 13 600 F CC Visite jeudi de 12 h à 16 h

7e BD ST-GERMAIN Beau 4-5 p. 120 m², 5e asc. 15 500 H. CH. 42-66-36-53

INVALIDES 85 M² 3 P, r. UNIVERSITE parfait état. 8 500 F H. CH. 42-66-36-53

1er PALAIS ROYAL, 4e étg., asc., 2 pièces, 40 m². 4 500 H. CH. Tél. : 42-66-36-53

15e VOLONTAIRES, studio, 35 m², comme neuf, bel imm., 3 000 H. CH. - 42-66-36-53

12e, rue de Chaligny, 5 p., 110 m², Mo Faidherbe, séj., 3 ch., 4e ét., asc., clair, ch. cent., calme. 43-73-33-31

fonds de commerce

Particulier recherche fonds restaurant licence IV préférence 50-80 couverts, Paris, axe passant, facade ou auberge très bien située ou hôtel 2 et restaurant région 30-34 bord de mer. Tél. : (16-1) 43-20-71-22. Fax (16-1) 43-20-71-31

proposition commerciale

Créer son entreprise en 15 jours Grâce à une "Limited" en GB Facile et pas cher : 3.500FF Mêmes droits qu'une SARL en France EUROPE CONN. LTD, Southbank House Black Prince Road London SE1 7SJ Tél / Fax : 19 44 171 582 5852

villas

LA CADIÈRE (83) Part vd FNR Belle villa 120 m², expo sud, 3 ch., 2 sdb, séjour 45 m², solar., terr. 40 m², garage s/sol 40 m². Vue sur col. Prox. village, ter. 800 m². 1 390 000 F. Ag. s'abst. 94-98-20-18 (ap 20 h)

Près Vence - 06 dans village typique villa vue mer, 3 ch., jardin 2 000 m², piscine. 2 000 000 F. 40-46-92-60

immeuble

SAINT-MAUR (94) immeuble 1965, tt conft, 51 lots rapport 1 200 000 F. Prix 13 000 000 F. 42-65-41-03

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS, paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

Directeur Sté Retraité. RECH. PARIS PRÉF. : RIVE GAUCHE, 3 ou 4 PIÈCES Soleil, calme, étage élevé. Possibilité parking. Tél. : 49-09-98-96

IMMOBILIER

OFFRE AUX PARTICULIERS

Deux parutions de votre annonce pour le prix d'une

CONTACT : 44.43.77.40

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER *PARIS – ILE-DE-FRANCE*



Des jours meilleurs ?

Dans la dernière lettre de conjoncture de l'Observatoire Fnaim, le président Yves BOUSSARD notait à juste titre que le marché des transactions de logements anciens n'avait pas encore recouvré la santé.

« Après un premier semestre marqué par l'attentisme qui prévaut à l'approche des grandes échéances électorales, l'activité du marché de l'ancien ne s'est pas relevée durant les mois d'été. »

Les chiffres sont là : les prix des biens proposés à la vente, sur l'ensemble de la France, ont baissé globalement de 1 % au troisième trimestre par rapport au début de l'année. Pour les seuls appartements, la décrue est de 1,8 %

Sur le plan de l'activité, tous les professionnels de l'immobilier s'accordent pour dire que l'année 1995 sera encore à classer parmi les années de crise : on prévoit seulement 23 000 à 25 000 transactions à Paris cette année, alors que nous frisions la barre des 50 000 en 1990.

Mais pour la Fnaim, plusieurs éléments permettent d'espérer : une amélioration de la solvabilité de la demande qui se confirme, le maintien des prix de l'ancien à un niveau à peu près stable depuis quatre ans, alors que le pouvoir d'achat des ménages continue à progresser (même lentement) ; et les taux actuels des prêts acquéreurs.

Enfin, les mesures gouvernementales, comme la baisse des droits de mutation ou la mise en œuvre du prêt à taux zéro devraient concourir à une reprise effective dans le cadre d'un marché de prix stabilisés, qui ne devrait pas connaître de tensions avant plusieurs mois en Ile-de-France. Si tensions il devait y avoir, le risque de hausse serait plus important que celui de baisse compte tenu des besoins qui se sont accumulés depuis le début de la crise.

Jacques LAPORTE,
Président de la chambre Fnaim Paris-Ile-de-France

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM (2,23 F/mn.)

■ **WALL STREET** a terminé en hausse, mardi 25 octobre. L'indice Dow Jones a progressé de 0,59 %, soutenu par la très nette détente des taux d'intérêt à long terme.

■ **LE RENDEMENT** des emprunts d'Etat américains à deux ans a reculé à 5,705 %, mardi, son plus bas niveau depuis quatre mois, lors de l'adjudication mensuelle du Trésor.

■ **LE PRÉSIDENT** de la Bundesbank a affirmé mardi que l'Allemagne était *« disposée à participer à une coopération internationale raisonnable »* sur le marché des changes.

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a fini la séance en légère baisse, mercredi. L'indice Nikkei a reculé de 0,24 %, affecté par des opérations d'arbitrages sur les marchés à terme.

■ **LE DOLLAR** était orienté à la hausse, mercredi matin, à la Bourse de Tokyo, où il s'échangeait à 1,3915 deutschemark, 100,45 yens et 4,89 francs.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

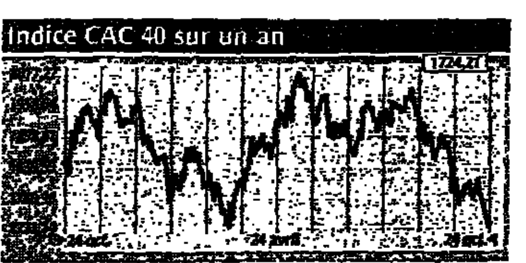
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris se reprend

LA REPRISE AMORCÉE la veille se concrétisait nettement, mercredi 25 octobre – première séance du terme de novembre –, à la Bourse de Paris, qui profitait d'une nette amélioration sur les marchés des changes, favorisant une détente des taux d'intérêt. En hausse de 1,16 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 1,81 %, à 1 755,39 points. Cette hausse intervient après une perte de 3,71 % en liquidation d'octobre.

« Le contexte est favorable avec la bonne tenue du Matif et du franc, mais il y a surtout des raisons purement techniques. D'autant que c'est le premier jour de la liquidation de novembre », expliquait un *trader*. Le franc profite du recul généralisé du deutschemark pour se consolider à Paris, en attendant, jeudi, la réunion de la Banque de France et surtout le vote de la motion de censure visant le gouvernement Dini au Parlement italien. Le mark vaut 3,51 francs, contre 3,518 francs mardi soir.

Indice CAC 40 sur un an



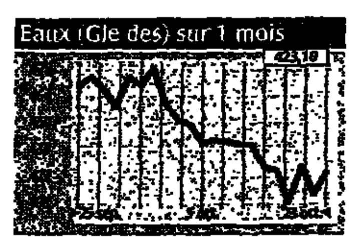
CAC 40/5 jours

Des opérateurs, considérant la Bourse de Paris *« survendue »* alors que, selon eux, Francfort est *« surévaluée »*, recherchent des valeurs de premier plan comme la Générale des eaux (+ 2,9 %). Lafarge (+ 2,8 %) et Bouygues (+ 3,4 %). Lapeyre progresse de 8,4 %, Alcatel Câble de 4,7 % et Usinor-Sacilor de 4 %.

Compagnie générale des eaux, valeur du jour

LE TITRE Compagnie générale des eaux s'est envolé, mardi 24 octobre, à la Bourse de Paris, s'adjugeant 4,7 %, à 443,50 francs. La veille, dans l'attente des résultats semestriels, l'action avait déjà progressé de 2,7 %. La valeur accuse une baisse de 14,5 % depuis le début de l'année. La Bourse a apprécié le nettoyage du pôle immobilier par le numéro deux du groupe de services, Jean-Marie Messier. Les pertes de ce secteur pourraient avoisiner les 7 milliards de francs en 1995. Les investisseurs surveilleront désormais l'ambitieux programme de cessions, dont le succès conditionne la réduction de l'endettement.

Eaux (Gle des) sur 1 mois



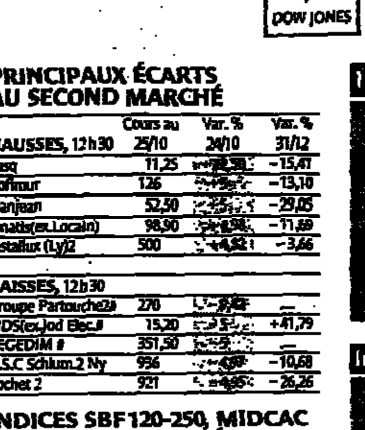
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 25/10	Var. % 24/10	Var. % 31/12
Gr.Zannier #(Ly) 1	66,85	+32,35	−53,21
Olipar 1	7,60	+10,34	−25,49
UIC 1	58,50	+9,34	−79,50
Lapeyre 1	237,60	+9,09	−11,67
Publicis 1	313	+8,52	−14,60
Comptoir Entrep. 1	8,90	+7,22	−95,93
Cegid (Ly) 1	377	+5,58	−10,23
Nordon (Ny) 2	340	+4,99	−21,11
Lebon 2	199,30	+4,89	−32,44
Poliet 1	388	+4,86	+9,75
BAISSES, 12h30			
Metaleurop 1	55	−6,12	−27,82
Eurotunnel 1	7,55	−3,82	−68,47
Intertechnique 1	378	−3,52	−27,02
Groupe Andre S.A.1	375	−3,30	−29,24
Jean Lefebvre 1	330	−2,85	+3,12
Gascogne (B) 1	468	−2,47	−2,70
Immeubl.France 1	205	−2,38	−49,38
Skis Rossignol 1	1260	−2,32	−23,98
BIS 1	444,50	−2,30	+37,61
Coflexip	127	−2,30	−49,40

VALEURS LES PLUS ACTIVES

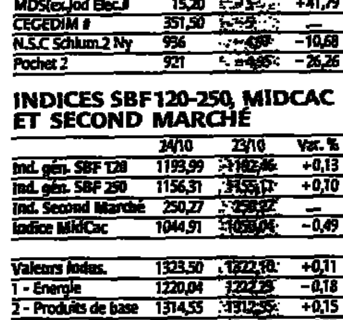
SÉANCE, 12h30	25/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine 1	309293	96931748,90
Alcatel Alsthom 1	203581	84399276,20
Eaux (Gle des) 1	179682	81966820
Danone 1	95119	71871457
LVMH Moet Vuitton1	73454	70810619
Carrefour 1	23131	66548315
Usinor Sacilor 1	630119	47267389,50
Peugeot 1	75421	46399562
Axa 1	170717	44826245,10
Saint-Gobain 1	73546	41085965

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

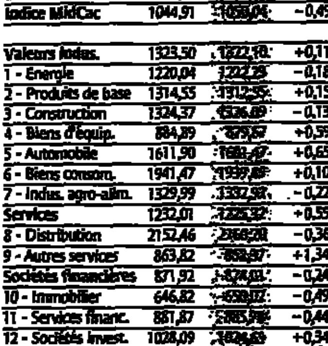


HAUSSES, 12h30	Cours au 25/10	Var. % 24/10	Var. % 31/12
Tasq	11,25	[illegible]	−15,47
Cofitour	126	[illegible]	−13,10
Jeanjean	52,50	[illegible]	−29,05
Finatis(ex.Locain)	98,90	[illegible]	−11,69
Installux (Ly)2	500	+4,82	−3,66
BAISSES, 12h30			
Groupe Partouche2#	270	[illegible]	—
MDS(ex.Jod Elec.#	15,20	[illegible]	+41,79
CEGEDIM #	351,50	[illegible]	—
N.S.C Schlum.2 Ny	936	[illegible]	−10,68
Pochet 2	921	[illegible]	−26,26

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

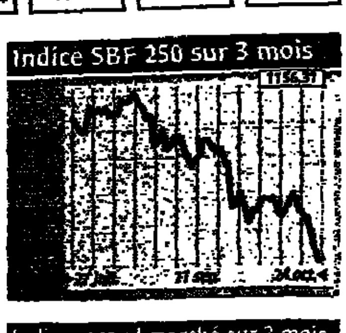


	24/10	23/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1193,99	1182,46	+0,13
Ind. gén. SBF 250	1156,31	[illegible]	+0,10
Ind. Second Marché	250,27	[illegible]	—
Indice MidCac	1044,91	[illegible]	−0,49

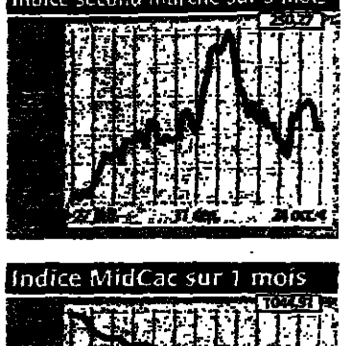


Valeurs Indus.	1323,50	1322,18	+0,11
1 - Energie	1220,04	1222,28	−0,18
2 - Produits de base	1314,55	1312,55	+0,15
3 - Construction	1324,37	[illegible]	−0,13
4 - Biens d'équip.	884,89	[illegible]	+0,59
5 - Automobile	1611,90	[illegible]	+0,65
6 - Biens consom.	1941,47	[illegible]	+0,10
7 - Indus. agro-alim.	1329,99	[illegible]	−0,22
Services	1232,01	1225,32	+0,55
8 - Distribution	2152,46	[illegible]	−0,36
9 - Autres services	863,82	[illegible]	+1,34
Sociétés financières	871,92	[illegible]	−0,24
10 - Immobilier	646,82	[illegible]	−0,49
11 - Services financ.	881,87	[illegible]	−0,44
12 - Sociétés invest.	1028,09	[illegible]	+0,34

Indice SBF 250 sur 3 mois

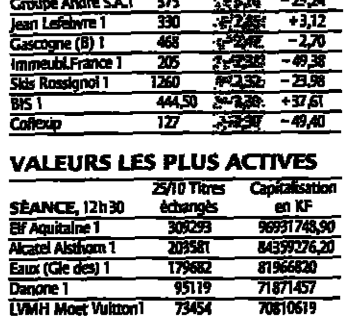


Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois





Tokyo autour des 18 000 points

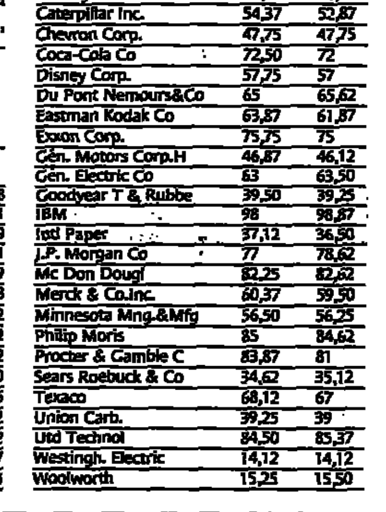
LA BOURSE DE TOKYO a terminé l'avant-dernier jour du terme d'octobre en roue libre. Le 25 octobre, l'indice Nikkei a abandonné 43,44 points (0,24 %), à 17 970,81 points, à l'issue d'une séance calme, avec seulement 290 millions de titres échangés. Les investisseurs se sont abstenus de toute initiative spectaculaire dans l'attente des résultats de sociétés comme Hitachi, Toshiba ou Melco, publiés jeudi. Un analyste de Nikko Securities estime que le Nikkei *« restera englué autour des 18 000 points cette semaine »*.

La veille, à Wall Street, l'indice Dow Jones avait gagné 28,18 points (0,59 %), profitant d'une légère reprise du dollar et de la bonne tenue du marché obligataire. Le billet vert a été dopé par les propos d'Edgar Meister, membre du conseil de la Bundesbank, qui a déclaré qu'un deutschemark trop fort nuisait aux exportations allemandes. Sur le marché obligataire, le taux de l'emprunt à trente ans s'est détendu de 6,39 % à 6,32 %, à la suite du bon déroulement de l'adjudication des bons du Trésor à deux ans, et en écho au recul des ventes dans la grande distribution en octobre, dont fait état l'indice Johnson Redbook.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 24/10	Cours au 23/10	Var. en %
Paris CAC 40	1724,21	1721,14	+0,18
New-York/DJ indus.	4770,29	4755,88	+0,31
Tokyo/Nikkei	18014,30	[illegible]	−0,79
Londres/FT100	3535,30	3531,50	+0,11
Francfort/Dax 30	2113,60	2107,42	+0,29
Frankfort/Commer.	770,65	773,28	−0,33
Bruxelles/Bel 20	1641,14	[illegible]	+0,42
Bruxelles/Général	1414,78	[illegible]	+0,42
Milan/MIB 30	963	967	−0,42
Amsterdam/Gé. Cbs	297,70	296,20	+0,50
Madrid/Ibex 35	290,85	290,11	+0,25
Stockholm/Affarsal	1374,95	1373,35	+0,12
Londres FT30	2582,90	2579,70	+0,12
Hong Kong/Hang S.	9775,66	9880,53	−1,07
Singapour/Strait t	2089,44	2107,92	−0,88

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

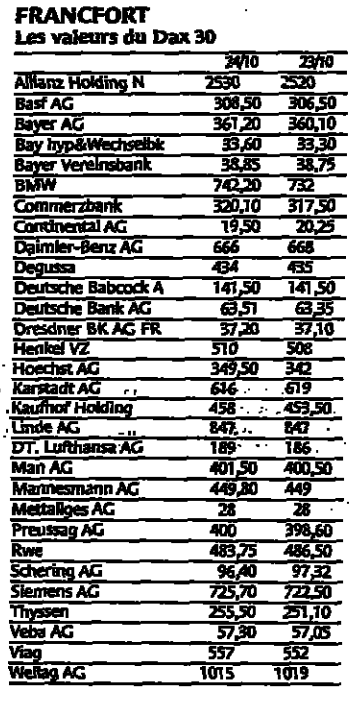


	24/10	23/10
Alcoa	50,37	48,37
American Express	41,62	41,50
Allied Signal	42,37	42,87
AT & T	61,25	61,12
Bethlehem	13,62	13,37
Boeing Co	66,87	66,50
Caterpillar Inc.	54,37	52,87
Chevron Corp.	47,75	47,75
Coca-Cola Co	72,50	72
Disney Corp.	57,75	57
Du Pont Nemours&Co	65	65,62
Eastman Kodak Co	63,87	61,87
Exxon Corp.	75,75	75
Gén. Motors Corp.H	46,87	46,12
Gen. Electric Co	63	63,50
Goodyear T & Rubbe	39,50	39,25
IBM	98	98,87
Intl Paper	37,12	36,50
J.P. Morgan Co	77	78,62
Mc Don Dougl	82,25	82,62
Merck & Co.Inc.	60,37	59,50
Minnesota Mng.&Mfg	56,50	56,25
Philip Moris	85	84,62
Procter & Gamble C	83,87	81
Sears Roebuck & Co	34,62	35,12
Texaco	68,12	67
Union Carb.	39,25	39
Utd Technol	84,50	85,37
Westingh. Electric	14,12	14,12
Woolworth	15,25	15,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

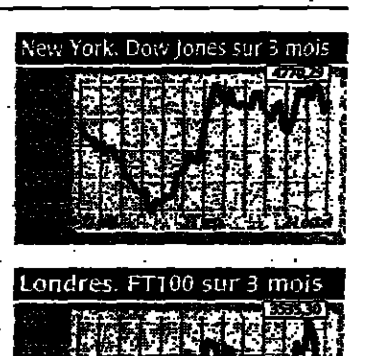
	24/10	23/10
Allied Lyons	5,17	5,17
Barclays Bank	7,42	7,43
B.A.T. industries	5,32	5,28
British Aerospace	7,23	7,25
British Airways	4,68	4,61
British Gas	2,47	2,49
British Petroleum	4,76	4,70
British Telecom	3,76	3,79
B.T.R.	3,20	3,19
Cadbury Schweppes	5,25	5,24
Eurotunnel	0,96	0,91
Glaxo	8,57	8,50
Grand Metropolitan	4,39	4,46
Guinness	5,06	5
Hanson Plc	1,94	1,92
Great Ic	5,65	5,66
H.S.B.C.	9,23	9,18
Impérial Chemical	7,93	7,95
Lloyds Bank	7,71	7,75
Marks and Spencer	4,32	4,33
National Westminst	6,51	6,36
Peninsular Orienta	4,73	4,68
Reuters	5,73	5,80
Saatchi and Saatch	0,95	0,94
Shell Transport	7,34	7,35
Smithkline Beecham	6,64	6,59
Tate and Lyle	4,39	4,38
Univeler Ltd	12,38	12,55
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	11,89	11,72

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30



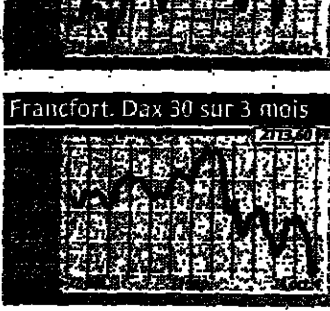
	24/10	23/10
Allianz Holding N	2530	2520
Basf AG	308,50	306,50
Bayer AG	361,20	360,10
Bay hyp&Wechselbk	33,60	33,30
Bayer Vereinsbank	38,85	38,75
BMW	742,20	732
Commerzbank	320,10	317,50
Continental AG	19,50	20,25
Daimler-Benz AG	666	668
Degussa	434	435
Deutsche Babcock A	141,50	141,50
Deutsche Bank AG	63,51	63,35
Dresdner BK AG FR	37,20	37,10
Henkel VZ	510	508
Hoechst AG	349,50	342
Karstadt AG	616	619
Kaufhof Holding	458	453,50
Linde AG	847	847
DT. Lufthansa AG	189	186
Man AG	401,50	400,50
Mannesmann AG	449,80	449
Mettallges AG	28	28
Preussag AG	400	398,60
Rwe	483,75	486,50
Schering AG	96,40	97,32
Siemens AG	725,70	722,50
Thyssen	255,50	251,10
Veba AG	57,30	57,05
Viag	557	552
Wellag AG	1015	1019

New York: Dow Jones sur 3 mois



Londres: FT100 sur 3 mois

Francfort: Dax 30 sur 3 mois



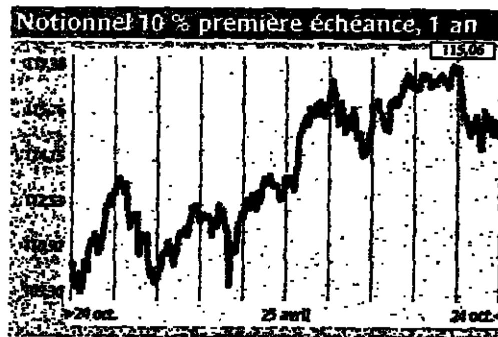
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LA BUNDESBANK a annoncé, mercredi matin 25 octobre, qu'elle laissait inchangé le taux de ses prises en pension hebdomadaire. Celui-ci reste fixé à 4,03 %. Le contrat notionnel du Matif a ouvert en hausse de 26 centièmes à 115,44 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) se détendait à 7,49 %, soit un écart de 0,98 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en nette progression. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans était revenu à 6,32 %. Grâce à la reprise du franc, le contrat Pibor 3 mois du Matif s'inscrivait mercredi matin en hausse. L'échéance décembre gagnait 10 centièmes à 92,90. Les taux d'intérêt à trois mois se détendaient à 7,17 %. Le taux de l'argent au jour le jour était inchangé à 6,88 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 24/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	7	7,55	8,21	2
Allemagne	4	6,54	7,28	1,50
Grande-Bretagne	6,50	8,20	8,40	3,40
Italie	10,55	12,4	12,7	5,80
Japon	0,44	2,83	4,75	50,20
États-Unis	5,63	6,08	6,39	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 24/10	Taux au 23/10	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,79	6,69	103,54
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,96	6,92	104,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	7,46	7,36	105,10
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,65	7,58	108,15
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	8,18	8,10	104,68
Obligations françaises	7,78	7,72	104,47
Fonds d'Etat à TME	−1,09	−1,05	101,38
Fonds d'Etat à TRE	−0,92	−0,89	101,37
Obligat. franc. à TME	−0,71	−0,86	99,95
Obligat. franc. à TRE	+0,12	+0,12	100,19

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 24/10	Vente 24/10	Achat 23/10	Vente 23/10
Jour le jour	6,9375	—	6,7500	—
1 mois	7,50	7,75	6,80	7,05
3 mois	7,40	7,65	6,80	7,05
6 mois	7,10	7,35	6,80	7,05
1 an	6,54	6,91	6,45	6,70
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	7,5664	—	7,0313	—
Pibor Francs 3 mois	7,5000	—	7,0469	—
Pibor Francs 6 mois	7,2148	—	6,9414	—
Pibor Francs 9 mois	6,8828	—	6,7227	—
Pibor Francs 12 mois	6,6797	—	6,5625	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,8750	—	5,7708	—
Pibor Ecu 6 mois	5,8750	—	5,7708	—
Pibor Ecu 12 mois	5,8750	—	5,7708	—

MATIF

Échéances 24/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	80797	115,06	115,24	115,06	115,18
Mars 96	908	114,66	114,78	114,66	114,76
Juin 96	198	114,66	114,88	114,66	114,78
Sept. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	42840	92,76	92,87	92,79	92,80
Mars 96	7164	93,74	93,82	93,72	93,72
Juin 96	2661	94,20	94,27	94,20	94,20
Sept. 96	2095	94,25	94,26	94,22	94,25
ECU LONG TERME					
Déc. 95	1571	86,68	86,70	86,60	86,66
Mars 96	—	—	—	—	85,76

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 24/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 95	25777	1742,50	1749	1731	1733,50
Nov. 95	3512	1751,90	1757,50	1741	1743
Déc. 95	924	1763	1768,50	1751	1754,50
Mars 96	105	1791	1791	1788	1782

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,8855 | US/DM ↗ 1,3925 | US/¥ ↗ 100,3000 | DM/F ↘ 3,5173 | £/F ↘ 7,7265

Dollar en hausse, deutschemark en repli

LE DEUTSCHEMARK poursuivait son repli, mercredi matin 25 octobre. Il se traitait en début de séance à 3,5090 francs, contre 3,5150 francs la veille au soir et après avoir culminé à 3,54 francs lundi. La devise allemande se stabilisait face à la monnaie italienne à 1 160 lires. Le dollar, dopé mardi par les déclarations du président de la Bundesbank, selon lesquelles la banque centrale allemande *« était prête à participer à une coopération internationale raisonnable »*, continuait de s'apprécier, à 1,3920 mark et à 100,40 yens. D'après un courtier américain basé à Paris, *« les cambistes se placent sur le billet vert, anticipant une action concertée des grandes banques centrales »*. Le 15 août, la dernière participation de la Bundesbank à une action concertée avait permis au dollar, grâce à l'effet de surprise, de passer de 1,43 à 1,47 mark.

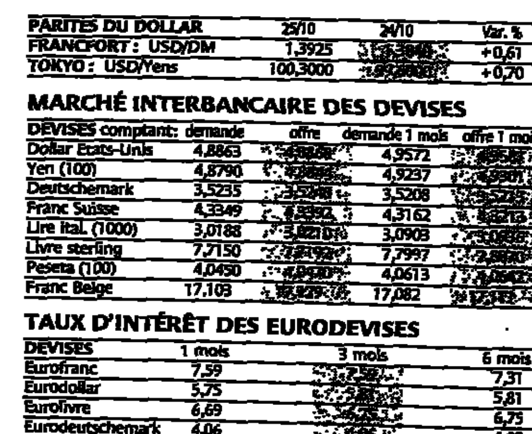
MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 24/10	% 23/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	351,7300	−0,55	338	362
Ecu	6,4190	−0,36	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,8855	−0,41	4,6000	5,2000
Belgique (100 F)	17,0910	−0,50	16,4500	17,6500
Pays-Bas (100 fl)	314,0200	−0,55	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,0245	−0,63	2,7700	[illegible]
Danemark (100 krd)	90,4700	−0,42	84	94
Irlande (1 iep)	7,9335	−0,08	7,5500	8,3000
Gde-Bretagne (1 L)	7,7265	−0,21	7,2700	8,1200
Grèce (100 drach.)	2,1235	−0,45	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	73,1700	−0,35	65,5000	75,5000
Suisse (100 F)	432,4200	−0,96	418	442
Norvège (100 k)	79,3400	−0,40	74	83
Autriche (100 sch)	49,9800	−0,55	48,1000	51,2000
Espagne (100 pes.)	4,0450	−0,52	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3200	−0,45	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	3,5467	−1,36	3,3500	3,8500
Japon (100 yens)	4,8831	−0,83	4,7100	5,0600
Finlande (mark)	116,3200	−0,48	109	120

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	25/10	24/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,3925	[illegible]	+0,61
TOKYO : USD/Yens	100,3000	[illegible]	+0,70

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES



DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,8863	[illegible]	4,9572	[illegible]
Yen (100)	4,8790	[illegible]	4,9237	[illegible]
Deutschemark	3,5235	[illegible]	3,5208	[illegible]
Franc Suisse	4,3349	[illegible]	4,3162	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,0188	[illegible]	3,0903	[illegible]
Livre sterling	7,7150	[illegible]	7,7997	[illegible]
Peseta (100)	4,0450	[illegible]	4,0613	[illegible]
Franc Belge	17,103	[illegible]	17,082	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	7,59	[illegible]	7,31
Eurodollar	5,75	[illegible]	5,81
Eurolivre	6,69	[illegible]	6,75
Eurodeutschemark	4,06	[illegible]	4,09

L'OR

	cours 24/10	cours 23/10
Or fin (k. barre)	60000	59800
Or fin (en lingot)	60800	60500
Once d'Or Londres	382,55	382,50
Pièce française(20f)	347	349
Pièce suisse (20f)	345	348
Pièce Union lat(20f)	349	347
Pièce 20 dollars us	2440	2440
Pièce 10 dollars us	1220	1220
Pièce 50 pesos mex.	2250	2260

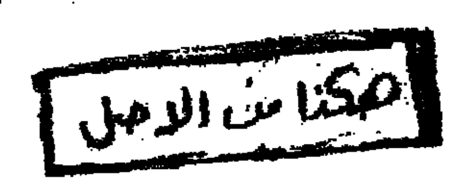
LE PÉTROLE

En dollars	cours 24/10	cours 23/10
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,21
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	24/10	23/10
Dow-Jones comptant	217,57	[illegible]
Dow-Jones à terme	312,46	[illegible]
CRB	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2810	2760
Cuivre à 3 mois	2717	2695
Aluminium comptant	1637,50	1607,50
Aluminium à 3 mois	1674,50	1665
Plomb comptant	698	658
Plomb à 3 mois	676	652
Etain comptant	6180	6165
Etain à 3 mois	6240	6225
Zinc comptant	963	955,50
Zinc à 3 mois	986	[illegible]
Nickel comptant	8195	[illegible]
Nickel à 3 mois	8310	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,36	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	6,71	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	208,30	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	100	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	2545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,01	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 25 OCTOBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,89 %
CAC 40 : 1756,85

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7400	7415	+ 0,20	[illegible]
B.N.P. (T.P)	945	945	—	30/08/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	801,80	810	+ 1,02	30/08/95
Renault (T.P.)	1865	1900	+ 1,87	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	1991	1970	- 1,05	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1125	1172	+ 4,17	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1097	1090	- 0,63	01/08/95
Accor 1	558	569	+ 1,97	26/07/95
Air Liquide 1	778	796	+ 2,31	[illegible]
Alcatel Alsthom 1	404,50	415,80	+ 2,79	28/07/95
Alcatel Cable	271,20	281	+ 3,61	02/08/95
Alspi	320	320	—	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	129,30	129,80	+ 0,38	[illegible]
Axa 1	259,80	263,90	+ 1,57	12/06/95
Bail Invest. 1	800	810	+ 1,25	[illegible]
Bancaire (Cie) 1	442	450	+ 1,80	[illegible]
Bazar Hot. Ville 2	422	423	+ 0,23	[illegible]
Bertrand Faure 1	151,70	156	+ 2,83	12/07/95
BIC 1	474	470	- 0,84	27/07/95
BIS 1	455	444,50	- 2,30	[illegible]
B.N.P. 1	182,50	187,10	+ 2,52	28/09/95
Bollore Techno.1	439	433,10	- 1,34	15/06/90
Bongrain 1	2470	2480	+ 0,40	16/05/95
Bouygues 1	469	487	+ 3,83	30/06/95
Canal + 1	815	822	+ 0,85	17/05/95
Cap Gemini Sogeti 1	134,40	137	+ 1,93	[illegible]
Carnaudmetalbox 1	199,70	201	+ 0,65	15/06/95
Carrefour 1	2864	2882	+ 0,62	25/07/95
Casino Guichard 1	137	140	+ 2,18	12/06/95
Casino Guich.ADP 1	99,50	100,80	+ 1,30	12/06/95
Castorama Dl (Li) 1	828	816	- 1,44	[illegible]
C.C.F. 1	222,50	226,50	+ 1,79	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	38,50	38,10	- 1,03	30/06/91
Cegid (Ly) 1	358	377	+ 5,30	26/05/95
CEP Communication 1	530	530	—	27/06/95
Cerus Europ.Reun 1	63,20	64	+ 1,26	[illegible]
Cetelem 1	735	738	+ 0,40	30/03/95
CGIP 1	910	924	+ 1,53	[illegible]
Chargeurs 1	1020	1020	—	[illegible]
Christian Dior 1	467,20	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	200,60	203	+ 1,19	[illegible]
Clarins 1	430	430	—	[illegible]
Club Mediterranee 1	389,90	384	- 1,51	15/03/95
Coflexip	130	127	- 2,30	[illegible]
Colas 1	820	819	- 0,12	25/06/95
Comptoir Entrep. 1	8,30	8,90	+ 7,22	[illegible]
Comptoir Moder. 1	1613	1620	+ 0,43	14/06/95
CPR 1	353	357	+ 1,13	03/08/95
Cred.Fon.France 1	85,25	86,50	+ 1,46	16/06/95
Credit Local Fce 1	408,50	401,80	- 1,64	15/06/95
Credit Lyonn.CIP 1	227,60	238	+ 4,56	01/08/93
Credit National 1	261,20	271,10	+ 3,79	03/06/95
CS(ex.CSEE) 1	181	180	- 0,55	27/07/95
Damart 1	4685	4800	+ 2,45	27/12/94
Danone 1	742	759	+ 2,29	13/06/95
Dassault-Aviation 1	336	339	+ 0,89	31/08/95
Dassault Electro 1	176	182,80	+ 3,86	22/06/95
De Dietrich 1	2450	2470	+ 0,81	16/06/95
Degremont 1	405,50	410	+ 1,10	08/06/95
Deu.R.N-P.Cal Li 2	44	44	—	[illegible]
DMC (Dollfus Mi) 1	217,10	215	- 0,96	19/06/95
Docks France 1	768	770	+ 0,26	01/08/95
Dynaction 1	91	91	—	10/07/92
Eaux (Cie des) 1	443,50	459	+ 3,49	03/07/95
Ecco 1	723	738	+ 2,07	03/08/95
Eiffage 1	670	689	+ 2,83	30/06/95
Elf Aquitaine 1	308	315	+ 2,27	12/07/95
ERAMET 2	324,50	330	+ 1,69	30/06/95
Eridania Beghin 1	800	795	- 0,62	12/07/95
Essilor Intl 1	884	895	+ 1,24	04/07/95
Essilor Intl ADP 1	621	630	+ 1,44	04/07/95
Esso 1	525	528	+ 0,57	30/06/95
Eurafrance 1	1604	1619	+ 0,93	28/12/94
Euro Disney 1	15,90	16,30	+ 2,51	23/02/93
Euro RSCG W.W 1	446	455	+ 2,01	05/08/95
Europe 1-1	1003	1019	+ 1,59	04/08/95
Eurotunnel 1	7,85	7,55	- 3,82	[illegible]
Filipacchi Medias 1	586	605	+ 3,24	27/06/95
Finextel 1	61,80	62	+ 0,32	27/06/95
Fives-Lille 1	403	401	- 0,49	13/07/95
Fromageries Bel 1	4500	4500	—	27/06/95
Galeries Lafayet. 1	1470	1448	- 1,49	05/07/95
GAN 1	128	131	+ 2,34	05/07/95
Gascogne (B) 1	479,90	468	- 2,47	19/06/95
Gaz et Eaux 1	1836	1834	- 0,10	27/06/95
Geophysique 1	171	175	+ 2,33	12/07/93
G.F.C. 1	340	340,10	+ 0,02	26/07/95
Groupe Andre S.A. 1	387	375	- 3,10	14/05/95
Groupe De La Cite 1	720	[illegible]	—	29/06/95
Gr.Zannier #(Ly) 1	59,50	66,85	+ 12,35	01/07/95
GTM-Entrepose 1	316,80	315	- 0,56	21/07/95
Gulbert 1	581	581	—	07/08/95
Guyenne Gascogne 1	1354	1359	+ 0,36	19/06/95
Havas 1	321,70	[illegible]	—	24/08/95
I.D.I.A 1	120,50	119	- 1,24	29/09/95
Imetal 1	569	565	- 0,70	06/07/95
Immeubl.France 1	210	205	- 2,38	15/06/95
Ingenico 1	28,60	29,90	+ 4,54	31/07/95
Interbail 1	302	307	+ 1,65	30/06/95
Intertechnique 1	391	378	- 3,32	29/09/93
Jean Lefebvre 1	339,70	330	- 2,85	19/06/95
Klepierre 1	560	560	—	30/03/95
Labinal 1	520	544	+ 4,61	03/07/95
Lafarge 1	299,40	307,70	+ 2,77	10/07/95
Lagardere (MMB) 1	84,80	85,90	+ 1,29	26/07/95
Lapeyre 1	217,80	237,60	+ 9,09	02/06/95
Lebon 2	190	199,30	+ 4,89	05/07/95
Legrand 1	803	817	+ 1,74	16/06/95
Legrand ADP 1	520	532	+ 2,30	15/06/95
Legris indust. 1	139	144	+ 3,59	30/06/92
Locindus 1	763	766	+ 0,39	09/08/95
L'Oreal 1	1180	1196	+ 1,35	28/06/95
LVMH Moet Vuitton 1	955	965	+ 1,04	18/06/95
Lyonnaise Eaux 1	438	453,50	+ 3,53	31/07/95
Marine Wendel 1	386	393	+ 1,81	30/11/94
Matra-Hachette 1	83,30	85	+ 2,04	04/07/95
Metaleurop 1	58	55	- 5,17	04/07/90
Metrologie Inter. 1	14,65	15,35	+ 4,77	—
Michelin 1	189,30	194,40	+ 2,69	10/07/95
Moulinex 1	93	94	+ 1,07	14/09/92
Navigation Mixte 1	670	678	+ 1,19	10/08/95
Nord-Est 1	110,70	112,10	+ 1,26	15/06/95
Nordon (Ny) 2	324	340	+ 4,93	—
NRJ # 1	388	388	—	18/04/95
Olipar 1	6,90	7,60	+ 10,14	—
Paribas 1	234,50	241,60	+ 3,02	02/06/95
Pechiney CIP 1	251	250	- 0,39	10/07/95
Pechiney Intl 1	110	110,50	+ 0,45	03/07/95
Pernod-Ricard 1	278	279,50	+ 0,53	11/05/95
Peugeot 1	607	609	+ 0,32	06/07/95
Pinault-Prin.Red. 1	1066	1070	+ 0,37	09/07/95
Plastic-Omn.(Ly) 1	326	334,50	+ 2,60	04/07/95
Poliet 1	370	388	+ 4,86	08/06/95
Primagaz 1	360,80	361	+ 0,05	12/06/95
Promodes 1	1211	1212	+ 0,08	09/06/95
Publicis 1	291,10	313	+ 7,52	12/07/95
Radiotechnique 1	238,10	242	+ 1,63	08/06/95
Remy Cointreau 1	127	127	—	02/10/95
Renault 1	145,60	150,40	+ 3,29	04/07/95
Rexel 1	836	830	- 0,71	03/07/95
Rhone Poulenc A 1	100	102,30	+ 2,30	03/07/95
Rochette (La) 1	37,90	37,10	- 2,11	25/06/92
Roussel Uclaf 1	794	794	—	19/05/95
Rue Imperiale(Ly) 1	3425	3431	+ 0,17	10/07/95
Sade (Ny) 1	165	166,10	+ 0,66	19/06/95
Sagem SA 1	2688	2680	- 0,29	10/07/95
Saint-Gobain 1	548	561	+ 2,37	28/07/95
Saint-Louis 1	1355	1392	+ 2,73	05/07/95
Salomon (Ly) 1	2820	2849	+ 1,02	02/10/95
Salvepar (Ny) 2	360	365	+ 1,38	28/09/95
Sanofi 1	308,40	312,20	+ 1,23	26/07/95
Sat 2	1826	1839	+ 0,71	10/07/95
Saupiquet (Ns) 1	1310	1300	- 0,76	01/06/95
Schneider SA 1	174,40	178,80	+ 2,52	31/07/91
SCOR S.A 1	145,50	149	+ 2,40	28/07/95
S.E.B. 1	598	603	+ 0,83	14/06/95
Sefimeg 1	317	316	- 0,31	11/07/94
SEITA 1	162	167,10	+ 3,14	30/06/95
Selectibanque 1	98,40	103	+ 4,67	12/07/95
SFIM 2	752	750	- 0,26	31/08/95
SGE 1	97	99	+ 2,06	08/08/95
Sidel 1	1549	1561	+ 0,77	09/06/95
Simco 1	375,20	380	+ 1,27	04/08/95
S.I.T.A 1	840	840	—	10/07/95
Skis Rossignol 1	1290	1260	- 2,32	29/09/93
Sligos 1	398	416,80	+ 4,22	07/07/95
Societe Gale A 1	508	517	+ 1,77	06/06/95
Sodexho 1	1206	1220	+ 1,16	03/03/95
Sommer-Allibert 1	1330	1320	- 0,75	21/06/95
Sophia 1	163,90	166	+ 1,28	30/06/95
Sovac 1	591	595	+ 0,67	10/05/95
Spir Communic. 1	410	415	+ 1,21	27/06/95
Strafor Facom 1	590	591	+ 0,16	01/08/95
Suez 1	173	175,30	+ 1,32	28/07/95
Synthelabo 1	312	320	+ 2,56	27/06/95
Technip 1	304	305	+ 0,32	08/06/95
Thomson-CSF 1	94,90	96,60	+ 1,79	11/08/95
Total 1	285	293,50	+ 2,98	21/03/95
UAP 1	110,80	113,50	+ 2,43	09/08/95
UFB Locabail 1	367	370	+ 0,81	30/03/92
UGC DA (M) 1	218	220	+ 0,91	01/08/95
UIC 1	53,50	58,50	+ 9,34	05/07/93
UIF 1	402,30	402,10	- 0,04	31/07/95
UIS 2	136	137	+ 0,73	04/07/95
Unibail 1	455	452	- 0,65	12/06/95
Union Assur.Fdal 1	506	507	+ 0,19	15/06/95
Usinor Sacilor 1	72,25	75	+ 3,80	—
Valeo 1	219,70	219,60	- 0,04	25/07/95
Vallourec 1	202,50	207	+ 2,22	16/02/92
Via Banque 1	148,80	149	+ 0,13	13/06/95
Worms & Cie 1	205	212	+ 3,41	16/06/95
Zodiac 1	632	632	—	24/01/95
Elf Gabon 1	710	722	+ 1,69	27/06/95

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Holding 1	206	206,38	+ 0,74	06/10/95
American Express 1	203	204,80	+ 0,93	10/11/95
Anglo American 1	290	293	+ 1,03	21/03/95
Amgold 1	402	402	—	09/08/95
Arjo Wiggins App.	18,25	18,80	+ 3,01	—
A.T.T. 1#	301,90	301,20	- 0,23	01/11/95
Banco Santander 1#	205	205	—	31/07/95
Barrick Gold 1#	116,60	118,40	+ 1,54	15/06/95
B.A.S.F. 1#	1088	1087	- 0,09	12/05/95
Bayer 1#	1266	1289	+ 1,81	27/09/95
Blenheim Group 1	19,45	19,70	+ 1,28	07/08/95
Buffelsfontein 1	20,50	21,25	+ 3,65	16/09/94
Chase Manhattan 1#	291	285	- 2,06	15/08/95
Cordiant PLC 1	7,05	7,10	+ 0,70	—
Daimler Benz 1#	2384	2379	- 0,20	26/05/95
De Beers 1	138	138,40	+ 0,28	24/05/95
Deutsche Bank 1#	223,80	226,50	+ 1,20	19/05/95
Dresdner Bank 1#	130,60	133,20	+ 1,99	22/05/95
Driefontein 1	57,70	56,85	- 1,47	02/08/95
Du Pont Nemours 1#	319,30	318,50	- 0,25	12/09/95
Eastman Kodak 1#	300,90	311,30	+ 3,45	02/10/95
East Rand 1	2,69	2,84	+ 5,57	15/08/94
Echo Bay Mines 1#	45,50	46	+ 1,09	30/06/95
Electrolux 1#	215	211	- 1,86	16/05/95
Ericsson 1#	108,40	109,50	+ 1,01	22/05/95
Exxon Corp. 1#	362,70	372	+ 2,56	11/09/95
Ford Motor 1#	142,80	143,10	+ 0,21	01/09/95
Freegold 1	48	47,40	- 1,25	15/06/95
Gencor Limited 1	17,60	18,05	+ 2,55	05/10/95
General Elect. 1#	310	310	—	25/10/95
General Motors 1#	216,40	220	+ 1,66	09/09/95
Gle Belgique 1#	368	362,10	- 1,60	24/05/95
Grd Metropolitan 1	33,80	33,90	+ 0,29	02/10/95
Guinness Plc 1#	38,85	39,30	+ 1,15	23/05/95
Hanson Plc 1	15,05	15,45	+ 2,65	03/10/95
Harmony Gold 1	42,90	43	+ 0,23	03/09/93
Hitachi 1#	51,70	52,20	+ 0,96	—
Hoechst 1#	1213	1238	+ 2,06	26/04/95
I.B.M 1#	477,20	479,60	+ 0,50	09/09/95
I.C.I 1#	60,60	61	+ 0,66	03/10/95
I.T.T. 1#	605	601	- 0,66	01/07/95
Ito Yokado 1#	264	266	+ 0,75	—
Matsushita 1#	73,30	72,90	- 0,54	—
Mc Donald's 1#	198,30	201	+ 1,36	15/09/95
Merck and Co 1#	292,90	295,10	+ 0,75	02/10/95
Minnesota Mg 1#	272,40	273,40	+ 0,36	12/09/95
Mitsubishi Corp. 1#	55,40	55	- 0,72	—
Mobil Corporat. 1#	496,40	498,50	+ 0,42	11/09/95
Morgan J.P. 1#	385	378,10	- 1,79	13/10/95
Nestle SA Nom. 1#	4931	4975	+ 0,89	06/06/95
Nipp. MeatPacker 1#	65	64	- 1,53	30/06/95
Norsk Hydro 1#	200,60	200,10	- 0,24	23/05/95
Petrofina 1#	1471	1500	+ 1,97	24/05/95
Philip Morris 1#	411,80	416	+ 1,01	10/10/95
Philips N.V 1#	216,90	220	+ 1,42	23/05/95
Placer Dome Inc 1#	108,50	111,10	+ 2,39	25/09/95
Procter Gamble 1#	398	408	+ 2,51	15/11/95
Quilmes 1	221,50	—	—	17/02/95
Randfontein 1	28,20	27,85	- 1,24	04/08/95
Rhone Poul.Rorer# 1	238	238,30	+ 0,12	31/08/95
Royal Dutch 1#	594	602	+ 1,34	26/09/95
R T Z 1#	69,15	71	+ 2,67	03/07/95
Sega Enterprises 1	275	276,80	+ 0,65	—
Saint-Helena 1	35,85	35,70	- 0,41	15/09/95
Schlumberger 1#	305,30	305,40	+ 0,03	02/10/95
SGS Thomson Micro.	227	227		
Shell Transport 1#	58,50	57,60	- 1,53	23/05/95
Siemens 1#	2543	2573	+ 1,17	24/02/95
Sony Corp. 1#	250	244,90	- 2,04	—
Sumitomo Bank 1#	91	91	—	—
T.D.K 1#	256,80	259,80	+ 1,16	—
Telefonica 1#	60,45	61	+ 0,90	27/07/95
Toshiba 1#	36,80	36,10	- 1,90	—
Unilever 1#	640	640	—	19/05/95
United Technol. 1#	415	415,90	+ 0,21	10/09/95
Vaal Reefs 1	283	286,90	+ 1,37	15/09/95
Volkswagen A.G 1#	1500	1506	+ 0,40	03/06/95
Volvo (act.B) 1#	111,60	113,50	+ 1,70	02/05/95
Western Deep 1	150	—	—	15/09/95
Yamanouchi 1#	107,70	107,80	+ 0,09	—
Zambia Copper 1	1,85	1,85	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 25 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	108	3,477
CEPME 8,5% 88-97CA	102,75	2,810 d
CEPME 9% 89-99 CA#	106,80	3,790
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,372 d
CFD 9,7% 90-03 CB	112,05	7,096 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	106,85	6,173 o
CFF 10% 88-98 CA#	107,67	8,219
CFF 9% 88-97 CA#	103,94	0,864
CFF 10,25%90-01CB#	110	6,413 o
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,23	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	104,82	6,682 d
CNA 9% 4/92-07	108,74	4,902 d
CRH 8,6% 92/94-03	105,65	2,490
CRH 8,5% 10/87-88#	105,05	5,551
EDF 8,6% 88-89 CA#	105,90	6,055
EDF 8,6% 92-04 #	106,50	4,093 o
Em.Etat10,26%86-96	101,17	6,504
Emp.Etat 6%7/93-97	99,28	1,738
Finansder 9%91-06#	108,68	8,384
Finansd.8,6%92-02#	106,54	6,503 o
Floral9,75% 90-99#	109,21	2,611
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,60	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,20	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,65	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	100,50	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	98,13	8,540
OAT 9,50%88-98 CA#	107,16	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,47	6,172 d
OAT 8,125% 89-99 #	104,49	5,508
OAT 8,50%90/00 CA#	106,28	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	103,40	3,962 d
OAT 10%5/85-00 CA#	111,98	4,962 d
OAT 89-01 TME CA	100,90	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	106,50	7,685 ↓
OAT 8,50% 89-19 # ■	104,80	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	104	[illegible]
PTT 11,2%85-95 CBr	101,05	9,362 d
SNCF 8,8% 87-94CA	104,85	6,510
Lyon.Eaux 6,5%90CV	885	

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2		262,80	268
Bains C.Monaco 2		634	650
B.N.P.Intercont.2		286,10	285
Bidermann Intl	◆	110	118
B T P (la cie) 2		6,90	7
Cambodge	◆	690	690
Carbone Lorraine 2		563	555
CBC 1		87	94
Centenaire Blanzy	◆	261	261
Ceragen Holding	◆	28	28
Champex (Ny)	◆	18	18
CIC Un.Euro.CIP 1		341,80	340
C.T.T.R.A.M. (B)	◆	2590	2590
Cpt Lyon Alem.2		405	395
Concorde-Ass Risq2		612	600
Gpe Valfond ex.CMP	◆	15,60	15,60
Credit Gen.Ind.	◆	25	25
Darblay	◆	330	330
Didot Bottin		590	590
Eaux Bassin Vichy	◆	3325	3665 d
Ecia 1		560	565
Ent.Mag. Paris	◆	3100	3100
Eridania Beghin CI	◆	746	746
Fidel 2		89	90
Finalens		350	340
F.I.P.P.	◆	92	92
Fonciere (Cie)		500	500
Fonciere Euris		160,60	160,60
Foncina #		419	406
France I.A.R.D.		905	905
France S.A 1		675	662
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gaumont 1 #		299,50	298,80
Genefim		120,50	120
Gevelot	◆	1450	1450
G.T.I (Transport)2		340	380
Immobail 2		205	210
Immobanque 2		690	723
Im.Marseillaise 2		4810	4850
Invest.(Ste Cie.)		1440	1420
Lille Bonnieres		1415	1420
Locafinanciere	◆	410	410
Louvre 1		149,80	149
Lucia		67	70
Machines Bull	◆	22,10	22,10
Monoprix	◆	160,30	160,30
Metal Deploye		400	419,90
Mors 2 #		19,15	18,50
Navigation (Nle)		8,40	[illegible]
Paluel-Marmont		333	333
Pap.Clairefont(Ny)		901	915
Parfinance 2	◆	180	180
Paris Orleans		230	225
Piper Heidsieck		1260	1280
Porcher		270	280,10
Promodes (CI)	◆	950	950
PSB Industries 2Ly	◆	393	393
Rochefortaise Com.		169	160,60
Rosario 2	◆	190	190
Rougier #		521	528
S.A.F.I.C Alcan		268	268
Saga		183	180
Salins du Midi 2		381,60	382
Savoisienne M.	◆	115	115
Silic 2		660	660
S.I.P.H.	◆	143	143
Sofal	◆	165	165
Soffo		354	354
Sofitam act.a reg.	◆	65,90	65,90
Sofragi	◆	3556	3556
Soudure Autogene	◆	1000	1000
Sovabail	◆	398	398
Taittinger 1		1900	1980
Tour Eiffel		290	288
Elyo 2		202,10	202
Vicat 2		470	468,50
Virax		127,10	127,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	128,80	128,80
Commerzbank AG	1140	1086
Fiat Ord.	15,10	15,10
Gevaert	261	261
Gold Fields South	123,50	123,50
Kubota Corp.	30,90	30,90
Montedison act.ep.	4,54	7,262 d
Olympus Optical	45,40	45,40
Ottomane(cie Fin.)	177	177
Robeco	340	339,70
Rodamco N.V.	139,90	140
Rolinco	359,20	358,90
Solvay SA	2500	2500
Wagons Lit	1586	1586

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 25 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		68,80	68,80
AFE 2 #		455	449
Aigle 2 #		227	227
Albert S.A (Ns)	◆	147	147
Altran Techno 1 #		705	718
Montaignes P.Gest.	◆	450	450
Axime (ex.Segin)		385	382
B.A.C.	◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li)	◆	530	530
Bque Sofirec (M)	◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#		188	188
Bque Vernes		640	640
Beneteau #		350	360
B I M P		70	70
Boiron (Ly) 1 #		510	500
Boisset (Ly)#		225	225
But S.A. 1		1290	1287
Cardif SA 1		475	465
CDA-Cie des Alpes2		148,10	150
C.E.E 2#		318,90	315
CEGEP #		154,90	154,90
Cermex 2 # (Ly)		254	258,20
CFPI		258,90	258
Change Bourse (M)		210	208
Christ.Dalloz 2 #		1120	1100
Cipe France Ly 2 #		290	298
CNIM CA#		197	198
Codetour	◆	250	250
Comp.Euro.Tele-CET		260	261
Conflandey S.A.		277,50	285
C.A. de la Brie 2		349	340
C.A.Gironde (B)		444,50	444,50
C.A.Haute Normand		380	378
C.A.Ille & Vilaine		336,80	336
C.A. Paris IDF 1		694	698
C.A.de l'Isere Ly#		393	395
C.A.Loire Atl.Ns #		367	367
C.A.Loire/H.Loiret	◆	202	202
C.A.Morbihan (Ns)		344,50	346
C.A.du Nord (Li)		441	434
C.A. Oise CCI	◆	253	253
C.A.Pas de Calais		415	413
C.A. Somme CCI 2		239	239,50
C.A.Toulouse (B)		352	358
CFJPE(exGAN part)2		107,80	108
Chaine et Trame #		155	155
C.A. Midi CCI#(Ly)		250	255
Credit de l'Est	◆	344	344
Creeks	◆	45	45
Delta Prot.# C2 Ly	◆	301	300
Devanlay 2	◆	425	425
Deveaux(Ly)		354,50	349
Devernois (Ly)		450	450
Ducros Serv.Rapide	◆	58,10	64,05
Ecco Trav. Tempo 1		303	310
Elysee Inv. 1	◆	22	22
Emin-Leydier# (Ly)		495	495
Europ.Extinc.(Ly)#		259	251,80
Europ Propulsion 2		310	308
Expand 2		283	280
Factorem		500	501
Faiveley #2		315	313
Finaball 2		80	80
Finacor 2		91	92
Fininfo		440	435
Fructivie 1		505	504
Gautier France 2#		288	299
Gel 2000 2		85	85
GFI Industries #		422	409
Girodet # (Ly)	◆	54	48,75
GLM S.A.		270	270
Grandoptic.Photo #		535	526
Gpe Guillin # Ly		161	166
Kindy #		154,30	150,50
Guerbet 2		355	358
Hermes Internat.1#		898	889
Hurel Dubois	◆	324	324
ICBT Groupe # 2		186	188
I.C.C. 2		130	130
Idianova		60	59,25
Immob.Hotel. 2 #		68,20	67,20
Installux (Ly)2		477	500
Int. Computer #		125	130
Invest.Paris 1		131	133,50
IPBM 2		68	65,30
M6-Metropole TV 2		465,50	469,40
Manitou 2#		530	504
Manutan		571	569
Marie Brizard 2		1060	1080
Maxi-Livres/Profr.		386	388
Mecadyne		171	171
Mecelec 2 (Ly)		72	74,60
MGI Coutier 2#		277,50	274
Michel Thierry# 2		700	699
Monneret Jouet #		68	66,50
Naf-Naf 1#		65	65
Norbert Dentres.2#		533	533
N.S.C Schlum.2 Ny		985	936
OGF Omn Gest.Fin.1	◆	950	950
Onet #		750	750
Paul Predault #		166	168
P.C.W. 2		29,50	29,40
Petit Boy #		131	131,20
Pier Import	◆	81	81
Pochet 2		969	921
Poujoulat Ets (Ns)		215,10	215,10
Radiall 2#		508	508
Rallye(Cathiard)Ly		151	151
Reydel Indust.Li		1325	1325
Robertet #		1000	1000
Rouleau-Guichard 2	◆	451,10	451,10
Securidev 2 #		86,50	87,90
Sediver 2 #		203	200
Seribo 2		243,20	242
Siparex (Ly) #		88	87,50
Smoby (Ly) 2	■	601	605
Sofco (Ly)		129	129
Sofibus		419	420
Sogepag 2 #		117	116,80
Sogeparc (Fin) 1		628	632
Sopra 2		247	242
Steph.Kelian #		79,15	79
Sylea 2		385	390
Teisseire-France		224	225
TF1-1		472	472,90
Thermador Hold(Ly)		420	420
Trouvay Cauvin 2#		59,90	59,50
Unilog 2		334	334
Union Fin.France 1		370	368
Via Credit(Banque)	◆	134	134
Viel et Cie #		88	90,90
Vilmorin et Cie#2		348	340
Virbac		640	660

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 25 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Ste lecteurs du Monde	◆	168,20	203,50
Nobel	◆	150	150
Mumm	◆	843	843
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 24 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		35993,30	35993,30
Actimonétaire D		32288,14	32288,14
Agipi Ambition (Axa)	◆	111,83	106,50
Amplia	◇	112866,80	112866,80
Amplitude Monde D	◆	696,88	679,88
Antigone Trésorerie		831318	831318
Arbitr. Court Terme		9187,99	9187,99
Arbitr. Première		8363,40	8280,59
Arbitr. Sécurité		16796,99	16713,42
Asie 2000		636,10	617,57
Associa Première		36728,60	36728,60
Associc		1132,63	1132,63
Atout Amérique		112,27	108,53
Atout Asie		93,69	91,48
Atout Futur C		489,08	477,15
Atout Futur D		475,60	464
Aurecic		1309,18	1271,05
Avenir Alizes		1858,59	1822,15
Axa Valeurs PER	◆	135,98	132,02
Cadence 1		1035,60	1025,35
Cadence 2		1041,40	1031,09
Cadence 3		1028,55	1018,37
Capimonétaire		7815,82	7808,01
Capioblig		7923,96	7845,50
Capitacic		1609,92	1586,13
Cicamonde	◆	1153,25	1119,66
Coexis		1674,29	1643,87
Comptavalor		2223,18	2219,85
Converti CIC	◆	329,17	324,31
Crédit Mutuel Capital		1577,18	1546,25
Crédit Mutuel MID AF		102,86	100,13
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	◆	825,69	825,69
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap		86,06	83,76
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis		83,33	81,10
Cred.Mut.Ep.J		21840,38	21840,38
Créd.Mut.Ep.long.T.		208,08	202,57
Créd.Mut.Ep.Monde		1053,87	1025,66
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1081	1052,07
Dieze		1646,28	1605,58
Ecocic		1214,25	1178,88
Ecupar	◆	126,46	122,78
Ecur. Actions futur		180,59	175,33
Ecur. Distrimonétaire		10563,04	10563,04
Ecur. Expansion		309778,03	308543,85
Ecur. Géovaleurs		2667,40	2589,71
Ecur. Investissement		151,80	147,38
Elanciel D		110,29	107,80
Elicash	◇	895180,39	895180,39
Emergence Poste D		92,46	90,28
Eparcic		4607,73	4607,73
Eparcourt-Sicav		195,51	195,02
Epargne-Unie		1439,21	1404,11
Eurco Solidarité		1241,02	1228,73
Eurocic Leaders		1313,54	1275,28
Eurodyn		1501,90	1465,27
Fonsicav		18503,81	18466,88
France Obligations		463,29	458,70
Francic	◆	461,60	448,16
Francic Pierre		105,34	102,27
Francic-Regions		1438,15	1396,26
Géobilys C		578,88	578,88
Géobilys D		564,46	564,46
Gestilion		18983,58	18983,58
HLM Monétaire		17748,66	17748,66
Indicia	◆	1028,79	1003,52
Intensys D		108,61	108,34
Interoblig		5924,54	5865,88
Intersélection Fce		506,05	496,13
Japacic		176,77	171,62
Jeunepargne		355,24	348,99
Latitude C/D		141,10	140,89
Lion 20000		16325,11	16325,11
Lion Association		11273,32	11273,32
Lion Institution		39103,76	39006,24
Lionplus		1277,56	1262,51
Lion Trésor		2225,87	2208,83
Livret Bourse Inv.		549,01	538,82
Livret Portefeuil.		772,96	750,45
Méditerranée	◆	234,19	227,37
Mensuel CIC		10099,90	9998,90
Monedén		87002,18	87002,18
Moné-Dis	◇	10557,66	10557,66
Mone.J.	◇	11301,71	11301,71
Monévalor		52291,60	52291,60
Mutualité dépôts		17314,46	17279,90
Natio Court Terme		13361	13361
Natio Court Terme2		362983	362983
Natio Epargne		21575	21361,39
Natio Ep. Capital		14208,01	14067,34
Natio Ep. Croissance		2006,36	1967,02
Natio Ep. Obligations		207,65	203,58
Natio Epargne Retraite		120,29	117,93
Natio Epargne Trésor		9941,46	9921,62
Natio Epargne Valeur		487,46	477,90
Natio France Index		943,23	924,74
Natio Immobilier		1121,11	1099,13
Natio Inter		1766,57	1731,93
Natio Monétaire		5223,21	5217,99
Natio Opportunités		139,59	136,85
Natio Patrimoine		1371,36	1344,47
Natio Perspectives		1071,52	1050,51
Natio Placements		74571,44	74571,44
Natio Revenus		1039,52	1029,23
Natio Sécurité		11928,21	11928,21
Natio Valeurs		872,10	855
Nord Sud Dévelop.		2005,30	2001,30
Oblicic-Mondial		3117,65	3027,58
Oblicic-Régions		1060,21	1044,54
Oblifutur		3591,15	3534,19
Oblig. ttes caté.		218,66	215,43
Oblilion		1721,11	1704,07
Oblisécurité Sicav		5486,49	5486,49
Oblitys D		541,70	535,50
Oraction		1409,36	1374,99
Patrimoine Retraite		284,76	279,18
Pervalor		571,76	560,55
Plénitude D		137,19	133,84
Poste Gestion C		42027,72	42027,72
Première Oblig. C		12367,95	12367,95
Première Oblig. D		10759,45	10754,97
Proficlus		927,78	918,48
Rentacic	◆	162,36	159,96
Revenus Trimestr.	◆	5213,25	5161,63
Revenu-Vert		1140,05	1118,79
St-Honoré Pacifique		740,79	707,20
St-Honoré Réal.		9458,39	9420,71
Sécuricic		2171,24	2171,24
Sécuritaux		1745,55	1745,53
Sensivalor		33582,91	33582,91
SEVEA	◆	102,77	100,26
S.G. France opport. C		1322,79	1296,85
S.G. France opport. D		1292,13	1266,79
S.G. Monde opport. C		968,81	949,81
S.G. Monde opport. D		968,81	949,81
Sicav Associations		2306,37	2308,37
Sicav 5.000		472,30	463,04
S.I. Est	◆	1130,79	1097,85
Slivafrance		750,11	735,48
Slivam		418,12	409,92
Slivarente		215,51	211,28
Slivinter		513,03	502,97
Sogenfrance C		1217,88	1194
Sogenfrance D		1138,41	1116,09
Sogépargne		293,74	290,83
Sogevar		1112,60	1090,78
Soginter		1605,79	1574,30
Solstice D		2285,14	2279,44
State Street Act. Eur	◆	12116,81	11821,28
State Street Act. France	◆	10103,66	9857,23
State Street Act. Japon	◆	1240,58	1210,32
State Street Act. Monde	◆	950,57	927,39
State Street Activ.Asie	◆	1379,98	1332,86
State Street Alloc.Franc.	◆	998,68	988,79
State Street Amér.Latine	◆	674,19	657,17
State Street Emer. Mts	◆	1402,22	1354,34
State Street États-Unis	◆	1375,73	1342,18
State Street OAT Plus	◆	13437,28	13504,24
State Str. Oblig. Monde	◆	1024,19	1014,05
State Street Spinnaker2	◆	1108,72	1081,68
State Street Trésorerie	◆	13095,23	13085,23
Stratégie Actions		858,75	825,72
Stratégie Rendement		1694,68	1641,34
Synthesis		14250,74	13971,31
Thésora C		842,69	834,35
Thésora D		800,97	793,04
Trésor Plus		1657,42	1641,01
Trésor Trimestriel		1017,60	1007,52
Trésoricic		166838,66	166838,66
Trésorys		250902,20	250902,20
Trilion		5109,73	5044,16
Uni-Associations	◇	124,28	124,28
Uni-Foncier		1126,31	1098,84
Unifrance		559,92	546,26
Uni-Garantie C		1546,06	1517,25
Uni-Garantie D		1342,05	1317,03
Uni Régions		1395,34	1361,31
Univar	◇	292,56	292,56
Univers Actions		1608,92	1569,68
Univers Obligations		2094,77	2055,71
Valorg		2404,14	2401,74
Valreal	◆	33615,57	33598,57
Winterthur St-Honoré		249,12	237,82

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ÉPIDÉMIOLOGIE Au terme d'une « action concertée », un groupe de spécialistes œuvrant au sein du Réseau national de santé publique, que dirige le professeur Jacques Drucker, vient d'achever un rapport consacré à l'hépatite virale de type C. ● CE DOCUMENT, qui n'a pas encore été rendu public, situe entre 500 000 et 650 000 le nombre des personnes qui sont, en France, contaminées par ce virus. Souvent, cette contamination est la suite de transfusions sanguines pratiquées avant 1990, date de la mise en place d'un dépistage systématique de l'infection chez les donneurs de sang. ● LA TOXICOMANIE est également un facteur de risque important, de même que la pratique de certains gestes médicaux diagnostiques et thérapeutiques. Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, devait présenter ce rapport mercredi 25 octobre.

Le virus de l'hépatite C contamine plus de 500 000 personnes en France

Pour la première fois, un rapport officiel, émanant de spécialistes du Réseau national de santé publique (RNSP), situe l'exacte dimension d'une épidémie qui est l'une des principales préoccupations des autorités sanitaires des pays industrialisés

DEPUIS quelques années déjà, on sait que l'épidémie d'hépatite virale de type C constitue l'une des principales préoccupations des autorités sanitaires des pays industrialisés. De nombreuses questions restaient toutefois en suspens. On ne disposait en particulier que de très larges approximations pour mesurer l'étendue du fléau. Pour la première fois, un rapport officiel permet de situer l'exacte dimension de l'épidémie. Il s'agit donc là d'un document d'importance qui devrait permettre aux pouvoirs publics de définir une politique cohérente de dépistage, de prise en charge thérapeutique et, peut-être, d'indemnisation des victimes.

L'une des premières alertes documentées lancées sur ce thème aux autorités sanitaires remonte au mois d'août 1989. Émanant de responsables transfusionnels, une *« note à diffusion restreinte »* adressée au professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, soulignait toute la gravité de la contamination des dons de sang par le virus de l'hépatite C (*le Monde* du 22 octobre 1991). Ce document évaluait à 415 000 le nombre des personnes victimes en France d'une contamination post-transfusionnelle par ce virus.

Dénommé VHC, celui-ci fut identifié en avril 1989 et une méthode de dépistage fut rapidement mise au point et commercialisée. En France, le dépistage des donneurs de sang infectés par le VHC est organisé de manière systématique depuis 1990. En 1993, un rapport officiel rédigé par un groupe de spécialistes dirigé par le professeur Max Micoud (CHU de Grenoble) pronostiquait que cette affection virale transmissible par voie sanguine serait *« un problème majeur de santé publique en l'an 2000 »*. Les estimations épidémiologiques ne correspondaient encore alors qu'à une très large fourchette, situant *« entre cinq cent mille et deux millions »* le nombre des personnes infectées (*le Monde* du 9 janvier 1993).

SIX MILLE VOLONTAIRES

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rapport du Réseau national de santé publique (RNSP) rédigé par un groupe d'une trentaine de spécialistes (épidémiologistes, virologues, hépatologues) dirigés par le docteur Jean-Claude Désenclos et le professeur Jacques Drucker, directeur du RNSP. Ce document, rédigé à la demande du directeur général de la santé, est le fruit d'une *« action concertée »*. Il fournit notamment, pour la première fois, une estimation du nombre des personnes infectées fondée sur une série de travaux épidémiologiques originaux. C'est ainsi, notamment, que deux importantes études de prévalence ont été conduites en 1994. La première a concerné vingt mille femmes venant d'accoucher dans les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La seconde a été conduite de manière prospective par le docteur Frédéric Dubois (IRSA, CHU de Tours) et le groupe de travail des centres d'examens de santé auprès de plus de 6 000 assurés sociaux volontaires pour bénéficier d'un tel examen. Les résultats de ces travaux ainsi que ceux obtenus auprès des donneurs de sang sont convergents. Ils indiquent que 1,2 % des adultes âgés de 20 à 59 ans sont porteurs des anticorps *« anti-VHC »*, témoins biologiques d'une infection de l'organisme par ce virus. *« Chez les femmes, la prévalence est relativement stable selon l'âge. En revanche, chez les hommes, la prévalence est deux fois plus élevée avant 40 ans »*, écrivent les auteurs. Ils expliquent que la recherche de la présence du virus dans le sang (par la technique dite de PCR) est positive chez 80 % des personnes porteuses des anticorps *« anti-VHC »*. Ainsi les auteurs concluent-ils : *« En France, entre 500 000 et 600 000 personnes seraient actuellement infectées par le VHC, parmi lesquelles 400 000 à 500 000 seraient porteuses du virus. »*

Les études mises en œuvre dans le cadre de cette *« action concertée »* permettent par ailleurs de conclure que 60 % des personnes infectées par le VHC l'ont été par la transfusion sanguine ou l'utilisation de drogue par voie intraveineuse. *« La transmission chez les toxicomanes ne semble pas maîtrisée pour l'instant »*, notent les auteurs du rapport. Les autres modes de transmission sont moins bien précisés. Il semble que le risque transfusionnel a aujourd'hui considérablement diminué, en particulier grâce à l'amélioration de la qualité des tests de dépistage.

PAS DE RECOMMANDATIONS

La contamination dans certains lieux de soins et lors de gestes thérapeutiques (à l'occasion des séances d'hémodialyse ou d'explorations endoscopiques par exemple) semble d'autre part persister, et ce en dépit des précautions d'asepsie. Aussi, pour les auteurs du rapport, *« l'application stricte des précautions universelles vis-à-vis du sang et des règles de stérilisation et de désinfection du matériel d'exploration doit être plus renforcée que jamais »*. D'autre part, *« la transmission sexuelle du VHC est certainement peu fréquente mais encore insuffisamment documentée »*. Aussi, les auteurs soulignent-ils qu'il est aujourd'hui difficile, voire impossible, dans l'état actuel des connaissances scientifiques de proposer des recommandations (le recours au préservatif notamment) aux couples dont l'un des partenaires est contaminé.

Une telle approche multidisciplinaire visant à cerner la réalité collective d'une maladie infectieuse est à bien des égards exemplaire. Elle sera prochainement prolongée à l'échelon européen. Elle devrait, par ailleurs, faire l'objet d'études complémentaires en France. Il faut en effet encore préciser la prévalence de l'infection chez les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Il faut également enquêter plus avant sur les modes de transmission dans les établissements hospitaliers ou lors de gestes thérapeutiques ainsi que chez les toxicomanes.

Plus généralement, les auteurs de l'étude estiment que les connaissances actuelles permettent dès maintenant de *« nourrir une réflexion stratégique sur le dépistage et la prise en charge de l'hépatite C en France »*. Un groupe multidisciplinaire élargi pourrait ainsi conduire rapidement une analyse décisionnelle reposant sur les connaissances cliniques, thérapeutiques et épidémiologiques actuelles. Peut-être pourrait-on alors, à la différence des problèmes soulevés par l'infection par le virus du sida, aborder au plus vite et de manière cohérente les aspects éthiques et économiques de cette épidémie virale.

Jean-Yves Nau

Les limites du traitement par l'interféron

Le seul traitement pour lequel une relative efficacité a pu être démontrée est un interféron de type alpha (molécules naturellement synthétisées par l'organisme, notamment en cas d'agression virale). Deux types d'interférons obtenus par manipulation génétique sont, en pratique, utilisés : l'interféron alpha-2a ou Roféron-A, des laboratoires Roche, et l'interféron alpha-2b ou Introna, des laboratoires Schering-Plough. Le traitement de base consiste à administrer trois millions d'unités d'interféron trois fois par semaine par voie sous-cutanée durant six ou douze mois. Selon les spécialistes d'hépatologie, on observe chez 50 % des personnes traitées une disparition des anomalies des taux de transaminases. Ce taux tombe à 20 % six mois au moins après l'arrêt du traitement. L'ancienneté de l'infection (plus de cinq ans), la présence d'une cirrhose, certains variants viraux sont des éléments qui ont pu être reliés aux « mauvaises réponses ». Selon le laboratoire Roche, le coût moyen unitaire de ce traitement sur douze mois peut être estimé à 20 000 F.

L'indemnisation en question

IL Y A DEUX ANS ET DEMI, Philippe Douste-Blazy, alors ministre délégué à la santé, annonçait que le gouvernement allait mettre à l'étude le dossier de l'indemnisation des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine (*le Monde* du 23 avril 1993). Cette annonce n'était pas sans lien avec l'action de lobbying menée par plusieurs associations de malades créées au début des années 1990. L'un des principaux objectifs de ces associations est d'obtenir un dispositif législatif permettant, comme celui de 1991 relatif au sida, une indemnisation spécifique des personnes contaminées par voie transfusionnelle.

L'idée généralement admise serait d'indemniser (sur une base variable que le milieu associatif situe à 500 000 francs) les victimes d'hépatites chroniques « actives » (en évolution) dès lors que l'on aura pu établir l'existence d'une transfusion sanguine. Conduite par les docteurs Frédéric Dubois, Jean-Claude Désenclos et Alain Goudeau, une étude réalisée auprès de 6 300 personnes consultant dans des centres d'examen de santé établit qu'un geste transfusionnel est retrouvé chez près du tiers des personnes infectées par le virus de l'hépatite C. Par ailleurs, il apparaît que, dans cette population, un tiers seulement des personnes séropositives avaient connaissance de leur état. En toute hypothèse, le montant global de telles indemnisations serait considérable.

Après les déclarations de Philippe Douste-Blazy, peu d'informations devaient filtrer des milieux gouvernementaux. Il est vrai que la question de l'hépatite C ne peut raisonnablement être dissociée de celle, plus générale, de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique pour laquelle aucun consensus quant aux sources de financement ne semble pouvoir être trouvé. De bonne source on indiquait, il y a peu, que la réflexion gouvernementale avait repris sur ce thème. Une réunion interministérielle aurait déjà été organisée à Matignon.

Or voilà qu'aujourd'hui, alors que l'on dispose, pour la première fois, de données épidémiologiques indiscutables et de l'avis documenté des meilleurs spécialistes, le cabinet d'Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance-maladie, n'a pas voulu donner de précision avant un point presse du ministre mercredi à 11 h 30.

J.-Y. N.

Une infection inapparente

● **Virus.** Le virus de l'hépatite C est un virus à ARN doté d'une enveloppe protéique. Il s'agit d'un virus apparenté aux flavivirus comme les virus de la dengue, de la fièvre jaune et de l'encéphalite japonaise. Les spécialistes de virologie en ont identifié plusieurs souches, ou variants.

● **Diagnostic.** L'infection aiguë de l'organisme par le virus de l'hépatite C est le plus souvent inapparente. Le symptôme le plus habituel est l'asthénie, mais généralement ce sont des anomalies biologiques (élévation des transaminases, présence d'anticorps « anti-VHC ») découvertes de manière fortuite qui permettent de faire le diagnostic. *« Il n'est pas rare de reconnaître la maladie au stade de cirrhose déjà constituée et découverte lors d'une asthénie ou d'anomalies des tests hépatiques »*, précise le professeur Serge Erlinger (hôpital Beaujon, Clichy).

● **Évolution.** On estime généralement que, sur 100 infections aiguës par le virus de l'hépatite C, 50 évoluent vers l'hépatite chronique, 20 vers une cirrhose et 5 vers un cancer du foie. Après vingt ou trente ans d'évolution, la mortalité serait comprise entre 5 et 20 %.

Le stockage des données sur bande magnétique progresse

EN L'AN 2000, la capacité des disques durs d'ordinateurs atteindra 7 milliards d'octets (7 gigaoctets ou Go). Soit dix fois plus que celle des machines actuelles. Aussi le problème de la sauvegarde des données enregistrées ne fera-t-il que croître dans les années à venir. L'américain 3M a amélioré sa technologie d'enregistrement sur bande magnétique pour répondre à ce besoin. Sous la marque Travan, il rassemble une dizaine d'industriels (Aiwa, Sony, Teac, Conner, Hewlett Packard...) pour offrir un système de sauvegarde basé sur sa nouvelle minicartouche. Trois modèles sont déjà disponibles. La TR1 dispose d'une capacité de 400 millions d'octets (mégaoctets ou Mo), soit le double de la cartouche commercialisée jusqu'à présent (QIC-Wide). La TR2 (800 Mo) et la TR3 (1,6 Go) seront suivies de la TR4 de 4 Go en 1996. En attendant la TR5 de 10 Go. Les lecteurs de telles cartouches s'intègrent à un ordinateur de la même façon qu'un lecteur de disquettes. Ils coûtent de 1 000 à 2 000 francs tandis que les cartouches reviennent entre 150 et 200 francs.

■ **ASTRONOMIE** : le *Sunday Telegraph* a rapporté dans son édition dominicale du 22 octobre que trois météorites géants étaient tombés, le 13 août 1930, en Amazonie, dans une zone à la frontière du Pérou et du Brésil. Cette découverte, annoncée par Mark Bayley, de l'observatoire d'Armagh (Ulster), serait, si elle se confirme, d'autant plus intéressante qu'on pensait que le dernier objet géant à avoir frappé la Terre était celui qui a explosé dans le ciel de la Toungouska en Sibérie.

■ **MÉDECINE** : un guide pratique et juridique destiné à tous les professionnels de la santé vient de paraître aux éditions Flammarion (collection Médecine-Sciences). Réalisé avec l'aide du *Concours médical*, cet ouvrage, intitulé *Medico*, contient plus de 4 000 adresses et références d'établissements hospitaliers publics et privés classés par départements et communes. Il fait le point sur l'organisation de la profession, traite de l'ensemble des pathologies dans un ordre alphabétique et décline les règles d'exercice dans chacun des métiers de la santé.

★ *Medico*, Flammarion, 1 265 p., prix de lancement jusqu'au 31 décembre : 495 F.

■ **GÉNÉTIQUE** : *The Times* rapporte dans ses éditions du 24 octobre que le professeur Tony Thody et son équipe du département de dermatologie de l'université de Newcastle ont découvert que plus de 80 % des personnes rousses qu'ils ont examinées possédaient un gène particulier présent chez seulement 20 % des personnes brunes ou blondes. Ce gène empêcherait les roux de bronzer normalement et les rendrait beaucoup plus exposés aux dangers du cancer de la peau.

La Bourgogne part à la recherche du bon goût

Le CNRS, Danone et la région créent à Dijon un centre de recherche sur la perception des saveurs

DIJON
de notre envoyée spéciale

Pourquoi restons-nous fidèles aux biscuits de notre enfance ? Comment devenons-nous des accros du chocolat ? D'où vient que le fumet de certains plats cuisinés, hier adorés, nous paraît soudain insupportable ? La physiologie du goût, science subtile et complexe qui fascina Brillat-Savarin, continue en majeure partie de nous échapper. Au grand dam des industriels de l'agroalimentaire, qui se perdent en conjectures pour développer de nouveaux aliments adaptés aux désirs des consommateurs.

Antoine Riboud, PDG de Danone, troisième groupe alimentaire d'Europe, ne s'y est pas trompé. Dans ce domaine où la recherche fondamentale représente *« des investissements conceptuels importants et de longue haleine, il faut souvent une dizaine d'années pour obtenir des résultats concrets »*. A ce compte, autant miser sur la recherche publique... et susciter une première en France. Ce sera le Centre européen des sciences du goût, dont on saluait lundi 23 octobre, sur le campus dijonnais de l'université de Bourgogne, la pose de la première pierre. Une structure placée sous l'égide conjointe du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de la société Amora (filiale de Danone) et du conseil régional de Bourgogne, dont les portes devraient s'ouvrir en février 1997.

Son ambition ? Devenir, en la matière, un pôle de recherche sans équivalent en Europe. *« Le goût ne se forme pas dans le palais, pas plus que le plaisir de la musique n'est localisé dans le tympan »*, rappelle son futur directeur, Stylianos Nicolaïdis, aujourd'hui responsable du laboratoire de neurobiologie des régulations (CNRS-Collège de France). Sucré, salé, acide ou amer : en quatre mots, tout est dit en effet de ce que l'appareil gustatif transmet à notre cerveau. L'essentiel de ce que nous appelons improprement le goût provient en fait des arômes et de leur perception – en clair, de l'appareil olfactif. Et c'est là, précisément, que les difficultés commencent.

De la bouche au cerveau, comment le consommateur perçoit-il les arômes ? Comment s'acquièrent les préférences alimentaires, si différentes d'une culture à l'autre ? Pourquoi le goût change-t-il selon que l'on est affamé ou repu ? Que dire encore des croyances, des habitudes, de la mémoire olfactive (ou « syndrome de Marcel Proust »), qui déclenchent le rejet ou l'acceptation des aliments ? Dans le boire comme dans le manger, recenser ce qui produit odeurs et saveurs n'est déjà pas une mince affaire. Et si l'on sait depuis peu, grâce à des travaux comme ceux de Patrick Etiévant (laboratoire de recherche sur les arômes, INRA de Dijon), *« l'importance de l'acétaldéhyde et du sotolon dans la typicité des vins jaunes »*, la connaissance des molécules odorantes et de leurs mélanges ne résoudra qu'une partie du problème. La complexité du goût d'un aliment restant négligeable au regard des goûts de celui qui l'ingère.

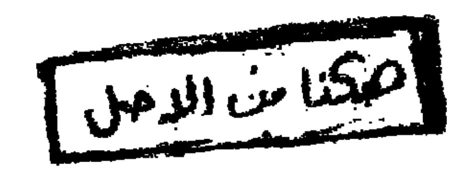
Pour mieux percevoir les particularités de ce système sensoriel, il faut écouter André Holley, directeur du laboratoire de physiologie neurosensorielle (CNRS-université Lyon-I), pour qui *« le décodage de l'information olfactive »* doit tenir compte de multiples caractéristiques. *« On sait aujourd'hui que l'organisme utilise un très grand nombre de gènes pour produire les protéines réceptrices impliquées dans la reconnaissance des substances odorantes »*, explique-t-il, avant de préciser que *« le grand défi de la neurophysiologie reste de comprendre comment s'effectue la perception des mélanges »*. Car deux arômes quasiment identiques peuvent ne se distinguer que par quelques molécules – lesquelles, au nez du consommateur, feront parfois toute la différence.

Cette capacité discriminatoire est d'autant plus fascinante que les neurones olfactifs, contrairement à la plupart de leurs congénères, se régénèrent en permanence. Un nouveau sujet de perplexité qu'André Holley résume d'une phrase : *« Comment un système qui renouvelle continuellement ses neurones peut-il produire un message stable ? »* Tenter de répondre à ce type de questions mais aussi *« permettre le développement d'un relais efficace entre la recherche scientifique et l'industrie agroalimentaire »*, telle est donc l'ambition du futur centre dijonnais. Sa réussite, on le devine, n'est plus qu'affaire de bon goût.

Catherine Vincent

Un partenariat original

Inspirée du Monnel Institute américain de Philadelphie (seul lieu d'envergure dans le monde à mener des recherches sur ce thème), la mise en œuvre du Centre européen des sciences du goût demandera un investissement de départ de 150 millions de francs (budget 1995-1999), financé à 50 % par le CNRS, à 29 % par la région Bourgogne, à 18 % par Danone. Son fonctionnement s'appuiera pour l'essentiel sur son Institut de recherche fondamentale, qui réunira dix laboratoires du CNRS auxquels pourront s'adjoindre d'autres équipes françaises (INRA, INSERM) ou étrangères. Est également prévue la création d'une cellule de transfert, cogérée par l'industrie et le CNRS, dont l'objet sera de conduire des recherches appliquées répondant aux demandes du secteur agroalimentaire.



هكذا من الاهل

La surveillance médicale des rings en France n'a pas été renforcée après la mort de trois boxeurs

A Levallois, le championnat du monde des lourds-légers s'est disputé « normalement »

Marcelo Dominguez a conservé, mardi 24 octobre, à Levallois, son titre de champion du monde des lourds-légers WBC par intérim. L'Argentin a battu le Russe Sergueï Kobozev aux points en douze reprises. Deux juges ont donné la victoire à Dominguez de deux points, le troisième a donné un avantage d'un point à Kobozev. Afin de ne pas geler l'activité de la catégorie durant la blessure d'Anaclet Wamba, tenant du titre, le WBC a décidé de mettre le titre en jeu par intérim. Le vainqueur devra affronter le Français dès qu'il reprendra la compétition.

CELA N'A DURÉ qu'un moment. Quelques minutes d'intense concentration, de gestes précis, ce qu'il faut toujours faire après un K.-O., et le boxeur s'est levé du tabouret où le médecin l'avait assis, dans un coin du ring. Américain obscur, combattant anonyme plus riche de défaites que de victoires, il a pu s'en retourner vers de futures déroutes jusqu'à celle qui, peut-être, lui fera trop mal. Le docteur Alain Mazaud est alors redescendu dans la fournaise du palais des sports Marcel-Cerdan. Il avait accompli son devoir. Avec son confrère Karim Aguercif, il forme une curieuse paire de duettistes des rings. Lui a commencé, il y a quinze ans, par amour du sport, à cause d'un goût irrésistible, que l'on n'explique pas, celui du « noble art ». L'autre l'a rejoint en 1992, lorsqu'il a exigé de la Fédération française de boxe qu'elle lui adjoigne un réanimateur, une façon d'améliorer la sécurité des boxeurs.

« CHAQUE SECONDE COMPTE »

A les voir assis aux premiers rangs du public, ils ressemblent aux autres spectateurs. Ce doit être la faute à la cravate ou au nœud papillon, ou encore à l'enthousiasme bruyant de ceux qui les entourent. Ils ne sont pourtant rien d'autre que les indispensables médecins, nécessaires à l'organisation d'une réunion de boxe. Les combats ne peuvent commencer tant qu'ils ne sont pas assis à leur place. Alain Mazaud compte près de 1 500 combats à son actif, mais ce soir encore il sent cette boule, ce nœud à l'estomac qu'il ne peut empêcher avant chaque soirée. Le gong est presque une délivrance.

Toujours il se dit qu'il n'y a pas grand-chose à craindre, surtout ici à Levallois, où la salle est équipée d'un centre de soins de première urgence, où il connaît par cœur les huit membres de l'équipe de secours. Il sait aussi que l'imprévu peut surgir à chaque instant entre les cordes, que sa vigilance ne doit jamais être prise en défaut. Car c'est lui seul qui, à la demande de l'arbitre, peut monter sur le ring et décider d'interrompre un combat qui tourne mal. Karim Aguercif est le chantre de la discrétion. Une bonne soirée est une soirée où on ne le voit pas, puisqu'il n'intervient que dans les coups durs. En trois ans, cela ne lui est arrivé que deux fois : les deux terribles fois où il a dû faire hospitaliser des boxeurs à bout de forces.

Le docteur Aguercif est anesthésiste-réanimateur et il se dit heureux de n'avoir jamais eu à accompagner l'un de ses patients aux gants de cuir jusqu'au bout du voyage de la vie. L'important est d'être toujours prêt. « *Car*, insiste-t-il, *en cas de malheur, la rapidité d'intervention est capitale. Chaque seconde compte.* »

Pour faire face, il dispose d'un matériel d'urgence : une valise de réanimation, des sondes d'intubation, qui permettent tous deux la mise en place d'une assistance respiratoire, et des médicaments spécifiques comme les corticoïdes. Assez, espère-t-il, pour attendre l'arrivée du Samu qui prend en charge, si nécessaire, l'hospitalisation. Et pourtant, cela ne suffit pas toujours. En une semaine, la boxe a connu trois accidents mortels (*Le Monde* du 24 octobre). Cela explique sans doute la nervosité du superviseur de la WBC (World Boxing Council). C'est une dame bien habillée. Elle représente l'autorité sportive dans le championnat du monde organisé sous l'égide de sa fédération. Avant le début de la réunion, elle s'est approchée du docteur Mazaud pour vérifier auprès de lui la mise en place du dipositif médical. Elle a insisté sur un point, et obtenu gain de cause : en cas de malaise d'un boxeur à la fin d'un combat, il faudra éviter à tout prix l'envahissement du ring, qui empêche la mise en œuvre efficace des secours. Il aurait été, selon elle, l'une des causes de la mort de l'un des deux boxeurs philippins disparus la semaine dernière. Alain Mazaud prend l'admonestation avec le sourire, mais reconnaît volontiers son bien-fondé.

VIGILANCE

« *Ce que nous avons le plus à craindre*, précise-t-il, *ce ne sont pas forcément les K.O. mais plutôt les combats durs, ceux où beaucoup de coups sont reçus... C'est là qu'il faut redoubler d'attention.* » Le médecin a défini quelques critères objectifs qu'il s'attache à prendre en compte : la domination outrageante de l'un des concurrents, la dispersion du regard, la modification des appuis, ou encore le boxeur qui cherche son coin lors de la minute de repos entre les reprises. Il admet cependant que cela n'est pas forcément suffisant, car l'accident peut survenir sur un seul coup.

Dans leur championnat du monde, Marcelo Dominguez et son adversaire russe ont livré l'un de ces « *combats durs* ». Ils ont lutté douze reprises avec acharnement, et sans dommage apparent. Soulagement. Alain Mazaud met en avant son intransigeance. Rappelle qu'il est celui qui a interdit de ring le Français Louis Gomis mal remis d'un décollement de la rétine à la veille d'un combat, qu'il est à l'origine de la retraite du champion d'Europe Louis Acariès dont il était le médecin personnel. Le gong a retenti. Marcelo Dominguez conserve son titre de champion du monde des lourds-légers (WBC). Alain Mazaud et Karim Aguercif peuvent ranger leur matériel. Ils auront vécu une soirée tranquille à Levallois. Jusqu'au prochain combat.

Pascal Ceaux

L'alpiniste Jean-Christophe Lafaille renonce à sa tentative dans l'Annapurna

L'ALPINISTE Jean-Christophe Lafaille n'a pas atteint le but qu'il s'était fixé, l'ascension en solitaire de la face nord de l'Annapurna 1, qui culmine à 8.091 mètres. Parti le 18 octobre du bas de la face sud de cette cime qui se dresse presque verticalement sur une hauteur de 3 000 mètres, le guide a atteint assez facilement l'altitude de 7 500 mètres, grâce notamment au travail de préparation qu'il avait effectué dans cet itinéraire au cours des trois semaines précédant son assaut.

Au cours de cette période il s'était notamment longuement acclimaté à la haute altitude. Son travail avait d'autre part été facilité par les « restes » d'une expédition lourde coréenne qui avait investi cette face au printemps. Il avait pu notamment bénéficier dans les parties rocheuses de la montagne des cordes fixes posées par les membres de cette expédition.

Parvenu à 7 400 mètres, à l'endroit où, trois ans auparavant, son compagnon de cordée, l'himalayiste Pierre Béghin, avait trouvé la mort, Jean-Christophe Lafaille a été confronté à une tempête de neige et à des vents très violents. Ceux-ci l'ont empêché d'achever sa course vers le sommet, une longue arrête qu'avaient précisément vaincue en une journée, le 27 mai 1970, deux des membres de l'expédition de Chris Bonington, engagés dans cette très difficile face sud de l'Annapurna. Dougal Haston et Don Whillans avaient accompli une performance remarquable en parcourant 750 mètres de dénivellation dans la journée, sans oxygène et dans la tempête et le froid extrême.

> « Le plus important est de rester vivant et de vivre vieux dans ce milieu »

Engagé seul dans cette face où il avait vécu un drame terrible, Jean-Christophe Lafaille, qui ne disposait pas, à la différence de ses prédécesseurs de 1970 d'une équipe lourde de soutien – depuis l'altitude de 6 800 mètres, il transportait avec lui une simple tente de bivouac – n'a pas pu surmonter les ultimes difficultés de cette face.

Le guide, également professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, aura finalement tenté deux assauts contre la montagne. Lors du premier, mené à partir du 13 octobre, il avait atteint la même altitude que le 21 octobre. Avant son départ il avait expliqué dans un entretien accordé au magazine *Montagne* de France 3 que cette ascension constituait « *un tournant pour [sa] carrière* », mais qu'il n'irait pas « *coûte que coûte jusqu'au sommet. Savoir renoncer est un signe de lucidité. Je serais très déçu si je n'y parviens pas. Mais il faut savoir rester lucide et respectueux d'une telle montagne. Le plus important est de rester vivant et de vivre vieux dans ce milieu.* »

L'alpiniste a finalement renoncé à la troisième tentative qu'il voulait effectuer sur ce sommet. Les mauvaises conditions atmosphériques qui règnent actuellement sur le massif himalayen, mais aussi sa très grande solitude dans l'immense face l'ont contraint à cette décision. Jean-Christophe Lafaille avait monté une expédition très légère et peu coûteuse (moins de 100 000 francs) qui le privait d'un support logistique suffisant pour une plus longue attente.

Claude Francillon

Aux Etats-Unis, les sportifs sont de plus en plus violents hors des stades

Des faits divers montrent que les mauvais coups font partie de la vie quotidienne des athlètes

ATLANTA
correspondance

Ces derniers temps, une nouvelle rubrique a pris place dans les pages sportives des quotidiens américains. Quelques lignes qui viennent se glisser, chaque matin, entre les résultats du jour et le programme du lendemain. Son titre : « Sport et loi ». Deux mots que l'on jurerait échappés de la couverture d'une thèse universitaire, mais qui résument froidement le compte-rendu quotidien des méfaits et mauvais gestes des sportifs américains en activité.

Pour le seul mois de septembre, la liste de ses sujets donne le frisson. Dan Wilkinson, un joueur de football des Cincinnati Bengals, arrêté par la police après avoir violemment frappé à l'estomac sa femme enceinte. Lawrence Philips et Damon Benning, partenaires dans l'équipe de football de l'université du Nebraska, accusés de coups et blessures sur leurs compagnes respectives. Un *pitcher* de l'équipe de base-ball de Montréal poursuivi par la justice pour violences sexuelles. Un joueur universitaire de football accusé du viol d'une étudiante du Tennessee. Il faut, bien sûr, y ajouter le procès d'O. J. Simpson, ancien footballeur américain, qui, même s'il a été jugé non coupable du meurtre de sa femme, continue à susciter des polémiques sur les mauvais traitements qu'il lui a imposés pendant des années.

Un mauvais mois ? Même pas. En juillet dernier, la rubrique avait été occupée plusieurs jours de suite par l'épisode Warren Moon, un ancien *quarterback* des Houston Oilers, chez qui les policiers avaient fait une intrusion musclée. Son fils de sept ans, Jeffrey, les avait appelés après avoir vu son père brutaliser sa mère. « *J'ai eu peur pour ma vie* », avouera-t-elle plus tard aux journalistes.

PROFIL AGRESSIF ?

En 1992, le nom de Jose Canseco, l'une des figures du base-ball, avait nourri lui aussi les colonnes des quotidiens. Motif : le joueur avait battu sa femme, avant de l'abandonner sur le bord d'une route. La même année, le pays avait lu sans trop comprendre le « cas John Daly », ce joueur de golf au talent immense mais aux dérapages fréquents. Alcoolique notoire, ce mauvais garçon des greens avait dû répondre aux accusations de coups et blessures portées par son épouse. Aux premiers épisodes de ce triste feuilleton, l'opinion américaine avait rapidement attribué ces quelques mauvais exemples à la loi des statistiques. Pourquoi s'étonner, en effet, que les sportifs échappent à ce fléau, dans un pays où la violence domestique compte plus de victimes que les accidents de la route. Aujourd'hui, les Etats-Unis avouent leur perplexité. La profession de sportif de haut niveau présenterait-elle un profil particulièrement agressif ? La question n'est pas restée longtemps sans réponse. Deux groupes de recherche du Massachusetts ont mené l'enquête, entre 1991 et 1993, auprès de dix universités. A en croire leurs résultats, les sportifs seraient responsables de 19 % des cas de violence domestique. Ils représentent pourtant à peine 3,3 % de la population étudiante.

Todd Crosset, un sociologue et professeur d'université, a poussé la porte du stade pour observer de plus près cet étrange phénomène. Ancien nageur de haut niveau, il a observé les sportifs avec un regard curieux mais familier. Aujourd'hui, ses conclusions font volontiers référence aux Etats-Unis.

De sa longue étude du comportement des sportifs, Todd Crosset a tiré la certitude que la violence faisait partie intégrante de la vie quotidienne des athlètes. « *L'entraînement et la compétition de disciplines comme le basket ou le football*, explique-t-il, *sont basés sur la domination physique d'un individu ou d'une équipe sur l'autre. Sur le terrain, les conflits se règlent le plus souvent par la force. Il n'est pas étonnant, donc, que les sportifs agissent toujours de la sorte lorsqu'ils quittent le stade et retrouvent leur femme ou leur petite amie. Il faut savoir que le sport est un monde de masculinité, où l'image de la femme est généralement dégradée. Lorsque j'étais nageur, je me souviens que les gars qui ne réussissaient pas à terminer leur séance devaient achever l'entraînement dans la fosse à plongeon. Nous l'appelions la "piscine aux femmelettes". Vous imaginez les effets d'un tel message lorsqu'il est transmis quotidiennement à un gamin de dix ou douze ans ?* »

Autre explication : le sportif professionnel aurait la certitude d'appartenir à un monde à part, où les règles de conduite ne ressembleraient que de loin à celles qui commandent le reste de la société. Protégé par sa notoriété et par le rempart que constitue le stade, il finirait par se sentir placé au-dessus des lois. « *La plupart des athlètes accusés de violence domestique n'ont jamais été réellement pénalisés par leur équipe*, assure Todd Crosset. *Et le public oublie souvent l'incident dès leur premier exploit. Du coup, les champions se donnent volontiers tous les droits. Ils savent que rien ne peut leur arriver de fâcheux tant qu'ils sauront marquer des buts ou des paniers.* » L'exemple de Mike Tyson, accusé de viol et bouclé trois années dans une cellule d'un pénitencier de l'Indiana, démontre pourtant le contraire.

Alain Mercier

■ **JUDO : Cécile Nowak, l'une des championnes les plus titrées du judo français,** a annoncé, mardi 24 octobre, qu'elle mettait fin à sa carrière sportive. A vingt-huit ans, elle ambitionnait de tenter une ultime aventure aux Jeux olympiques d'Atlanta, mais elle a finalement estimé qu'elle n'avait plus aucune chance de gagner sa place depuis le récent sacre mondial de Marie-Claire Restoux, dans la catégorie des moins de 52 kg où elle était montée après son titre de Barcelone. Cécile Nowak a été championne olympique (1992), championne du monde (1991) et quatre fois championne d'Europe dans la catégorie des moins de 48 kg.

■ **TENNIS : Stefan Edberg a fêté le millième match de sa carrière,** mardi 24 octobre, au tournoi d'Essen, par une victoire sur l'Italien Renzo Furlan (6-3, 6-1). Le Suédois, ancien numéro 1 mondial, est le quatrième joueur dans l'histoire du tennis à atteindre ce cap après les Américains Ivan Lendl, Jimmy Connors et John McEnroe. Il rencontrera mercredi le numéro 2 mondial, l'Américain Pete Sampras. – (*AFP.*)

■ **DOPAGE : la Chine a annoncé, mardi 24 octobre, une nouvelle mesure** pour tenter de lutter plus efficacement contre le dopage, en décidant de prendre des sanctions contre les équipes des athlètes contrôlés positifs. Désormais, une équipe dont deux athlètes sont convaincus de dopage se verra suspendue dans sa totalité pour un an, a révélé Yuan Weimin, le vice-président de la commission des sports. – (*AFP.*)

RÉSULTATS

BASKET-BALL

3e tour préliminaire aller
Coupe d'Europe des clubs

CSP Limoges-Kiev Basket	97-64
Coupe Korac	
Sporting Athenes-Cholet	95-76

BOXE

Réunion de Levallois
Lourds
D. Izonritei (Ken.) b. Kimmuel Odum (EU) par K.-O. à la 5e reprise
C. Bizot (Fra.) b. D. Cherry (EU) par K.-O. à la 5e reprise
S. M'Bendjob (Fra.) b. E. Speight (EU) aux pts.
Lourds-Légers
Championnat d'Europe :
A. Gurov (Ukr.) b. P. Aoussi (Fra.) par arrêt de l'arbitre à la 5e reprise
Championnat du monde WBC :
M. Dominguez (Arg.) b. S. Kobozev (Rus.) aux pts.

FOOTBALL

Coupe de la Ligue
Premier tour

Dunkerque-Valence	1-0
Sochaux-Louhans-Cuiseaux	3-4
Perpignan-Marseille	0-1
Angers-Epinal	1-0
Lorient-Beauvais	1-0
Mulhouse-Poitiers	3-0
Nancy-Laval	1-1 (t. a. b. 4-3)
Saint-Brieuc-Red Star	0-0 (t. a. b. 6-7)
Le Mans-Amiens	0-1
Alès-Niort	0-1
Caen-Toulouse	0-0 (t. a. b. 4-3) a. p.
Châteauroux-Charleville	2-0 (a. p.)

1 200 KILOMÈTRES AU TIBET

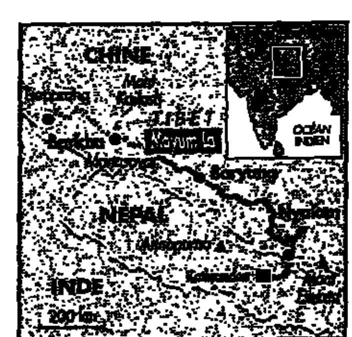
A l'orée des légendes

Dans l'immensité du plateau transhimalayen, le voyageur le plus aguerri ne peut empêcher chimères et angoisses d'envahir son esprit

MAYUM-LA
de nos envoyés spéciaux

Montagne sacrée de l'Orient, le mont Kailash, but du voyage entrepris en compagnie d'un sherpa népalais et de trois Tibétains (*Le Monde* des 12 et 19 octobre) approche comme dans un rêve. Le haut plateau transhimalayen dégage une telle puissance que l'évidence s'impose de l'irrésistible attrait qu'il exerce depuis le commencement des siècles : après avoir nourri autant de rêves et attisé tant de passions, poussé tant de marcheurs sur des sentiers reculant à l'infini comme pour se dissoudre en mirages, son pouvoir singulier demeure. Des pèlerins en témoignent, qui s'en vont ou s'en viennent, à pied ou à cheval, s'inscrivant tranquillement dans la trame d'un temps hors du temps.

Après en avoir été empêchés par les autorités chinoises, les fidèles désireux de s'incliner au pied de la Montagne viennent maintenant de très loin, de l'autre bout des étendues tibétaines, jusque du Kham et de l'Amdo. Ceux qui ont débarqué de trois camions brinquebalants pour pique-niquer au bord d'une rivière sans nom sont heureux d'avoir été jusqu'au bout de leur voeu. Il y a là tous les habitants d'un hameau dans leurs plus beaux atours, couvre-chefs de fourrure, lourds bijoux de corail ou de turquoise pour les femmes comme pour les hommes. Des gamins, la goutte au nez, sont lancés dans des courses folles. Les bannières solidement arrimées à l'avant des véhicules claquent au vent. Joyeux, ces villageois s'en retournent vers leurs soucis quotidiens, désormais porteurs de la bénédiction précieuse des divinités multiples qui peuplent le périmètre sacré.



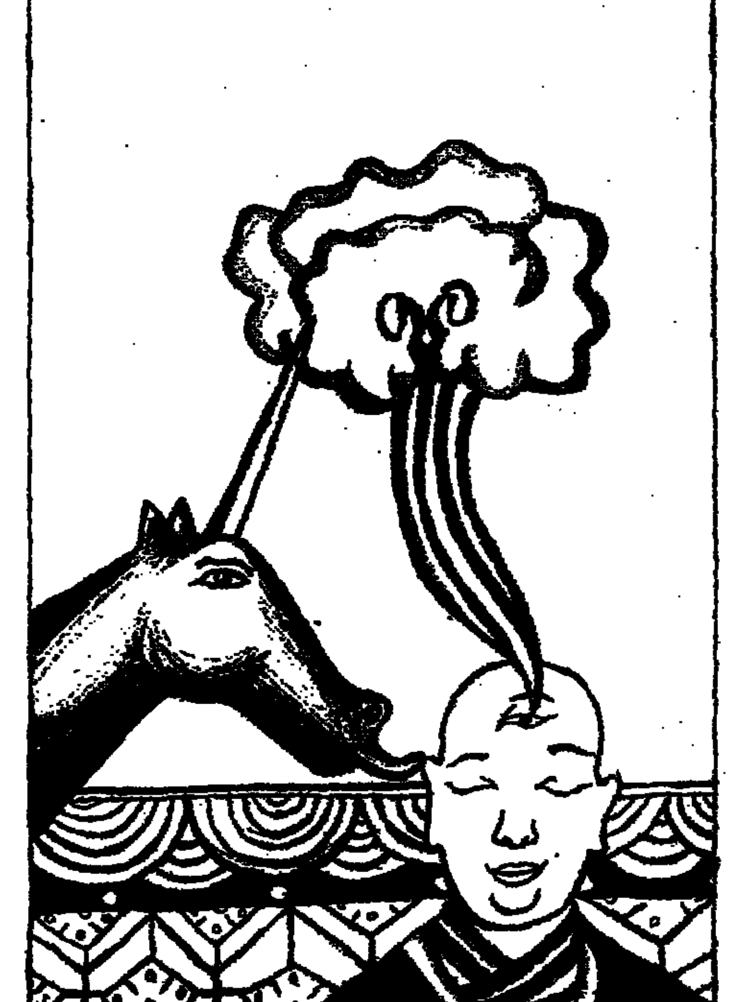
Un peu avant le col de Mayum, quatre notables patrouillent à cheval. Ils s'en vont vers un campement voisin s'enquérir de l'état des troupeaux. Ils sont en route depuis deux jours. En principe ils arriveront à destination le lendemain. La nuit, ils se calfeutrent dans des grottes – nombreuses dans la région – qui avaient autrefois servi de gîte à des ascètes, et où parfois s'abritaient encore des moines errants en quête de solitude propice à la méditation, quand ce n'étaient pas des fugitifs prêts à tout pour franchir cols et frontières vers la liberté. Quand les vents se font moins mordants, ils cheminent à pied afin de ménager leurs montures. Les bêtes sont robustes certes, mais elles aussi sont soumises à rude épreuve par l'altitude. Ainsi hommes et chevaux progressent à un rythme synchrone avec l'immensité.

Quand le corps s'épuise à travers ces déserts, l'esprit vagabonde du côté des chimères. Il revient alors en mémoire *Expédition Licorne* du cinéaste indien Satyajit Ray. Le héros pense qu'il suffit à un grand nombre de gens de croire pendant une longue période en une créature imaginaire pour donner vie à celle-ci. Il dit ainsi que « *le Dung-lung-to serait le lieu terrestre de ces créatures, peut-être le seul endroit de ce genre sur la planète. Là où la licorne existe, mais pas dans la réalité* ». Serait-ce pur hasard que le choix du cinéaste-écrivain bengali situe ce pays de nulle part à l'aune des légendes précisément sur ce toit du monde où mythes et réalités se côtoient en résonances d'harmonies ? D'autres y ont séjourné qui ont lâché la bride à leur imgination sinon à leur angoisse.

Sous un soleil d'automne débordant d'ardeur, rien de menaçant ne s'inscrit à l'horizon de notre progression journalière. Le temps au contraire joue la séduction, comme pour mieux nous attirer dans ses rets. Un léopard des neiges surgirait-il à l'improviste qu'il ne surprendrait point. Mais il ne vient pas, quand bien même, un peu plus loin, un nomade nous assurera avoir repéré ses traces au petit matin près de la source, là-bas, dans les replis cachés d'un thalweg.

Nul ne reste indifférent à une telle ambiance. Nos compagnons tibétains accomplissent avec bonne humeur les tâches quotidiennes – monter et démonter les tentes, préparer le feu, transvaser l'essence des fûts aux réservoirs, trouver le gué, conduire des heures et des heures sur une piste qui joue à cache-cache. Ils feignent de jouer les esprits forts devant la dévotion des pèlerins.

Ils sont pourtant plus impressionnés qu'ils ne veulent l'avouer par les cairns, les pierres et les mâts de prière qui, à chaque col, témoignent d'une mémoire qui refuse de s'effacer. Le soir, après l'ordinaire d'un repas composé essentiellement de soupe aux choux, d'un bol de *tsampa* (orge grillé) et d'innombrables tasses de thé, indispensables pour éviter la déshydratation, quand le silence étreint la nuit, transperçant les parois de la tente, le vent emporte la litanie murmurée des paroles sacrées – « *Lha gyalo-lha gyalo* » (les dieux ont triomphé) – à la fois protection et action de grâce.



Étrange attrait que celui de ce mont de Cristal, si puissant que son appel sans réponse aurait été l'ultime regret de l'ancien président indien, Jawaharlal Nehru.

André Malraux rapporte qu'au cours de diverses conversations, le pandit revint à plusieurs reprises sur ce souhait inassouvi. « *C'est la Montagne des textes sacrés, le Sinaï de l'Inde*, note Malraux, *c'est aussi l'une des plus belles montagnes de l'Himalaya. Dans sa jeunesse, il avait aimé le Haut-Cachemire et rêvé d'une expédition. En prison, il l'avait préparée minutieusement : la terre battue des préaux était terre d'élection pour le plus beau lac du Tibet et sa plus belle montagne.* » Il y avait sûrement du visionnaire chez l'écrivain, pour avoir ainsi pressenti à distance une grandeur souveraine, à la mesure de ses propres interrogations. « *Je ne verrai pas le Kailash...* », aurait murmuré Nehru dans ses derniers instants. Peut-être dans une autre vie... D'autres ont eu plus de chance.

« Le Kailash, note André Malraux, c'est la Montagne des textes sacrés, le Sinaï de l'Inde... » Un étrange mont de Cristal qui fascinait Nehru

Le mécontentement des esprits

De temps à autre, une chevauchée d'hémiones anime le paysage, un couple de gazelles décampe au bruit des moteurs, des couvées d'une sorte de faisan d'altitude s'empressent de gagner de maigres fourrés. Les marmottes dressent à peine l'oreille sans bouger à notre approche. La neige déjà abondante a chassé les ânes sauvage du Tibet, ces *khyangs* curieux, des pâturages d'altitude qu'ils ne quittent pas habituellement avant que s'achève le temps des pèlerins. Ces bêtes n'ont pas à craindre les chasseurs : ôter la vie à quiconque est, dans ces lointaines étendues, un tabou que nul ne s'aviserait de transgresser. Même les soldats chinois, pourtant réputés pour leur mépris délibéré des coutumes locales, ont cessé de les défier après avoir essuyé quelques déboires cuisants « *infligés par les esprits mécontents* ». Or, chacun sait ici que l'on ne badine pas avec ces choses-là et qu'il vaut mieux s'en tenir à distance respectueuse.

Jean-Claude Buhrer et Claude B. Levenson

PROCHAINE ÉTAPE :
dans « Le Monde » du 1er novembre (daté 2 novembre)
Barkha, sur le chemin des nuages blancs

Sur la trace du moine zen Ekai Kawagushi

BARYANG
de nos envoyés spéciaux

Sur la route du mont Kailash, notre petit convoi fait halte à Baryang. Le hameau se réveille dans une lumière de brume, d'un coup métamorphosée en aube somptueuse. Des gamins ébouriffés tirent une eau glauque du puits pour préparer le thé de la journée. Entre les maisons en pisé, une vieille femme tourne autour du reliquaire traditionnel, le *chörten*. Tout le monde attend une caravane d'orge en provenance du Dolpo. Peut-être arrivera-t-elle bientôt. Ici, comme sur tout le haut plateau transhimalayen, le temps ne semble pas compter. Être pressé s'avère contre nature, incongru.

Il y a pourtant un homme pressé à Baryang, le chercheur japonais qui arrive dans une voiture de service conduite par un robuste policier tibétain, en compagnie d'un sherpa guide de haute montagne recruté à Katmandou. C'est la curiosité qui a poussé le bonhomme dans ces parages. Il essaie de reconstituer l'itinéraire d'un de ses compatriotes, le moine zen Ekai Kawagushi qui, au début du siècle, avait réussi l'exploit de vagabonder en ces vastes territoires jalousement interdits.

Pour certains, ce saint homme aurait fait un peu d'espionnage pour le compte de son empereur. A la fois fureteur et contemplatif, il s'était arrêté pour étudier dans les monastères petits ou grands, fréquentant les érudits de Lhassa et de Shigatsé. Riches et pauvres l'avaient accueilli en raison de ses talents de guérisseur. Puis il avait quitté cette région sacrée en toute hâte quand, découvert, il s'était senti en danger. Ekai Kawagushi avait ensuite consigné ses aventures et ses observations dans un ouvrage méticuleux. En revanche, il s'était montré plus discret sur la manière dont il avait pu gagner le pays des Neiges.

FOLLE ÉQUIPÉE

Notre chercheur japonais cherche la vérification d'une hypothèse sur cette arrivée. Selon lui, l'intrépide religieux aurait subrepticement pénétré au Tibet en franchissant à pied des cols peu fréquentés dans le massif du Daulaghiri, voire par le Dolpo. A l'appui de cette thèse, notre interlocuteur note que le moine nippon avait choisi de commencer son périple par le pèlerinage à la Montagne sacrée, proche du Dolpo. Comme pour placer sa folle équipée sous les meilleurs auspices. Aucun déboire ne lui fut pour autant épargné, malgré provisions volées une nuit de tempête ou cheval presque emporté au passage d'un gué. De toutes ces mésaventures, il se tira fort bien, comme si une candeur, frisant parfois l'inconscience, lui avait servi de talisman.

Le chercheur japonais lancé aux trousses de Ekai Kawagushi ne parvient pas à se faire une opinion. Le temps, qui lui a été chichement compté par les autorités chinoises, manque pour suivre toutes les pistes. Il devra revenir.

J.-C. B. et C.-B. L.

PARTIR

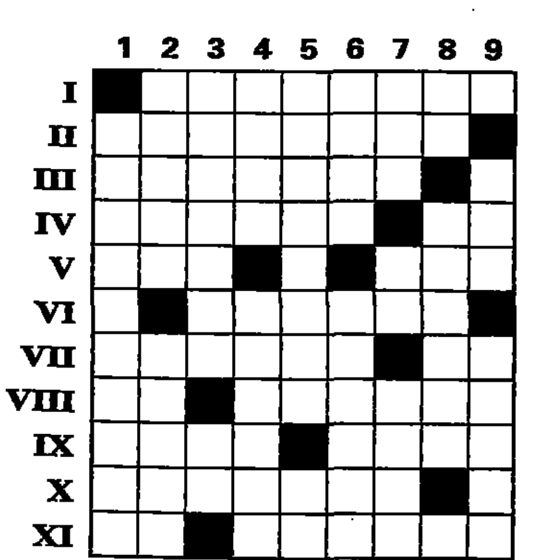
■ **UNE « *BIBLE* » POUR LE QUÉBEC.** Ainsi Pierre Marchand, directeur des Guides Gallimard, présente-t-il la dernière-née de ses « Encyclopédies du voyage », collection qui permet de voir le monde en couleurs. Consacré à la province du Québec, l'ouvrage présente une double originalité : il a été publié avec le soutien du fonds d'investissements de la Fédération des travailleurs du Québec (son objectif est de faire fructifier l'épargne de ses 231 000 actionnaires en vue de créer et de maintenir des emplois) et rédigé, en majorité, par des auteurs québécois, sous la houlette d'une Française qui, pour l'occasion, s'est installée neuf mois dans la Belle Province. Un guide digne de ses prédécesseurs avec une approche en trois volets (156 pages encyclopédiques et thématiques, 188 pages déroulant 22 itinéraires touristiques et une partie pratique rassemblant renseignements utiles, adresses, « coups de foudre » et formules de voyage) et une iconographie raffinée, didactique et généreuse. Sujet oblige, la nature et la faune sont à l'honneur sans que soient oubliées pour autant l'histoire, les habitants (notamment les populations autochtones, Amérindiens et Inuits), la langue, les traditions, la culture, la table et l'art de vivre. Au final, une « bible » conjuguant séduction et prosélytisme pour une chaleureuse invitation au voyage. 408 p., 165 F.

■ **CHEZ LA REINE DE SABA.** Difficile, même pour un bon voyagiste comme Kuoni, d'échapper aux clichés type « L'Ethiopie légendaire » ou, pire encore, « Mythes et réalités d'Abyssinie » ! Reste, heureusement, une destination propre à combler le plus blasé des visiteurs invité à découvrir, dans le cadre d'un circuit de 12 jours, les stèles de granit d'Axum, les chutes du Nil bleu, la ville musulmane d'Harar (là où séjourna Rimbaud), les mystérieux châteaux forts de Gondar, le lac Tana (à bord d'un bateau de papyrus) et les étranges églises monolithiques de Lalibela (à dos de mule), taillées dans la montagne. Avec, le 22 novembre, un circuit centré sur la fête de la Sainte-Marie à Axum puis, d'avril à octobre 1996, un à quatre départs par mois pour assister, notamment, aux grandes célébrations religieuses coptes. Il en coûte, de Paris, 17 990 francs par personne en pension complète avec trois nuits au Hilton d'Addis Abeba. Renseignements au (1) 42-82-04-02.

■ **CROISIÈRES AUSTRALES.** Avec le retour du printemps austral, le voyagiste Nouvelles Frontières repart, à partir du mois de novembre, à la conquête du sixième continent. Au programme, six croisières de 10 à 29 jours en Antarctique dans des périples de 15 à 34 jours qui permettent de découvrir, à bord de brise-glace avec des conférenciers-naturalistes, le chenal Lemaire, la Géorgie du Sud, la mer de Weddell, Ushuaia et Hobart, la péninsule Antarctique, la baie de Paradis. Et d'observer phoques, orques, baleines et colonies de manchots empereurs. A partir de 29 800 francs par personne, pension complète, prix au départ de Paris. Renseignements au (1) 41-41-58-58.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6678



HORIZONTALEMENT

I. Se mettent à table pour retrouver leurs esprits. – II. Des femmes qui ne sont pas sans reproches. – III. Fournit des fleurs pour une couronne. – IV. On peut y aller pour la peau. Devant un total. – V. Bandes d'étoffe. Qui court à l'échec. – VI. Fait communiquer des hautes vallées. – VII. Certaines n'ont qu'une idée en tête : avoir sa peau. Un élément artificiel et radioactif. – VIII. Dans le groupe des lanthanides. Une ouverture faite sur le champ. – IX. Bonnard, par exemple. Un chef religieux. – X. Peut suivre une éruption. – XI. Pronom. Etait traînée par le flâneur.

VERTICALEMENT

1. Certains ont de bonnes billes. – 2. Naît dans les Vosges. Mis de niveau. – 3. Certain dure moins longtemps que le chagrin. Pris. – 4. En Allemagne. Effet qui fait un peu ficelle. – 5. Auteur d'almanachs. Vaut de l'or. – 6. Un grand orateur. Quand on y est, on ne peut pas dire qu'on n'en a cure. – 7. Utile quand on a déjà doublé. Possessif. Oublia. – 8. Préposition. En Nouvelle-Calédonie. – 9. Peut avoir le dessus. Utile pour le boucher.

SOLUTION DU N° 6677

HORIZONTALEMENT

I. Refrains. – II. Sacristie. – III. Apia. Etal. – IV. Cimier. – V. Rée. Cu. – VI. Ecraseurs. – VII. Ma. Vint. – VIII. Egrillard. – IX. Neuvaine. – X. Se. Sève. – XI. Star. Esus.

VERTICALEMENT

1. Sacrements. – 2. Rapiéçage. – 3. Ecimer. Rusa. – 4. Frai. Aviver. – 5. Ri. Ensila. – 6. Aser. Enlisé. – 7. ITT. Cutanés. – 8. Nia. Ur. Revu. – 9. Sels. Sud. Es.

Guy Brouty

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 16 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....

Adresse : ....

Code postal : .... Ville : ....

Pays : .... 501 MQ 001

Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire

Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
- par écrit 10 jours avant votre départ.
- par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

PP. Paris DTN

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
- Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels. 33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
- Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30.

PARIS EN VISITE

Vendredi 27 octobre

■ **LE QUARTIER DE LA HUCHETTE** et de Saint-Séverin (40 F), 11 heures et 15 heures, place Saint-Michel devant la fontaine (Emilie de Langlade).

■ **LE QUARTIER DE PASSY** et son cimetière (60 F), 11 heures, sortie du métro Passy (Vincent de Langlade).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 11 heures, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les objets d'art de la Renaissance, 11 h 30 ; l'ex-voto de Philippe de Champaigne, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : visite par artiste, Van Gogh (34 F + prix d'entrée), 11 h 30 (Musées nationaux).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition La Fontaine (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 4, rue Vivienne (Institut culturel de Paris).

■ **LE MINISTÈRE DES FINANCES** : maquette et hall d'honneur (37 F), 14 h 15, sortie du métro Bercy côté POPB (Monuments historiques).

■ **DES HALLES** au Palais-Royal, sur les traces de Molière (55 F), 14 h 30, parvis de l'église Saint-Eustache côté rue du Jour (Frédérique Jannel).

■ **MUSÉE RODIN** : exposition Monet en Norvège (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Mathilde Hager).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** : visite pour les jeunes (27 F), 14 h 30, devant les grilles du portail central (Monuments historiques).

■ **DU QUARTIER DU VAL-DE-GRÂCE** à Saint-Jacques-du-Haut-Pas (50 F), 14 h 30, sortie du RER Port-Royal (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER DE LA POMPE** (60 F), 14 h 30, sortie du métro côté avenue d'Eylau (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ** et le quartier de la Nouvelle Athènes (37 F), 15 heures, devant l'entrée côté place d'Estienne-d'Orves (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition De Le Brun à Vuillard (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Tourisme culturel).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES** sur les traces de Delacroix, George Sand et Chopin (50 F), 15 heures, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Didier Bouchard).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 11, boulevard Montmartre (Claude Marti).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 17 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ISRAËL.** La police israélienne va procéder pendant deux mois à une opération visant à mesurer les effets de la peur du gendarme sur les automobilistes. A partir du 5 novembre, d'importants effectifs de la police routière surveilleront la circulation sur l'axe Jérusalem-Tel Aviv. – *(AFP.)*

■ **ASIE CENTRALE.** Le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan ont décidé de s'orienter vers la création d'un marché commun touristique. Chacune des quatre Républiques va organiser, en 1996, un Festival de la Route de la soie pour promouvoir son folklore et ses traditions. L'Ouzbékistan, qui vient de commander deux Boeing pour renforcer le service de sa compagnie nationale vers l'Europe, l'Extrême-Orient et les destinations transatlantiques, vient de supprimer l'obligation d'obtenir un visa pour chaque ville. Un seul visa suffit pour visiter la zone touristique englobant les villes de Samarcande et de Boukhara. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Suite à un accord de marketing signé entre Air New-Zeland et Northwest Airlines, les bénéficiaires du club Air Points de la compagnie néo-zélandaise peuvent, depuis le 15 septembre, gagner et échanger des points en empruntant les vols de la compagnie américaine.

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Actes antinationaux

SIX MILLE officiers d'active environ ont été faits prisonniers. Certains d'entre eux – hélas ! – se sont rendus coupables d'« *actes antinationaux* ». Combien ? Dans quelle mesure sont-ils coupables ? Quelles sanctions doit-on leur appliquer ? C'est ce qu'examine actuellement une commission instituée au ministère de la guerre et composée d'officiers demeurés pendant trois ans au moins derrière les barbelés.

Cette commission procède à des enquêtes en se basant sur des rapports établis par d'anciens commandants de camp. Tout prisonnier peut, en outre, mais sous sa responsabilité personnelle, la saisir de faits dont il a été le témoin. Que qualifie-t-on d'acte antinational ? D'abord l'aide apportée volontairement à l'économie allemande, cette définition visant notamment les officiers qui n'ont même pas eu le courage, purement passif, de supporter la captivité et ont maculé leur uniforme en allant travailler volontairement pour les Allemands. Puis la propagande en faveur de l'incorporation dans la LVF et de la collaboration franco-allemande. Les cas de propagande en faveur du gouvernement de Vichy seront également étudiés. Enfin, la délation.

La commission, qui ne fonctionne que depuis deux mois, n'a pu encore examiner tous les dossiers. Elle en a jusqu'ici retenu une cinquantaine. Mais l'ensemble des rapports a été étudié, et il semble que le nombre des officiers d'active coupables d'actes antinationaux ne dépasserait pas un pour cent. Quant aux sanctions, elles peuvent aller de la mise en non-activité pendant un an jusqu'à l'exclusion de l'armée. La commission propose et le ministre décide. C'est à lui également que l'on fait appel en cas de recours.

J. G.

(26 octobre 1945.)

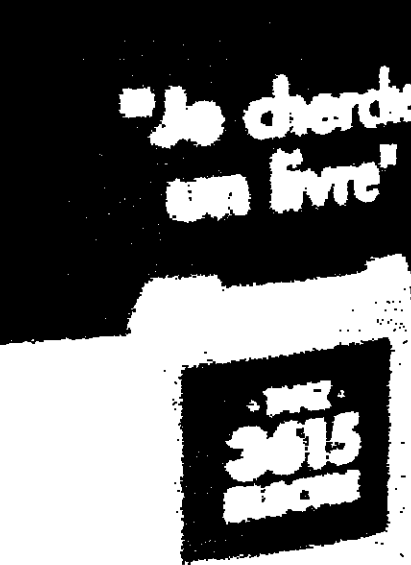
MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

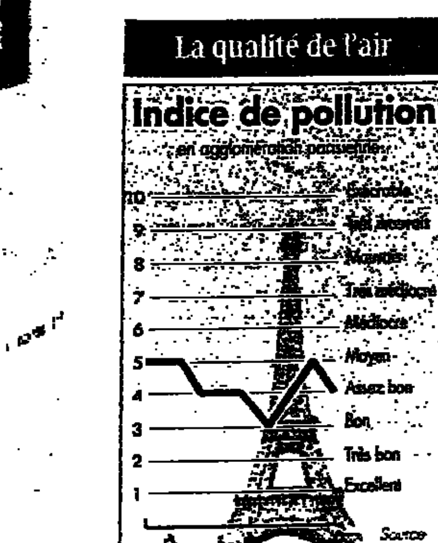
Nuages à l'Ouest

MERCREDI MATIN, des Pays de Loire à la Bretagne jusqu'à la Normandie, le temps sera couvert avec quelques pluies faibles. De la Vendée au nord de l'Aquitaine jusqu'au Centre, à l'Ile-de-France et au Nord-Pas-de-Calais, les nuages seront nombreux. Sur le reste du pays, le soleil sera généreux. L'après-midi, sur l'extrême Nord-Ouest, le ciel restera couvert avec quelques gouttes près des côtes. Du Poitou-Charentes au nord de l'Aquitaine jusqu'au Limousin, dans le Centre, en l'Ile-de-France et dans le Nord, les nuages deviendront abondants au fil des heures. Sur le Languedoc-Roussillon le ciel sera couvert avec quelques gouttes. Sur le reste du pays, du sud de l'Aquitaine aux régions de l'Est et du Sud-Est, le soleil sera prédominant.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



La qualité de l'air



CINÉMA **Vaste fresque évoquant dans le bruit, la fureur et la ferveur un demi-siècle d'histoire yougoslave, *Underground* a valu à son réalisateur l'honneur exceptionnel d'une deuxième Palme d'or, au Festival de Cannes 1995, après celle obtenue pour *Papa est en voyage d'affaires* en 1985. ● DÈS SA PROJECTION sur la Croisette, le film d'Emir Kusturica suscitait des polémiques, en prêtant le flanc à l'accusation de complaisance envers la propagande serbe dans l'actuelle guerre en Bosnie. A Sarajevo, ville natale du réalisateur, *Underground*, bien que n'y ayant pas été projeté, est perçu par beaucoup comme une trahison. ● PRODUCTION majoritairement française, le film a semble-t-il bénéficié du soutien de la télévision serbe, au mépris des règlements internationaux, en particulier de l'embargo auquel est soumis Belgrade *(lire page 27)*.**

Le génie d'Emir Kusturica se confronte à la réalité yougoslave

Palme d'or à Cannes, « Underground » attise toutes les polémiques. Attaqué par certains, qui y voient un chant nostalgique dédié aux Serbes, le film, malgré sa luxuriance, ne parvient pas à éviter les ambiguïtés dont il est accusé

UNDERGROUND. Film franco-serbe d'Emir Kusturica avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Lokovic, Slavko Stimac. (2 h 47).

Plein les yeux, plein les oreilles, plein la gueule. Dès sa séquence d'ouverture, beuverie braillarde en calèche lancée dans les rues de Belgrade au rythme d'un tonitruant orchestre tzigane agrémentée de cris et de coups de feu, Emir Kusturica annonce non ce qu'il va raconter, mais le ton sur lequel il va le raconter, démesure et confusion, extraversion « slave » des corps et des sentiments. Bien que légèrement raccourcie et allégée depuis sa présentation à Cannes, la version distribuée en salles n'a rien perdu de son tonus.

Spectaculaire, didactique et perturbant, le cinquième long-métrage du réalisateur « ex-yougoslave » se veut le portrait grotesque et stylisé d'une tragédie historique que résume son sous-titre, *Il était une fois un pays...* : l'échec non de la Yougoslavie réelle de l'ère titiste, mais d'un rêve collectif issu de la Résistance, que n'a jamais accompli le régime communiste, et qui a accouché de la guerre actuelle. Sur un peu plus de cinquante ans, de l'invasion de la Yougoslavie par les nazis à la guerre en Bosnie, le film se bâtit en trois périodes (la guerre contre les Allemands, le régime de Tito, le conflit contemporain), autour de trois figures-types, Blacky, Marko, Ivan.

Fêtards marginaux devenus chefs de la Résistance, Blacky et Marko mènent la vie dure aux Allemands, rivalisent pour le cœur de l'actrice Natalija, et organisent une cache dans la cave d'une maison. Blacky mène cette danse endiablée. Puis, deuxième partie, il se retrouve dans la cache souterraine, calfeutré avec une bande de partisans hauts en couleur. Marko, resté à la surface, recueille seul les fruits de la victoire, devient un artiste-apparatchik de haut rang dans le nouveau régime et conquiert les bonnes grâce de la comédienne convoitée. Par intérêt matériel, sentimental et politique, il maintient les habitants du souterrain dans l'ignorance de la fin de la guerre, grâce à des stratagèmes de mise en scène.

Jusqu'au moment – celui de la mort de Tito – où, sortis par hasard de leur caverne, les reclus découvrent brutalement la vérité. Ivan, le jeune frère difforme de Marko, gardien du zoo de Belgrade, bombardé par la Luftwaffe au début du film, puis confiné dans la caverne durant la deuxième partie, est confronté au monde moderne, c'est-à-dire l'Allemagne d'après la chute du mur. Retourné dans son pays, ce symbole de l'innocence meurtrie finira par se pendre au milieu de ruines et des coups de feu, pas loin de l'endroit où Blacky, devenu chef d'un groupe de combattants sans foi ni loi – ni appartenance claire à aucun camp –, fait exécuter le trafiquant d'armes Marko, sans l'avoir reconnu. Triomphe de la confusion et de la mort, au terme d'une équipée tout entière placée sous le signe de l'excès.

Emir Kusturica a du talent. Personne n'en disconvient. On dira même qu'il a le talent généreux, tant il remplit ses images (et sa bande-son) d'idées, de symboles, de clins d'œil, de citations, de décorum « poétique ». La générosité est une belle chose, elle peut aussi parfois devenir envahissante. Surtout lorsque l'accumulation, au lieu de donner à comprendre une histoire, fût-elle complexe, finit par la noyer. Le qualificatif auquel aspire Kusturica est à l'évidence celui de baroque. Dans un récent « Monde des livres », Hector Bianciotti donnait de ce style une définition, qui recelait en creux le grief majeur qu'on peut adresser à *Underground* : « *La profusion voluptueuse de l'ornement* [...] *chez les grands architectes et sculpteurs n'est jamais un ajout à l'œuvre, mais comme une sécrétion de celle-ci.* » C'est exactement ce qu'on cherche et ne trouve pas dans le film de Kusturica : la nécessité interne qui justifierait semblable débordement d'imageries, d'affects, de bruit et de fureur.

Plus ornemental que nécessaire, est-ce si grave ? Oui, surtout lorsqu'il s'agit ainsi, sur le dos de ceux dont on parle, d'en obtenir bénéfice. Accepter ou refuser de tels procédés définit l'éthique d'une mise en scène. Kusturica le sait parfaitement, il en fait même un des thèmes de son film, dénonçant (sous les auspices de la caverne platonicienne évoquée par la cave où survivent les résistants de la trente-sixième heure) les manipulations du metteur en scène Marko. Et, à travers elles, le « spectacle communiste » dont Kundera a défini naguère, sous le nom de kitsch, la véritable nature. Mais dénoncer ce travers chez d'autres n'évite pas nécessairement d'y tomber. Face à la terrible confusion de l'histoire contemporaine, le choix du lyrisme emporté mène à d'étranges amalgames, et à de douteuses complaisances.

Aussi inventif soit-il, Kusturica ne peut en effet éviter de puiser à pleines brassées dans les images et les métaphores qui l'entourent, dès lors qu'aucun critère ne limite ses choix. Et parmi ce matériel se retrouve en quantité embarrassante l'argumentaire de la propagande serbe durant la guerre actuelle : nostalgie du grand pays dont Belgrade était la capitale ; affirmation que les Allemands – réputés être aujourd'hui les mêmes que ceux qui envahirent la Yougoslavie en 1941 – se cachent derrière les Bosniaques ; suggestion que les « casques bleus » sont des métèques trafiquants, germe de sauvagerie instillé par la communauté internationale au cœur d'une civilisation.

Face à la terrible confusion de l'histoire contemporaine, le choix du lyrisme emporté mène à d'étranges amalgames et à de douteuses complaisances

Ou encore, dans les séquences de guerre en Bosnie, image d'un affrontement indistinct de brutes, renvoyant dos à dos tous les belligérants, comme s'y complurent ceux qui laissèrent faire l'épuration ethnique pour ne pas « *ajouter la guerre à la guerre* ».

On pourra toujours louer la vitalité du génie de Kusturica, et s'empêtrer dans les faux débats institués par le « politiquement correct ». La dénégation de celui-ci ne justifie pas nécessairement, en confondant baroque et kitsch, de faire feu de tout bois, même des essences les plus malodorantes. Et on pourra, aussi, refuser une luxuriance du spectacle qui s'apparente à la prise en otage et de l'Histoire et du public.

Jean-Michel Frodon


D'APRÈS PHOTOS DE PETER MOUNTAIN

Filmographie

Né à Sarajevo le 24 novembre 1954, Emir Kusturica a étudié à l'Académie du cinéma de Prague. Après trois courts-métrages, il réalise en 1979 *Les jeunes mariés arrivent*, qui est interdit, puis *Buffet Titanic*, pour la télévision. Son premier long-métrage distribué, *Te souviens-tu de Dolly Bell*, obtient le Lion d'or de la première œuvre à Venise en 1981. Son film suivant, *Papa est en voyage d'affaires*, emporte la Palme d'or à Cannes en 1985. Kusturica, qui est également leader d'un groupe de rock, réalise ensuite *Le Temps des gitans* (1989, Prix de la mise en scène à Cannes). A partir de 1990, il enseigne le cinéma à l'Université de Columbia à New York. Il tourne aux Etats-Unis *Arizona Dream*, Ours d'argent à Berlin en 1993.

A Sarajevo, les souvenirs amers des anciens amis d'un enfant de la rue

SARAJEVO
de notre correspondant

L'absence de « Kusta » est la déchirure des Sarajéviens. Une blessure si intense, si vive, que certains refusent d'évoquer publiquement le cinéaste qui fut l'enfant chéri de la ville tout au long des années 80. Sarajevo célèbre encore le génie du metteur en scène, et ne comprend toujours pas pourquoi Emir Kusturica a choisi de travailler à Belgrade, liant son destin au régime du président Slobodan Milosevic. *Underground* a été écrit et tourné dans la capitale serbe. Peu après sa Palme d'or à Cannes, Kusturica a choisi les écrans belgradois pour la première, en présence du gratin politico-militaire serbe, lors d'une cérémonie ambiguë : l'opposition démocratique serbe n'avait pas été conviée, contrairement à des criminels de guerre, notamment le redoutable Arkan, qui ont ensanglanté l'ex-Yougoslavie.

A Sarajevo, ses amis et ses collaborateurs se souviennent d'Emir Kusturica et souffrent de l'attitude adoptée par le metteur en scène depuis le déclenchement de la guerre au printemps 1992. « *A l'époque de* Papa est en voyage d'affaires, *nous buvions ensemble chaque soir,* raconte Pero Puric, un ancien membre de l'équipe de production. *Nous étions cinq : Vera, Zladko, Biljana, Kusta et moi. Lui seul était musulman. Nous, les autres, nous ne sommes pas des Musulmans. Et pourtant nous sommes restés des Sarajéviens. Lui seul est à Belgrade, en train de cracher au visage de Sarajevo. C'est un artiste génial, mais ses choix sont indéfendables. Le génie ne peut pas tout excuser.* »

Si Sajarevo souffre autant de l'attitude de Kusturica, c'est d'abord parce que le cinéaste est un enfant de la ville. « *Un gosse de la rue, un garnement, un flambeur* », disent les gens. Avant de devenir un artiste reconnu, il était un adolescent célèbre. Il vivait parmi les Rom, les gitans, sur la colline de Gorica. Il était un habitué du café Setaliste. Ses premiers films racontaient le Sarajevo de son enfance, celui de la rue et des gitans. Il était le parfait ambassadeur d'un certain « esprit sarajévien ». Dès *Te souviens-tu de Dolly Bell*, il est devenu l'idole de la ville. A travers lui, Sarajevo rayonnait dans le monde.

FUREUR ET INCOMPRÉHENSION

« *Il vivait parmi nous. Il a grandi sur cette colline.* » Quand il évoque Kusturica, Emin, un Rom, a le souffle court. « *Il adorait les Rom, ou plutôt il ne faisait pas de différence entre nous et les autres. Il était devenu un gitan. Il était mon ami. Nous ne nous séparions jamais.* » Cuka, un Sarajévien du quartier, poursuit : « *Nous avons vécu vingt ans ensemble. Je ne comprends pas comment il a pu se retourner contre nous.* » Un mélange de fureur et d'incompréhension s'est emparé de Sarajevo lorsque, en 1992 et à maintes reprises, Emir Kusturica a soutenu verbalement le régime nationaliste serbe de Belgrade. Lui, Musulman bosniaque, et surtout Sarajévien, a pris position en faveur de ceux qui assiègent et bombardent sa ville natale.

« *Kusturica est définitivement Sarajévien dans son cœur et dans sa chair*, souligne Pero Puric. *Pourquoi a-t-il choisi Milosevic, la Serbie et le mensonge ? Pourquoi a-t-il soutenu l'agresseur de Sarajevo ? Moi, je suis yougo-nostalgique. Si Kusturica l'était aussi, comme il le prétend, il ne pourrait pas soutenir Milosevic.* » « *Il a échangé le sentiment yougoslave pour le fascisme serbe*, dit un ancien assistant du cinéaste, qui préfère conserver l'anonymat. *En avril 1992, il appelait les Musulmans à respecter l'armée yougoslave. Ici, à Sarajevo, il était déjà évident que l'armée yougoslave était devenue l'armée serbe. Comment a-t-il pu prendre position pour Milosevic, un homme responsable de la mort de centaines de milliers de Musulmans, de Serbes et de Croates ?* »

Meurtrie, la ville tente d'élucider le « mystère Kusturica ». Les uns décrivent l'emprise de son épouse serbe, les autres l'influence d'intellectuels belgradois, notamment de Milorad Vucelic, devenu le directeur de la télévision serbe, au service du président Milosevic. « *Je pense qu'il a été pris au piège, et qu'il a ensuite refusé de reconnaître ses erreurs, afin de préserver sa carrière* », déclare Pero Puric. « *Il n'a jamais rien compris à la politique*, explique pour sa part Srdan Dizdarevic, un ami d'enfance devenu journaliste puis diplomate. *Il était parfois stalinien, parfois anarchiste. Il soutenait Milosevic par hantise du nationalisme croate de Tudjman et de l'éclatement de la Yougoslavie.* »

« IL A VENDU SON ÂME »

Sarajevo, pourtant, célèbre encore l'« enfant de l'asphalte » et le « génie ». « *Un artiste génial*, certifie Amina Begovic, qui était étudiante dans son cours de comédie. *Les filles étaient amoureuses de lui, moi la première. Mais nous n'attendons plus rien de lui, il a eu suffisamment de temps.* » Aujourd'hui, elle estime qu'elle se sentirait coupable de boire le café avec lui. Srdan Dizdarevic ne partagerait pas davantage un verre avec lui, « *parce qu'il symbolise une chute morale et une absence d'honnêteté. Il a vendu son âme* ».

Sarajevo entretient une relation d'amour et de haine avec l'artiste absent. La ville le déteste à cause de ses discours politiques ou de son silence, mais elle demeure sous son charme. L'autorisera-t-on à revenir un jour ? La plupart de ceux qui ne l'ont pas connu estiment impossible que le cinéaste soit de nouveau accepté dans la ville. « *J'espère qu'il pourra revenir, mais je pense que le courage lui manquera* », dit Pero Puric. « *Il suffirait d'un geste de sa part, car Sarajevo est une ville qui oublie vite*, pense Srdan Dizdarevic. *Pourtant, certains ne lui pardonneront jamais. Il ne sera jamais en sécurité ici.* »

« *Ce mec manque à Sarajevo !* », constate Cuka, qui a été, en 1992, un héros de la défense de Sarajevo en tant que chef d'unités de la police militaire. « *Je pense qu'il souffre de ne plus aller au café Setaliste, de ne pas commander deux œufs durs et une Tuborg à Borka, la serveuse. Si je le rencontrais un jour, je lui dirais que je me fous des discours et des rumeurs. Je veux qu'il me parle, à moi, les yeux dans les yeux, de ses opinions. Ne plus voir Kusta me fait tant souffrir. Je me suis marié il y a dix jours et il n'était pas là. Tous nos amis d'enfance étaient présents, sauf lui. Il nous manque.* »

« *Sur la colline de Gorica, des gitans ont survécu aux terribles bombardements des trois dernières années. D'autres sont morts, soit les armes à la main, soit déchiquetés par les obus de l'armée serbe.* » Emin, le Rom, est au bord des larmes lorsqu'il songe à son ami Kusta. « *Il nous a abandonnés et il nous a trahis, en tant que Bosniaques, en tant que Musulmans, et en tant que Rom. Les autres nous tiraient dessus comme s'ils étaient au safari ! Nous vivions comme des animaux ! Et Kusta a tourné le dos à ses amis. Il n'a pas prononcé une parole pour condamner ceux qui nous tuaient. Merci au grand et célèbre metteur en scène de nous avoir oubliés !... Voici le message des Rom de Gorica et de son ami Emin...* » L'homme détourne son visage afin que personne ne voie ses yeux bouleversés. Puis il murmure, lentement : « *Aujourd'hui, il vit loin d'ici....* »

Rémy Ourdan

Les non-réponses du réalisateur

Il y a le film. Et ce qu'il y a autour du film. Dans le cas d'*Underground*, cet « autour » risque de prendre le pas sur le cinéma. Lors de la première projection du film, événement du Festival de Cannes, la salve d'applaudissements qui salua la phrase liminaire, « *Il était une fois un pays...* », indiquait déjà qu'il serait difficile de voir *Underground* uniquement comme l'œuvre, réussie ou non, d'un cinéaste talentueux. Il faut pourtant s'y efforcer, avant d'intégrer les données qu'imposent des conditions d'élaboration, de production et de réalisation forcément particulières.

Cette préoccupation a conduit *Le Monde* à poser à Emir Kusturica une série de questions. Et ce par écrit, parce que le cinéaste a déploré à plusieurs reprises que ses propos aient été mal traduits ou déformés. D'accord sur le principe, Kusturica a pourtant choisi de ne pas répondre et de nous adresser une lettre qui constitue sa réponse au texte d'Alain Finkielkraut paru dans *Le Monde* du 2 juin sous le titre « L'imposture Kusturica ». Le philosophe y décrivait *Underground*, notamment comme « *la version rock, postmoderne, décoiffante, branchée, américanisée, et tournée à Belgrade, de la propagande serbe la plus radoteuse et la plus mensongère* ».

★ Lire en page 13 le texte d'Emir Kusturica.

La production d'« Underground » et ses zones d'ombre

L'embargo sur la Serbie aurait été violé

DEPUIS sa Palme d'or, *Underground* est devenu pour son auteur et son principal producteur un grand film à consommer tel quel, sans considération politique ou de tout autre nature. Pourtant, l'oeuvre concerne l'histoire d'un pays qui continue à faire l'actualité du monde et a été produite avec la participation de sociétés qui sont soumises à l'embargo international contre la Serbie.

L'une d'entre elles n'est autre que la Radio Televizije Srbije (RTS), la télévision officielle de Belgrade, dont le rôle prépondérant dans le déclenchement de la guerre en ex-Yougoslavie a été dénoncé à maintes reprises.

« Vous êtes la Gestapo ! », assène-t-on à Paris au siège de Bouygues-Ciby 2000, principal producteur du film, lorsqu'on demande des détails sur le financement d'*Underground*. Le montage précis du budget (60 millions de francs) est gardé comme un secret d'Etat. Jean-François Fonlupt, patron de Ciby 2000, admet avoir cédé les droits d'exploitation du film dans les pays de tournage, notamment en Serbie, en Bulgarie et en République tchèque. Mais il réfute catégoriquement la version officielle de Belgrade, selon laquelle la Radio-Télévision de Serbie entrerait dans la coproduction pour 5 %. Pour justifier que la télévision serbe figure au générique en tant que *« producteur yougoslave »*, M. Fonlupt rétorque que la RTS a *« préacheté »* le film.

Emir Kusturica, pour sa part, réalisateur et coproducteur du film, a toujours soutenu que la télévision d'Etat serbe – associée à une autre société de Belgrade – n'avait fourni que des prestations de services en échange des droits d'exploitation du film en Serbie-Monténégro.

PROPAGANDE DE GUERRE

Toujours est-il que le générique projeté à Belgrade et le dossier de presse français d'*Underground* mentionnent clairement la participation des sociétés Komuna et RTS, toutes deux sises en Serbie. Mais, en France, on a « oublié » de transcrire le sigle de la RTS, qui figure donc dans sa graphie cyrillique : PTC.

Sur la Croisette, la présentation du film s'est déroulée en présence ostentatoire du directeur de la RTS, Milorad Vucelic, également chef du groupe parlementaire du parti de Slobodan Milosevic à l'assemblée de Serbie, du ministre serbe de la culture, Nada Perisic-Popovic, et de quelque cinq cents autres personnalités serbes, sans provoquer d'interrogation particulière. En particulier, ni le Centre national du cinéma (CNC) ni le Conseil de l'Europe – dont le fonds pour le cinéma Eurimages a attribué une aide financière au film – ne semblent s'être inquiétés de cette situation.

La télévision officielle serbe est pourtant désignée par les hautes autorités onusiennes (notamment la Commission des droits de l'homme, dans les rapports 1 et 3 de son rapporteur pour l'ex-Yougoslavie, l'ancien premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki) et par des associations sérieuses, telles Reporters sans frontières et son pendant anglo-saxon Article XIX, comme instrument de la propagande de guerre, jouissant d'un quasi-monopole en Serbie (96 %) et destiné à *« inspirer, provoquer et à attiser les haines interethniques »*.

En dépit des imprécisions qui persistent sur les montages financiers de la production d'*Underground*, la télévision publique de Belgrade et la société privée serbe Komuna semblent bien avoir bénéficié, directement ou indirectement, d'avantages économiques qui servent les intérêts de la Serbie. Par exemple, le droit d'assurer la première mondiale du film à Belgrade dès le 19 juin, moins d'un mois après Cannes, de figurer au générique du film lors de sa diffusion en avant-première au Festival, et la propriété des droits d'exploitation sur le territoire de la République fédérative de Yougoslavie (RFY), réduite à la Serbie et au Monténégro.

Selon les experts du Centre de recherche Droit international 90, en effet, outre la faute civile qui consiste à s'associer avec des sociétés violant le droit international, le partenariat entre des sociétés serbes et des sociétés étrangères tombe sous le coup des résolutions 757 de 1992, 820 de 1993, et 943 de 1994 du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'embargo international, imposé le 30 mai 1992 à l'encontre de la Serbie et du Monténégro pour leur responsabilité dans la poursuite de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Les sanctions économiques, aériennes, culturelles et sportives de la résolution 757 ont été renforcées en 1993 par la résolution 820, puis allégées par la résolution 943 en septembre 1994 dans les domaines culturel, sportif et aérien.

Candidat aux Oscars

L'Académie des arts et des sciences du cinéma (AFUN) de Belgrade a décidé, jeudi 19 octobre, de présenter *Underground* comme candidat yougoslave à l'Oscar du meilleur film étranger. Annonçant la nouvelle, l'agence de presse officielle Tanjug précise qu'un pays peut proposer la candidature d'un film aux Oscars à condition qu'au moins deux des trois fonctions principales du film (production, réalisation, scénario) soient assurées par des nationaux, que la majorité des acteurs principaux soient des nationaux et qu'un nombre important de techniciens (caméra, montage, costume, musique...) soient également des nationaux.

L'agence affirme que le film d'Emir Kusturica remplit ces conditions, et que Ciby 2000 a donné son feu vert à cette candidature serbo-monténégrine. On ne sait quel sort les Américains réserveront à cette candidature d'un film qui, pour l'instant, n'a pas été acheté par les Etats-Unis.

Selon ces experts, quelle que soit la forme de l'accord passé entre les principaux coproducteurs (Ciby 2000 en France, Pandora Film en Allemagne et Novo Film en Hongrie) et les sociétés serbes, les contreparties accordées officiellement à la télévision de Belgrade et à Komuna ont pour objet ou pour effet de promouvoir l'économie de la RFY.

Or, la réglementation européenne interdit, sur le fondement exprès de la résolution 757, *« la fourniture de services financiers ou non financiers ayant pour objet ou pour effet de promouvoir directement ou indirectement, l'économie des Républiques de Serbie et du Monténégro »*. Et le paragraphe 5, toujours en vigueur, de la résolution sur l'embargo stipule l'interdiction de tranfert ou de mise à disposition *« par quelque moyen que ce soit de fonds ou toutes autres ressources financières ou économiques »* à des entreprises sises en République de Serbie ou du Monténégro.

Par ailleurs, la moitié du film ayant été tourné à Belgrade, entre juillet 1994 et janvier 1995 et avec l'assistance de sociétés serbes, il semble qu'il y ait bien eu des échanges culturels entre les coproducteurs internationaux, d'une part, et la RTS et Komuna, d'autre part, en violation du paragraphe 8 de la résolution sur l'embargo (757). Du moins jusqu'au 23 septembre 1994, date de la résolution 943 allégeant les sanctions internationales, notamment dans le domaine des échanges culturels.

On peut enfin se demander s'il était opportun de faire appel pour le tournage à l'assistance des forces armées serbo-monténégrines, dont l'implication dans la guerre en ex-Yougoslavie ne peut être ignorée des coproducteurs internationaux. Mais *« aller à Belgrade nous faisait faire des économies substantielles »*, souligne Jean-François Fonlupt...

Florence Hartmann

« Waterworld », le « film le plus cher de l'histoire du cinéma », débarque en France

De spectaculaires aventures aquatiques sur fond de naufrage financier

Le cinéma hollywoodien a souvent utilisé les difficultés rencontrées sur le tournage de ses superproductions comme des atouts publicitaires. Option confirmée avec la sortie de *Waterworld*, complaisamment annoncé comme un désastre. Ce qu'est effectivement le film, qui devrait pourtant, grâce à cet argument publicitaire à l'envers et à la présence de Kevin Costner, engranger les dollars espérés.

WATERWORLD, film américain de Kevin Reynolds. Avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn (2 h 15).

Figurez-vous que dans une cinquantaine d'années, la planète ne serait plus recouverte que par un immense océan, suite à quelque désastre écologique et autres facéties atomiques – mais où vont-ils chercher tout ça ? Dans cet environnement hostile survivent des tribus fermées sur elles-mêmes, et des aventuriers des vagues, tel l'ombrageux Mariner, très doué pour démolir les affreux écumeurs des flots, et pour faire pipi dans une bouteille afin de recueillir le liquide recyclé. Malgré lui, le héros ténébreux se retrouve affublé d'une petite famille, qui l'entraîne à la recherche d'une mythique terre émergée. Pour y parvenir, il faudra venir à bout de maints dangers. On retient son souffle, mais pas lui : outre un trimaran gadget et le sourire ravageur de Kevin Costner, il possède des branchies derrière les oreilles.

Waterworld pose un problème agaçant, et amusant. Agaçant en ce qu'il apparaît comme la meilleure propagande en faveur de procédés qui révulsent les véritables défenseurs du cinéma. Pourquoi, en effet, se donner tant de mal, dépenser tant d'argent, d'énergie et de temps pour fabriquer un produit dont on voit bien qu'un ordinateur, synthétisant des plans d'*Opération tonnerre* et de *Mad Max 2*, aurait pu fabriquer – au pire – la même chose. L'impression de déjà vu, le côté fané de scènes d'action qui manquent d'endormir le spectateur le mieux disposé à se distraire sans rien exiger d'autre, la présence-absence de la star quasi virtuelle à force de ressembler à sa statue passée au carotène, engendrent une impression de vide insondable. De quoi tenter les amateurs de cinéma expérimental, dans le genre « l'homme qui dort durant huit heures à l'écran ». Encore, dans cet exemple emprunté à Andy Warhol, le personnage se retournait une fois. *Waterworld*, lui, jamais.

> Un ordinateur synthétisant des plans d'« Opération tonnerre » et de « Mad Max 2 » aurait pu fabriquer – au pire – la même chose

D'où le côté amusant (après la projection) de l'affaire : et si la catastrophique saga financière du « film le plus cher du monde » (*Le Monde* du 2 août), loin d'être un dérapage du projet, était sa véritable raison d'être ? Passés les premiers carambolages maritimes entre indigènes folkloriques, admirée la plastique de Mme Tripplehorn, subies les minauderies de l'enfant prophète, il ne reste bientôt que la supposition que le désastre de production a été volontaire, qu'il est le seul argument spectaculaire du film. Il a d'ailleurs été tenu comme tel par les médias, qui se sont davantage épanchés sur les gouffres financiers que sur les abysses aquatiques du film. Le plus drôle est qu'il se pourrait que ça marche : deux mois et demi après sa sortie aux Etats-Unis, puis progresivement dans le reste du monde, le film dépassait les 200 millions de dollars (1 milliard de francs) de recettes, dont près de 60 % provenant du marché international.

Le producteur de cette mégasérie B à 178 millions de dollars, Charles Gordon, affirme aujourd'hui qu'il rentrera dans ses frais. On avait pourtant chiffré à 450 millions de dollars de recettes le seuil à atteindre pour que le film ne perde pas d'argent. En attendant les comptes définitifs – qu'on ne connaîtra jamais –, l'idée de fabriquer de toutes pièces un cauchemar économique (pour embêter les Japonais de Matsushita, alors propriétaires du Studio Universal, depuis revendu à Seagram ?) semble la seule justification pour que les participants au film aient trouvé chaque matin le courage de se jeter à l'eau. Voilà qui expliquerait, du moins, la bonne humeur de Dennis Hopper, le « méchant » du film, et le seul qui, à l'écran, ait l'air de s'amuser.

J.-M. F.

TOUS LES NOUVEAUX FILMS

UNDERGROUND
Film franco-serbe d'Emir Kusturica.
Lire pages 26 et 27.

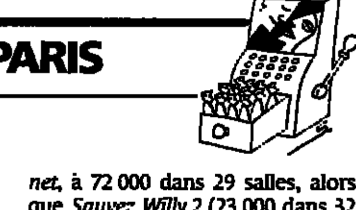
WATERWORLD
Film américain de Kevin Reynolds.
Lire la critique ci-dessus.

THE GARDEN
Film britannique de Derek Jarman. Avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins (1 h 32).
Comme Candide, Derek Jarman pensait qu'il fallait cultiver son jardin. Simplement, son terreau était contaminé, et sa conception du labeur, apocalyptique. Situé à mi-chemin du cerveau du cinéaste et d'une campagne anglaise rachitique et nucléarisée, *The Garden* est une sorte de vision fantasmatique et expérimentale du Nouveau Testament à l'ère du sida. La Passion christique y allégorise le sort des homosexuels dans une société dont le cinéaste vomit les pouvoirs et les valeurs.
L'action, dépourvue de tout dialogue, se développe en séquences hallucinées, alignant des scènes où le scabreux le dispute au pastiche, la souillure aux chromos et le blasphème à la pureté. Ainsi, une triade de Pères Noël transformés en Pères Fouettard, une Marie-Madeleine réincarnée en travesti, ou ce Judas de spot publicitaire, des cartes de crédit entre les doigts, devenu apôtre de la société de consommation. On aura compris que Derek Jarman ne donne pas dans la nuance. Peut-être le virus qui a fini par l'emporter, en 1994, l'incita-t-il à régler quelques comptes avec cette religion dont le dieu est amour. *The Garden*, qu'il réalisa en 1990, forme aujourd'hui avec son dernier film, *Blue* (diffusé sur Arte au printemps 1995), un violent diptyque testamentaire, en forme de pierre dans notre jardin.
Jacques Mandelbaum

3 STEPS TO HEAVEN
Film britannique de Constantine Giannaris. Avec Katrin Carlidge, Frances Barber, James Fleet, Con O'Neill (1 h 30).
Londres filmé en accéléré. Un précipité d'images de la vie nocturne de la cité pour introduire une histoire de vengeance que la volonté du réalisateur, dont c'est le premier long-métrage, fait déraper vers l'insolite, puis vers le grotesque. Le scénario entretient une confusion que la réalisation augmente à loisir, comme si Constantine Giannaris insistait pour que l'on sache bien que le film noir des années 40 est la référence qu'il s'agit de torturer. Souci cinéphilique et stylistique, dont l'affirmation sans cesse réitérée contrarie quelque peu l'évident plaisir pris à croquer les figures centrales de ce récit à quatre : jeune vengeuse paumée, escroc de seconde zone, député homosexuel et présentatrice vedette d'un jeu télévisé (Frances Barber, joyeusement extravagante). Les trouvailles visuelles dont Giannaris agrémente le récit (les portraits des différents protagonistes apparaissent à l'écran pour former un puzzle et disparaissent à mesure que les personnages sont éliminés) intriguent d'abord, séduisent un peu, puis finissent par lasser, de même qu'irrite son désir d'aborder la violence en termes de chorégraphie. Le cinéaste veut à l'évidence faire peur, faire pleurer et faire rire d'une même lancée. Ce n'est pas forcément une bonne idée et il n'a pas (encore ?) les épaules pour une ambition aussi élevée.
P. M.

MORTAL KOMBAT
Film américain de Paul Anderson. Avec Christophe Lambert, Linden Ashby, Robin Shou, Bridgette Wilson (1 h 40). Le sort du monde dépend de l'issue d'une compétition d'arts martiaux organisée dans une île mystérieuse de l'Orient. D'un côté les forces du mal : un fourbe magicien chinois, un géant pourvu de quatre bras, des combattants ninjas capables de congeler leur adversaire ou de le déchiqueter grâce à un reptile d'acier sortant de leur paume. De l'autre les forces du bien guidées par un vieux sage (Christophe Lambert !), un acteur blondinet, un jeune Chinois décidé à venger la mort de son frère, une policière acharnée à la perte des criminels. Les jeux vidéos se sont souvent inspirés des mondes créés par le cinéma. Celui-ci, devenant à son tour un produit dérivé, s'empare des univers des jeux. *Mortal Kombat* mélange les rituels du film d'arts martiaux et le surnaturel. Après un démarrage un peu mou, le film de Paul Anderson dévoile ses origines en accumulant des scènes de combat reproduites par un montage de plans très courts qui cache la médiocrité de certains acteurs. Quelques séquences avec Robin Shou sont pourtant assez convaincantes et le délire des situations directement fantastiques surprend parfois. *Mortal Kombat* est, en fait, partiellement et paradoxalement sauvé par un manque de sérieux illustré par la composition auto-parodique de Christophe Lambert et une assourdissante et absurde musique techno.
Jean-François Rauger

LES ENTRÉES À PARIS



■ *Les Anges gardiens*, toujours en forme, ajoutent 176 000 supporters aux 267 000 de leur première semaine, soit un imposant total de 444 000 en quinze jours qui les assure de la réussite de leur pari. D'autant qu'ils bénéficient d'un exceptionnel ratio Paris/province, quintuplant leur score de la capitale en régions. Pourtant, on peut se demander s'il était habile de sortir de manière aussi rapprochée les deux plus gros films français de l'année : *Le Hussard sur le toit* subit en effet les conséquences de cette concurrence, en tout cas dans la capitale, se contentant de 27 000 spectateurs en cinquième semaine, soit un total décevant de 400 000.

■ **Parmi les trop nombreuses nouveautés,** *Nelly et M. Arnaud* réussit un beau démarrage à 91 000 dans 34 salles. Bon score également pour *Traque sur Internet*, à 72 000 dans 29 salles, alors que *Sauvez Willy 2* (23 000 dans 32 salles) et *Power Rangers* (15 000 dans 26 salles) déçoivent. Mais ils pourraient se rattraper avec les congés scolaires.

■ **Les vacances conforteront** certainement aussi *Casper*, qui est d'ores et déjà un succès, à 214 000 en trois semaines. Il n'est pas certain que la conjoncture ait le même effet sur *Braveheart*, qui faiblit un peu, totalisant 180 000 spectateurs sur le même durée. Indifférent à ces aléas du calendrier, *Land and Freedom* poursuit son impeccable carrière, pour atteindre 77 000 entrées mais dans seulement 9 salles.
J.-M. F.

★ Sources des chiffres : *Le Film français*.

Les nouveaux jardins du Carrousel sont ouverts au public

EN FIN D'APRÈS-MIDI, le 24 octobre, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, devait inaugurer la majeure partie des jardins du Carrousel, situés à l'extrémité des deux ailes du Louvre. Déjà une voie permettait aux promeneurs sortant de la cour Napoléon de rejoindre la terrasse qui surplombe celui des Tuileries, en cours de rénovation.

Ces mêmes promeneurs vont pouvoir admirer les jardins achevés mais devront attendre une bonne année avant d'arpenter les nouvelles pelouses encore fragiles. Cependant, les palissades ôtées permettent de juger l'oeuvre de Jacques Wirtz, un jardinier belge qui a largement renouvelé l'art du topiaire, c'est-à-dire l'art de donner une forme aux végétaux.

Son travail a été amendé à plusieurs reprises par l'Etablissement public du Grand Louvre (EPGL), qui jugeait ses propositions trop compliquées. Le projet Wirtz s'appuyait sur un concept développé par Marc Simonet-Lenglart (un protégé de l'ancien président Mitterrand) qui avait, dans un texte alambiqué, développé une rhétorique assez confuse sur l'avenir de l'ensemble Carrousel-Tuileries.

Les bassins, qui devaient rappeler la présence du château des Tuileries, ont heureusement disparu. Il reste une série de haies d'ifs, rayonnant en éventail à partir du pied de l'arc de triomphe du Carrousel jusqu'à la terrasse des Tuileries. Ces rayons sont joliment taillés de manière irrégulière et interrompus de place en place. Le jeu du vert clair des pelouses et de celui, plus sombre, des ifs est assez plaisant. Le tout est décaissé – trop sans doute – par rapport à l'allée centrale et à la terrasse construite par Peï.

LES DAMES DE MAILLOL

Au milieu des ifs sont disposées les calmes et vigoureuses dames de Maillol que Malraux avait réunies. De part et d'autre de l'arc de triomphe du Carrousel, deux buttes sont plantées d'arbres et de haies, elles aussi taillées. Au sommet, on trouve des salles de verdure où sont installés quelques bronzes du sculpteur catalan. Les végétaux qui couronnent ces éminences ne sont pas encore parvenus à maturité, et il faudra attendre cinq ou six ans pour que les tilleuls puissent acquérir leurs formes définitives.

Ces deux collines, soignées dans le détail, ont le gros désavantage de dissimuler, en partie, les façades du Louvre. Ce ne sont pas les plus belles du palais, dira-t-on. Ce n'est pas entièrement juste. Celles élevées par Percier et Fontaine sous le premier Empire, du côté de la rue de Rivoli, sont très réussies. Surtout, le bâtiment possède, à travers son éclectisme, une réelle unité, et cette juxtaposition de styles permet de lire son histoire.

Enfin, les promontoires, qui constituent un goulot d'étranglement autour de l'arc de triomphe du Carrousel, font ressortir le médiocre rond-point centré sur la pyramide inversée, dont l'effet n'est heureux que vu des sous-sols du Carrousel. La brutalité de ce rond-point fait regretter l'épingle dissymétrique qui orientait naguère paisiblement la circulation entre les deux guichets du Louvre.

Le jardin n'est pas entièrement achevé. Il subsiste, de chaque côté des ailes du palais, des baraques de chantiers qui attendent la fin des travaux du musée pour être démontées. Or ces travaux ne seront pas bouclés avant 1998, peut-on lire sur les panneaux installés dans l'un des fossés Charles V.

On sait que l'aile Denon (salles éyptiennes, Méditerranée orientale, romaines et byzantines, antiquités grecques, étrusques et romaines, peintures italiennes et espagnoles ainsi que les grands formats) doit encore être réaménagée. Ces panneaux indiquent la date de fermeture des salles et leur réouverture après rénovation.

Ce rappel est utile au moment où des parlementaires mal informés préconisent la suppression prématurée de l'établissement public du Grand Louvre, chargé justement de ces travaux.

Emmanuel de Roux

Le vagabondage heureux de Gallotta à l'Opéra de Paris

En adaptant « Ulysse », une création de 1981, le chorégraphe a pris le risque d'entrer au répertoire avec un ballet éloigné de son style actuel

Jean-Claude Gallotta, chorégraphe quadragénaire, autodidacte et pragmatique, est à la tête du Centre chorégraphique national de Grenoble. En 1981, il créait *Ulysse*, voyage intérieur pris entre la narration fragmentée de Joyce et celle linéaire d'Homère, pièce-culte d'une génération, dansée dans le monde entier. C'est cette œuvre, pièce de danse pure, qu'a voulu montrer Brigitte Lefèvre, directrice de la danse à l'Opéra de Paris, qui se demande comment faire entrer la création française actuelle au répertoire de son ballet. Pour répondre à sa commande, *Ulysse*, ballet blanc et clin d'oeil aux pièces romantiques, est devenu les *Variations d'Ulysse*, adaptées par Gallotta pour mettre en scène quarante-sept danseurs, dont Marie-Claude Pietragalla, Carole Arbo et Patrick Dupond, et utiliser tous les moyens mis à sa disposition.

LES VARIATIONS D'ULYSSE, chorégraphie de Jean-Claude Gallotta (assisté de Mathilde Altaraz), interprétée par le Ballet de l'Opéra de Paris ; Marie-Claude Pietragalla, Carole Arbo, Patrick Dupond (étoiles) ; Jean-Pierre Drouet (musique originale) ; Jean-Yves Langlais (scénographie et costumes) ; Dominique Bruguière (lumières). Le 26, à 19 h 30 ; le 29, à 14 heures ; puis les 6, 12 et 15 novembre. De 40 à 260 F. Tél. : 44-73-13-00.

Il y a des pièces au nom prédestiné : il était dit qu'*Ulysse* de Jean-Claude Gallotta serait une chorégraphie nomade. Créée en 1981, elle a déjà connu deux versions : celle de 1984, dite des Jeux olympiques de Los Angeles, celle de 1993, remontée pour le Festival de Châteauvallon. Aujourd'hui, en réponse à une commande de l'Opéra de Paris, le ballet est devenu *Les Variations d'Ulysse*, adapté, développé pour mettre en scène quarante-sept danseurs, dont Marie-Claude Pietragalla, Carole Arbo et Patrick Dupond, doté d'un enfant-soldat, Télémaque.

Face au challenge, aux moyens mis à sa disposition, Gallotta ne s'est rien refusé : il sait que l'occasion fait le larron. *Ulysse* était une pièce en noir et banc, ces *Variations d'Ulysse* sont traversées d'éclairages nés des affolements d'une pellicule Technicolor qui balaie la scène de dégradés splendides. La pièce prend ainsi l'ampleur d'un péplum, d'une fresque antique sur laquelle se détache en gros plan les aventures d'Ulysse/Patrick Dupond avec toutes les femmes qu'il a rencontrées ou imaginées. Pietragalla, la brune sculpturale, et Arbo, la rousse vagabonde, incarnant tour à tour Nausicaa, Athéna, Pénélope, mais aussi les héroïnes de James Joyce...

Une nouvelle partition de Jean-Pierre Drouet vient remplacer les rythmes répétitifs de la musique originelle de Henry Torgue et Serge Houppin. Dès les premières mesures, on décolle : trio à cordes pour des notes presque baroques, guitares pour des accords de jazz, très troublants dans ce trajet méditerranéen, accordéon populaire, joyeux, percussions.

Un éclectisme à l'image de la danse de Gallotta qui tient crânement le choc. Ce qu'elle perd en fluidité comparé à la version première, elle le gagne en musicalité, en atmosphère. Le chorégraphe a réussi là un travail de titan, soutenu par l'expérience qu'il a accumulée depuis quinze ans, tant dans la danse qu'au cinéma, puisqu'il a déjà réalisé deux longs-métrages : *La Légende des Kreuls* (1987), *L'Amour en deux* (1991). La qualité première de Jean-Claude Gallotta reste la simplicité. Il traite cet afflux soudain de danseurs exceptionnels comme une marée, des vagues qui couvrent le plateau, puis se retirent, sans jamais craindre d'être submergé. Au contraire, le chorégraphe accepte, recherche à être déstabilisé, roulé par cet endroit mythique qu'est pour lui l'Opéra de Paris, incarné par ses danseurs.

Parfois sur le plateau, les corps se bousculent, chaos à peine organisé : des jambes de danseuses, portées la tête en bas, se dessinent en clair-obscur. Il a voulu que cet *Ulysse* soit, à l'instar de celui de 1981, un voyage intérieur, pris entre la narration fragmentée d'un Joyce et la linéarité d'un Homère. L'occasion d'accoucher d'un nouveau élan. De trouver dans cette aventure inattendue un ferment pour les créations à venir.

On sait qu'avec *Ulysse* Gallotta avait voulu inventer, à son tour, « *un ballet blanc. Un clin d'œil à* Giselle, *aux ballets romantiques inscrits au répertoire* ». Brigitte Lefèvre, ne s'y est pas trompé : *Ulysse*, pièce de danse pure, était celle, la seule peut-être, susceptible d'être bien servie par la compagnie qu'elle dirige.

Les danseurs sont toujours vêtus de blanc. Jean-Yves Langlais a su imaginer, à partir des costumes originaux – il en était déjà l'auteur – une parure, différente pour chaque danseur, tout en gardant entre elles un air de famille, où la légèreté, le vaporeux s'allient à la précision des découpes, des jours. Ces costumes contribuent à faire des *Variations d'Ulysse* un hommage à la mer Méditerranée. Un ballet d'écume, de rivage, cet entre-deux indéfini entre l'eau et cette terre où naît la pensée humaniste dont le chorégraphe n'a de cesse de défendre les valeurs.

Un maillot blanc, repris aux hanches et au décolleté par des insertions de Lycra, dégage haut les jambes de Pietragalla, soulignant une plastique sans l'ombre d'un défaut. Cette dernière danse avec l'air rêveur, charnel, de la Molly Bloom de James Joyce. Arbo incarne à merveille l'aiguillon du désir. Il n'y a que Patrick Dupond à pouvoir danser avec Télémaque, son jeune fils, porté sur son dos, avec quelque crédibilité. Gallotta a écrit pour l'étoile des variations « à la Dupond », à savoir rapides, animées de tours et de déboulés spectaculaires : Ulysse entraîné par les courants.

Le plus difficile pour les danseurs de l'Opéra fut de s'approprier ces cent petits gestes, petits cris, mots divers, dont Gallotta émaille sa danse : toute une ornementation furtive qui disparaît sous l'élégante technique classique. Une manière de rendre trop propre un chorégraphe dont la pureté technique a toujours été le cadet des soucis.

A ses débuts, Gallotta disait en réponse aux purs et durs de la danse contemporaine : « *Si j'ai besoin de prendre une arabesque, je la saisis sans faire de façon. Sans me demander si c'est « classique » ou « contemporain ». J'en ai besoin. C'est tout.* » C'est en cambriolant tous les styles que Gallotta est devenu Gallotta.

Dominique Frétard

Le conteur de notre époque

« Ulysse *n'est pas ma pièce préférée* », confie Gallotta à l'issue d'un « Passeport », rendez-vous inaugurés en 1994 par l'Opéra pour réunir, pendant une heure ou deux, créateurs et public. *« Après le voyage dans la danse américaine, que tout danseur se devait de faire dans les années 80, je décidai d'écrire une chorégraphie qui aurait été mon adieu, gai, à cette forme abstraite, inspirée de Cunningham. Ce dernier m'a appris une chose formidable : faire ce que je sens, et rien d'autre. Je préfère ce qui suit* Ulysse : *la trilogie*, Yves P., Ivan Vaffan, Les Survivants. *Le social entrait dans ma danse, les gens âgés, les enfants, le corps non glorifié, la solitude, les mouvements collectifs, les réflexes grégaires, le bouc émissaire. Mais aussi le sida, l'amour, l'attention aux autres.* » Prochaine étape du périple, *La Tête contre les fleurs*, qui sera créée à Grenoble à partir du 14 novembre prochain.

Les menaces terroristes font chuter la fréquentation des lieux culturels

LES MESURES de sécurité prises, à Paris notamment, après les attentats terroristes, ont des conséquences importantes sur la fréquentation des lieux culturels. La circulaire du rectorat de Paris interdisant aux chefs d'établissement d'organiser des sorties pédagogiques de groupes par les moyens de transport souterrains a provoqué une baisse considérable du taux de fréquentation des lieux d'expositions, des théâtres et des musées, principalement ceux destinés à un jeune public.

Les chiffres enregistrés par la Cité des sciences et de l'industrie sont révélateurs de la tendance générale. En septembre, le nombre d'entrées individuelles a connu une hausse de 1,9 % par rapport à 1994, en revanche le nombre d'entrées de groupes a enregistré une chute de 52,4 %. La fréquentation du Museum national d'histoire naturelle, du Grand Palais, de la Grande Halle de la Villette, a suivi la même courbe. « Cités-Cinés 2 » fut la première victime. Certes, l'exposition géante de la Défense consacrée aux images de demain souffrait depuis plusieurs semaines de problèmes financiers, elle était même en redressement judiciaire. L'interdiction de sortie des scolaires lui a porté le coup de grâce. En juin, on comptait 10 000 entrées de groupes ; en septembre, il n'y en avait plus que 500...

Dans l'ensemble, les annulations en série ont fait perdre aux espaces culturels fortement fréquentés par les jeunes entre 20 % et 30 % de leur public.

Au Théâtre des jeunes spectateurs de Montreuil, on s'inquiète : alors qu'en 1994 toutes les places étaient vendues, pour le premier trimestre de la saison 1995-1996 les organisateurs comptent déjà 4 000 spectateurs de moins, c'est-à-dire l'ensemble de la fréquentation parisienne.

LIMITER LES DÉGÂTS

Le Musée en herbe et la Halle Saint-Pierre, dont l'activité est principalement tournée vers les enfants, ont vu se désister les six à huit classes par jour qu'ils recevaient l'an dernier, c'est-à-dire entre 70 % et 80 % de leurs visiteurs (60 000 francs de recettes mensuelles en moins pour les caisses du Musée).

Les responsables et animateurs de ces lieux culturels espèrent que la situation ne se prolongera pas trop longtemps. En attendant, ils tentent de limiter les dégâts et de pallier la chute du nombre des entrées de groupe par une progression de celui des entrées individuelles. La Cité des sciences lance par exemple une campagne de publicité particulièrement importante à l'approche des vacances de la Toussaint, période très propice aux sorties culturelles. Un peu partout des séminaires, conférences, ateliers d'animations autour des thèmes des expositions sont organisés pour tenter de maintenir le taux de fréquentation. Les enseignants sont mobilisés pour inciter les parents à emmener eux-mêmes leurs enfants aux expositions et aux spectacles.

Plus rares, certains musées (la Halle Saint Pierre, la Galerie nationale du Jeu de paume notamment) ont décidé de se déplacer vers les écoles, ce qui est plus compliqué (les conférenciers doivent réadapter leur texte) et plus coûteux. Mais les organisateurs ont décidé d'aller vers leur public pour ne pas laisser, dit Camille Morineau, responsable du service culturel du Jeu de paume *« l'épanouissement culturel des enfants souffrir de la menace terroriste »*.

D. M.

Deux cents ans après, la réouverture du Théâtre Molière

ÉVÉNEMENT, certes, inattendu que la réouverture, à deux pas du Centre Pompidou, d'un théâtre, une vraie salle à l'italienne inaugurée en pleine Révolution, le 4 juin 1791, et qui après bien des mésaventures avait définitivement fermé ses portes en 1835. C'est Michel de Maulne qui, en 1975, empruntant un passage étroit entre les rues Quincampoix et Saint-Martin, tombe en arrêt devant un lieu plus ou moins ruiné et inoccupé. Il découvre que ce sont les vestiges d'une salle de théâtre. Il en cherche une, car la Maison de la poésie, qu'il dirige, étouffe, tant elle déborde de monde, dans une alvéole riquiqui du Forum des Halles.

Michel de Maulne va obtenir, pour la « réhabilitation » de ce théâtre enseveli, le concours de Jacques Chirac et Françoise de Panafieu, et des décideurs des affaires culturelles de la Ville de Paris, Jean-Jacques Aillagon et Laurence Pascalis. La maîtrise de l'œuvre revient aux architectes Jambry et Milojevic. Le coût de la reconstruction (février 1994-octobre 1995) a été de 31,1 millions de francs (25,7 pour la Ville de Paris et 5,4 pour le conseil régional d'Ile-de-France).

Jean-François Boursault, l'inventeur de ce théâtre, il y a deux siècles, avait été un singulier personnage. En 1770, à vingt ans, il lâche la profession d'avocat pour devenir acteur dans des troupes ambulantes. Pendant une tournée en Sicile, il prend la direction du Théâtre de Palerme. D'où il passe, en 1789, à celle du Grand Théâtre de Marseille, qu'il lâche quelques semaines plus tard, au lendemain du 14 juillet, pour courir à Paris.

Il se pointe, ni trop ni trop peu, dans les couloirs des assemblées, les clubs, les salons. Et voici qu'un décret, le 13 janvier 1791, porte que *« tout citoyen pourra élever un théâtre public et faire représenter des pièces de tout genre, en faisant, préalablement à l'établissement, la déclaration à la municipalité »*. Dans les dix mois qui suivent, vingt-trois théâtres sont inaugurés à Paris, dont celui de Boursault, qui met à la va-vite son dévolu sur les locaux, rue Quincampoix, du bureau des nourrices, lequel va emménager rue Sainte-Apolline. Le bureau des nourrices existait depuis le XIIe siècle, il était chargé du contrôle de la bonne santé et de la bonne conscience des nourrices professionnelles. Une médaille d'or de la « meilleure nourrice » avait même été innovée en 1785.

En un temps record, Boursault fit construire le Théâtre Molière, certes pas immense, mais d'un luxe et d'une beauté qui stupéfièrent Paris (car cela surclassait de loin toutes les nouvelles salles et de nombreuses anciennes). La pièce d'ouverture fut *Le Misanthrope*, mais ce décret de janvier 1791 avait eu bien sûr pour objet de faire jouer des choses de circonstance, et les vraies bonnes pièces « révolutionnaires » étaient rares. La seule œuvre de mérite que sut obtenir Boursault fut *Le Comte Oxtiern*, du marquis de Sade.

Nommé député à la Convention le 7 septembre 1792, Boursault quitta son théâtre, qui vivota, mal, sous plusieurs directeurs et plusieurs noms (Théâtre des Sans-Culottes, Théâtre des Artistes), jusqu'en 1806, où Boursault, resté propriétaire des murs, y rouvrit un Théâtre des Variétés étrangères, qui était une préfiguration de notre Théâtre de l'Europe, mais qui ne dura que huit mois.

UNE SOIRÉE DE FOLIE

Déserté par les comédiens, le lieu devint salle d'escrime, salle de bal, magasin de papier, autres commerces, ou espace inoccupé... cela jusqu'à la visite imprévue de Michel de Maulne en 1975.

La séance d'ouverture du Théâtre Molière ressuscité, vendredi 20 octobre, a été un soir de folie. Dès le matin, des mesures de sécurité, compte tenu des menaces d'attentats, avaient été prises. Mais une multitude d'acteurs, poètes, dramaturges, spectateurs, débordèrent les cordons. Après une brève déclaration d'ouverture du maire, Jean Tiberi, Michel de Maulne décida une pause, pour calmer les *« fous de poésie et de théâtre »* qui s'écrasaient dans la salle, dans les dégagements du théâtre, dans les caves voûtées où étaient accrochés des collages de Prévert.

Rien n'y fit. Le Théâtre Molière était transformé en une ruche bondée, tumultueuse, enthousiaste, sous les rires et les chahuts et les applaudissements de laquelle, les acteurs Michel Lonsdale, Redjep Mitrovitsa, Yann Collette, Serge Maggiani, François Chaumette, Denis Lavant, Geneviève Page, Hughes Quester, et beaucoup d'autres aussi notoires, donnaient malgré tout de la voix.

Dans quelques jours, le Théâtre Molière-Maison de la poésie, retrouvant son calme, présentera *Monsieur Pirandello est demandé au téléphone*, d'Antonio Tabucchi, mise en scène d'André Deho Neves, puis *La Perruque du vieux Lénine*, de Jean Ristat, mise en scène de Viviane Théophilidès, puis *Egaré dans les plis de l'obéissance au vent*, un montage de textes de Victor Hugo, œuvre d'André du Bouchet, mise en scène de Madeleine Marion. Il y aura des concerts, de la danse, des expositions. Une grande bibliothèque est déjà ouverte là. Un restaurant dans quelques jours. Des nourrices du XIIe siècle aux acteurs et poètes d'aujourd'hui, que de secrets et de cris ces murs de la rue Quincampoix n'auront-ils pas entendus ?

Michel Cournot

■ **PATRIMOINE : le prix Torta, pour la sauvegarde de Venise,** vient d'être remis dans la Cité des doges au Comité français pour la sauvegarde de Venise et à son président Gérard Gaussen. En près de trente ans, le Comité français a restauré de nombreux monuments et œuvres d'art de Venise, dont la basilique de la Salute, les fresques de Tiepolo dans l'église des Gesuati, la sacristie de la basilique Saints-Jean-et-Paul.

■ **PHOTOGRAPHIE : le vingtième prix Kodak de la critique photographique** a été remis, mardi 24 octobre, à Grégoire Cheneau, vingt-neuf ans, pour son travail en couleurs sur le métro parisien. Doté de 50 000 francs, ce prix *« permet de découvrir ou de confirmer un photographe à travers un premier travail d'auteur »*. Principal mécène de la photographie, Kodak est partenaire des Rencontres d'Arles, du Visa de Perpignan, du World Press d'Amsterdam, du prix Epica et a lancé le programme EuroFlash doté de 1 million de dollars par an au service de la jeune photographie européenne.

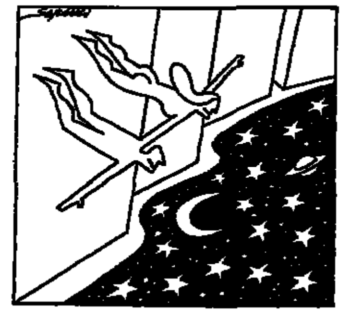
■ **Le photographe Vladimir Syomin a obtenu, lundi 23 octobre, le prix Eugene Smith 1995,** dont la vocation est de soutenir le travail d'un auteur dans la « photographie humaniste ». Doté de 20 000 dollars, ce prix va permettre à Vladamir Syomin, premier Russe primé, de documenter les territoires russes non touchés par le développement industriel, dont une grande partie est aujourd'hui abandonnée.

■ **MUSIQUE : une nouvelle revue musicale baptisée *Symphonia*** sera en kiosque le 16 novembre. Dirigée par le critique musical, musicien et écrivain Jacques Drillon, elle vise le public des amateurs, le grand public, et les professionnels. Vendue 59 francs, *Symphonia* sera accompagnée d'un disque compact inédit réalisé en collaboration avec la Radio suisse.

■ **PolyGram Latin America a acquis pour 300 millions de** francs la compagnie phonographique vénézuélienne Rodven Records, une des plus importantes sociétés indépendantes d'Amérique latine. Ce rachat devrait permettre à PolyGram de faire passer sa part de marché en Amérique latine de 13,5 % à 16 %. PolyGram et la succession Leonard Bernstein ont également signé un accord pour créer une société chargée d'exploiter le catalogue du compositeur de *West Side Story*.

Orchestre de chambre du Théâtre lliure de Barcelone

Classiques, libres et catalans



IL Y A quelques années des musiciens aventureux s'étaient rassemblés à Barcelone dans ce lieu expérimental qu'est le *Teatre lliure*, le « théâtre libre », où les arts se confrontent. Depuis cette période plutôt « informelle », l'orchestre a pris son autonomie et s'est fait connaître grâce à des disques parus chez Harmonia Mundi, maison qui les a pris sous son aile. Plutôt que de se consacrer, comme la plupart des groupes espagnols, à la création d'œuvres nouvelles, les Catalans sillonnent le patrimoine ibérique et révèlent quelques incunables, comme le *Pépita Jimenez*, d'Albeniz, une musique de scène superbe entre Puccini et Falla que l'on n'avait plus entendue depuis belle lurette et qu'ils viennent de publier sur disque. A Paris, au Théâtre des Champs-Elysées, où rien ne pardonne, ils jouent la musique de Falla qui leur a valu leurs plus beaux succès et qu'ils connaissent dans ses moindres recoins.

Jorge Chaminé (baryton), Josep Pons (direction).

★ Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 25. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Electrafixion
Sous le patronyme d'Electrafixion se cache la presque reformation d'Echo and the Bunnymen, groupe de Liverpool des années « new wave ». L'inspiration de Ian McCulloch (chant) et Will Sargeant (guitare) s'est faite moins onirique, au profit d'une énergie plus brutalement rock.
Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, *le 25. Tél. : 44-92-77-66. 100 F.*

Henri Dikongué, Filipe Mukenga
Henri Dikongué, guitariste-chanteur camerounais, cache sous ses ballades veloutées un swing suave. Felipe Mukenga, Angolais, auteur d'un opéra qui sera présenté à Luanda pour les fêtes de l'indépendance, rappelle le cousinage existant entre les rythmes d'Angola et ceux du Brésil.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 25. Tél. : 42-00-14-14. 100 F. À Colombes (92). MJC-Théâtre, 96, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 27. Tél. : 47-82-42-70 et à Besançon le 3 novembre, au Petit Kursaal.

Claude Barthelemy Trio
Le trio de Claude Barthelemy, formation libre, qui combine Rollins et Hendrix, invitera l'accordéoniste Jean-Louis Matignier à venir se frotter à ses gourmandises acoustico-électriques.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 25 et 26. Tél. : 40-26-46-60.

Jan Garbarek
Musicien fétiche de la compagnie discographique ECM, le saxophoniste Jan Garbarek reproduit sur scène la sérénité et l'extase de ses enregistrements avec un talent fou, mais avec un rien de raideur. Triomphe annoncé face à un public dévot.
Les Halles-L'Auditorium, 5, porte Saint-Eustache, Paris 4e. Mo Châtelet-les Halles. 20 h 30, les 25 et 26. Tél. : 42-36-13-90. Location Fnac, Virgin. De 100 F à 130 F.

MUSIQUE

Une sélection de concerts de jazz, rock, chanson, et musique du monde à Paris et en Ile-de-France

JAZZ

Paris

Laurent Fickelson Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 h 30, du 25 au 28. Tél. : 42-33-22-88.

Mike Stern Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 25. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Claude Barthélemy Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 25 et 26. Tél. : 40-26-46-60.

Rodney Kendrick
La Villa, 29, rue Jacob, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, du 25 au 31 (sauf dimanche 29). Tél. : 43-26-60-00.

Yad Jazz Fusion
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune. Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 45, les 25 et 26. Tél. : 42-36-01-36.

Big Band Tous Dehors
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. 20 heures, le 26. Tél. : 42-30-15-16. 30 F.

Joe Louis Walker Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 45-23-51-41. Location FNAC, Virgin. De 110 F à 130 F.

Steve Lacy Trio
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3e. Mo Saint-Paul. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 42-71-38-38. 30 F.

Big Band Jon Handelsman
Bateau-Théâtre La Balle-au-Bond, 3, quai Malaquais, Paris-6e. Mo Pont-Neuf. 21 heures, le 26. Tél. : 40-51-87-06.

Jean-Paul Bourelly, The Bluwave Bandits
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 26 et 27. Tél. : 42-00-14-14. De 70 F à 120 F.

Jimmy Gourley Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 26 et 27. Tél. : 42-33-22-88.

Zoom Top Orchestra
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 27. Tél. : 42-33-37-71.

Louis Winsberg New Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 27 et 28. Tél. : 40-26-46-60.

Nancy Holloway Quintet
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoit, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 27 et 28. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 140 F.

Gary Thomas Hip-Hop Project
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, les 28 et 29. Tél. : 42-00-14-14. De 70 F à 120 F.

Quartette Est et Septette Sonjal de Henri Texier
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris- 16e. Mo Passy. 20 heures, le 29. Tél. : 42-30-15-16. 30 F.

Larry Garner
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 31. Tél. : 45-23-51-41. Location FNAC, Virgin. De 110 F à 130 F.

Xavier Richardeau Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 h 30, le 31 octobre et du 1er au 4 novembre. Tél. : 42-33-22-88.

Ile-de-France

Patrice Thomas Quartet
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 25. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

Outlaws in Jazz
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 27. Tél. : 42-87-25-91. De 35 F à 80 F.

ROCK

Paris

Morbid Angel
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 18 h 30, le 25. Tél. : 42-31-31-31.

Southside Johnny
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, du 25 au 28. Tél. : 42-25-18-06.

Dennis Brown & the Ruption Kru
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 19 heures, le 26. Tél. : 42-31-31-31.

Blur
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Voltaire. 20 h 30, le 26. Tél. : 47-00-55-22.

Gwana Diffusion
Blues Heures, 97, rue Championnet, Paris-18e. Mo Porte-de-Clignancourt. 21 heures, le 27. Tél. : 42-62-21-47. 20 F.

Skid Row
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 19 heures, le 28. Tél. : 42-31-31-31. 110 F.

Peter Frampton
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. Mo Voltaire. 20 h 30, le 28. Tél. : 47-00-55-22.

Richie Blackmore
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 19 heures, le 31. Tél. : 42-31-31-31. 160 F.

Cypress Hill
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 31. Tél. : 42-08-60-00.

Monica Lypso Combo
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris-14e. Mo Vavin. 21 h 30, le 31 octobre et le 7 novembre. Jusqu'au 26 decembre. Tél. : 43-20-14-20. 90 F.

Sunset Heights
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris-8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, le 31 octobre et les 1er, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 11 novembre. Tél. : 42-25-18-06.

CHANSON

Paris

La Bande Magnetik
Théâtre de la Potinière, 7, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Mo Opéra. 19 heures, du 25 octobre au 26 novembre. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 42-61-44-16. Location FNAC, Virgin. 90 F.

Histoire d'œufs
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2e. Mo Sentier. 20 heures, les 25, 26, 27, 28 et 31 octobre et les 1er, 2, 3, 4 et 7 novembre. Jusqu'au 11 novembre. Tél. : 42-36-37-27. 100 F.

Ultimo Café
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris-4e. Mo Bastille. 20 h 30, le 25. Tél. : 44-59-82-82.

Starmania
Palais des Congrès, porte Maillot, Paris-17e. Mo Porte-Maillot. 20 h 30, les 25, 26, 27, 29 et 31 octobre et les 1er, 2, 3, 5 et 7 novembre ; 16 heures et 20 h 30, le 28 octobre et le 4 novembre. Jusqu'au 31 décembre. Tél. : 40-68-00-05. Location FNAC. De 175 F à 265 F.

Ute Lemper
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. 20 h 30, du 25 au 28. Tél. : 47-27-81-15. 160 F.

Michel Fugain
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris-9e. Mo Trinité. 20 h 30, les 25, 26, 27, 28 et 31 ; 17 heures, le 29. Jusqu'au 5 novembre. Tél. : 49-95-99-99. Location FNAC. De 160 F à 230 F.

Isabelle Parsy, Camille Ballon, le Kis Trio
Au Café chantant, 36, rue Bichat, Paris-10e. Mo République, Goncourt. 20 h 30, le 25. Tél. : 42-08-83-33.

Les Années Twist
Folies-Bergère, 32, rue Richer, Paris-9e. Mo Rue-Montmartre, Cadet. 19 heures et 21 heures, les 25, 26, 27, 28 et 31 octobre et les 1er, 2, 3, 4 et 7 novembre ; 17 heures, le 29 octobre et le 5 novembre. jusqu'au 31 décembre. Tél. : 44-79-98-98. De 150 F à 615 F.

Nana Mouskouri
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. 20 h 30, les 26, 27, 28 et 31 octobre et le 1er novembre ; 16 heures, le 29. Tél. : 45-61-53-00. De 150 F à 280 F.

Barnum
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris-5e. Mo Mo Maubert-Mutualité. 20 h 30, les 27 et 31 octobre et les 1er, 6, 7, 8, 13 et 14 novembre ; 15 heures et 20 h 30, le 28 octobre et les 4 et 11 novembre ; 15 heures, le 29 octobre et les 5 et 12 novembre. Jusqu'au 31 décembre. Tél. : 40-46-14-80. Location FNAC, Virgin. De 100 F à 250 F.

Ile-de-France

Au p'tit bonheur
Aubervilliers (93). Caf'Omja, 125, rue des Cités. Mo Aubervilliers-Quatre-Chemins. 21 heures, le 31. Tél. : 48-33-87-80.

Trio Esperança
Clichy (92). Théâtre Rutebeuf, 16-18, allées Léon-Gambetta. Mo Mairie-de-Clichy. 21 heures, le 27. Tél. : 47-39-28-58. De 100 F à 120 F.

Robert Charlebois
Courbevoie (92). Espace Carpeaux, 15, boulevard Aristide-Briand. 20 h 45, le 26. Tél. : 46-67-70-00. De 130 F à 150 F.

Bevinda, Djamel Allam, Kassé Mady Diabaté
Fontenay-sous-Bois (93). Salle Jacques-Brel, 164, avenue Gallieni. Mo RER Fontenay-sous-Bois puis bus 124, arrêt hôtel-de-Ville. 15 heures, le 28. Tél. : 48-75-44-88.

Henri Salvador
Massy (91). Opéra-théâtre, place France. 20 h 30, le 27. Tél. : 60-13-13-13. 185 F.

MUSIQUE DU MONDE

Paris

Henri Dikongue, Filipe Mukenga
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 25. Tél. : 42-00-14-14. 100 F.
Et à Colombes, MJC Théâtre, 96, rue Saint-Denis, 20 h 30, le 27. Tél. : 47-82-42-70.

Queen Esther Marrow & the Harlem Gospel Singers
Mogador, 25, rue de Mogador, Paris-9e. Mo Trinité, Chaussée-d'Antin, Havre-Caumartin. 20 h 30, les 25, 26 et 27 ; 15 h 30 et 20 h 30, les 28 et 29. Tél. : 53-32-32-00. Location FNAC. De 150 F à 250 F.

Carte blanche à Manu Dibango
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14e. Mo Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 26. Tél. : 43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Mambomania
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Mo République. 23 heures, les 26 et 27, jusqu'au 28. Tél. : 42-02-20-52.

Ricoson de Cuba, Ralph Thamar & Paris Latin Salsa
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. 22 h 30, le 28. Tél. : 45-82-44-40. Location FNAC, Virgin. 120 F.

Paname Tropical (avec Emile et Yannick Delaunay)
Folies Pigalle, 11, place Pigalle, Paris-9e. 16 heures, le 29. Tél. : 48-78-25-56.

Ile-de-France

Bratsch
Les Lilas (93). Théâtre du Garde-Chasse, 181, rue de Paris. Mo Mairie-des-Lilas. 21 heures, le 26. Tél. : 43-60-41-89. De 50 F à 110 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection, des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

DRAGON BALL Z (à partir de mardi 31 octobre)
Dessin animé japonais de Shigeyasu Yamauchi, Mitsuo Hashimoto, (1 h 30).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE GARÇU (à partir de mardi 31 octobre)
Film français de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu (1 h 45).
UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe-Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

MORTAL KOMBAT
Film américain de Paul Anderson, avec Christophe Lambert, Linden Ashby, Cary-Hiroyuki Tagawa, Robin Shou (1 h 40).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

THE GARDEN
Film britannique de Derek Jarman, avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins, Phillip MacDonald, Spencer Leigh (1 h 32).
VO : Accatone, 5e (46-33-86-86).

3 STEPS TO HEAVEN
Film britannique de Constantine Giannaris, avec Katrin Cartlidge, Frances Barber, James Fleet, Con O'Neil, David Cardy (1 h 30).
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10).

UNDERGROUND
Film franco-serbe d'Emir Kusturica, avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner (2 h 47).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, dolby, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).
VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

WATERWORLD
Film américain de Kevin Reynolds, avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn, Tina Majorino, Michael Jeter (2 h 15).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ANGES GARDIENS
de Jean-Marie Poiré,
avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Yves Rénier, Alexandre Eskimo, Olivier Achard.
Français (1 h 50).
Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CONFESSIONNAL
de Robert Lepage,
avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette.
Canadien-britannique-français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

DOLLAR MAMBO
de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas.
Mexicain (1 h 20).
Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

TROIS JOURS
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas.
Lituanien (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

REPRISES

CHAUSSURES A SON PIED
de David Lean,
avec Charles Laughton, John Mills, Brenda De Banzie, Daphne Anderson, Prundella Scales, Richard Wattis.
Britannique, 1954, noir et blanc, copie neuve (1 h 45).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).

DRÔLE DE DRAME
de Marcel Carné,
avec Françoise Rosay, Michel Simon, Louis Jouvet, Jean-Pierre Aumont, Jean-Louis Barrault, Nadine Vogel.
Français, 1937, noir et blanc (1 h 45).
VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48). Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LAURA
d'Otto Preminger,
avec Gene Tierney, Dana Andrews, Clifton Webb, Vincent Price.
Américain, 1944, noir et blanc (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

PEE WEE BIG ADVENTURE
de Tim Burton,
avec Pee Wee Herman, Elisabeth Daily, Mark Holton, Diane Salinger, Judd Omen, Daryl Roach.
Americain, 1986 (1 h 30).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Desfossés international poursuit sa restructuration

Des actionnaires regrettent la réduction du capital de la société éditrice de « La Tribune », initiée par LVMH, la maison mère du quotidien

C'EST UN COUP d'accordéon qui fait un petit couac. Lundi 16 octobre, l'assemblée générale de Desfossés international (DI), filiale de LVMH et maison mère des quotidiens *La Tribune Desfossés* et *L'Agefi*, a voté une réduction de capital de 199,9 millions de francs. Il s'agit d'une opération courante, quand une entreprise est dans une situation financière délicate. On réduit le capital, afin d'apurer les comptes, avant de l'augmenter à nouveau. C'est ce que l'on appelle un coup d'accordéon.

Les pertes cumulées de DI au 31 décembre 1994 étaient de 195,8 millions de francs pour un capital de 222,1 millions. Le conseil d'administration a donc proposé de réduire ce capital à 22,2 millions de francs, faisant passer la valeur de l'action de 100 à 10 francs. Ce qui a été avalisé par les actionnaires. Une prochaine assemblée fixera les modalités d'une augmentation de capital qui sera *« d'au moins 120 millions de francs »* et qui *« pourra atteindre 300 millions »*, selon *La Tribune Desfossés*.

Certains actionnaires contestent les méthodes employées qui relèvent, selon eux, *« d'un traitement un peu dur des actionnaires minoritaires »*. Cette réduction intervient trois mois après une assemblée extraordinaire qui a donné son autorisation pour une augmentation de capital pouvant aller jusqu'à 300 millions de francs (*Le Monde* daté 20-21 août). La division par dix du cours de l'action est jugée excessive par des actionnaires qui estiment qu'il n'était pas question d'un prix de 10 francs lors de l'assemblée du 30 juin. Pour Pierre-Antoine Gailly, PDG de DI, *« lors de l'assemblée du 30 juin, il n'a jamais été mentionné que l'augmentation de capital se ferait sur la base d'actions à 100 francs. Vu l'état des comptes de la société, nul ne pouvait ignorer que la valeur de l'action était plus proche de 10 francs que de 100 francs »*.

Le but de cette augmentation de capital était d'assainir les comptes et de permettre une montée en puissance de LVMH, qui détient 55 % de DI. Le coup d'accordéon va permettre de diluer davantage la part des actionnaires minoritaires, qui ne devraient pas participer à la prochaine augmentation. Les actionnaires sont souvent des établissements financiers qui ont transformé leurs créances en capital lors des diverses restructurations du groupe.

Ils ne contestent pas le pouvoir de LVMH, mais certains jugent la procédure un peu rude. Le Crédit national et sa filiale Initiatives et Finances (16,8 % des actions) ont voté contre, ainsi que l'ancien propriétaire Georges Ghosn et l'allemand Hanover Rück (2 %), qui conteste les conditions de la prise de contrôle de LVMH – des procès sont en cours –, Unicrédit (1 %) et le Crédit agricole (0,8 %) se sont abstenus. Les autres principaux actionnaires, l'UIC (11,5 %), La Mondiale (3,9 %), le Crédit lyonnais (4,2 %) ont voté pour la réduction du capital.

A. S.

Les radios juives ont du mal à cohabiter sur la FM

Depuis 1982, Radio-Communauté, Judaïques FM, Radio J et Radio-Shalom se partagent une fréquence (FM Paris : 94,8) et vingt-quatre heures d'antenne. Un premier divorce avait déjà défrayé la chronique communautaire et radiophonique en 1986. A l'époque, Radio J (issue du Renouveau juif, populaire et classée politiquement à droite) et Radio-Shalom (progressiste et même « laïque ») s'étaient séparées. Depuis, les quatre stations semblaient avoir trouvé un *modus vivendi*.

Mais ce bel équilibre s'est lézardé depuis le samedi 21 octobre. Judaïques FM, qui avait contracté en 1992 un mariage de raison avec Radio-Communauté, pour former Radio-Communauté Judaïques FM (RCJ), est *« empêchée d'émettre »*, selon un de ses responsables : un grésillement occupe les plages de diffusion qui lui ont été dévolues.

Lundi 23 octobre, Marcel Goldstein, vice-président du Fonds social juif unifié (FSJU), a expliqué que Radio-Communauté était dans son droit : *« Après treize ans d'un mariage sans nuages, Judaïques FM a voulu découcher. »* Il n'est donc plus question de laisser ses responsables émettre *« sur un matériel qu'ils ne possèdent pas »*. Selon lui, ces disputes proviennent d'une *« tare originelle »* : la cohabitation des différentes familles sur une même fréquence, *« une aberration, quand on connaît la diversité de la communauté »*.

Pourtant, les motifs de la dispute semblent anodins : sommées de livrer, cet été, des documents au Comité technique radiophonique de Paris (CTR), Judaïques FM et Radio-Communauté se sont querellées à propos de problèmes de comptabilité. Le 4 juillet, la rupture est décidée. Après trois mois de préavis, le CTR et les instances communautaires tentent de jouer les bons offices à l'occasion du Yom Kippour. Sans résultat : Radio-Communauté ne peut pardonner à Judaïques FM d'avoir quitté Médiascoop, la régie du magazine *L'Arche* qui vend aussi les espaces publicitaires de Radio-Communauté, pour rejoindre celle de Radio J et de Radio-Shalom.

Le FSJU vient de prévenir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) du *« trouble qui existe sur la fréquence »*. Philippe Labarde, membre de cette instance chargé des radios, affirme : *« La communauté juive est en droit de souhaiter une seconde fréquence. »*

Ariane Chemin

■ **TÉLÉVISION : TF 1 a annoncé, lundi 23 octobre, l'acquisition de** 60 % de GLEM productions, société fondée et dirigée par le producteur Gérard Louvin, pour *« se doter d'un outil de production dans le domaine des divertissements »*. Avec ce rachat, Gérard Louvin, auparavant conseiller de TF 1 pour les variétés et le divertissement, succède à Anne Marcassus comme directeur délégué chargé des divertissements et des jeux. Étienne Mougeotte, vice-président de TF 1, prend la présidence de GLEM productions, qui a notamment créé « Sacrée soirée » en 1987, « Intervilles », « Sans aucun doute », « Les Années tubes », « Si on chantait » et « Disney Parade ».

■ **SONDAGE : trois instituts de sondages**, le groupe français Sofres, l'allemand GFK et l'américain NPD, ont annoncé, mardi 24 octobre, la conclusion d'un accord pour la création d'un service intégré d'enquêtes postales portant sur 150 000 foyers répartis sur les cinq grands marchés européens (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et Espagne). Baptisé Euromail, ce service permettra aux annonceurs d'accéder, par un interlocuteur unique, à l'ensemble des marchés couverts par ce panel. L'association avec NPD permet d'ajouter à cet échantillon 345 000 foyers installés aux États-Unis et au Canada.

■ **MAGAZINE : le groupe Les Echos** va lancer un mensuel destiné à aider les lecteurs à mieux gérer leurs finances personnelles, au cours du premier trimestre 1996. Dix-huit mois d'études et de tests ont été consacrés à cette nouvelle publication à laquelle doivent collaborer trente-cinq personnes. La rédaction en chef doit être confiée à Alain Vernot, quarante-sept ans, qui a travaillé à *L'Express*, ainsi qu'au mensuel *Capital*, avant de rejoindre en 1994 *Les Echos*. Les Echos, propriété du groupe britannique Pearson, vient également de créer deux lettres professionnelles consacrées l'une à l'automobile et l'autre à l'emballage.

■ **ANNONCES : la Cour de cassation a jugé**, mardi 24 octobre, que le directeur d'un journal ne pouvait encourir aucune responsabilité pour le contenu d'une annonce légale, contrairement à un arrêt rendu le 27 octobre 1993 par la cour d'appel de Limoges. Les directeurs de *La Montagne*, *Le Populaire du Centre et l'Echo du Centre*, avaient été poursuivis en diffamation par un médecin de la ville qui leur reprochait d'avoir publié, le 12 février 1992, une annonce légale faisant état de sa suspension disciplinaire. *« Le directeur de publication d'un journal ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'insertion d'une annonce, dont il ne peut légalement se dispenser »*, a dit la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Christian Le Gunéhec.

■ **PRIX : Adam Michnick, directeur du premier quotidien polonais, *Gazeta Wyborcza*,** est le lauréat 1995 du Prix européen de la presse décerné par l'Association de la presse européenne à l'occasion de son congrès annuel, qui s'est tenu à La Valette (Malte). Ancien dirigeant du syndicat Solidarité, Adam Michnick, quarante-neuf ans, qui a passé six années en prison sous le régime communiste, a été récompensé pour ses prises de position en faveur de la démocratie et de la liberté d'expression.

■ **PRESSE : Maurice Piccot**, ancien directeur général du groupe Sud-Ouest, a été élu vice-président de l'IFRA, organisme international sur les nouvelles technologies pour la presse et l'imprimerie. Il remplace le Finlandais Heikki Huhtanen.

MERCREDI 25 OCTOBRE

TF 1

- **12.50 Magazine : A vrai dire.**
- **13.00 Journal, Météo.**
- **13.38 Magazine : Femmes.**
- **13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
- **14.30 Série : MacGyver.**
- **15.30 Club Dorothée vacances.**
- **17.25 Série : Les Années fac.**
- **17.55 Les Nouvelles Filles d'à côté.**
- **18.25 Hélène et les garçons.**
- **19.00 Série : Alerte à Malibu.**
- **19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.**
- **20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.**

- **20.50 Série : Columbo.**
- **22.30 Magazine : Combien ça coûte ?** Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert. Invité : Jack Lang. 50e émission.
- **0.00 Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot. Speed Jump, de Didier Lafond ; A la conquête du Yangtse, de John Wilcox ; Un vélo rouge en Chine, de Patrice Aubertel et Gilles Santantonio ; Pour quelques yuans de plus, de Sophie Bachelier et Luc Federmeyer ; A la recherche de la Grande Muraille, de Mickey Grant ; Dong, de François Guinand.
- **1.00 Journal, Météo.**
- **1.15 Programmes de nuit.** Mésaventures (et 4.30) ; 1.40, TF 1 nuit (et 3.00, 3.30) ; 1.50, Le Vignoble des maudits ; 3.00, Histoires naturelles (et 5.10) ; 3.40, L'Aventure des plantes ; 4.20, Série. Mésaventure ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

- **12.59 Journal, Transat** (et 23.45).
- **13.45 Téléfilm : Un ballon dans la tête.** De Michaella Watteaux.
- **15.25 Couleur Maureen** (et 16.15, 16.45).
- **15.25 Série : Hartley cœurs à vif.**
- **16.20 Série : Seconde B.**
- **17.20 Série : Les Premières Fois.**
- **17.50 Série : Génération musique.**
- **18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.**
- **18.43 Jeu : Que le meilleur gagne** (et 3.15).
- **19.15 Bonne nuit les petits.**
- **19.20 Studio Gabriel** (et 1.45).
- **19.55 Loto** (et 20.45).
- **19.59 Journal, Météo.**

- **20.55 Téléfilm : Le Mouton noir.** De Francis de Gueltzl, avec Michèle Laroque.
- **22.35 Magazine : Bas les masques.** Présenté par Mireille Dumas. Je ne pense qu'à ça.
- **23.42 Journal, Météo.**
- **0.00 Les Films Lumière.**
- **0.05 Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Des bébés sur mesure.
- **1.20 Programmes de nuit.** Histoires courtes : Léon G, d'André Chandelle et Frédéric Schlicklin ; 2.15, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.45, 24 heures d'infos ; 3.55, Jeu : Pyramide ; 4.25, Jeu : Les Z'amours ; 4.55, Outremers ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

- **12.45 Journal.**
- **13.05 Jeu : Tout en musique.**
- **13.40 Téléfilm : Nevada Smith.** De Gordon Douglas, avec Cliff Potts.
- **14.55 Questions au gouvernement.** En direct de l'Assemblée nationale.
- **16.05 Feuilleton : Le Don Maudit** [3/6].
- **16.30 Dessin animé.** Roger Ramjet.
- **16.40 Les Minikeums.**
- **17.50 Série : Les deux font la loi.**
- **18.20 Questions pour un champion.**
- **18.50 Un livre, un jour.** *50 000 dinars*, de Jacques de Loustal et Jean-Luc Coatalem.
- **18.55 Le 19-20 de l'information.** 19.08, Journal régional.
- **20.05 Jeu : Fa si la chanter.**
- **20.35 Tout le sport.**
- **20.45 Consomag.**

- **20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence. Les Français et la Voiture : zéro de conduite.
- **22.20 Météo, Journal.**
- **22.40 Documentaire : Un siècle d'écrivains.** Présenté par Bernard Rapp. Julien Gracq, la chanson du guetteur, de Michel Mitrani.
- **23.40 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.** Chroniques de l'Afrique sauvage. [7/12] Le Retour de Douma (rediff.).
- **0.35 Feuilleton : Dynastie.**
- **1.25 Musique Graffiti.** Récital Catherine Ribeiro aux Bouffes du Nord (4e partie) (15 min).

M 6

- **12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.**
- **13.25 Magazine : M 6 Kid.** C'est quoi un chantier ? ; Kidistoire : Louis Pasteur. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Moi, Renart ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, 20 000 lieues dans l'espace.
- **16.30 Hit Machine.**
- **17.00 Fanzine** (et 1.25 ; 5.15). Ce sexe qu'on dit faible. A l'occasion de la sortie, le 6 novembre, de leur nouvel album « The Rolling Stones Stripped », diffusion de leur clip « Like a Rolling Stones ».
- **17.30 Dessin animé : Tintin.**
- **18.00 Série : Highlander.**
- **19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.**
- **19.50 Sport : Voile.**
- **19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
- **20.00 Série : Notre belle famille.**
- **20.35 Magazine : Ecolo 6.** Champignons : le permis de ramasser.

- **20.40 Téléfilm : Docteur Jekyll et Mister Hyde.** De David Wickes.
- **22.40 Téléfilm : Le Manoir du secret.** De Tim Fywell.
- **0.50 Magazine : Secrets de femmes.**
- **1.50 Boulevard des clips** (et 5.45).
- **3.00 Rediffusions.** Fréquenstar (Yves Lecoq) ; 3.55, E = M 6 ; 4.20, Stamews ; 4.45, Mode 6.

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45

- **12.30 La Grande Famille.**
- **13.40 Le journal de l'emploi.**
- **13.45 Décode pas Bunny.**
- **14.40 Documentaire : *Sur les traces de l'ours argenté*.**
- **15.05 Le Journal du cinéma.**
- **15.10 Téléfilm : Amy et Johnny.** De John Kent Harrison.
- **16.40 Dessin animé : Super Zéro.**
- **17.05 Sport : Football américain.** Match de championnat de la NFL : Tampa Bay-Atlanta.
- **17.55 Dessin animé :** Les Multoches.
- **18.00 Le Dessin animé.** Iznogoud.
- **18.30 Cyberflash.**

En clair jusqu'à 21.00

- **18.40 Nulle part ailleurs** (et 19.10).
- **19.30 Flash d'informations** (et 22.40).
- **19.40 Le J.T.** Présenté par Jules-Edouard Moustic.
- **19.55 Les Guignols.**
- **20.30 Le Journal du cinéma.** Spécial Emir Kusturica.

- **21.00 Cinéma : Blink. ■** Film américain de Michael Apted (1994).
- **22.45 Court métrage : Clara et Jérémy.** De F. Hernandez.
- **22.50 Cinéma : Ladybird. ■ ■** Film britannique de Ken Loach (1994, v.o.).
- **0.30 Surprises.**
- **0.50 Les Silences du palais. ■** Film franco-tunisien de Moufida Tlatli (1993, v.o., 124 min).

LA CINQUIÈME

- **12.30 Atout savoir.**
- **13.00 Documentaire : Arctique, Pisugtooq l'ours vagabond.**
- **13.25 Le journal du temps** (et 18.57).
- **13.30 L'Esprit du sport.**
- **14.30 A tous vents.** « Titanic », du rêve au cauchemar.
- **15.30 Qui vive !**
- **15.45 Allô ! La Terre.** La Naissance [3/5].
- **16.00 La Preuve par cinq.** [3/5].
- **16.30 Pareil, pas pareil.** Londres.
- **17.00 Rintintin.** Le Troisième Cavalier.
- **17.30 Les Enfants de John.**
- **18.00 Affaires publiques.**
- **18.15 L'Œuf de Colomb.** Le Rasoir.
- **18.30 Le Monde des animaux.** Peurs animales : les scorpions.

ARTE

- **19.00 Série : Ivanhoé** [13/25] Les Tisserands.
- **19.25 Documentaire : Bionique, les inventions de la nature.** [4/4] De la soie de l'araignée au gel de la méduse, de Thomas Brodbeck.
- **20.20 Le Dessous des cartes.** Les Conséquences de l'indépendance du Québec.
- **20.30 8 1/2 Journal.**

- **20.40 Les Mercredis de l'Histoire.** Présenté par Alexandre Adler. Burundi : la dernière carte, de Jean-François Bastin et Isabelle Christiaens. *Portrait de l'ancien ministre des affaires étrangères du Burundi, Jean-Marie Ngendahayo.*
- **21.45 Opéra : Orphée et Eurydice.** Drame musical en cinq actes de Joseph Haydn, livret de Carlo Francesco Badini, mise en scène de Jürgen Flimm. Avec Cecilia Bartoli, Roberto Sacca, Wolfgang Holzmair, le Concentus Musicus de Vienne et le Chœur Arnold Schönberg, dir. Nikolaus Harnoncourt.
- **23.50 Téléfilm : La Seconde Vie de Joseph Haydn.** De P. Laemmle et P. Probst, (v.o.).
- **1.05 La Chute du Mur, une chronique** [4/12].
- **1.20 Le Coup de foudre. ■** Film allemand de Rudolf Thome (1992, v.o., 100 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. Invité : Thomas Fersen. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. 21.00 L'Hebdo. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de guerre. [3/7] Mars 1945. 23.30 Savoir plus santé. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.40 Watergate. [3/5] Les Boucs émissaires. De Mick Gold. 20.35 Scouts toujours. D'Agnès et Jean-Claude Bartoll. 21.25 Everest Turbo, la tentation. De Bernard Germain. 21.55 Nautilus. [5/5] Les Voyageurs de l'espace océan. De Jeremy Marre. 22.50 Code Isabella. De Sally Ingleton. 23.45 Le Voyage extraordinaire. De François Chouquet. 0.35 Sida-paroles de l'un à l'autre. De Paule Muxel et Bertrand de Solliers (70 min).

PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. Dean Martin. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Le Cri. ■ ■ ■ Film italien de Michelangelo Antonioni (1957, v.o.) 0.15 Documentaire : Cézanne. De Jean-Paul Fargier. 0.45 Paris dernière (60 min).

CANAL J 17.25 Le Cristal magique. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super finale de rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La leçon de cinema ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité. 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis, Good Rockin' Tonight. The Old Man. 20.25 Série : Route 66. Portrait dans la neige. 21.20 Série : Au cœur du temps. Chasse à travers le temps. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. La Crise cardiaque. 22.35 Série : Les Incorruptibles de Chicago. Le rocker qui venait du froid. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 T'as pas une idée ? 0.55 Série : Dream On. L'Irrésistible Ascension d'Alex (30 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). Le jeu s'arrête au 13. 19.50 Série : Cher oncle Bill. La Vitre brisée. 20.15 Série : Skippy le kangourou. 20.45 Série : The Thunderbirds. L'Homme du MI5 (et 0.10). 21.35 Série : Les Espions. Ma mère est une espionne. 22.25 Série : 200 dollars plus les frais. La Dame dans l'auto rouge. 1.00 Série : Mission impossible. Silence, on tourne (45 min).

MCM 19.55 Mangazone (et 23.25). 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et 1.00). 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Passion cinéma (30 min).

MTV 19.00 VJ Kate Moss. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.00 F 1 Magazine (et 22.00). 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Sumo. 21.00 Prime Time Magazine. 22.30 Course de camions. 23.00 Échecs. Championnats du monde 1995. Rétrospective et le point sur les cinq premières parties. Au World Trade Center de New York. 0.00 Equitation. Coupe du monde de saut d'obstacles : ligue d'Europe occidentale. 3e manche. A Helsinki (Finlande) (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.05 Le Testament d'Orphée. ■ Film français de Jean Cocteau (1960, N.). 20.30 Evadé de Dartmoor. ■ Film américain de Ricardo Cortez (1939, N., v.o.). 21.25 Alice Adams ■ ■ Film américain de George Stevens (1935, N., 100 min). 23.05 Diamond City. ■ Film britannique de David Mac Donald (1949, N., v.o.). 0.35 Monsieur Joe. ■ Film américain d'Ernest B. Schoedsack (1949, N., v.o., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.15 Le Bazar de Ciné Cinémas. 19.05 Hélas pour moi. ■ ■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). 20.30 Patton. ■ Film américain de Franklin J. Schaffner (1970). 23.15 Les Deux Anglaises et le Continent. ■ ■ Film français de François Truffaut (1971, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Opéras en France : cinq saisons musicales. 3. Opéra de Normandie, Théâtre des Arts. 20.30 Tire ta langue. Le discours de la mort ou le mot de la fin. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes de Philippe Soupault (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Ici et maintenant. Entretiens avec Joseph Noiret et Marc Wilmet. 22.40 Les Nuits magnétiques. La cité interdite : les usines Renault de Boulogne-Billancourt. 2. Le chiffon rouge. 0.05 Du jour au lendemain. Patrick Roegiers (Emisphère Nord). 0.50 Musique : Coda. Seule la voix (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Albatros : Andréa Zanzotto (2) ; 2.56, Entretiens avec Hélène Parmelin (1) ; 4.23, Paul Valadier (Eloge de la conscience) ; 4.52, Les Petits Bourgeois, de Maxime Gorki.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 14 octobre au Conservatoire d'art dramatique, à Paris, Anatol Ugorski, piano : Œuvres de Prokofiev : Sonate pour piano nº 5 op. 38 ; Visions fugitives op. 22 (cinq pièces) ; Œuvres de Scriabine : Deux poèmes op. 32 ; Etudes op. 8 nº 2, 11 et 12 ; Prélude et nocturne pour la main gauche op. 9 ; Sonate pour piano nº 6, de Prokofiev. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. Le Poète mourant, de Meyerbeer ; Requiem (extraits), de Duruflé, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Michel Legrand. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Barraine, Raskatov, Eben. 23.05 Ainsi la nuit. Trio pour violon, violoncelle et piano nº 3, de Lalo, par le Trio Barbican ; Œuvres de Brahms : Sapphische Ode op. 94 nº 4 ; Vor Schneller Schwur op. 95 ; Die Mainacht op. 43 nº 2 ; Standchen op. 106 nº 1 ; Von ewiger liebe op. 43 nº 1 ; Douze microludes pour quatuor à cordes op. 13 Hommage à Mihaly Andras, de Kurtag, par le Quatuor Arditti. 0.00 Jazz vivant. La chanteuse Jeanne Lee avec Arthur Blythe, Archie Shepp, Horace Parlan, Wayne Dockery et Steve McCraven, au Festival Banlieues bleues. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 11 juin au Théâtre Grévin, par Gérard Lesne, alto et Il Seminario Musicale : Trois Airs de cour, de Lambert ; L'Amant timide, cantate, de Courbois ; Prélude courante, sarabande et chaconne pour théorbe, de Lemoyne ; Cantate Il Dispetto in amore, de De Monteclair ; Rinaldo : air Cara Sposa / Giulio Cesare : air Dall ondoso periglio / Orlando : air Ah ! Stigie larve, de Haendel. 22.15 Les Soirées... (Suite). Acis et Galatée, masque pour soliste et orchestre, de Haendel, par The English Baroque Soloists, dir. John Eliot Gardiner, Norma Burrowes (Galatée), Anthony Rolfe Johnson (Acis), Martyn Hill (Damon), Willard White (Polyphème). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

France-Culture raconte le mythe de « Renault-Billancourt »

Fermés en 1992, les ateliers de l'île Seguin ont été longtemps considérés comme une citadelle ouvrière, un endroit où direction et syndicat s'observaient et se respectaient

EVOQUER la mémoire ouvrière aujourd'hui est un exercice douloureux. L'air ambiant ne s'y prête guère. Surtout quand il s'agit d'explorer le passé de Boulogne-Billancourt, la forteresse ouvrière, le symbole de la domination d'un syndicat et d'un parti politique, un lieu à la fois béni par de Gaulle et par Sartre, où s'est construite la France de l'après-guerre, bref un « monument de la société française ».

Durant ces quatre « Nuits magnétiques », réalisées par Brigitte Rihouay, Pierre François converse avec la souffrance de ces hommes, dont les silhouettes traînent encore du côté des murs sans vie de l'île Seguin. Car c'était bien un univers d'hommes, où les femmes étaient rejetées – au terrible atelier du caoutchouc – quand elles n'étaient pas suspectées de vie douteuse. Héros d'une épopée, ces survivants ? *« Le mythe*, dit l'un d'eux, *l'ouvrier qui était sur la chaîne, il s'en foutait complètement, il n'avait pas l'impression d'être à l'avant-garde de la classe ouvrière. »*

La chaîne – Louis Renault introduisit très tôt le taylorisme – était redoutée par l'ouvrier, il fallait que *« les gestes rentrent dans la peau »*, il y avait à l'embauche la peur de ne pas tenir le rythme, de *« couler »*, disait-on. Mais certains rusent avec le monstre, *« se débrouillent pour faire de l'avance »*, au point que l'on pourrait douter des *« cadences infernales »* tant dénoncées par la CGT. Le micro de Pierre François commet quelques sacrilèges.

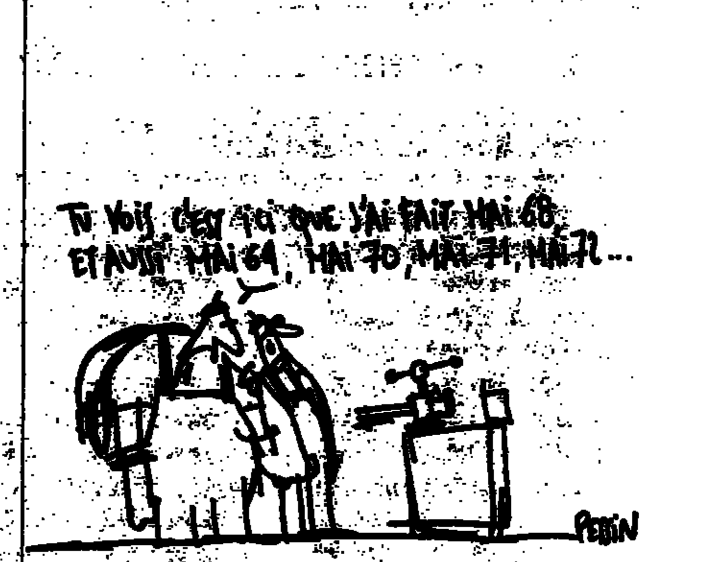
Nulle part dans une entreprise un syndicat n'aura été aussi omnipotent. Le temple de la condition ouvrière a été édifié. La CGT entretient une symbolique de l'affrontement qui glorifie la geste de l'ouvrier. Direction et syndicat : les deux puissances s'observent, se respectent, savent composer aussi ; par moments, la grève arrange la direction, qui ainsi écoule le stock. Toutes deux sont comme *« un vieux couple qui, pour tenir, vit dans des déchirements incessants »*.

Mais la CGT, le PC et *L'Humanité* sont partout. 18 000 adhérents sur les 38 000 salariés sont inscrits à la bibliothèque du comité d'entreprise où la presse autre que cégétiste n'est pas supportée. Le délégué règle la vie de chacun des Renault au-dedans comme au-dehors de l'usine. C'est au département 70, appelé « le Petit Kremlin », que *« la CGT compte le plus de syndiqués, et le PCF le plus grand nombre de communistes au mètre carré »*. Les autres organisations, nées en réaction, auront du mal à faire admettre la démocratie syndicale.

Boulogne-Billancourt est l'histoire d'une réussite industrielle, mais aussi celle d'un échec humain. Au début des « trente glorieuses » on a embauché en terre maghrébine et africaine pour construire cette *« automobile promise à chaque Français »*. Dans les années 80, crise oblige, ces OS seront licenciés massivement. Pour ces hommes, à l'injustice du licenciement, s'ajoute l'incompréhension. Tous les mythes s'effondrent : celui de l'emploi permanent, d'un Boulogne-Billancourt *« lieu d'éternité »*, et celui du retour au pays.

On croyait avoir pensé à tout, sauf à l'ampleur de la crise et du chômage, et à la nécessité de la formation permanente. Le fameux 1 % n'a servi qu'aux cadres et aux techniciens. *« La position de la CGT, c'était de négocier en argent »*, dit crûment un ancien responsable de la CFDT. Renié, cet autre dogme que représentait l'émancipation de l'homme par l'éducation et la culture. Il y a même eu sans doute *« une sorte de connivence entre direction, syndicats et les immigrés eux-mêmes pour que les choses ne changent pas »*, reconnaît un autre.

On savait que l'île Seguin allait fermer. *« Le summum de la cruauté est d'avoir fabriqué des gens qui sortis du contexte de l'usine ne savaient rien faire. Le taylorisme les a détruits jusqu'au tréfonds d'eux-mêmes »*, explique cet ancien de la CFDT. Finalement, *« on a fabriqué des infirmes, et non pas des hommes debout »*.



Régis Guyotat

★ « Nuits magnétiques : la cité interdite, les usines Renault de Boulogne-Billancourt », France-Culture, jusqu'au vendredi 27 octobre à 22 h 40.

Version originale

par Luc Rosenzweig

JACQUES CHIRAC a pris des risques en répondant directement en anglais aux questions de Larry King sur CNN. Il ne devrait pas manquer de se faire brocarder par « Les Guignols de l'info », et clouer au pilori par les intégristes de la francophonie de papa. Sans que cela ait été vraiment relevé, il a procédé à une petite révolution dans les mœurs de la République en utilisant l'idiome local pour s'adresser à des millions d'Américains et, au-delà, à des centaines de millions de personnes utilisant l'anglais comme langue véhiculaire.

Cela n'est certes pas de nature à lui valoir des points supplémentaires dans les sondages ni la brusque sympathie de tous ceux qu'il a choqués à travers le monde en reprenant les essais nucléaires, mais c'est un début encourageant. Notre cote, on l'a vu récemment, n'est pas si brillante à l'étranger, où l'on nous taxe d'arrogance et de nombrilisme, et il n'est pas mauvais d'essayer de se faire comprendre avec les moyens adéquats. Les grands journaux télévisés de 20 heures n'ont pas été fair-play en ne retenant de cette prestation que le moment où le président fit appel au souffleur pour retrouver le mot *printemps* en anglais *(spring)*. De plus larges extraits ont été diffusés, sous-titrés, sur l'excellent « 8 1/2 », le journal tout en images d'Arte. On en venait presque à souhaiter que Jacques Chirac s'exprime toujours en anglais à la télévision. Il est plus sympathique lorsqu'il ne lui est pas possible de se brancher sur la langue de bois du franco-politicien.

Une autre scène de genre s'est déroulée en version originale à New York à l'occasion du grand raout onusien : le fou rire inextinguible de Bill Clinton lors de sa conférence de presse avec Boris Eltsine. Là, on nage en plein freudisme *direct live*. Résumons. Eltsine affirme que sa rencontre avec Clinton n'est pas un désastre, et que le désastre ce sont les journalistes. La *vis comica* de la situation réside dans le fait que Boris pense *vraiment* que la presse est en soi un désastre, alors que Bill, enfant de la démocratie américaine, a refoulé au fond de son subconscient cette idée cochonne, tout en lui trouvant un attrait sulfureux. Le président américain réagit alors comme lorsqu'un gamin entend une plaisanterie inconvenante qui touche à ses fantasmes profonds. Un rire, un rire énorme, que le trait d'esprit eltsinien ne suffit pas à expliquer.

On dit que Bernard Tapie va se lancer dans le métier d'acteur de cinéma sous la direction de Claude Lelouch. Au vu des bouts d'essai qui étaient tournés dans le hall du tribunal de Douai, on ne peut que lui conseiller de choisir le cinéma muet, qui devrait mieux lui réussir que sa version parlante, du moins devant les juges. Cela dit, on aurait bien aimé entendre de sa bouche : *« J'ai été un couillon ! »* C'était presque du Pagnol !

JEUDI 26 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.25 Série : La Philo selon Philippe.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Navarro.
Les Chiffonniers de l'aube, de Gérard Marx.
Le commissaire et ses « mulets » enquêtent sur le meurtre de l'un des plus gros entrepreneurs de la ville. Les soupçons se portent rapidement sur une société rivale.

22.30 Magazine : J'y crois, j'y crois pas.
Présenté par Tina Kieffer. L'IVG est-elle en danger ?
0.45 Journal, Météo.
0.55 Programmes de nuit.
«Boléro» de Ravel, par l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie ; 1.50, TF 1 nuit (et 2.25, 3.30, 4.05) ; 2.00, Série : Intrigues ; 2.35, Le Vignoble des maudits [2/3] ; 3.40, Histoires naturelles (et 5.00) ; 4.15, L'Aventure des plantes ; 4.40, Musique.

FRANCE 2

12.10 Jeu : Les Z'amours (et 4.30).
12.45 Météo (et 13.40).
13.45 Série : Derrick.
13.55 Loto, Journal, Transat (et 0.15).
14.50 Série : Soko.
15.40 Tiercé. En direct de Longchamp.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.20).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Les Premières Fois.
17.40 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 2.10).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.

20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial.
Invité : Raymond Barre, maire de Lyon. A. J. Bannister : dans le couloir de la mort, de Stephen Trombley et Tomasz Magierski ; Foot à lier, de Denis Poncet, Jean-Xavier de Lestrade, Thierry de Lestrade et Jean-Yves Cauchard ; Farakan, de Karine Fossou et Jon Kalina.
22.50 Expression directe. CFTC.
22.55 Cinéma : Chérie, je me sens rajeunir. ■■■
Film américain de Howard Hawks (1952). Avec Cary Grant.
0.35 Journal, Météo.
0.52 Les Films Lumière.
0.55 Le Cercle de minuit.
Portrait de Nathalie Sarraute ; Jean Babilée ; Actualité du théâtre avec Jorge Lavelli et Roland Bertin.
2.40 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Simon et Simon.
14.30 Série : Magnum.
16.10 Feuilleton : Le Don maudit [4/6].
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Mille et unième émission.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Maman, j'ai raté l'avion. ■
Film américain de Chris Columbus (1990).
22.35 Météo, Journal.
23.05 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson. Grands écrivains : bas les masques ! Invités : Ghislain de Diesbach (*Chateaubriand*) ; Josyane Savigneau (*Carson McCullers*) ; François Bott (*Radiguet, l'enfant avec une canne*) ; Robert Merle (*Oscar Wilde*) ; Danièle Sallenave (*Lettres mortes*).
0.05 Magazine : Espace francophone.
Chanter en Acadie.
0.35 Un livre, un jour.
Mille et un jours et une nuit. Florilège des émissions diffusées depuis le 7 septembre 1991.
3.35 Musique Graffiti.
Sonate pour flûte et piano, de Haendel. (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Le Colt ou la Corde.
De Jerry Jameson.
15.00 Boulevard des clips (et 1.40, 5.40).
16.30 Hit Machine.
17.00 Série : Classe mannequin.
17.30 Dessin animé : Tintin.
Le Lotus bleu [1/2].
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple.
Présenté par Marielle Fournier. La Création de l'ONU.

20.45 Cinéma : Willow. ■■
Film américain de Ron Howard (1988). Avec Val Kilmer, Joanne Whalley, Warwick Davis.
23.00 Téléfilm : Le Cimetière oublié.
De John Patterson, avec David Soul, Patty Duke.
Une famille qui vient d'emménager dans sa nouvelle maison se trouve confrontée à des phénomènes étranges.
0.45 Magazine : Fréquenstar.
Yves Lecoq.
3.00 Rediffusions.
Culture pub ; 3.25, Broadway Magazine ; 4.15, Fanzine ; 4.45, Saga de la chanson française (Yves Montand).

CANAL +

12.28 Court métrage : Crame pas les blases.
De Laurent Pawlotsky.
12.30 La Grande Famille.
13.45 Petits arrangements avec les morts. ■
Film français de Pascale Ferran (1994).
15.30 Documentaire : La Fosse aux lions N'Gorongoro.
De Denis Kane.
16.15 Surprises (et 0.55).
16.25 Cinéma : Hocus Pocus, les trois sorcières. □
Film américain de Kenny Ortega (1993).
17.55 Dessin animé. Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Cyberflash.

EN CLAIR JUSQU'À 20.30

18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
19.30 Flash d'informations (et 22.45).
19.40 Zérorama, le contre-journal.

19.55 Sport : Football. En direct.
Metz-PSG. Match avancé de la 15e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 20.00, coup d'envoi.
22.00 Sport : Boxe.
En direct. Christophe Tiozzo-Robert Straw.
22.48 Court métrage :
De F. Hernandez.
22.50 Cinéma : Jurassic Park. ■
Film américain de Steven Spielberg (1993, v.o.). Avec Sam Neill.
1.00 Cinéma : A toute épreuve. ■
Film chinois (Hongkong) de John Woo (1994, v.o., 123 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : La Cécité.
13.25 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 Les Grands Maîtres du cinéma.
Alfred Hitchcock.
14.30 Arrêt sur images.
15.30 Qui vive !
15.45 Allô ! la Terre. La Naissance [4/5].
16.00 La Preuve par cinq. [4/5].
16.30 Magazine : Fête des bébés !
17.00 Rintintin. Rusty se rend.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Ma souris bien-aimée.
Musique interactive.
18.15 Alphabets de l'image.
Claude Sautet.
18.30 Le Monde des animaux.
Peurs animales : les rats.

ARTE

20.40 Soirée thématique : La Démocratisation en Afrique noire, un vent de changement ?
Présentée par Hannelore Gadatsch, Ousmane Kaba et Doris Lessing.
20.50 Modèles d'espoir ? (et 23.25).
21.25 Interview du président sud-africain Nelson Mandela.
21.35 Pays frère, pays contraire.
Documentaire d'André Waksman.
22.40 Interview de Doris Lessing.
22.50 Indépendance à vendre.
L'Erythrée et l'Ouganda, documentaire d'Ingolf Efler.
0.00 Bibliographie.
0.05 Documentaire : Lumumba, la mort du prophète. Film haïtien de Raoul Peck (1992).
1.15 La Chute du Mur, une chronique [5/12].
1.30 Notre agent à La Havane. ■■
Film britannique de Carol Reed (1959, N., v.o., 109 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Une étrange affaire. ■■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1981). 21.40 Bob le déplorable. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Correspondances. 22.50 La Marche du siècle. Rediff. de France 3 du 20/09. 0.05 Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.10 Portraits d'Alain Cavalier. L'Orangère. D'Alain Cavalier. 19.25 Carnet de bal du rêve à la passion. De Sophie Lagrange et Serge Minkoff. 20.05 Légendes vivantes d'outre-mer. [7/13] L'Aileron de requin. De Jean Queyrat et Benoît Segur. 20.35 L'Irlande ou la mémoire d'un peuple. De Claude Fleouter. 21.20 Lonely Planet. [11/13] Zimbabwe, Botswana, Namibie. De Steven Lenhoff. 22.10 Watergate. [3/5] Les Boucs émissaires. De Mick Gold. 23.05 Scouts toujours. D'Agnès et Jean-Claude Bartoll. 23.55 Everest Turbo, la tentation. De Bernard Germain. 0.25 Nautilus. [5/5] Les Voyageurs de l'espace océan. De Jeremy Marre (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Aux arts et caetera. 19.35 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Le Pirate. ■■■ Film américain de Vincente Minnelli (1948, v.o.). 22.40 Totalement cinéma. 23.10 Le concert d'été du Philharmonique de Berlin. Enregistré au Waldbühne de Berlin en 1992. 0.55 Musiques en scènes (25 min).

CANAL J 17.25 Le Cristal magique. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, C'est vous qui le faites : SOS Tips ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, La Revue de presse ; 19.20, Codes secrets ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, La Mode et au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 La Chair de l'orchidée. ■■ Film franco-germano-italien de Patrice Chéreau (1974). 22.00 Road Test. 22.20 Chronique du front. 22.25 Les Anges aux poings serrés. ■ Film britannique de James Clavell (1967, v.o.). 0.10 Souvenir. Claude François (65 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.15). 19.50 Série : Cher oncle Bill. 20.15 Série : Skippy le kangourou. 20.45 Série : Allô Béatrice (et 0.10). 21.40 Série : Les Espions. 22.30 Série : 200 dollars plus les frais. Une belle escroquerie (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 20.00). 19.15 Passengers. 19.55 Mangazone (et 23.25). 21.00 MCM découvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 L'Invité de marque. 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Cinémascope. 0.15 Clips non-stop (15 min).

MTV 19.00 VJ Helena Christensen. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Série : Aeon Flux. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. (et 1.00). 20.00 Superbike. Championnat du monde : 11e et avant-dernière manche, à Sentul (Indonésie). 21.00 Catch. Les Guerriers du ring. 22.00 Kick-boxing. Championnat du monde amateurs : finale. 23.00 Fléchettes. Résumé. Challenge international Harlekin, à Chicago (Illinois) et Augsbourg (Allemagne). 0.00 Athletic Magazine (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.50 Alice Adams. ■■ Film américain de George Stevens (1935, N., v.o.). 20.30 Quelques pas dans la vie. ■ Film italien d'Alessandro Blasetti (1954, N.). 22.10 Monsieur Joe. ■ Film américain d'Ernest B. Schoedsack (1949, N., v.o.). 23.45 Le Club (80 min).

CINÉ CINÉMAS 18.40 Project X. ■ Film américain de Jonathan Kaplan (1987, v.o.). 20.30 Les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid. ■ Film américain de Richard Lester (1979). 22.20 Tous les matins du monde. ■■■ Film français d'Alain Corneau (1991). 0.10 L'Indic. ■ Film français de Serge Leroy (1982, 90 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Opéras en France : cinq saisons musicales. 4. L'Opéra de Nice. 20.30 Fiction. Cinquantième anniversaire de la Série noire. 4. La raison du plus fou. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes de Philippe Soupault (4). 21.32 Profils perdus. Marcel Granet (2). 22.40 Les Nuits magnétiques. La cité interdite : les usines Renault de Boulogne-Billancourt. 3. Le chant des survivants. 0.05 Du jour au lendemain. Georges Picard (Du malheur de trop penser à soi). 0.50 Musique : Coda. Seule la voix (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 15 février au Barbican à Londres, par la Sinfonietta de Londres, dir. Elgar Howarth : Songs for Dov, de Tippett ; American Invention (création), de Martland ; Concerto pour orchestre, de Tippett. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. Deux mélodies en français, de Liszt ; Requiem (extrait), de Fauré, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Michel Legrand. 22.30 Musique pluriel. Quatuor à cordes nº 3, de Schnittke, par le Quatuor Orlando ; La Cuelga, de Bowles. 23.05 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano, de Lekeu ; Adagio et Rondo pour harmonica en verre, flûte, hautbois, alto et violoncelle K 617, de Mozart ; Huit duos pour violon et cymbalum, de Kurtag. 0.00 Tapage nocturne. Vella, compositeur et machineries. Carolus Poppée (extraits), de Jean-Marc Vella. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Hans von Bülow. Les Préludes, poème symphonique, de Liszt, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan ; La Mort d'Isolde, de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Wilhelm Furtwängler ; Concerto nº 2 pour piano et orchestre, de Mendelssohn, par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur, Cyprien Katsaris, piano ; Symphonie nº 1, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado ; Bagatelles op. 119, de Beethoven, Rudolf Serkin, piano. 22.40 Les Soirées... (Suite). Symphonie salzbourgeoise nº 1 K 136, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Riccardo Muti ; Concerto nº 1 pour piano et orchestre, de Tchaïkovski, par l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Colin Davis, Claudio Arrau, piano ; Mort et Transfiguration, poème symphonique op. 24, de R. Strauss, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
JEUDI 26 OCTOBRE 1995

Henriette et Zohra

par Pierre Georges

ELLE FAIT les délices de la presse anglaise, notre grand-mère grivèlerie. Henriette Raes, soixante-quinze ans, est un phénomène. Une vie pleine et entière à l'hôtel du Sans-souci et à l'auberge de la Cloche de bois. Henriette dort, dîne et, sans doute, voyage à l'oeil. Elle ne paye jamais, question de principes, presque d'honneur. Et quand vient l'heure de l'addition il ne reste plus à ses hôtes que leurs yeux pour pleurer et leurs plaintes pour allonger la liste sans fin et sans fond de ses méfaits gourmands.

Henriette Raes a un casier judiciaire long comme une carte de grand restaurant. Huit pages, trente-cinq condamnations, service compris ! Une vie, une œuvre, un record. Elle a goûté à tout, essayé les meilleures tables, les meilleures chambres. Cinquante ans de grivèlerie, cela vous classe sa femme et vous affine le palais !

Elle a, si l'on ose dire, son rond de serviette dans nombre de tribunaux correctionnels de France. Et l'on imagine fort bien les maîtres d'hôtel de ces lieux judiciaires, résignés et fatalistes, annoncer l'addition avec un vain et rituel *« et n'y revenez plus ! »*.

Henriette y revient toujours. C'est dans sa nature. C'est sa nature. Suave plaisir de se goberger à l'oeil. Plus suave plaisir encore que de tromper son monde, que d'être jugée solvable sur sa bonne mine, traitée avec les égards supposés dus à son portefeuille et, l'heure venue, d'avouer avec un délicieux goût de liqueur de cerises dans la gorge, *« non, je ne paye pas »*. Ou alors, avec des chèques en bois d'Henriette.

Insolvable. Incurable. A tel point que le dernier de ses persécuteurs présumés, le président du tribunal correctionnel de Quimper, a presque jeté l'éponge et l'ardoise. Trois ans de prison par défaut pour un séjour de qualité – 80 000 francs – dans un hôtel de Saintes. Et ce commentaire résigné : *« Il ne faut pas rêver. Il ne faut plus espérer qu'elle change de mode de vie ou qu'elle s'assagisse à son âge »*.

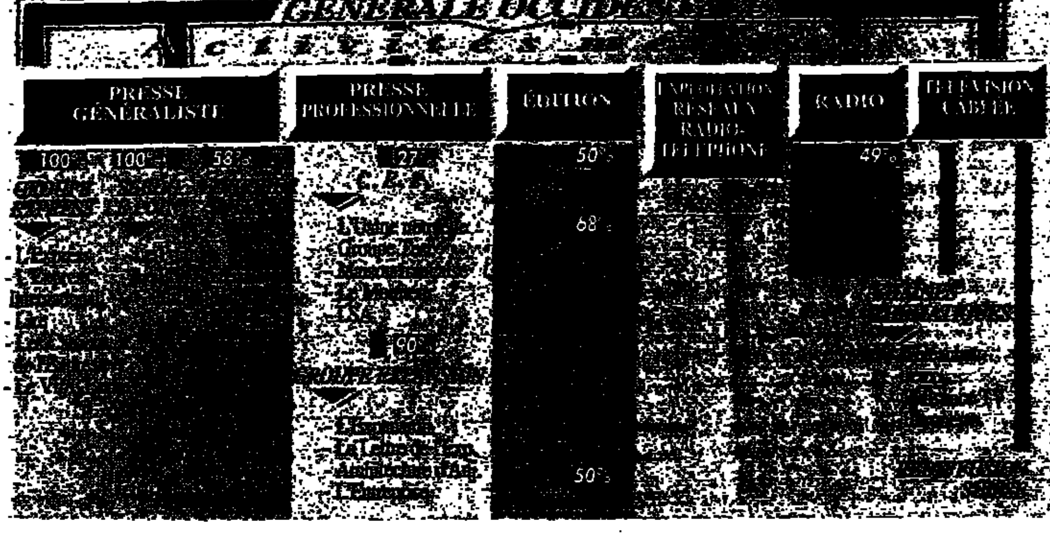
hôteliers, restaurateurs de France, donc ne rêvez plus. Henriette est vivante. Henriette est partout et nulle part. A table toujours, en fuite déjà. Henriette *is alive*. Et si la presse britannique en fait son miel, c'est pour avoir lu, avec une intense délectation, la description qu'en fait la police française. Une mamie au-dessus de tout soupçon, charmante, robe à fleurs, lunettes rondes et sages, *« une vieille dame anglaise »*, selon nos enquêteurs. Rien sur le Continent n'équivaut, dans l'échelle des respectabilités présumées, à *« la vieille dame anglaise »*. L'Anglaise est rousse, jeune. Respectable âgée. Il n'y a pas à sortir de là.

Heureuse comme Henriette en France ! Plus heureuse en tout cas que les deux couples imbéciles qui ont refusé à Roubaix de se laisser marier par une adjointe au maire de la ville. Au motif que ladite adjointe s'appelle Zohra Zarouri. Un frère, une soeur voulaient se marier le même jour. La veille de la cérémonie, ils se sont enquis de savoir qui procéderait à la cérémonie. Apprenant le nom de l'adjointe, ils s'y sont opposés. Pas question de laisser à une Zarouri le soin de mariages français ! Le pire est qu'ils obtinrent, à la demande de M[me] Zarouri, raison. Un adjoint, M. Delerue, procéda à la cérémonie samedi, non sans les sermonner. Avant que le maire de Roubaix ne saisisse le procureur de la République. Une enquête est ouverte. Les mariés étaient en brun. C'est à pleurer !

Havas devrait prendre le contrôle du pôle presse de la Générale occidentale

CEP-Communication absorberait « L'Express » et « Le Point »

LE PDG D'ALCATEL-ALSTHOM, Serge Tchuruk, conduit à marche forcée le désengagement des activités de communication regroupées au sein de la Générale occidentale (les hebdomadaires *L'Express, Lire, Le Point, Courrier international*, un pôle télévision et radio). Acte I : il annonce, le 27 septembre, qu'il n'investira pas dans la communication et qu'il est à la recherche de partenaires pour ce pôle. Acte II : une semaine plus tard, à Genève, il explique qu'il n'y a pas de place pour les *« amateurs »* dans ce domaine. Acte III : Françoise Sampermans, directrice générale de la Générale occidentale et initiatrice de son développement dans les médias (notamment *via* des participations dans Radio-Nostalgie et la télévision d'information en continu Euronews), démissionne (*Le Monde* daté 15-16 octobre).



Acte IV : le pôle presse – *L'Express, Le Point, Lire, Gault et Millau Magazine* et *Courrier international* – devrait être cédé à Havas et à sa filiale CEP-Communication, dirigée par Christian Brégou. Un conseil d'administration extraordinaire de *L'Express* devrait se réunir jeudi 26 octobre et procéder à la nomination de son nouveau PDG, qui devrait être M. Brégou. Le reste du scénario et son épilogue ne sont pas définitivement écrits mais devraient être mis en place assez rapidement. La morale de l'histoire, selon Serge Tchuruk, est résumée ainsi par un connaisseur du dossier : *« Les industriels font de l'industrie et les entreprises de communication de la communication. »* Havas et Alcatel devraient annoncer les modalités de la reprise, mercredi 25 octobre, en fin d'après-midi. Jusque-là, la partie a été menée avec une implacable logique et chacune des annonces n'a jamais constitué une véritable surprise.

Alcatel-Alsthom, qui a prévu une perte de 25 milliards de francs pour 1995 et des suppressions de milliers d'emploi, est en quête d'argent frais. Le montant de l'ensemble des transactions sur la GO pourrait être de 5 milliards de francs.

En outre, l'opération devrait passer par une restructuration de CEP-Communication et du Groupe de la Cité, qui représentent respectivement un chiffre d'affaires de 6,3 et de 7,3 milliards de francs. Alcatel possède 27 % de CEP et Havas 48 %. Alcatel et CEP ont chacune 34 % du Groupe de la Cité, premier éditeur français. Havas n'a jamais caché sa volonté de monter en puissance dans ces deux entreprises. Les autres activités de la GO correspondent à 49 % de Radio-Nostalgie, 49 % dans Euronews et des parts dans le téléachat et la télévision câblée suisse. L'ensemble des activités de la GO ne représente que 4 % du chiffre d'affaires total d'Alcatel.

CEP-Communication est à l'origine un groupe de presse spécialisé (*Le Moniteur, Usine nouvelle, La France agricole*, etc.). En 1993, il a racheté le groupe Expansion et Christian Brégou, son PDG, a régulièrement annoncé : *« Il n'y a pas de limitation à notre champ éditorial, ni intellectuelle, ni professionnelle, ni politique. »* Avec *L'Express* et *Le Point* et les autres titres de la GO, il franchit une nouvelle étape, à l'ombre de plus en plus présente d'Havas. Par cette nouvelle acquisition, le groupe de Pierre Dauzier (37,8 milliards de chiffre d'affaires en 1994) confirme sa volonté de s'imposer comme le principal groupe de communication.

Alain Salles

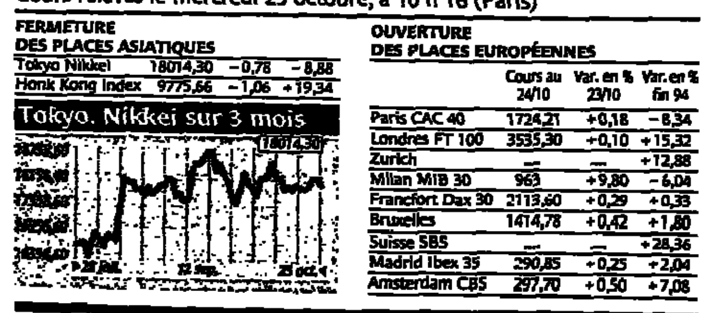
La discrète ascension de Christian Brégou

Christian Brégou n'avait pas vingt-cinq ans lorsque, directeur financier et du développement d'Havas, il a commencé à bâtir, en 1975, autour de quelques titres – *Le Moniteur du bâtiment et des travaux publics* et *L'Usine nouvelle* –, la Compagnie européenne de publication (CEP). Le groupe est à l'image de son PDG : discret, sérieux, efficace. Christian Brégou ne fait pas de vagues et a une volonté de fer, au risque de passer pour cassant. En 1988, le groupe a franchi une étape supplémentaire en créant, avec la Générale Occidentale d'Ambroise Roux, le Groupe de la Cité, qui a depuis ravi la première place dans l'édition française à Hachette-Livre.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 25 octobre, à 10 h 16 (Paris)



FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18014,30	–0,78	–8,88
Honk Kong index	9775,66	–1,06	+19,34

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 24/10	Var. en % 23/10	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1724,21	+0,18	–8,34
Londres FT 100	3535,30	+0,10	+15,32
Zurich	—	—	+12,88
Milan MIB 30	963	+9,80	–6,04
Francfort Dax 30	2113,60	+0,29	+0,33
Bruxelles	1414,78	+0,42	+1,80
Suisse SBS	—	—	+28,36
Madrid Ibex 35	290,85	+0,25	+2,04
Amsterdam CBS	297,70	+0,50	+7,08

DEMAIN dans « Le Monde »

VOYAGE DANS LE GRAND NORD RUSSE : seconde étape en Tchoukotka, parcelle de Russie faisant face à l'Alaska, d'où fuient les « pionniers » de Moscou, mais où un Français s'est pris d'affection pour les autochtones menacés de disparition.

Tirage du *Monde* daté mercredi 25 octobre : 489 033 exemplaires 1 -

Trafic perturbé à la SNCF

LA GRÈVE lancée à la SNCF, mercredi 25 octobre, par cinq organisations syndicales, perturbait le trafic sans le paralyser, dans la matinée de mercredi. Comme prévu, deux TGV sur trois circulaient sur le réseau Nord-Europe, les axes Paris-Nantes et Paris-Lyon, et un TGV sur trois sur les autres réseaux. Si l'Eurostar circulait normalement, un train sur trois roulait sur les grandes lignes dans le Sud et dans l'Ouest, et deux sur trois dans le Nord et l'Est. En Ile-de-France, trois trains sur quatre circulaient sur les réseaux des gares de l'Est et de Lyon, deux trains sur trois à Saint-Lazare et à la gare du Nord, et deux sur cinq à Montparnasse.

A Lyon, Bordeaux, Tours, Marseille et Lille, un quart seulement des trains régionaux circulaient, un train sur cinq à Dijon. A Montpellier, Rouen et Toulouse, le trafic n'était assuré que par des autocars. Partout, le trafic devait redevenir normal, jeudi en milieu de matinée.

Leïla condamnée à neuf ans de prison

LEÏLA, une collégienne de quatorze ans accusée d'avoir étranglé sa camarade de classe Sabrina, en mars 1995, dans les toilettes d'un collège de Vandœuvre, près de Nancy, a été condamnée, mercredi 25 octobre, par le tribunal des mineurs de Nancy, à neuf ans de prison. Lors du procès à huis clos, les 11 et 12 octobre, le ministère public avait requis une peine de douze ans de réclusion contre Leïla (*Le Monde* du 14 octobre). Leïla avait avoué avoir étranglé, le 6 mars, avec une cordelette, sa camarade Sabrina, avec qui elle s'était disputée en classe. Le procès s'était achevé par une supplique de Leïla à ses juges : *« Je n'ai pas voulu tuer Sabrina, je vous le jure. »*

